Banque Marocaine du Commerce Extérieur

BMCE BANK OF AFRICA
البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا

Note d'Information

EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES AVEC MECANISMES D'ABSORPTION DE PERTES ET D'ANNULATION DU PAIEMENT DES COUPONS

MONTANT GLOBAL DE L'EMISSION : 1 000 000 000 MAD

	Tranche A (révisable chaque 10 ans- non Cotée)	Tranche B (révisable annuellement - non Cotée)
Plafond	1 000 000 000 MAD	
Nombre de titres	10 000 obligations subordonnées perpétuelles	
Valeur nominale	MAD 100 000	
Négociabilité des titres	De Gré à Gré *(strictement réservés aux investisseurs qualifiés de droit marocain)*	
Taux	Révisable chaque 10 ans, pour les 10 premières années le taux sera déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 16 juin 2017, augmenté d'une prime risque	Révisable annuellement, pour la première année le taux sera déterminé en référence au taux plein 52 semaines déterminé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT, telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 16 juin 2017, augmenté d'une prime de risque
Prime de risque	Entre 325 pbs et 375 pbs	Entre 300 pbs et 325 pbs
Remboursement du principal	Soumis à l'accord de Bank Al-Maghrib et se fait linéairement sur une durée minimale de 5 ans après la 5ième année	
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière	
Maturité	Perpétuelle, avec possibilité de remboursement anticipé à partir de la 5ème année, à l'initiative de l'emprunteur uniquement, sous réserve d'un préavis minimum de cinq ans et après accord de Bank Al Maghrib	
Méthode d'allocation	Méthode d'adjudication à la française	

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 19 JUIN 2017 AU 21 JUIN 2017

LA SOUSCRIPTION AUX PRESENTES OBLIGATIONS AINSI QUE LEUR NEGOCIATION SUR LE MARCHE SECONDAIRE SONT STRICTEMENT RESERVEES AUX INVESTISSEURS QUALIFIES DE DROIT MAROCAIN TELS QUE LISTES DANS LA PRESENTE NOTE D'INFORMATION

ORGANISME CONSEIL	ORGANISME CENTRALISATEUR ET CHARGE DU PLACEMENT
BMCE CAPITAL CONSEIL	BMCE BANK OF AFRICA البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا

Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC le 09 juin 2017 sous la référence n° VI/EM/013/2017.

ABREVIATIONS

AFH	African Financial Holding
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALCO	Asset Liability Committee
ALM	Asset Liability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BBI	BMCE Bank International Plc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDM	Banque de Développement du Mali
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BES VIDA	Banco Espirito Santo VIDA (filiale à 100% de Banco Espirito Santo)
BHB	Banque de l'Habitat du Bénin
BMCD	Banque Malienne de Crédit et de Dépôts
BFCM	Banque Fédérative Du Crédit Mutuel
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BNR	Bénéfice Net Réel
BVC	Bourse des Valeurs de Casablanca
BOA	Bank Of Africa
CA	Chiffre d'Affaires
CACI	Comité d'Audit et de Contrôle Interne
CES	Créances en souffrance
CAM	Caja De Ahorros Del Mediterraneo
CID	Conseil Ingénierie et Développement
CCA	Comptes courants d'associés
CDM	Crédit du Maroc
CEB	Charges d'Exploitation Bancaire
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CSIS	Center for Strategic International Studies
CTM	Compagnie de Transport Marocaine
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAT	Dépôts à Terme
ESFG	Espirito Santo Financial Group
EUR	Monnaie unique européenne
ESI	Espirito Santo International
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCP	Fonds Commun de Placement
FMI	Fonds Monétaire International
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GBP	Livre sterling - Royaume Uni
GDR	Global Depositary Receipts

GNS	Global Network System
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
IG	Intégration Globale
IPE	Impression Presse Edition
ITB	Institut Technique de Banque
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
LCN	Lettre de Change Normalisée
LCB	La Congolaise de Banque
M	Million
MAD	Dirham Marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
Md	Milliard
MEE	Mise en Equivalence
MRE	Marocain Résident à l'Étranger
MSIM	Morgan Stanley Investment Management
Nb	Nombre
ND	Non disponible
NPL	Non Performing Loans
OPCVM	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPV	Offre Publique de Vente
Pb	Point de base
PEB	Produits d'Exploitation Bancaire
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RMA	Royale Marocaine d'Assurances
RMI	Radio Méditerranée Internationale
RNPG	Résultat Net Part du Groupe
RoE	Return On Equity
SCR	Société Centrale de Réassurance
SFCM	Société Financière Crédit du Maghreb
SFI	Société Financière Internationale
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TCN	Titres de Créances Négociables
TMT	Télécommunications, Média & Technologies
TOS	Tanger Offshore
UBP	Union Bancaire Privée
USD	Dollar américain

SOMMAIRE

ABREVIATIONS 2
SOMMAIRE 4
AVERTISSEMENT 6
PREAMBULE 7
PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES 8
I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BMCE BANK 9
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES 10
III. L'ORGANISME CONSEIL 20
IV. LE CONSEIL JURIDIQUE 21
V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE 22
VI. AGENCES DE NOTATION 22
PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION 23
I. CADRE REGLEMENTAIRE DE L'OPERATION 24
II. OBJECTIFS DE L'OPERATION 25
III. STRUCTURE DE L'OFFRE 25
IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE 26
V. CALENDRIER DE L'OPERATION 37
VI. ETABLISSEMENT PLACEUR ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS 37
VII. GARANTIE DE BONNE FIN 37
VIII. MODALITES DE SOUSCRIPTION 38
IX. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES 39
X. MODALITE D'ENREGISTREMENT 41
XI. MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES 41
XII. RESULTATS DE L'OPERATION 41
XIII. NEGOCIABILITE 41
XIV. REGIME FISCAL DES TITRES A EMETTRE 42
XV. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION (SUPPORTEES PAR L'EMETTEUR) 43
PARTIE III : PRESENTATION DE BMCE BANK 44
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL 45
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'EMETTEUR 46
III. MARCHE DES TITRES BMCE BANK 51
IV. NOTATION (EXTRAITS TRADUITS) 58
V. ORGANES D'ADMINISTRATION DE BMCE BANK 61
VI. ORGANES DE DIRECTION 65
VII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 66
VIII. ORGANIGRAMME DE BMCE BANK (MARS 2017) 71
PARTIE IV : ACTIVITE DE BMCE BANK 78
I. HISTORIQUE DE BMCE BANK 79
II. APPARTENANCE DE BMCE BANK AU GROUPE FINANCECOM 85
III. FILIALES DE BMCE BANK 92
IV. SECTEUR BANCAIRE 131
V. ACTIVITE DE BMCE BANK 143
VI. CAPITAL HUMAIN 146
VII. MOYENS INFORMATIQUES ET ORGANISATION 149
VIII. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT 151
IX. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT 152
PARTIE VI : SITUATION FINANCIERE DE BMCE BANK - COMPTES CONSOLIDES IFRS 2014-2016 153
I. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS 154
II. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS 158
III. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS 169
PARTIE VII : PERSPECTIVES 180
I. PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA BANQUE 181
PARTIE VIII : FACTEURS DE RISQUE 182

I. RISQUES AFFERENTS À LA BANQUE ET À SON SECTEUR 183
II. RISQUES LIE AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES 190
III. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES 192
PARTIE IX : ANNEXES 193
I. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS 194
II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES IFRS 2014-2016 208
III. MODELE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION 259
IV. RAPPORTS DE NOTATION DE BMCE BANK 261
V. CONTRAT D'EMISSION 262

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations (telles que décrites dans la présente note d'information) est soumis à plusieurs risques dont le non remboursement, la dépréciation du nominal et le non paiements des intérêts (cf. partie risque). Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition d'obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme de placement ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où elle fera une telle offre. Aussi, chaque collecteur d'ordre de souscription ne devra en aucun cas accepter des souscriptions formulées par des investisseurs autres que ceux listés dans la présente note d'information.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni BMCE Capital Conseil n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par l'organisme de placement.

La négociation sur le marché secondaire des obligations objet de la présente note d'information est exclusivement réservée aux investisseurs qualifiés listés dans la présente note d'information. Les intermédiaires et teneurs de comptes n'accepteront pas d'ordre d'achat formulés par des personnes autres que les investisseurs qualifiés précités sur les obligations objet de la présente note d'information. Cette restriction concerne toutes les tranches de la présente émission.

Les obligations objet de la présente note d'information sont des obligations subordonnées perpétuelles. Leurs clauses conditionnent, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'obligation aux désintéressements de tous créanciers privilégiés ou chirographaires ou subordonnés.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par BMCE Capital Conseil, conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Rapports annuels et rapports de gestion relatifs aux exercices 2014,2015 et 2016 ;
- Les liasses comptables et fiscales relatives aux exercices 2014, 2015 et 2016 ;
- Rapports et statistiques du GPBM ;
- Comptes consolidés IFRS de BMCE Bank sur la période 2014-2016 ;
- Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration, des AGO et des AGE tenus durant les exercices 2014, 2015,2016 et l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices de 2014 à 2016 en normes IFRS ;
- Rapports des CAC relatifs aux exercices sociaux clos le 31/12/2014, 2015 et 2016 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos au 31 décembre 2014, 2015 et 2016 ;
- Et, différents commentaires, analyses et statistiques recueillis par nos soins auprès de la Direction de BMCE Bank.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de BMCE Bank, au 140, Avenue Hassan II- 20000 Casablanca et sur son site (www.bmcebank.ma). Tél : (0522) 49 80 03 ;
- Tenue à la disposition du public au siège de BMCE Capital Conseil, au 63, Boulevard Moulay Youssef - 20000 Casablanca. Tél. : (0522) 42 91 00 ;
- Disponible sur le site internet de l'AMMC (www.ammc.ma).

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration de BMCE Bank

1. Identité

Dénomination ou raison sociale :	BMCE Bank
Représentant légal :	Othman BENJELLOUN
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	140 avenue Hassan II
Téléphone :	05 22 49 80 05
Télécopie :	05 22 22 01 23
E-mail :	nechcherki@bmcebank.co.ma

Le Président Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BMCE Bank ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Othman BENJELLOUN
Président Directeur Général, BMCE Bank

II. Les Commissaires aux Comptes

1. Identité des commissaires aux comptes

Dénomination ou raison sociale :	Fidaroc Grant Thornton
Représenté par :	Rachid BOUMEHRAZ
Fonction :	Associé
Adresse :	47, rue Allal Ben Abdallah - 20 000 Casablanca
Téléphone :	05 22 54 48 00
Télécopie :	05 22 54 23 21
E-mail :	rachid.boumehraz@ma.gt.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2008
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2016

Dénomination ou raison sociale :	KPMG
Représenté par :	Jamal Saâd El Idrissi
Fonction :	Directeur Associé
Adresse :	11 avenue Bir Kacem - Souissi -10 000 Rabat
Téléphone :	05 37 63 37 02
Télécopie :	05 37 63 37 11
E-mail :	jsaadelidrissi@kpmg.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2014
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2019

Dénomination ou raison sociale :	ERNST & YOUNG
Représenté par :	Abdeslam Berrada Allam
Fonction :	Associé
Adresse :	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour - 20 050 Casablanca
Téléphone :	05 22 95 79 00
Télécopie :	05 22 39 02 26
E-mail :	abdeslam.berrada@ma.ey.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2017
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2019

Attestation de concordance des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la note d'information relative à l'émission obligataire perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes de BMCE Bank : comptes consolidés en normes IFRS au 31 décembre 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS de BMCE Bank au 31 décembre 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 tels que audités par les soins des cabinets Fidaroc Grant Thornton et KPMG au 31 décembre 2014, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016.

Casablanca, le 2 juin 2017

KPMG
Jamal SAAD EL IDRISSI

ERNST &YOUNG
Abdeslam Berrada Allam

Attestation de concordance des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la note d'information relative à l'émission obligataire perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes de BMCE Bank : comptes sociaux au 31 décembre 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux de BMCE Bank au 31 décembre 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 tels que audités par les soins des cabinets Fidaroc Grant Thornton et KPMG au 31 décembre 2016, 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

Casablanca, le 2 juin 2017

KPMG
Jamal SAAD EL IDRISSI

ERNST &YOUNG
Abdeslam Berrada Allam

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et ses filiales (Groupe BMCE Bank), comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de K MAD 23 582 687 dont un bénéfice net consolidé de K MAD 2 834 827.

- Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe BMCE Bank constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 12 avril 2017

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON	KPMG
Rachid BOUMEHRAZ	Jamel SAAD EL IDRISSI
Associé	Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et ses filiales (Groupe BMCE Bank), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de K MAD 22 109 552 dont un bénéfice net consolidé de K MAD 2 654 730.

- Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe BMCE Bank constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 12 avril 2016

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON	KPMG
Rachid BOUMEHRAZ	Jamel SAAD EL IDRISSI
Associé	Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés : exercice du 1er janvier au 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et ses filiales (Groupe BMCE Bank), comprenant le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de K MAD 20 803 169 dont un bénéfice net consolidé de K MAD 2 692 179.

- Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe BMCE Bank constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 15 avril 2015

FIDAROC GRANT THORNTON	KPMG
Rachid BOUMEHRAZ	Jamel SAAD EL IDRISSI
Associé	Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Mai 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur « BMCE Bank », comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 24 709 660 dont un bénéfice net de KMAD 1 324 971.

- Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a, au cours de l'exercice 2016, acquis :

- 37,5% supplémentaire du capital de la société « O TOWER » pour MMAD 62. Cette acquisition a permis de porter la participation de la banque dans le capital de cette société à 60% ;
- 30% supplémentaire du capital de la société « SONORMA » pour MMAD 8,25. Cette acquisition a permis de porter la participation de la banque dans le capital de cette société à 60% ;
- 20% du capital de la société « AFRICA CO-DEVELOPMENT GROUP » POUR KMAD 500 ;
- 51% du capital de la société « AFRICA MOROCCO LINKS » pour KMAD 510.

Casablanca, le 12 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON	KPMG
Rachid BOUMEHRAZ	Jamel SAAD EL IDRISSI
Associé	Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Mai 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur « BMCE Bank », comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 22 410 398 dont un bénéfice net de KMAD 1 304 036.

- Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

- <u>Vérifications et informations spécifiques</u>

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a, au cours de l'exercice 2015, acquis :

- 100% du capital de la société « «RIYAD ALNOUR » pour MMAD 78 ;
- 36% du capital de la société « RADIO MEDITERRANEE INTERNATIONALE -RMI » pour MMAD 71 ;
- 13,3% du capital de la société « ROYAL RANCHES MARRAKECH » POUR MMAD 60 ;
- 12% supplémentaire du capital de la société « LA CONGOLAISE DE BANQUE » pour MMAD 59. Cette acquisition a permis de porter la participation de la banque dans le capital de cette société à 37% ;
- 21,8% du capital de la société « ECOPARC DE BERRECHID » pour MMAD 12 ;
- 30% du capital social de la société « SONORMA » pour KMAD 30.

Casablanca, le 12 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON	KPMG
Rachid BOUMEHRAZ	Jamel SAAD EL IDRISSI
Associé	Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Mai 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur « BMCE Bank », comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 19 995 030 dont un bénéfice net de KMAD 1 203 572.

- Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, nous vous informons que votre banque a, au cours de l'exercice 2014, créé la société « IT International Service » pour KMAD 340 et acquis 22,5% du capital de la société « O TOWER » pour KMAD 225.

Casablanca, le 15 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON	KPMG
Rachid BOUMEHRAZ	Jamel SAAD EL IDRISSI
Associé	Associé

III. L'Organisme Conseil

1. Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	BMCE Capital Conseil
Représentant légal :	Mehdi Jalil DRAFATE
Fonction :	Président du directoire
Adresse :	63, Boulevard Moulay Youssef - 20000 Casablanca
Téléphone :	05 22 42 91 00
Télécopie :	05 22 43 00 21
E-mail :	mj.drafate@bmcek.co.ma

2. Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de BMCE Bank à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de BMCE Bank ;
- L'analyse des comptes agrégés (2014 –2016) et consolidé en normes IFRS (2014- 2016), les rapports de gestion 2014, 2015 et 2016 ainsi que la lecture des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées d'actionnaires de BMCE Bank tenues en 2014, 2015 et 2016 et l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- L'analyse des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs aux exercices clos au 31/12/2014, 2015 et 2016 ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices 2014, 2015 et 2016 ;
- Les rapports et statistiques du GPBM ;
- Les principales caractéristiques du métier des établissements bancaires.

BMCE Capital Conseil est une filiale à 100% du groupe BMCE Bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

BMCE Capital Conseil

Mehdi Jalil DRAFATE

Président du Directoire

IV. Le Conseil Juridique

1. Identité du conseiller juridique

Dénomination ou raison sociale :	Naciri & Associés Allen & Overy
Représentant légal :	Yassir Ghorbal
Fonction :	Associé
Adresse :	Anfaplace, Centre d'Affaires, Immeuble A, Boulevard de la Corniche Casablanca 20180, Casablanca
Adresse électronique :	yassir.ghorbal@allenovery.com
Téléphone :	05 20 47 80 00
Télécopie :	05 20 47 81 00

2. Attestation

L'opération d'émission d'obligations perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes de BMCE Bank, objet de la présente note d'information, est conforme aux stipulations statutaires de BMCE Bank et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

La présente opération porte sur l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles. Ces caractéristiques ne portent pas atteinte aux règles du droit des souscripteurs d'obtenir le paiement de leurs titres en capital et intérêt sous réserve et compte tenu de ce qui suit :

- En cas de liquidation de BMCE BANK, ces titres ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires et après tous les autres emprunts obligataires subordonnés qui ont été émis et qui pourraient être émis ultérieurement par BMCE BANK tant au Maroc qu'à l'international ;
- BMCE BANK peut décider, à sa discrétion et après accord préalable de Bank Al-Maghrib, d'annuler en totalité ou en partie le paiement du montant des intérêts pour une période indéterminée et sur une base non cumulative et ce, en vue de faire face à ses obligations ;
- Le nominal est sujet à modification en ce sens que les obligations sont dépréciées dès lors que le ratio Common Equity Tier 1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0%, sur base individuelle ou consolidée, du montant correspondant au différentiel entre des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) théoriques permettant d'atteindre 6,0% de ratio CET 1 et les fonds propres effectifs CET 1 ;
- BMCE BANK peut décider, à sa discrétion d'augmenter le montant du coupon à payer qui deviendra, par conséquent, supérieur au montant du coupon déterminé sur la base de la formule indiquée dans la note d'information ;
- Si la situation financière de l'émetteur ayant nécessité la dépréciation s'améliore, BMCE BANK peut déclencher immédiatement, après accord préalable de Bank Al-Magrhib, le mécanisme d'appréciation en totalité ou en partie du nominal ayant fait l'objet de dépréciation.

Cette attestation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Yassir Ghorbal
Avocat associé
Naciri & Associés Allen & Overy

V. Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Nom et prénom	Brahim BENJELLOUN TOUIMI
Fonction :	Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe
Adresse électronique :	bbenjelloun@bmcebank.co.ma
Téléphone :	05 22 49 80 11 / 12
Télécopie :	05 22 26 49 65

VI. Agences de notation

Agence	MOODY'S INVESTORS SERVICE
Adresse :	Kanika Business Centre, 319, 28th October Avenue, PO Box 53205
Adresse électronique :	olivier.panis@moodys.com
Téléphone :	00971 42 37 95 33
Télécopie :	-

Agence	FITCH RATINGS LIMITED
Adresse :	30 North Colonnade
Adresse électronique :	solena.gloaguen@fitchratings.com
Téléphone :	+44 (0) 203 530 1126
Télécopie :	+44 (0) 203 530 2538

PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION

L'émission des obligations objet de la présente note d'information est régie par le Dahir n° 1-14-193 du 1er Rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés (loi bancaire), la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la circulaire 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib relative au calcul des fonds propres réglementaires des établissements de crédit (notamment l'article 20 relatif aux instruments de fonds propres additionnels) et la circulaire de l'AMMC.

I. Cadre réglementaire de l'opération

Le Conseil d'Administration, réuni le 27 mars 2017, a décidé de demander à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'autoriser l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel pour un montant global de un milliard quatre cents millions de dirhams (1.400.000.000 DH).

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 Mai 2017, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, a autorisé ce dernier à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations subordonnées perpétuelles avec clauses d'absorption des pertes régies par les dispositions des articles 292 à 315 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par la circulaire de Bank Al Maghrib numéro 14/G/13 (notamment l'article 20 relatif aux instruments de fonds propres additionnels) dans la limite d'un plafond de Un Milliard Quatre Cents millions de dirhams (1.400.000.000 DH).

La ou les émissions ainsi autorisées seront réalisées par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de cinq (5) ans.

Le montant de l'emprunt obligataire subordonné pourra être limité au montant souscrit par les investisseurs dans les respects des dispositions de l'article 298 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué, en vertu de l'article 294 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet :

- De décider la ou les émissions obligataires subordonnées autorisées et d'en fixer les modalités et la nature définitive ;
- De réaliser définitivement la ou les émissions subordonnées autorisée ;
- Et d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

En date du 8 juin 2017, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 Mai 2017, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles pour un montant de un milliard de dirhams (1 000 000 000 MAD) représentant une fraction de l'enveloppe globale autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire le 23 Mai 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé que le montant de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel pourra être limité au montant souscrit par les investisseurs dans les conditions prévues à l'article 298 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Les modalités de l'opération telles que décidées par le Conseil d'Administration tenu le 8 juin 2017 sont détaillées dans la présente note d'information.

Le tableau ci-après présente l'autorisation d'émission d'obligations subordonnées ainsi que les montants pouvant être levés par BMCE Bank of Africa au titre de la présente émission :

AGO autorisant l'opération	Autorisation	Partie consommée	Reliquat
AGO du 23 Mai 2017	1,4 Mrds de MAD	-	-
Emission de Juin 2017	-	1,0 Mrds de MAD	0,4 Mrds de MAD

Source : BMCE Bank of Africa

II. Objectifs de l'Opération

À travers cette opération, BMCE Bank of Africa vise à atteindre les objectifs suivants :

- Renforcer les fonds propres réglementaires actuels et, par conséquent, renforcer le ratio sur fonds propres de catégorie 1 ainsi que le ratio de solvabilité de BMCE Bank of Africa ;
- Financer les opérations courantes relatives à l'exercice de l'activité de BMCE Bank of Africa ;
- Financer le développement international de BMCE Bank of Africa ;
- Soutenir le plan de développement tant au Maroc qu'en Europe et en Afrique subsaharienne.

Conformément à la circulaire 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib relative au calcul des fonds propres réglementaires des établissements de crédit, les fonds collectés par le biais de la présente opération seront classés parmi les fonds propres additionnels de catégorie 1.

III. Structure de l'offre

BMCE Bank of Africa envisage l'émission de 10 000 obligations subordonnées perpétuelles d'une valeur nominale de 100 000 dirhams. Le montant global de l'opération s'élève à un milliard de dirhams (1 000 000 000 de dirhams) réparti comme suit :

- Une tranche « A » à une maturité perpétuelle, à taux révisable chaque 10 ans, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 1 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 MAD ;
- Une tranche « B » à une maturité perpétuelle, à taux révisable annuellement, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 1 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 MAD.

Le montant total adjugé sur les deux tranches ne devra en aucun cas excéder la somme de 1 000 000 000 de dirhams.

La présente émission est réservée, tant sur le marché primaire que secondaire, aux investisseurs qualifiés de droit marocain : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compagnies financières[1], établissements de crédit, compagnies d'assurance et de réassurance, la Caisse de Dépôt et de Gestion et les organismes de pension et de retraite.

Les teneurs de compte, les sociétés de bourse et autres intermédiaires financiers ne doivent en aucun cas accepter les ordres d'achats (sur le marché secondaire) des obligations objet de la présente note d'information formulés par des investisseurs autres que les investisseurs qualifiés listés dans la présente note d'information.

[1] Tel que définie par l'article 20 de la loi n°103-12.

IV. Renseignements relatifs aux titres à émettre

Avertissement

L'obligation subordonnée perpétuelle se distingue de l'obligation classique en raison, d'une part, du rang de créances contractuellement défini par la clause de subordination et, d'autre part, par sa durée indéterminée. L'effet de la clause de subordination est de conditionner, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'emprunt au désintéressement de toutes les autres dettes y compris les emprunts obligataires subordonnés à maturité déterminée qui ont été émis et qui pourraient être émis ultérieurement. En outre, l'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente note d'information, est soumis au risque de dépréciation du nominal des titres et d'annulation de paiement des intérêts[2].

Caractéristiques de la tranche A (Obligations à taux révisable chaque 10 ans non cotées à la Bourse de Casablanca)	
Nature des titres	Obligations subordonnées perpétuelles non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription en compte auprès des affiliés habilités et admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
Forme juridique	Obligations subordonnées perpétuelles au porteur.
Plafond de la tranche	1 000 000 000 MAD.
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations subordonnées perpétuelles.
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD.
Maturité de l'emprunt	Perpétuelle, avec possibilité de remboursement anticipé à partir de la 5ème année, à l'initiative de l'emprunteur uniquement, sous réserve d'un préavis minimum de cinq ans et après accord de Bank Al Maghrib.
Période de souscription	Du 19 juin 2017 au 21 juin 2017 inclus.
Date de jouissance	23 juin 2017
Prix d'émission	100%, soit 100 000 MAD à la date de souscription.
Méthode d'allocation	Méthode d'adjudication à la française.
Taux d'intérêt facial	Taux révisable chaque 10 ans. Pour les 10 premières années, le taux d'intérêt facial est calculé ou constaté par interpolation linéaire, sur la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 16 juin 2017, augmenté d'une prime de risque comprise entre 325 pbs et 375 pbs (à fixer à l'issue de la clôture de la souscription). Ce taux de référence sera publié dans un journal d'annonces légales le 19 juin 2017. Au-delà de 10 ans et pour chaque période de 10 ans, le taux de référence est calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib, 5 jours ouvrables précédent la dernière date d'anniversaire du coupon de chaque période de 10 ans, augmenté de la prime de risque qui sera fixée à l'issue de la clôture de la période de souscription. Pour les 10 premières années, le taux d'intérêt facial retenu sera publié au plus tard le 23 juin 2017 par BMCE Bank of Arica dans un journal d'annonces légales. Au-delà et pour chaque période de 10 ans, le taux d'intérêt facial sera communiqué, dans un journal d'annonces légales,

[2] Cf. Partie VIII. Facteurs de risque – Section II. Risques liés aux obligations subordonnées perpétuelles

	aux porteurs d'obligations 5 jours ouvrables avant la date d'anniversaire.
Mode de calcul	Au-delà de 10 ans et pour chaque période de 10 ans, le taux de référence qui sera retenu sera déterminé selon les modalités suivantes : ▪ Le taux de référence des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux constaté ou calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 10 ans telle que publiée par Bank Al- Maghrib, et ce, 5 jours ouvrables précédent la dernière date d'anniversaire du coupon de chaque période de 10 ans. La détermination du taux de référence sera réalisée par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).
Prime de risque	Entre 325 et 375 points de base.
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 juin de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant le 23 juin si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées perpétuelles cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la BMCE Bank of Africa. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. BMCE Bank of Africa peut décider, à sa discrétion et après accord préalable de Bank Al-Maghrib, d'annuler (en totalité ou en partie) le paiement du montant des intérêts pour une période indéterminée et sur une base non cumulative et ce, en vue de faire face à ses obligations (notamment suite à une demande de Bank Al-Maghrib). Suite à cette décision, tout montant d'intérêt annulé n'est plus payable par l'émetteur ou considéré comme accumulé ou dû aux porteurs d'obligations subordonnées perpétuelles. En cas d'annulation du paiement du montant des intérêts, l'émetteur est tenu d'informer, dans un délai d'au moins soixante jours calendaires avant la date de paiement, les porteurs d'obligations subordonnées perpétuelles et l'AMMC, de cette décision d'annulation. Les porteurs d'obligations subordonnées perpétuelles sont informés par un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant le montant des intérêts annulés, les motivations de cette décision d'annulation de paiement du montant des intérêts ainsi que les mesures correctives qui ont été mises en œuvre. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. La distribution des intérêts ne peut provenir que des éléments distribuables et n'est pas liée à la qualité de crédit de BMCE Bank of Africa. BMCE Bank of Africa peut décider, à sa discrétion d'augmenter le montant du coupon à payer qui deviendra, par conséquent, supérieur au montant du coupon déterminé sur la base de la formule ci-dessous. Elle est tenue à cet effet d'en informer l'AMMC, le représentant de la masse et de le publier dans un journal d'annonces légales. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [Nominal x Taux facial]. Les intérêts seront calculés sur la base du dernier nominal tel que défini dans la clause « Absorption des pertes ».
Remboursement du principal	Le remboursement du capital est soumis à l'accord de Bank Al-Maghrib et se fait linéairement sur une durée minimale de 5 ans au-delà de la

	5ième année (Cf. clause de « remboursement anticipé »).
Remboursement anticipé	BMCE Bank of Africa s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, avant une période de 5 ans à compter de la date d'émission. Au-delà de 5 ans, le remboursement anticipé de tout ou partie du capital ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur, sous réserve d'un préavis minimum de cinq ans et après accord de Bank Al-Maghrib. Tout remboursement anticipé (total ou partiel) sera effectué proportionnellement à toutes les tranches des obligations subordonnées perpétuelles objet de la présente émission de façon linéaire sur une durée minimale de 5 ans. Les porteurs d'obligations perpétuelles seront informés du remboursement anticipé, dès la prise de décision du remboursement anticipé avec un rappel au moins soixante jours avant la date de début de ce remboursement. Ces avis seront publiés dans un journal d'annonces légales et précisent le montant et la durée et la date de début du remboursement. En cas de remboursement anticipé, l'émetteur est tenu d'informer l'AMMC. L'émetteur ne peut pas procéder au remboursement anticipé (total ou partiel) des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, tant que leur valeur nominale est dépréciée conformément à la clause « Absorption des pertes ». Dans le cas où le ratio *Common Equity Tier 1* (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0% des risques pondérés, sur base individuelle ou consolidée, durant la période de remboursement, ce dernier sera effectué sur la base de la valeur nominale initiale des titres. BMCE Bank of Africa s'interdit de procéder au rachat des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, tant que leur valeur nominale est dépréciée conformément à la clause « Absorption des pertes ». L'émetteur est tenu d'informer l'ensemble des détenteurs des obligations subordonnées perpétuelles ayant souscrit à la présente émission, de toute éventuelle procédure de rachat par un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant le nombre d'obligations à racheter, le délai et le prix du rachat. BMCE Bank of Africa procédera au rachat au prorata des ordres de vente présentés (dans le cas où le nombre de titres présentés est supérieur au nombre de titres à racheter). En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de BMCE Bank of Africa intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées perpétuelles seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de BMCE Bank of Africa. Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de BMCE Bank of Africa, subordonné à toutes les autres dettes (cf. « Rang de l'emprunt »).
Absorption des pertes	Les titres sont dépréciés[3] dès lors que le ratio *Common Equity Tier 1* (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0% des risques pondérés, sur base individuelle ou consolidée. Les titres sont dépréciés du montant correspondant au différentiel entre des fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) théoriques permettant d'atteindre

[3] Une éventuelle dépréciation de la valeur nominale des titres, permettrait à BMCE Bank of Africa de constater un produit exceptionnel qui viendrait en augmentation de son résultat net qui permettrait une amélioration de ses fonds propres.

6,0% des risques pondérés de ratio CET 1 et les fonds propres effectifs CET 1 (après prise en compte de l'effet lié à la fiscalité)[4].

Ladite dépréciation est effectuée, dans un délai ne pouvant excéder un mois, en diminuant le nominal des titres du montant correspondant et ce, dans la limite d'une valeur nominal minimale de 50 dirhams.

A chaque fin de période semestrielle (dates d'arrêtés semestriels de publication des ratios de solvabilité) ou à une date de calcul extraordinaire ou intermédiaire demandée par Bank Al Maghrib, l'émetteur devra vérifier que le ratio *Common Equity Tier 1* (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, respecte le niveau minimal de 6,0% des risques pondérés, sur base individuelle et consolidée. A cet effet, BMCE Bank of Africa veillera au respect des exigences du régulateur en matière de déclaration des ratios de solvabilité à travers ses publications semestrielles du Rapport Etats Financiers Consolidés et Notes Annexes (consultable sur le site web de l'émetteur) destiné à garantir une transparence de l'information financière. Ces publications seront transmises au représentant de la masse des obligataires regroupant les porteurs des obligations subordonnées perpétuelles objet de la présente émission, en même temps que le régulateur, et devront contenir le détail des ratios prudentiels (Ratio sur fonds propres de base ou CET1 et ratio de solvabilité), composition des fonds propres réglementaires ainsi que la répartition des risques pondérés. Ainsi, l'émetteur procédera à la publication, après validation préalable de son Conseil d'Administration, de son ratio de solvabilité à horizon 18 mois. Cette publication interviendra à chaque arrêté des comptes ou à une date intermédiaire en cas de survenance d'événement significatif affectant les ratios réglementaires.

En cas de non-respect du ratio minimal de 6,0%, sur base individuelle ou consolidée, l'émetteur est tenu d'en informer immédiatement Bank Al-Maghrib et l'AMMC et d'adresser aux porteurs d'obligations perpétuelles, dans un délai de 5 jours ouvrés, un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant la survenance d'évènement déclencheur du mécanisme d'absorption de perte, le montant de dépréciation de la valeur nominale des titres, la méthode de calcul de ce montant, les mesures correctives qui ont été mises en œuvre ainsi que la date à laquelle cette dépréciation prendra effet.

Après une éventuelle dépréciation de la valeur nominale des titres, et si la situation financière de l'émetteur ayant nécessité cette dépréciation s'améliore, BMCE Bank of Africa peut déclencher immédiatement, après accord préalable de Bank Al-Maghrib, le mécanisme d'appréciation en totalité ou en partie du nominal ayant fait l'objet de dépréciation.

L'émetteur devra informer les porteurs d'obligations subordonnées perpétuelles, dans un délai d'un mois, par avis publié dans un journal d'annonces légales, de la décision d'appréciation du nominal, du montant, du mode de calcul et de la date d'effet de ladite appréciation.

En cas d'existence d'autres instruments ayant un mécanisme d'absorption de pertes, la dépréciation/appréciation de la valeur nominale sera effectuée au prorata entre tous les instruments dont le seuil de déclenchement a été franchi et ce, sur la base de la dernière valeur nominale précédent la date de déclenchement du mécanisme

[4] L'évolution historique du ratio sur fonds propres de base (CET 1) et du ratio de solvabilité est présentée au niveau de la Partie VI - .Situation financière de BMCE Bank – comptes consolidés IFRS 2014-2016 et au niveau de la Partie VIII. Facteurs de risque – Section II. Risques liés aux obligations subordonnées perpétuelles (pour les ratios sur base consolidé).

	d'absorption de pertes. Les intérêts seront calculés sur la base du dernier nominal précédant la date de paiement du coupon (prenant en compte la dépréciation/appréciation du nominal). En cas de dépréciation ou d'appréciation du nominal des titres, l'émetteur doit informer immédiatement l'AMMC.
Négociabilité des titres	Négociable de gré-à-gré. Les obligations subordonnées perpétuelles de la tranche A ne peuvent être négociées qu'entre investisseurs qualifiés.
Assimilation antérieure	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées perpétuelles objet de la tranche A aux obligations subordonnées et aux obligations subordonnées perpétuelles émises antérieurement par BMCE Bank of Africa.
Assimilations ultérieures	Au cas où BMCE Bank of Africa émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Le capital fait l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de BMCE Bank of Africa, les titres subordonnés perpétuels de la présente émission ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés perpétuels interviendront au remboursement après tous les autres emprunts subordonnés qui ont été émis et qui pourraient être émis ultérieurement par BMCE Bank of Africa tant au Maroc qu'à l'international. Ce remboursement sera effectué sur la base du plus petit des deux montants suivants : ▪ la valeur nominale initiale réduite du montant des remboursements éventuels effectués antérieurement ; ▪ le montant disponible après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires et des porteurs d'obligations subordonnés qui ont été émises et qui pourraient être émises ultérieurement par BMCE Bank of Africa tant au Maroc qu'à l'international.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Représentation de la masse des obligataires	Le Conseil d'Administration de la Société tenu le 8 juin 2017 a désigné Monsieur Hamad JOUAHRI en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligations subordonnées de la tranche A et B conformément aux dispositions légales en la matière. Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A et B de l'Emission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.

	De plus, le Conseil d'administration de BMCE Bank of Africa s'engage, à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la souscription.
Droit applicable	Droit Marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca.

Caractéristiques de la tranche B (Obligations à taux révisable annuellement non cotées à la Bourse de Casablanca)	
Nature des titres	Obligations subordonnées perpétuelles non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription en compte auprès des affiliés habilités et admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
Forme juridique	Obligations subordonnées perpétuelles au porteur.
Plafond de la tranche	1 000 000 000 MAD.
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations subordonnées perpétuelles.
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD.
Maturité de l'emprunt	Perpétuelle, avec possibilité de remboursement anticipé à partir de la 5ème année, à l'initiative de l'emprunteur uniquement, sous réserve d'un préavis minimum de cinq ans et après accord de Bank Al Maghrib.
Période de souscription	Du 19 juin 2017 au 21 juin 2017 inclus.
Date de jouissance	23 juin 2017
Prix d'émission	100%, soit 100 000 MAD à la date de souscription.
Méthode d'allocation	Méthode d'adjudication à la française.
Taux d'intérêt facial	Révisable annuellement. Pour la première année, le taux d'intérêt facial est observé ou calculé, par interpolation linéaire, sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 52 semaines (taux monétaire), telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 16 juin 2017 (hors prime de risque), augmenté d'une prime de risque comprise entre 300 et 325 points de base (à fixer l'issue de la clôture de la souscription). Ce taux de référence sera publié dans un journal d'annonces légales le 19 juin 2017. Le taux d'intérêt facial sera publié au plus tard le 23 juin 2017 par BMCE Bank of Africa dans un journal d'annonces légales. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est déterminé en référence au taux plein 52 semaines calculé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT publiée par Bank Al-Maghrib, 5 jours ouvrables précédent chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque entre 300 et 325 points de base (à fixer à l'issue de la clôture de la souscription) et sera communiqué, dans un journal d'annonces légales, aux porteurs d'obligations 5 jours ouvrables avant la date d'anniversaire.
Mode de calcul	A chaque date d'anniversaire, le taux de référence qui sera retenu sera déterminé selon les modalités suivantes : ▪ Le taux de référence des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté ou calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux du marché secondaire telle que publiée par Bank Al- Maghrib, et ce, 5 jours ouvrables précédent chaque date d'anniversaire. Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : (((Taux actuariel + 1)^ (k / nombre de jours exact*))-1) x 360/k ; où k : maturité du taux actuariel à transformer (immédiatement

	supérieur à 52 semaines) *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours. ▪ Le taux ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque comprise entre 300 et 325 points de base (à fixer l'issue de la clôture de la souscription).
Prime de risque	Entre 300 et 325 points de base.
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 juin de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant le 23 juin si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées perpétuelles cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la BMCE Bank of Africa. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. BMCE Bank of Africa peut décider, à sa discrétion et après accord préalable de Bank Al-Maghrib, d'annuler (en totalité ou en partie) le paiement du montant des intérêts pour une période indéterminée et sur une base non cumulative et ce, en vue de faire face à ses obligations (notamment suite à une demande de Bank Al-Maghrib). Suite à cette décision, tout montant d'intérêt annulé n'est plus payable par l'émetteur ou considéré comme accumulé ou dû aux porteurs d'obligations subordonnées perpétuelles. En cas d'annulation du paiement du montant des intérêts, l'émetteur est tenu d'informer, dans un délai d'au moins soixante jours calendaires avant la date de paiement, les porteurs d'obligations subordonnées perpétuelles et l'AMMC, de cette décision d'annulation. Les porteurs d'obligations subordonnées perpétuelles sont informés par un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant le montant des intérêts annulés, les motivations de cette décision d'annulation de paiement du montant des intérêts ainsi que les mesures correctives qui ont été mises en œuvre. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. La distribution des intérêts ne peut provenir que des éléments distribuables et n'est pas liée à la qualité de crédit de BMCE Bank of Africa. BMCE Bank of Africa peut décider, à sa discrétion d'augmenter le montant du coupon à payer qui deviendra, par conséquent, supérieur au montant du coupon déterminé sur la base de la formule ci-dessous. Elle est tenue à cet effet d'en informer l'AMMC, le représentant de la masse et de le publier dans un journal d'annonces légales. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [[Nominal x taux facial x (nombre de jours exact / 360 jours)]. Les intérêts seront calculés sur la base du dernier nominal tel que défini dans la clause « Absorption des pertes ».
Remboursement du principal	Le remboursement du capital est soumis à l'accord de Bank Al-Maghrib et se fait linéairement sur une durée minimale de 5 ans au-delà de la 5ième année (Cf. clause de « remboursement anticipé »).
Remboursement anticipé	BMCE Bank of Africa s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, avant une période de 5 ans à compter de la date d'émission. Au-delà de 5 ans, le remboursement anticipé de tout ou partie du capital ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur, sous réserve d'un préavis minimum de cinq ans et après accord de Bank Al-Maghrib.

	Tout remboursement anticipé (total ou partiel) sera effectué proportionnellement à toutes les tranches des obligations subordonnées perpétuelles objet de la présente émission de façon linéaire sur une durée minimale de 5 ans. Les porteurs d'obligations perpétuelles seront informés du remboursement anticipé, dès la prise de décision du remboursement anticipé avec un rappel au moins soixante jours avant la date de début de ce remboursement. Ces avis seront publiés dans un journal d'annonces légales et précisent le montant et la durée et la date de début du remboursement. En cas de remboursement anticipé, l'émetteur est tenu d'informer l'AMMC. L'émetteur ne peut pas procéder au remboursement anticipé (total ou partiel) des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, tant que leur valeur nominale est dépréciée conformément à la clause « Absorption des pertes ». Dans le cas où le ratio *Common Equity Tier 1* (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0% des risques pondérés, sur base individuelle ou consolidée, durant la période de remboursement, ce dernier sera effectué sur la base de la valeur nominale initiale des titres. BMCE Bank of Africa s'interdit de procéder au rachat des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, tant que leur valeur nominale est dépréciée conformément à la clause « Absorption des pertes ». L'émetteur est tenu d'informer l'ensemble des détenteurs des obligations subordonnées perpétuelles ayant souscrit à la présente émission, de toute éventuelle procédure de rachat par un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant le nombre d'obligations à racheter, le délai et le prix du rachat. BMCE Bank of Africa procédera au rachat au prorata des ordres de vente présentés (dans le cas où le nombre de titres présentés est supérieur au nombre de titres à racheter). En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de BMCE Bank of Africa intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées perpétuelles seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de BMCE Bank of Africa. Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de BMCE Bank of Africa, subordonné à toutes les autres dettes (cf. « Rang de l'emprunt »).
Absorption des pertes	Les titres sont dépréciés[5] dès lors que le ratio *Common Equity Tier 1* (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0% des risques pondérés, sur base individuelle ou consolidée. Les titres sont dépréciés du montant correspondant au différentiel entre des fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) théoriques permettant d'atteindre 6,0% des risques pondérés de ratio CET 1 et les fonds propres effectifs CET 1 (après prise en compte de l'effet lié à la fiscalité)[6]. Ladite dépréciation est effectuée, dans un délai ne pouvant excéder un mois, en diminuant le nominal des titres du montant correspondant et ce, dans la limite d'une valeur nominal minimale de 50 dirhams.

[5] Une éventuelle dépréciation de la valeur nominale des titres, permettrait à BMCE Bank of Africa de constater un produit exceptionnel qui viendrait en augmentation de son résultat net qui permettrait une amélioration de ses fonds propres.

[6] L'évolution historique du ratio sur fonds propres de base (CET 1) et du ratio de solvabilité est présentée au niveau de la Partie VI - .Situation financière de BMCE Bank – comptes consolidés IFRS 2014-2016 et au niveau de la Partie VIII. Facteurs de risque – Section II. Risques liés aux obligations subordonnées perpétuelles (pour les ratios sur base consolidé).

	A chaque fin de période semestrielle (dates d'arrêtés semestriels de publication des ratios de solvabilité) ou à une date de calcul extraordinaire ou intermédiaire demandée par Bank Al Maghrib, l'émetteur devra vérifier que le ratio *Common Equity Tier 1* (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, respecte le niveau minimal de 6,0% des risques pondérés, sur base individuelle et consolidée. A cet effet, BMCE Bank of Africa veillera au respect des exigences du régulateur en matière de déclaration des ratios de solvabilité à travers ses publications semestrielles du Rapport Etats Financiers Consolidés et Notes Annexes (consultable sur le site web de l'émetteur) destiné à garantir une transparence de l'information financière. Ces publications seront transmises au représentant de la masse des obligataires regroupant les porteurs des obligations subordonnées perpétuelles objet de la présente émission, en même temps que le régulateur, et devront contenir le détail des ratios prudentiels (Ratio sur fonds propres de base ou CET1 et ratio de solvabilité), composition des fonds propres réglementaires ainsi que la répartition des risques pondérés. Ainsi, l'émetteur procédera à la publication, après validation préalable de son Conseil d'Administration, de son ratio de solvabilité à horizon 18 mois. Cette publication interviendra à chaque arrêté des comptes ou à une date intermédiaire en cas de survenance d'événement significatif affectant les ratios réglementaires. En cas de non-respect du ratio minimal de 6,0%, sur base individuelle ou consolidée, l'émetteur est tenu d'en informer immédiatement Bank Al-Maghrib et l'AMMC et d'adresser aux porteurs d'obligations perpétuelles, dans un délai de 5 jours ouvrés, un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant la survenance d'évènement déclencheur du mécanisme d'absorption de perte, le montant de dépréciation de la valeur nominale des titres, la méthode de calcul de ce montant, les mesures correctives qui ont été mises en œuvre ainsi que la date à laquelle cette dépréciation prendra effet. Après une éventuelle dépréciation de la valeur nominale des titres, et si la situation financière de l'émetteur ayant nécessité cette dépréciation s'améliore, BMCE Bank of Africa peut déclencher immédiatement, après accord préalable de Bank Al-Magrhib, le mécanisme d'appréciation en totalité ou en partie du nominal ayant fait l'objet de dépréciation. L'émetteur devra informer les porteurs d'obligations subordonnées perpétuelles, dans un délai d'un mois, par avis publié dans un journal d'annonces légales, de la décision d'appréciation du nominal, du montant, du mode de calcul et de la date d'effet de ladite appréciation. En cas d'existence d'autres instruments ayant un mécanisme d'absorption de pertes, la dépréciation/appréciation de la valeur nominale sera effectuée au prorata entre tous les instruments dont le seuil de déclenchement a été franchi et ce, sur la base de la dernière valeur nominale précédent la date de déclenchement du mécanisme d'absorption de pertes. Les intérêts seront calculés sur la base du dernier nominal précédant la date de paiement du coupon (prenant en compte la dépréciation/appréciation du nominal). En cas de dépréciation ou d'appréciation du nominal des titres, l'émetteur doit informer immédiatement l'AMMC.
Négociabilité des titres	Négociable de gré-à-gré. Les obligations subordonnées perpétuelles de la tranche B ne peuvent être négociées qu'entre investisseurs qualifiés.
Assimilation antérieure	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées perpétuelles

	objet de la tranche B aux obligations subordonnées émises et aux obligations subordonnées perpétuelles antérieurement par BMCE Bank of Africa.
Assimilations ultérieures	Au cas où BMCE Bank of Africa émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Le capital fait l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de BMCE Bank of Africa, les titres subordonnés perpétuels de la présente émission ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés perpétuels interviendront au remboursement après tous les autres emprunts subordonnés qui ont été émis et qui pourraient être émis ultérieurement par BMCE Bank of Africa tant au Maroc qu'à l'international. Ce remboursement sera effectué sur la base du plus petit des deux montants suivants : ▪ la valeur nominale initiale réduite du montant des remboursements éventuels effectués antérieurement ; ▪ le montant disponible après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires et des porteurs d'obligations subordonnés qui ont été émises et qui pourraient être émises ultérieurement par BMCE Bank of Africa tant au Maroc qu'à l'international.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Représentation de la masse des obligataires	Le Conseil d'Administration de la Société tenu le 8 juin 2017 a désigné Monsieur Hamad JOUAHRI en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligations subordonnées de la tranche A et B conformément aux dispositions légales en la matière. Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A et B de l'Emission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. De plus, le Conseil d'administration de BMCE Bank of Africa s'engage, à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la souscription.
Droit applicable	Droit Marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca.

V. Calendrier de l'opération

La souscription est ouverte auprès de l'organisme chargé du placement. Le calendrier de l'Opération se présente ainsi :

Ordre	Étapes	Date
1	Obtention du Visa de l'AMMC	09 juin 2017
2	Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	13 juin 2017
3	Observation du taux d'intérêt Bank Al Maghrib	16 juin 2017
4	Publication du taux de référence sur un journal d'annonce légal	19 juin 2017
5	Ouverture de la période de souscription	19 juin 2017
6	Clôture de la période de souscription à 15h	21 juin 2017
7	Allocation des titres (état définitifs)	21 juin 2017
8	Publication du taux d'intérêt facial retenu et des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales	23 juin 2017
9	Règlement – Livraison	23 juin 2017

VI. Etablissement placeur et intermédiaires financiers

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller financier et coordinateur global	BMCE Capital Conseil	63, Bd Moulay Youssef, Casablanca
Organisme Chargé du Placement	BMCE Bank	140, Avenue Hassan II, Casablanca
Agent de calcul des coupons	BMCE Bank	140, Avenue Hassan II, Casablanca
Organisme chargé du service financier des titres et de la domiciliation	BMCE Bank	140, Avenue Hassan II, Casablanca

VII. Garantie de bonne fin

La présente émission n'est assortie d'aucune garantie de bonne fin.

VIII. Modalités de souscription

1. Période de souscription

La période de souscription est ouverte auprès de l'organisme chargé du placement, du 19 juin 2017 au 21 juin 2017 inclus.

2. Souscripteurs

La souscription primaire des obligations, objet de la présente Note d'Information, est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain, définis ci-après :

- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les compagnies financières visées par le Dahir n° 1-14-193 du 1er rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-14-193 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi n°17-99 portant Code des Assurances sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs.

La négociation sur le marché secondaire des obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente note d'information, est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés ci-dessus. Les teneurs de comptes, les sociétés de bourse et autres intermédiaires financiers ne doivent en aucun cas accepter des ordres d'achat (sur le marché secondaire) des obligations objet de la présente note d'information formulés par des investisseurs autres que les investisseurs qualifiés listés dans la présente note d'information.

3. Identification des souscripteurs

L'organisme chargé du placement doit s'assurer que le représentant des souscripteurs bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal soit au titre d'un mandat dont il dispose.

L'organisme chargé du placement devra s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories prédéfinies. A ce titre, il doit obtenir, s'il ne l'a pas déjà, une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories, et la joindre au bulletin de souscription.

Catégorie de souscripteur	Documents à joindre
OPCVM de droit marocain	- Fonds Commun de Placement (FCP) : Photocopie de la décision d'agrément + certificat de dépôt au greffe du tribunal - SICAV : Photocopie de la décision d'agrément + modèle des inscriptions au Registre de Commerce
Investisseurs qualifiés de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie

4. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant de la souscription, la tranche et le taux (par palier de 1 point de base à l'intérieur de la fourchette proposée pour chaque tranche).

A moins d'être frappées de nullité, les souscriptions sont cumulatives quotidiennement, par montant de souscription et par tranche. Les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente Note d'Information, dans la limite du montant de l'opération, soit un milliard de MAD (1 000 000 000 MAD).

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt non coté, à taux révisable chaque 10 ans et/ou à taux révisable annuellement. Les titres sont payables au comptant en un seul versement le 23 juin 2017 (jour de règlement/livraison) et inscrit sur le compte du souscripteur le même jour.

Dans le cas d'un mandat de gestion du portefeuille comportant une clause express le permettant, le mandataire peut souscrire en lieu et à la place du mandant.

L'organisme chargé du placement est tenu de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs ou leur mandataire selon le modèle joint en Annexe. Les souscripteurs adressent leurs demandes de souscription à leurs dépositaires respectifs (sans qu'il y ait obligation d'ouvrir un compte chez BMCE Bank of Africa), ces derniers se chargent de les transmettre à BMCE Bank of Africa, seul entité chargée du placement.

Par ailleurs, l'organisme chargé du placement s'engage à ne pas accepter de souscriptions collectées en dehors de la période de souscription ou ne respectant pas les modalités de souscription.

Les ordres de souscriptions seront collectés par le biais de l'organisme chargé du placement.

Tout bulletin de souscription doit être signé du souscripteur ou son mandataire et transmis à l'organisme chargé du placement. Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

IX. Modalités de traitement des ordres

1. Modalités de centralisation des ordres

L'organisme chargé du placement est tenu de recueillir les ordres de souscription, à l'aide d'un bulletin de souscription ferme et irrévocable (modèle joint en Annexe).

Chaque souscripteur devra entre le 19 juin 2017 et le 21 juin à 15h :

- Remettre, préalablement à la clôture de la période de souscription, un bulletin de souscription dûment signé, ferme et irrévocable, sous pli fermé auprès de l'organisme chargé du placement. Dans le cas où le souscripteur envoie les bulletins de souscription par fax au 0522 49 29 88, l'Organisme chargé de placement doit confirmer leur réception par communication téléphonique enregistrée ;
- Formuler son (ses) ordre (s) de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé, le montant de sa souscription et le taux de souscription par pallier de prime de risque (de 1 point de base à l'intérieur de la fourchette proposée pour chaque tranche).

Au cours de la période de souscription, l'organisme chargé du placement doit établir un état récapitulatif des souscriptions qu'il aura reçu pendant la journée.

En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention « Néant ».

Il sera alors procédé à 15h, à la fin de la période de souscription, à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités de souscription susmentionnées ;

- La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- L'allocation des obligations.

2. Modalités d'allocation

L'allocation des obligations sera effectuée à la date de clôture de la période de souscription qui s'étale du 19 juin 2017 au 21 juin 2017 inclus.

A l'issue de la période de souscription, l'organisme chargé du placement devra procéder à la consolidation de tous les bulletins de souscription et établir un état récapitulatif des souscriptions.

Il sera alors procédé, le 21 juin 2017 à 16 heures, au siège de BMCE Capital, à :

- L'ouverture des plis;
- L'allocation selon la méthode définie ci-dessous.

Le montant adjugé pour les deux tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser un milliard de dirhams (1 000 000 000 MAD) pour l'ensemble de l'émission.

Dans la limite du montant alloué à chaque tranche, l'allocation des obligations subordonnées perpétuelles de BMCE Bank of Africa se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française.

La méthode d'allocation relative à l'adjudication à la Française se déclare comme suit :

L'organisme chargé du placement retiendra les soumissions aux primes de risques les plus basses, à l'intérieur de la fourchette proposée pour chaque tranche (bornes comprises), jusqu'à ce que le montant de l'émission soit atteint.

L'organisme chargé du placement fixera, alors, le taux limite de l'adjudication, correspondant à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues. Les soumissions retenues sont entièrement servies au taux limite soit à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues.

Ainsi, si le montant des souscriptions pour une tranche est inférieur au montant qui lui est alloué, les souscriptions reçues seront toutes allouées à hauteur des montants demandés au taux limite soit à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues. Si par contre le montant des souscriptions pour ladite tranche est supérieur au montant qui lui est alloué, deux cas de figure pourraient se présenter :

Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec plusieurs primes de risque, les demandes retenues exprimées aux primes de risque les plus basses seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues exprimées aux primes de risque les plus élevées feront l'objet d'une allocation au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

$$\frac{Quantité\ de\ titres\ restants}{Quantité\ demandée\ à\ la\ prime\ de\ risque\ la\ plus\ élevée}$$

La prime de risque retenue sera égale à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues et sera appliqué à toutes les souscriptions retenues ;

Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec une seule prime de risque à l'intérieur de la fourchette proposée pour chaque tranche (bornes comprises), toutes les demandes retenues seront servies à cette prime de risque, au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

$$\frac{Quantité\ offerte}{Quantité\ demandée\ retenue}$$

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure.

Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

A l'issue de la séance d'allocation un procès-verbal d'allocation (détaillé par catégorie de souscription et par tranche) sera établi par BMCE Bank of Africa.

L'allocation sera déclarée et reconnue « définitive et irrévocable » dès la signature dudit procès-verbal.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 Mai 2017, a décidé de limiter le montant de la souscription pour chaque tranche aux montants des souscriptions obtenus.

3. Modalités d'annulation des souscriptions

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente Note d'Information est susceptible d'annulation par l'organisme chargé du placement.

X. Modalité d'enregistrement

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du Règlement / Livraison.

XI. Modalités de règlement et de livraison des titres

1. Modalités de versement des souscriptions

Le règlement / livraison entre l'émetteur (BMCE Bank of Africa) et les souscripteurs se fera par la filière de gré à gré en ce qui concerne les tranches A et B, à la date de jouissance, prévue le 23 juin 2017. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs le jour du règlement / livraison, soit le 23 juin 2017.

2. Domiciliataire de l'émission

BMCE Bank of Africa est désigné en tant que domiciliataire de l'opération, chargé d'exécuter toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission objet de la présente note d'information

3. Frais de transaction

Tous les frais d'intermédiation relatifs à cette émission obligataire subordonnée, incluant les commissions du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les investisseurs demeureront à leur charge.

XII. Résultats de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés par l'émetteur dans un journal d'annonces légales en date du 23 juin 2017, pour les deux tranches.

XIII. Négociabilité

A compter du 23 juin 2017, les obligations émises par BMCE Bank of Africa dans le cadre de cette opération seront admises aux négociations.

Les obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente émission, ne peuvent être négociées qu'entre investisseurs qualifiés.

XIV. Régime fiscal des titres à émettre

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes morales autorisées et désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est détaillé ci-après.

1. Fiscalité des revenus

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

1) Personnes soumises à l'IS :

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt sur les sociétés.

Sont exonérés à l'IS retenu à la source, les intérêts et autres produits similaires servis aux :

- Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (O.P.C.V.M.) régis par le dahir portant loi n°1-93-213 ;
- Fonds de placements collectifs en titrisation (F.P.C.T.) régis par la loi n°10-98 ;
- Organismes de placements en capital-risque (O.P.C.R.) régis par la loi n°41-05.

2) Personnes soumises à l'IR :

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du Bénéfice Net Réel (BNR) ou le régime du Bénéfice Net Simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit à restitution pour les bénéficiaires personnes morales et les personnes physiques soumises à l'IR selon le régime BNR ou BNS.

Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :

- Le nom, prénom, adresse et le numéro de la CIN ou de carte d'étranger ;

Le numéro d'article d'imposition à l'IR.

2. Fiscalité des plus-values

<u>Personnes morales résidentes</u>

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- D'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- Et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Le prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, y compris des intérêts courus et non encore échus aux dates desdites cessions et ou acquisition.

XV. Charges relatives à l'opération (supportées par l'émetteur)

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 0,4%% du montant de l'opération. Ces charges comprennent les commissions/honoraires :

- Les frais légaux ;
- Le conseil financier ;
- Le conseil juridique ;
- Les frais de courtage ;
- La communication ;
- Le placement ;
- La commission relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux;
- Le Dépositaire Central, Maroclear.

PARTIE III : PRESENTATION DE BMCE BANK

I. Renseignements à Caractère Général

Dénomination sociale :	Banque Marocaine du Commerce Extérieur/BMCE Bank/BMCE Bank Of Africa.
Siège social :	140, avenue Hassan II, Casablanca.
Téléphone :	05 22 49 80 04/03
Télécopie :	05 22 26 49 65
Site Web :	www.bmcebank.co.ma
Forme juridique :	Société Anonyme à Conseil d'Administration.
Date de constitution :	31 août 1959.
Durée de vie :	99 ans.
Numéro d'Inscription au Registre de Commerce :	27 129 Casablanca
Exercice social :	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social : *(Article 3 des statuts)*	BMCE Bank a pour objet, dans le cadre du Dahir n° 1-14-193 du 1er rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés: ▪ d'effectuer toutes opérations de banque, de change, de trésorerie, d'aval, d'acceptation, d'escompte, de réescompte, de découvert en compte courant et toute forme de crédit à court, moyen et long termes ; contracter tous emprunts, tous engagements en toutes monnaies ; acheter, vendre ou céder tous biens mobiliers ou immobiliers ; pratiquer toutes opérations de transit ou de commissions, de commerce de métaux précieux ; ▪ d'effectuer tous placements, souscriptions, achats et ventes en bourse ou autrement, au comptant ou à terme de titres et d'effets de toutes natures ; ▪ de prendre, de détenir et de gérer des participations dans toutes entreprises bancaires financières, immobilières, industrielles et commerciales pour elle-même ou pour le compte de tiers ; ▪ et plus généralement, d'effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
Capital social au 31 mars 2017	MAD 1 794 633 900 composé de 179 463 390 actions d'une valeur nominale de MAD 10.
Documents juridiques :	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de BMCE Bank.
Liste des textes législatifs applicables :	De par sa forme juridique, BMCE Bank est régie par le droit marocain et la loi N° 17-95 telle que modifiée et complétée ; De par son activité, BMCE Bank est régie par Dahir n° 1-14-193 du 1er rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; De par la cotation de ses actions sur la Bourse de Casablanca, BMCE Bank est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ▪ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la

Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01, 45-06, et 43-09 ;

- Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances n°1156–10 du 7 avril 2010, n° 30–14 du 06 janvier 2014 et n°1955–16 du 4 juillet 2016
- Dahir portant loi n°1-93-212 du 4 rabii II 1414 (21 septembre 1993) tel que modifié et complété par les lois n°23-01, 36-05 et 44-06 ;
- Règlement Général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°822 08 du 14 avril 2008 ;
- Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 18 hija 1418 (16 avril 1998) complété et modifié par l'arrêté 1961-01 publié au BO 4966 du 3 janvier 2002 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ;
  Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier et modifié par la loi n° 46-06 ;
- La circulaire de l'AMMC entrée en vigueur en octobre 2014 ;

De par son programme d'émission de son certificat de dépôt, BMCE Bank est soumise à la circulaire de BAM n° 2/G/96 du 30/01/1996 relative aux certificats de dépôts et son modificatif.

La société est également soumise à la loi 35-94 relative aux TCN.

Régime fiscal :	BMCE Bank est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
Tribunal compétent en cas de litige :	Tribunal de Commerce de Casablanca.

II. Renseignements sur le capital de l'émetteur

1. Renseignements à caractère général

Au 28 février 2017, BMCE Bank est doté d'un capital social de MAD 1 794 633 900, composé de 179 463 390 titres d'une valeur nominale de MAD 10, entièrement libéré.

Il convient de rappeler, qu'en date du 22 septembre 2008, BMCE Bank avait procédé au split de son action, ramenant sa valeur nominale à MAD 10 contre MAD 100 précédemment et ce, conformément aux dispositions de la loi 20-05 modifiant et complétant la loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes.

2. Historique du capital

Tableau 1 Evolution du capital social

Date	Nature de l'opération	Capital avant opération (en MAD)	Nombre d'actions émises[7]	Montant de l'augmentation valeur (en MAD)	Capital après opération (en MAD)	VN (en MAD)	Prix d'émission (en MAD)
1992	Attribution d'actions gratuites	750 000 000	750 000	75 000 000	825 000 000	100	NA
1992	Souscription en numéraire	825 000 000	1 750 000	175 000 000	1 000 000 000	100	200,00
1996	Attribution d'actions gratuites	1 000 000 000	2 857 142	285 714 200	1 285 714 200	100	NA
1996	Souscription réservée aux institutionnels étrangers	1 285 714 200	1 369 394	136 939 400	1 422 653 600	100	330,00
1996	Souscription réservée aux institutionnels étrangers	1 422 653 600	205 409	20 540 900	1 443 194 500	100	330,00
2000	Attribution d'actions gratuites	1 443 194 500	1 443 194	144 319 400	1 587 513 900	100	NA
2008	Split de l'action	1 587 513 900	158 751 390[8]	-	1 587 513 900	passage de 100 à 10	NA
2010	Augmentation de capital réservée à la BFCM	1 587 513 900	10 712 000	107 120 000	1 694 633 900	10	235,00
2010	Augmentation de capital réservée au personnel	1 694 633 900	2 500 000	25 000 000	1 719 633 900	10	200,00
2012	Augmentation de capital réservée aux actionnaires de référence	1 719 633 900	7 500 000	75 000 000	1 794 633 900	10	200,00

Source : BMCE Bank

L'attribution d'actions gratuites par incorporation de réserves, ayant porté le capital social à MAD 1 587 513 900, a été décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 13 juin 2000.

En 2010, BMCE BANK a procédé à un renforcement de ses fonds propres à travers :

- Une augmentation de capital réservée à la BFCM pour un montant de MAD 2,5 milliards en octobre 2010 ;
- Et, une augmentation de capital réservée au personnel du Groupe pour un montant de MAD 500 millions en décembre 2010.

En 2012, BMCE Bank a opéré une augmentation de capital réservée aux actionnaires de référence du Groupe et ce pour un montant de MAD 1,5 milliards.

3. Pactes d'actionnaires

Néant.

4. Evolution de la structure d'actionnariat

Dans le cadre de la consolidation de son actionnariat et de sa stratégie de s'ériger en Banque des Réseaux d'alliances internationales, BMCE Bank a conclu, en 2004, un accord de partenariat avec le Crédit Industriel et Commercial - CIC, filiale du Groupe Crédit Mutuel – France avec une prise de participation de 10% du capital de BMCE Bank.

[7] À une valeur nominale de MAD 100

[8] Création de 158 751 390 actions au nominal de MAD 10, en remplacement des 15 875 139 actions anciennes de MAD 100 chacune de valeur nominale

S'appuyant sur une convergence des orientations stratégiques des deux banques, le partenariat conclu sert les ambitions de développement régional de BMCE Bank et du CIC. Il devrait également dynamiser leur positionnement sur le continent africain, en particulier au Maghreb, en leur permettant de saisir les opportunités offertes par l'ouverture croissante des marchés algérien, tunisien, libyen et mauritanien sur de nouvelles zones de libre-échange.

Par ailleurs, Morgan Stanley Investment Management - MSIM -, a acquis sur le marché boursier 3%[9] du Capital de BMCE Bank en septembre 2004. Morgan Stanley Investment Management est la division de gestion d'actifs de Morgan Stanley & Co, firme multinationale au service d'une clientèle mondiale institutionnelle tels que les gouvernements et sociétés, les caisses de retraite et fonds de pension, les fondations ainsi que la clientèle patrimoniale.

En 2005, et au vu du succès de l'opération d'intéressement du personnel réalisée en février 2003, et dans le cadre de sa politique d'encouragement de l'actionnariat des salariés et de renforcement de l'appartenance des membres du personnel au Groupe BMCE, BMCE Bank, a mis en place un nouveau Programme de Participation de Capital[10]. Ce dernier portait sur 628 841 actions BMCE, représentant 3,96% du capital. Au 28 mai 2007, les salariés de la Banque ont eu la possibilité de céder un tiers de leurs participations au cours de MAD 2 750 (avant split de l'action).

En date du 19 avril 2007, la Caja De Ahorros Del Mediterráneo -CAM- rejoint le tour de table de BMCE Bank à hauteur de 5%. Cette nouvelle alliance constitue un véritable partenariat industriel (i) dans le domaine de l'immobilier au Maroc, (ii) en faveur des Marocains Résidant en Espagne (iii) dans les métiers de Banque d'Affaires et de l'International, (iv) dans le domaine de la coopération technique et (v) en matière sociétale.

Le 26 mars 2008, BMCE Bank a cédé 5% de parts supplémentaires de son capital au profit du Groupe français Crédit Mutuel au prix unitaire de MAD 3 000 (avant split de l'action). Cette nouvelle acquisition porte ainsi la participation du CIC dans le capital BMCE Bank à la limite de 15%.

Par ailleurs, dans le cadre d'un reclassement de ses actifs et participations, CIC a opéré en date du 30 décembre 2008 un transfert de l'intégralité de sa participation dans BMCE Bank au profit de son actionnaire majoritaire, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-.

Le 5 février 2009, le Groupe CIC a procédé à l'acquisition à travers la BFCM de 4,9% de parts supplémentaires de capital de BMCE Bank, soit au total plus de 7,7 millions d'actions au prix unitaire de MAD 290 dirhams (après split de l'action). Ainsi, sa participation dans le capital de BMCE est passée de 15,05% à 19,9%.

Le 22 mars 2010, BMCE Bank a cédé au profit de la Caisse de Dépôts et de Gestion 8% de son capital pour un montant de MAD 3,4 Milliards.

En octobre 2010, le Groupe BMCE a procédé à une augmentation de capital réservée à la BFCM, portant sa participation à 25% (MAD 2,5 milliards). Consécutivement à cette opération, le groupe a procédé début décembre 2010 à une augmentation de capital en faveur du personnel pour MAD 500 millions.

En août 2011, Caja De Ahorros Del Mediterráneo -CAM- se retire du tour de table de BMCE Bank en cédant sa participation au profit de FinanceCom.

En 2012, BMCE Bank a opéré une augmentation de capital réservée aux actionnaires de référence du Groupe et ce pour un montant de MAD 1,5 milliards.

A noter qu'au titre de l'AG mixte en date du 30 mai 2016, a eu lieu le renouvellement de l'autorisation triennale de conversion optionnelle en actions des sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC) d'un montant de 70 millions d'euros. Parallèlement à une autorisation demandée pour la réalisation d'une augmentation de capital social d'un montant maximum égal à la contrevaleur en dirhams de 70 millions d'euros, par compensation avec les sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale, et la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

[9] Cette participation a entièrement été cédée en mai 2007
[10] Visé par l'AMMC le 10 mai 2005 sous la référence VI/EM/007/2005

Tableau 2 Actionnariat au 28 février 2016

Acquisitions de parts de capital				
Année	Actionnaire	Nombre de titres	Part du capital	Prix d'acquisition par action en MAD
2010	CDG	12 700 111	*8,00%*	*267*
2010	Groupe Crédit Mutuel-CIC	10 712 000	*5,00%*	*235*
2010	Salariés du Groupe	2 500 000	*1,64%*	*200*
2011	Finance.com	7 937 500	*4,62%*	*200*
2012	BES VIDA COMPAHNIA DE SEGUROS SA	4 401 240	*2,56%*	*192*
2012	BFCM	2 300 000	*1,34%*	*200*
2012	Augmentation de capital réservée (RMAWatanya, Financecom, CIMR, CDG, MAMDA/MCMA, BES, BFCM)	7 500 000	*4,36%*	*200*
2013	CDG	2 691 957	*1,57%*	*200*
2014	CDG	897 317	*0,50%*	*200*
2015	CDG	1 951 456	*1,00%*	*divers cours - MO*
Cessions de parts de capital				
Année	Actionnaire	Nombre de titres	Part du capital	Prix de cession par action en MAD
2010	Programme de Rachat	12 589 826	*7,93%*	*267*
2011	Caja de Ahorros del Mediterraneo	7 937 500	*4,62%*	*200*
2012	Banco Espirito Santo	397 220	*0,23%*	*192*
2012	BES / FUNDO PENSOES	4 004 020	*2,33%*	*192*
2012	Finance.com	2 300 000	*1,34%*	*200*
2013	Finance.com	2 691 957	*1,57%*	*200*
2014	Finance.com	897 317	*0,50%*	*200*

5. Structure de l'actionnariat

Le capital de BMCE Bank s'établit à MAD 1 794 633 900 composé de 179 463 390 actions d'une valeur nominale de MAD 10.

Depuis 2012, l'actionnariat de BMCE Bank se présente comme suit :

Tableau 1 : Evolution de l'actionnariat depuis 2012

	% du capital				
Actionnaires	2012	2013	2014	2015	2016
Bloc de contrôle	36,63%	37%	36,47%	36,32%	36,31%
*RMA**	*28,15%*	*30,02%*	*29,99%*	*29,84%*	*29,83%*
Financecom	*7,97%*	*6,47%*	*5,97%*	*5,97%*	*5,97%*
SFCM	*0,51%*	*0,51%*	*0,51%*	*0,51%*	*0,51%*
Participations stables	46,48%	46,48%	46,48%	47,57%	44,37%
BES VIDA COMPAHNIA DE SEGUROS SA	*2,58%*	*2,58%*	*2,58%*	*2,58%*	-
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	*26,21%*	*26,21%*	*26,21%*	*26,21%*	*26,21%*
Caisse de Dépôt et de Gestion	*8,46%*	*8,46%*	*8,46%*	*9,55%*	*9,55%*
MAMDA/MCMA	*5,14%*	*5,14%*	*5,14%*	*5,14%*	*4,52%*
CIMR	*4,09%*	*4,09%*	*4,09%*	*4,09%*	*4,09%*
Autres	19,33%	16,53%	17,06%	16,11%	19,33%
Personnel BMCE	*1,54%*	*1,50%*	*1,46%*	*1,31%*	*1,30%*
Flottant	*15,36%*	*15,03%*	*15,60%*	*14,80%*	*18,03%*
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Au 28 février 2017, l'actionnariat de BMCE BANK se présente comme suit :

Tableau 2 : Actionnariat au 28 février 2017

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	% des droits de vote
Bloc de contrôle	65 154 539	36,31%	36,31%
*RMA**	53 541 983	*29,83%*	*29,83%*
Financecom	10 705 351	*5,97%*	*5,97%*
SFCM	907 205	*0,51%*	*0,51%*
Participations stables	79 628 486	44,37%	44,37%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	47 029 054	*26,21%*	*26,21%*
Caisse de Dépôt et de Gestion	17 138 328	*9,55%*	*9,55%*
MAMDA/MCMA	8 112 300	*4,52%*	*4,52%*
CIMR	7 348 804	*4,09%*	*4,09%*
Autres	34 680 365	19,33%	19,33%
Personnel BMCE	2 328 306	*1,30%*	*1,30%*
Flottant	32 352 059	*18,03%*	*18,03%*
Total	179 463 390	100%	100%

Source : BMCE Bank

(*) Hors OPCVM dédiés de RMA

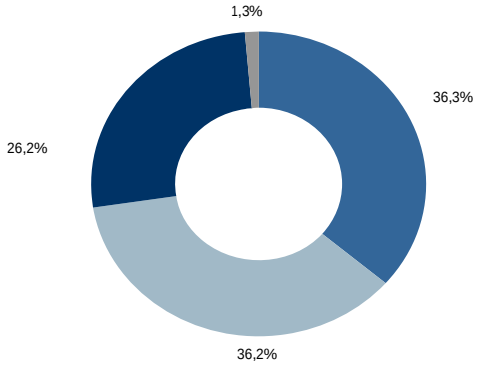

Source : BMCE Bank

Présentation des actionnaires détenant plus de 5% du capital[11]

BFCM

2ème Banque de détail en France, au service de plus de 13 millions de clients, Numéro 1 de la bancassurance en France, leader en monétique et acteur majeur sur le marché des professionnels.

Le Groupe BFCM est constitué de :

- La Banque Fédérative du Crédit Mutuel, holding du groupe CM11, qui détient notamment le Crédit Industriel et Commercial (CIC) à hauteur de 93,7% et qui exerce également des activités de banque de financement et de marché ;
- Le Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale sur l'Ile de France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- Des établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger ;

En 2016, le Groupe BFCM enregistre un PNB de 9,8 Millions d'Euros et un résultat net part du Groupe de 1,6 Millions d'Euros.

CDG

1er investisseur institutionnel au Maroc et acteur de référence à l'échelle nationale, sur les métiers tels que le financement public de l'investissement, la gestion de l'épargne.

A fin 2016, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) enregistre un résultat social de 264,9 millions de dirhams. Le résultat consolidé part du Groupe ressort quant à lui à 672,1 millions de dirhams, soit une régression de 11% par rapport à fin 2015.

III. Marché des titres BMCE Bank

1. Caractéristiques des actions BMCE Bank

La valeur BMCE Bank est cotée à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation 11 835.

A fin février 2017, le flottant du titre BMCE Bank est de 18,03% du capital, représentant 32 352 059 actions.

La performance boursière périodique réalisée par l'action BMCE Bank depuis le 31/12/2016 jusqu'au 3 mars 2017 ressort à -10,3% (-1,21% pour l'ensemble du secteur).

Au titre de l'exercice 2016, BMCE Bank a procédé suite à la décision de l'AG tenue le 23 Mai 2017, à la distribution d'un dividende unitaire de MAD 5 fixant le rendement de dividende à 2,24% sur la base d'un cours de clôture au 31/12/2016 de MAD 223.

Evolution du cours de BMCE BANK depuis mars 2014 (en MAD)

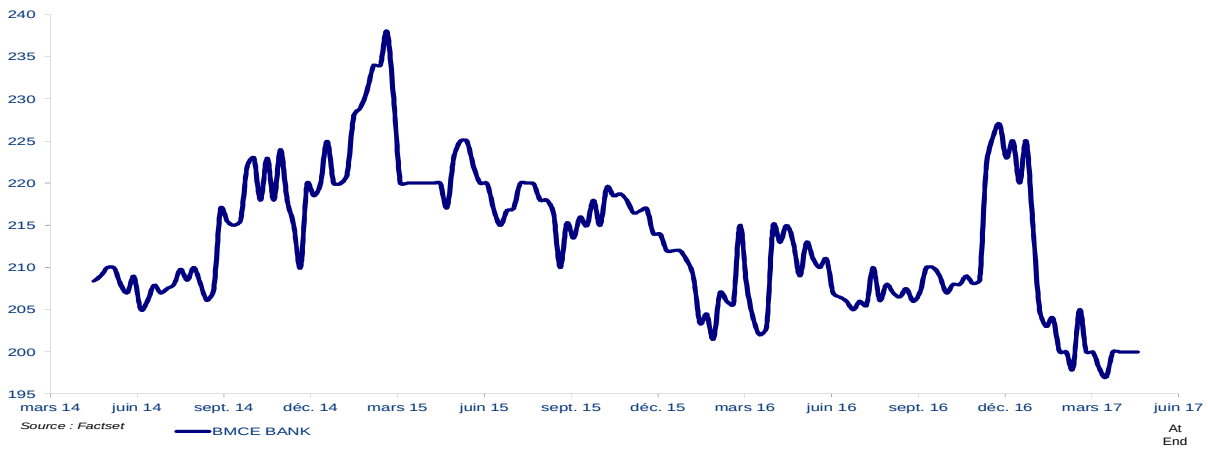

[11] Hors FinanceCom (cf. pages 85 à 90) et RMA (cf. page 87).

Tableau 3 Taux de distribution de dividendes de la Banque sur la période 2014-2016

K MAD	2014	2015	2016
Dividendes distribués au titre de l'exercice	789 639	897 317	897 317
Résultat net	1 203 572	1 304 036	1 324 971
Taux de distribution	65,6 %	68,8 %	67,72 %

2. Emission par BMCE Bank d'un Emprunt Obligataire sur le Marché International

BMCE Bank, Groupe de banque universelle et d'ambition continentale, qui, compte tenu du niveau croissant des revenus procédant -à l'avenir- de sources en devises et de régions géographiques diversifiées, a voulu diversifier ses sources de financement et disposer d'une plus large visibilité sur la scène financière internationale.

L'émission de l'EuroBond de BMCE Bank, s'est opérée dans un contexte où « l'emprunt souverain », celui de l'Etat marocain, fut bien accueilli par la communauté des investisseurs internationaux, de par les caractéristiques dont il fut assorti, ce qui a ouvert la voie à d'autres émetteurs publics ou privés.

Avec cette émission, la banque s'est positionnée comme premier Corporate marocain et de la région ainsi que l'un des trois premiers en Afrique à émettre un emprunt à l'international, et représenter ainsi un ''benchmark'' pour les nouveaux émetteurs bancaires marocains, africains ou même internationaux issus de pays émergents et de même qualité.

Cette transaction de 300 millions de dollars fut un réel succès. En attestent, le niveau du pricing - un rendement de 6,5% l'an, soit 200 points de base environ au-dessus de l'Emprunt Souverain, soit le bas de la fourchette des spreads d'émission pour des noms de même Rating, appartenant à des pays beaucoup plus familiers des marchés internationaux de la dette[12].

Une autre illustration du succès fut le nombre (une soixantaine), la diversité, la haute qualité des profils ainsi que la base élargie des investisseurs basés en Europe, au Moyen Orient et en Asie.

[12] Source : BMCE Bank

L'Emprunt ainsi réalisé est assorti, à la date d'émission, des caractéristiques suivantes :

Emetteur	Banque marocaine du Commerce Extérieur - BMCE Bank -
Notation	Ba 1 par Moody's
Format et rang	Senior non garanti
Restrictions de vente	Reg S
Montant initial	300 millions USD
Encours au 28/02/2017	204 715 000 USD
Maturité	27 Novembre 2018
Coupon	6,25 % (SA ,30/360, 1er coupon : 27 Mai 2014)
Rendement	6,50 %
Prix d'offre	98,947
Règlement	27 Novembre 2013
Listing	Bourse de Luxembourg
Utilisation des fonds	Besoins généraux de l'émetteur
Valeur unitaire	Montant minimum de 200 000 USD puis par Incrémentation de 1 000 USD
ISIN	XS0998123037
Bookrunners	Barclays, BMCE Capital, BNP Paribas et Citi

**Prix de l'offre en dollar*

Cet emprunt a été placé auprès d'investisseurs, organismes multinationaux, gestionnaires de fonds, banques et institutionnels privés situés géographiquement et principalement en Europe, au Moyen Orient, en Suisse et en Asie.

3. Caractéristiques des GDRs émis en 1996 au 28/02/2017

Au cours de l'exercice 1996, BMCE Bank avait procédé à une augmentation de capital à travers l'émission de USD 60 millions d'actions GDRs (Global Depositary Receipts) cotées à la Bourse de Londres. L'objectif de cette opération visait en premier lieu une internationalisation plus grande du capital de BMCE Bank, lui conférant une assise plus importante comparativement à d'autres banques des marchés émergents.

Type de GDR	REG S (*)
Ticker	BMED
ISIN	US06674P2056
Nombre de titres au 28 février 2017	23 370[13]
Type de GDR	**144 A (**)**
Ticker	BQMCY
ISIN	US06674P1066
Nombre de titres au 28 février 2017	180

Source : BMCE Bank

(*) Reg S : GDRs qui peuvent être détenus par des porteurs (personnes physiques ou morales) à l'extérieur des Etats-Unis.

[13] Après split de l'action BMCE Bank

(**) 144 A : GDRs qui sont uniquement réservés aux investisseurs qualifiés aux Etats-Unis, connus sous « QIBs » - Qualified Institutional Buyers. Les QIBs sont des institutions qui détiennent pour leur propre compte au moins USD 100 millions de titres. Les QIBs ne peuvent pas être des personnes physiques.

4. Programme d'émission de certificats de dépôt émis à partir du 16 avril 2001

En 2001, BMCE Bank a lancé un programme d'émission de certificats de dépôts dont le plafond s'élève à MAD 5 000 000 000. Les émissions opérées en mai 2001 ont été entièrement remboursées.

En Août 2008, BMCE Bank a procédé à l'extension de son plafond d'émission, après validation de l'AMMC en date du 1er août 2008, le portant à MAD 10 000 000 000 (Dix Milliards de Dirhams).

En janvier 2013, BMCE Bank a procédé à l'extension du plafond de son programme de certificat de dépôt à MAD 15 milliards.

Caractéristiques du programme :	
Nature	Certificats de dépôt
Montant de l'ancien Programme	MAD 5 000 000 000
Montant du nouveau Programme	MAD 15 000 000 000
Montant de l'encours à fin Février 2017 (hors intérêts courus)	8 159 000 000 MAD
Valeur nominale des titres [14]	MAD 100 000
Nombre de titres restant à fin Février 2017	81 590 bons

Source : BMCE Bank

[14] En application de l'article 9 de la loi n°35-94 relative à certains titres de créance négociables et de l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme du 10-07-2001 relatif à certains titres de créance négociables, le montant unitaire des certificats de dépôts est fixé à MAD 100 000.

Tableau 4 Caractéristiques des certificats de dépôt à fin février 2017

Jouissance	Échéance	Montant	Nbre de bons	Taux	Nature du taux
18/04/2014	18/04/2017	100 000	4 200	4,25%	Fixe
09/04/2014	09/04/2018	100 000	650	3,00%	Variable
07/04/2014	07/04/2017	100 000	4 430	4,25%	Fixe
30/04/2014	30/04/2017	100 000	3 100	4,20%	Fixe
30/04/2014	30/04/2018	100 000	1 700	4,40%	Fixe
30/04/2014	30/04/2019	100 000	3 650	4,55%	Fixe
08/05/2014	08/05/2017	100 000	700	4,15%	Fixe
08/05/2014	08/05/2019	100 000	120	4,50%	Fixe
15/05/2014	15/05/2017	100 000	2 100	4,20%	Fixe
04/02/2015	04/02/2018	100 000	4 300	3,10%	Fixe
11/04/2016	11/04/2018	100 000	6 900	2,45%	Fixe
11/04/2016	10/04/2017	100 000	4 410	2,40%	Fixe
18/04/2016	17/04/2017	100 000	3 500	2,40%	Fixe
18/04/2016	18/04/2018	100 000	2 200	2,45%	Fixe
14/07/2016	13/07/2017	100 000	11 380	2,50%	Fixe
15/07/2016	16/07/2018	100 000	3 500	2,63%	Fixe
24/11/2016	23//11/2017	100 000	11 030	2,53%	Fixe
24/11/2016	25/05/2017	100 000	1 170	2,35%	Fixe
28/11/2016	28/11/2018	100 000	1 200	2,70%	Fixe
15/12/2016	15/06/2017	100 000	2 350	2,45%	Fixe
20/12/2016	20/12/2019	100 000	3 500	3,00%	Fixe
26/12/2016	25/12/2017	100 000	5 500	2,70%	Fixe
		TOTAL	**81 590**		

Source : BMCE Bank

5. Emissions d'emprunts obligataires subordonnés depuis 2008

L'état des emprunts obligataires subordonnés émis depuis l'exercice 2008 se présente comme suit :

Emission d'obligations subordonnées perpétuelles

Nb	Emprunt obligataire	Date de jouissance	Montant de l'émission en M MAD	Tranche en M MAD	Cotation de la tranche	Nominal en MAD	Nombre de titres	Taux d'intérêt en vigueur 31/12/2015	Taux d'intérêt en vigueur 2016	Prime de risque	Nature du taux	Maturité	Mode de remboursement	Date d'échéance
1	Subordonné	26/02/2008	1 000	285	Cotée	100 000	2 850	4,38%	2,51%	75 pbs	Révisable annuellement	10 ans	*In fine*	26/02/2018
		26/02/2008		715	Non Cotée	100 000	7 150	4,38%	2,51%	75 pbs	Révisable annuellement	10 ans	*In fine*	26/02/2018
2	Perpétuel subordonné	15/10/2008	1 000	100	Cotée	100 000	1 000	5,95%		125 pbs	Fixe	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé à l'initiative de BMCE Bank, à partir de la 10ème année	*In fine*	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé à l'initiative de BMCE Bank, à partir de la 10ème année
		15/10/2008		50	Cotée	100 000	500	3,95%	3,63%	100 pbs	Révisable annuellement		*In fine*	
		15/10/2008		50	Non Cotée	100 000	500	5,95%		125 pbs	Fixe		*In fine*	
		15/10/2008		800	Non Cotée	100 000	8 000	3,95%	3,63%	100 pbs	Révisable annuellement		*In fine*	
3	Perpétuel subordonné	03/06/2009	1 000	50	Non Cotée	100 000	500	5,30%		120 pbs	Fixe	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé à l'initiative de BMCE Bank, à partir de la 10ème année	*In fine*	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé à l'initiative de BMCE Bank, à partir de la 10ème année
		03/06/2009		950	Non Cotée	100 000	9 500	4,23%	2,90%	100 pbs	Révisable annuellement		*In fine*	
4	Subordonné	21/01/2013	1 000	160	Cotée	100 000	1 600	6,18%		135 pbs	Fixe	10 ans	In fine	21/01/2023
		21/01/2013		50	Non Cotée	100 000	500	6,18%		135 pbs	Fixe	10 ans	In fine	21/01/2023
		21/01/2013		790	Non Cotée	100 000	7 900	5,08%	3,85%	125 pbs	Révisable annuellement	10 ans	In fine	21/01/2023
5	Subordonné	24/09/2014	1 000	154,5	Non Cotée	100 000	1 545	5,64%		120 pbs	Fixe	10 ans	*In fine*	24/09/2024
		24/09/2014		845,5	Non Cotée	100 000	8 455	4,22%	3,45%	110 pbs	Révisable annuellement	10 ans	*In fine*	24/09/2024
6	Subordonné	16/06/2015	2 000	626	Non Cotée	100 000	6 260	4,74%		110 pbs	Fixe	10 ans	*In fine*	16/06/2025
		16/06/2015		1 374	Non Cotée	100 000	13 740	3,69%	3,98%	110 pbs	Révisable annuellement	10 ans	*In fine*	16/06/2025
7	Subordonné	28/06/2016	2 000	447,2	Non Cotée	100 000	4 472	-	3,74%	90 pbs	Fixe	10 ans	*In fine*	28/06/2026
		28/06/2016		1 473,9	Non Cotée	100 000	14 739	-	2,77%	90 pbs	Révisable annuellement	10 ans	*In fine*	28/06/2026
		28/06/2016		78,9	Cotée	100 000	789	-	3,74%	90 pbs	Fixe	10 ans	*In fine*	28/06/2026
8	Non Subordonné	21/11/2016	500	88,8	Non Cotée	100 000	88,8	-	3,16%	55 pbs	Fixe	5 ans	*In fine*	21/11/2021
				411,2		100 000	411,2	-	2,81%	55 pbs	Révisable annuellement	5 ans	*In fine*	
TOTAL				9 500 M MAD										

Nb	Emprunt obligataire	Date de jouissance	Montant de l'émission en M MAD	Tranche en M MAD	Cotation de la tranche	Nominal en MAD	Nombre de titres	Taux d'intérêt en vigueur	Nature du taux	Maturité	Mode de remboursement	Encours au 30/04/2017	Date de jouissance	Date d'échéance
9	Perpétuel subordonné consenti par la SFI	25/04/2008	M EUR 70	nd	nd	nd	nd	5,86%, y compris prime de risque	Fixe	Perpertuelle	nd	M EUR 70	25/04/2008	Perpertuelle
10	Subordonné consenti par PROPARCO	30/05/2008	M EUR 50	nd	nd	nd	nd	5,9% y compris prime de	Fixe	10 ans	Semestriel, 5 ans de différé	M EUR 10	30/05/2008	30/05/2018
		TOTAL	120 M EUR											

6. Emission d'un emprunt subordonné perpétuel consenti par la SFI[15] en avril 2008

Cet emprunt est, conformément au terme du contrat de prêt en date du 4 mars 2008, assorti d'une option de conversion en actions. L'Assemblée Générale du 5 avril 2011 a autorisé une augmentation de capital de la banque d'un montant maximum correspondant à la contre-valeur en dirhams de 70 millions d'euros, à réaliser par compensation de créances. Cette autorisation avait été consentie le 8 avril 2008 et a été renouvelée pour une période de 3 ans jusqu'au 5 avril 2013 puis reconduite une nouvelle fois par l'AGE du 20/12/2013 puis l'AGM du 30/05/2016 sur des périodes de 3 ans également. L'AGM approuvant le renouvellement a également approuvé la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

IV. Notation (extraits traduits)

Les rapports de notation sont annexés à la présente note d'information.

1. Moody's (28/02/2017)

« Synthèse du raisonnement de notation

Moody's affirme la notation locale Ba1 / NP et les notes de dépôt en devises Ba2 / NP et de dette subordonnée en devises B1 avec perspectives qui changent de négatives à stables.

Le changement de perspectives est déterminé par l'évaluation de l'agence de notation selon laquelle la capacité du gouvernement marocain à soutenir les banques s'améliore, comme en témoigne (1) l'amélioration de la position extérieure reflétée dans l'accumulation des réserves de change en l'émergence des nouvelles industries exportatrices et de la baisse des prix d'importations de pétrole; et (2) la baisse des déséquilibres budgétaires, reflétant une consolidation budgétaire progressive et régulière, soutenue par des subventions aux carburants et des réformes publiques des retraites, ce qui accroît la perspective d'une réduction progressive de l'endettement du secteur public.

Par conséquent, la notation des dépôts en monnaie locale de la BMCE bénéficie d'une augmentation de deux crans par rapport à sa notation Ba3 BCA (Baseline Credit Assessment). L'action positive sur la note souveraine, par conséquent, compense l'action négative signalée sur le BCA de la Banque, ce qui a résulté en l'attribution d'une perspective stable sur les notations de la Banque.

La notation Ba3 BCA de BMCE Bank est motivée par 1) la tendance modérée de la Banque de générer de revenus, soutenue par une franchise solide de la note ba3 BCA, mais limitée par des exigences de provisionnement élevées liées à son exposition croissante en Afrique subsaharienne; (2) une qualité d'actifs relativement faible qui continuera à limiter la capacité de la Banque à générer des capitaux en interne; (3) une capacité modeste d'absorption des pertes, en particulier dans le contexte des opérations croissantes subsahariennes, des fortes concentrations des crédits et une faible couverture; Et (4) un profil de financement relativement stable.

Facteurs qui pourraient entraîner une amélioration/ abaissement de la note

Les notes de BMCE comportent des perspectives stables. La notation de BMCE pourrait être améliorée si ses fondamentaux financiers - et plus précisément la qualité des actifs, les capitaux et les niveaux de réserve - s'améliorent, et que la notation souveraine s'améliore, signalant une capacité de support accrue. Les notations de BMCE pourraient être déclassées si le niveau croissant des NPL de BMCE continue et les niveaux de capital restent faibles, alors que la capacité du gouvernement à fournir un soutien ne se renforce pas.

[15] La Société Financière Internationale est l'institution du Groupe de la Banque Mondiale chargée des opérations avec le secteur privé.

2. Fitch Ratings – BMCE Bank (08/09/2016)

En Août 2016, et suite à un changement de sa méthodologie de rating, Fitch a abaissé la note à long terme en monnaie locale du Maroc de BBB à BBB-. Ainsi, la note en monnaie locale de BMCE Bank a été revue de BBB- à BB+.

« PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION

La note de défaut émetteur (IDR) tirée par le soutien de l'Etat : La note de défaut émetteur de BMCE Bank reflète la probabilité, telle que l'entend Fitch, d'un soutien émanant des autorités marocaines au regard de l'importance systémique de la banque au Maroc (une part de marché de près de 14% fin 2015). Cependant, Fitch considère ce soutien modéré au regard de la solidité financière du Maroc (BBB-/Stable). Les notes IDR à long terme de BMCE Bank ont une perspective stable, reflétant en cela la note souveraine du Maroc.

La note de viabilité (Viability Rating) est restreinte par le niveau de ratios de capital modeste associé à une appétence élevée pour le risque comme en témoigne son exposition importante en Afrique Subsaharienne. La note de viabilité prend également en considération les fondements solides de l'enseigne BMCE Bank au Maroc, d'une qualité d'actifs vulnérable, un profil de financement et de liquidité globalement solide ainsi qu'une bonne rentabilité.

Appétence élevée pour le risque : l'appétence pour le risque de BMCE est plus élevée que ses pairs au Maroc, ce qui se reflète par ses importantes activités en Afrique sub-Saharienne (24% du portefeuille de crédits fin 2015) et une croissance rapide des crédits au Maroc et à l'international. Le Groupe est présent dans 18 pays en Afrique Subsaharienne, principalement à travers à travers le Groupe Bank Of Africa, détenu à 75%.

Des ratios de capital modestes: Les ratios de capital sont moyens au regard de l'exposition de BMCE à la volatilité des marchés des pays d'Afrique Subsaharienne et selon Fitch de la possibilité de sous-estimation des prêts-problèmes selon les standards internationaux. Les créances en souffrance nettes représentaient une part substantielle et en croissance des capitaux propres, soit 24% à fin 2015. Fitch estime que les ratios de capital ne devraient pas s'élever au-delà des exigences minimales réglementaires.

Vulnérabilité de la qualité des actifs : La qualité des actifs reste vulnérable étant donné l'exposition de la banque à la fragilité d'entreprises locales ainsi que la faible qualité de crédit de son portefeuille de prêts en Afrique subsaharienne. Les indicateurs de qualité des actifs devraient rester affectés en 2016 par l'absence de croissance économique solide au Maroc et un environnement opérationnel volatile en Afrique Subsaharienne.

Solidité du financement et de la liquidité : Les dépôts stable et non rémunérée de la clientèle de la banque de détail reste la principale source de financement de BMCE (environ trois quarts du financement total à fin 2015 hors capitaux propres). La liquidité reste satisfaisante avec un ratio crédits sur dépôts de 92% à fin 2015. Le matelas de liquidité est convenable couvrant 12 mois de financement court terme sur le marché.

Solide rentabilité : La performance de BMCE est largement portée par la rentabilité de ses activités de crédit en Afrique subsaharienne (31% du résultat net en 2015). Fitch s'attend à ce que le résultat opérationnel en 2016 demeure affecté par des provisions pour dépréciation des créances relativement élevées et une efficacité opérationnelle limitée. Cependant, Fitch estime que la rentabilité de BMCE devrait bénéficier de gains nets sur son portefeuille de titres suite à la réduction des taux d'intérêts au Maroc au T1 2016.

SENSIBILITE DES NOTATIONS :

Soutien de l'Etat : La notation de BMCE serait sensible à tout changement du point de vue de Fitch quant à la volonté ou la capacité de l'Etat Marocain de soutenir BMCE, notamment si des progrès sont enregistrés concernant la mise à disposition d'un cadre de résolution pour les banques y compris un plan de sauvetage.

Sensibilité de la note de viabilité (VR) : Une plus grande appétence pour le risque ainsi qu'une détérioration significative de la qualité des actifs et des ratios de fonds propres pourraient mettre la VR de BMCE Bank sous tension. Inversement, le VR pourrait bénéficier d'une expansion plus prudente en Afrique Subsaharienne et du renforcement des ratios de fonds propres. »

Les principaux facteurs de notation se présentent comme suit :

- La note de défaut émetteur (IDR) à long terme en devise : 'BB +'; Perspective Stable
- La note de défaut émetteur (IDR) à court terme en devise : 'B'
- La note de défaut émetteur (IDR) à long terme en monnaie locale : 'BB+'; Perspective Stable
- La note de défaut émetteur (IDR) à court terme en monnaie locale : confirmée à 'B'
- La note nationale à long terme (National Long-term Rating) : 'AA- (mar)'; Perspective Stable
- La note nationale à court terme (National Short-term Rating) : 'F1+ (mar)'
- La note soutien (Support Rating) : '3'
- La note soutien plancher (Support Rating Floor) : 'BB+'
- La note de viabilité (Viability Rating) : confirmée à 'B+'

V. Organes d'administration de BMCE Bank

1. Conseil d'Administration

BMCE Bank est administré par un Conseil d'Administration composé de onze membres et présidé par Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général.

Tableau 5 Membres du Conseil d'Administration au 24 mai 2017

Administrateurs	Date de 1ère nomination	Expiration du mandat	Lien de parenté
M. Othman BENJELLOUN *Président Directeur Général*	1995	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2018	Aucun lien de parenté avec les autres membres
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL *(Holding du Groupe Crédit Mutuel / CIC) représentée par M. Michel LUCAS*	2005	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2019	*Idem*
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION *représentée par M. Abdellatif ZAGHNOUN*	2010	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2021	*Idem*
RMA *représentée par M. Zouheir BENSAID*	1995	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2018	*Idem*
FINANCECOM *représentée par M. Hicham El AMRANI*	2001	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2020	*Idem*
M. Azeddine GUESSOUS *Intuitu personae*	2017	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2022	*Idem*
M. François HENROT *Administrateur Indépendant*	2016	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2021	*Idem*
M. Brian C.Mck. HENDERSON *Administrateur Indépendant*	2016	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2021	*Idem*
M. Philippe DE FONTAINE VIVE *Administrateur Indépendant*	2016	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2021	*Idem*
M. Christian DE BOISSIEU *Administrateur Indépendant*	2016	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2021	*Idem*
Mme Hadeel IBRAHIM *Administratrice Indépendante*	2017	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2022	*Idem*
M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe	2004	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2021	*Idem*

Source : BMCE Bank

2. Comités issus du Conseil d'Administration

Le Conseil a institué en son sein un certain nombre de Comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines problématiques spécifiques et de lui formuler des recommandations lui permettant ainsi de s'acquitter au mieux de ses responsabilités et prérogatives.

Il s'agit du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe, du Comité des Risques Groupe et du Comité de Gouvernance.

- Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe –CACI Groupe-

Se réunissant à une fréquence trimestrielle, le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe est composé de six Administrateurs Non Exécutifs dont trois Indépendants. Egalement, des membres de la Direction Générale de la Banque peuvent être associés aux travaux du CACI Groupe.

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne du Groupe assiste le Conseil d'Administration en matière de Contrôle Interne, notamment en veillant à ce que :

✓ Le système de Contrôle Interne et les moyens mis en place soient :

- Cohérents et compatibles de manière à permettre la surveillance et la maîtrise des risques au niveau de la banque et de ses filiales et la production des informations requises par le Régulateur dans le cadre de la surveillance consolidée du Groupe ;
- Adaptés à l'organisation du Groupe ainsi qu'aux activités des entités contrôlées ;

✓ Les informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers soient fiables et exactes, de nature à ce que les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes soient préservés ;

✓ L'examen des comptes sociaux et consolidés soit réalisé avant leur soumission au Conseil d'Administration.

Parmi les prérogatives du Comité d'Audit et de Contrôle Interne figure celles liées à l'audit et le contrôle interne, la surveillance des systèmes d'information et de communication, le contrôle du dispositif de Compliance Groupe et de contrôle permanent Groupe.

Dans le cadre des missions d'audit et de contrôle interne, le CACI assiste le Conseil d'Administration notamment lors de l'examen de la cartographie des risques RSE.

Composition

Président
M. Azeddine Guessous
Membres
M. Zouheir Bensaid, Administrateur Non Exécutif
M. François Henrot, Administrateur Indépendant
M. Philippe De Fontaine Vive, Administrateur Indépendant
M. Christian De Boissieu, Administrateur Indépendant
Membres associés
M. Brahim Benjelloun-Touimi
M. Driss Benjelloun
M. Mohamed Bennouna
M. Khalid Laâbi
M. Moulay Bouraqadi Saadani
M. Zouheir El Kaissi
Membres invités
-Les auditeurs externes
-Les Responsables des fonctions Contrôle Permanent et Conformité
Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour
Secrétaire
M. Khalid Laâbi

- Comité des Risques Groupe
- Le Comité des Risques du Groupe BMCE Bank est une instance émanant du Conseil d'Administration de BMCE Bank, dont les prérogatives sont élargies aux filiales directes et indirectes intégrées dans le périmètre de Consolidation du Groupe.
- Le Comité des Risques Groupe assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la Banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière.
- Se réunissant à une fréquence trimestrielle, le Comité des Risques du Groupe est composé de sept Administrateurs Non Exécutifs dont quatre Indépendants. Egalement, des membres de la Direction Générale de la Banque peuvent être associés aux travaux du Comité des Risques Groupe.

- Composition

Président
M. Philippe De Fontaine Vive, Administrateur Indépendant
Membres
M. Azeddine Guessous, Non exécutif au sein de la Banque
M. Zouheir Bensaid, Administrateur Non Exécutif
M. Hicham El Amrani, Administrateur Non Exécutif
M. François Henrot, Administrateur Indépendant
M. Brian Henderson, Administrateur Indépendant
M. Christian De Boissieu, Administrateur Indépendant
Membres associés
M. Brahim Benjelloun-Touimi
M. Driss Benjelloun
M. Mohamed Bennouna
M. Khalid Laâbi
M. Moulay Bouraqadi Saadani
M. Zouheir El Kaissi
Membres invités
Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour
Secrétaire
M. Moulay Bouraqadi Saadani

- Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations – GNR -

Instance émanant du Conseil d'Administration, le Comité de Gouvernance, Nominations & Rémunérations, est composé de trois Administrateurs Non Exécutifs, parmi-eux deux Indépendants. Ce Comité se réunira annuellement ou chaque fois que nécessaire à la discrétion des membres du Comité.

Le Comité de Gouvernance émet son avis et recommandations au Conseil et à ce titre, il est chargé de:

- ✓ Veiller au respect des principes de bonne gouvernance et des dispositions légales et réglementaires en vigueur et à les communiquer aux actionnaires ;
- ✓ Examiner et faire des recommandations par rapport, à la composition, les missions et travaux du Conseil d'Administration et de ses Comités Spécialisés ;
- ✓ Prévenir et veiller à la résolution d'éventuels conflits d'intérêt pouvant surgir entre les membres du Conseil d'Administration, liés à des opérations ou transactions, associant les dirigeants ou les actionnaires ;
- ✓ Proposer des procédures de cooptation des Administrateurs et des membres de la Direction Générale ainsi que formuler des recommandations au Conseil pour la désignation d'un nouveau membre ;

- ✓ Proposer une politique de rémunération des Administrateurs et des membres de la Direction Générale conformément aux critères fixés au préalable par le Conseil d'Administration.

Le Comité a institué en son sein deux commissions en charge respectivement de la (i) Prévention et Gestion des Conflits d'Intérêt et la (ii) Commission Nomination / Rémunération des Administrateurs.

Composition

Président
M. Michel Lucas , Administrateur Non Exécutif
Membres
M. François Henrot, Administrateur Indépendant
M. Philippe de Fontaine Vive, Administrateur Indépendant
Membre associé
M. Brahim Benjelloun-Touimi, Secrétaire du Comité
Membres invités
Le Comité de Gouvernance pourra s'adjoindre à sa discrétion toute personne membre ou non membre de BMCE Bank ou de son Groupe en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, notamment au niveau des commissions devant traiter des points en relation avec l'examen des conventions ou des nominations et rémunérations.

3. Autres mandats d'administrateur du Président Othman BENJELLOUN

Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général de BMCE Bank assure également d'autres fonctions au sein des participations de la Banque :

Tableau 6 Fonction du Président Directeur Général au sein des participations de la banque :

Participations	Capital en Millions	Quote-part détenue	Mandat du Président de BMCE Bank
Africa Co Development Group	MAD 10	20%	Président du Conseil d'Administration
MAGHREBAIL	MAD 138,4	52,47%	Administrateur (intuitu personae)
BMCE International Holdings	GBP 144,8	100%	Président du Conseil d'Administration
Casablanca Finance City Authority (ex. Moroccan Financial Board)	MAD 400	12,5%	Administrateur
Radio Méditerranée Internationale	MAD 196,6	36,02%	Administrateur Représentant de FinanceCom
O Tower	MAD 260	60%	Président du Conseil d'Administration

Source : BMCE Bank (à fin mars 2017)

VI. Organes de direction

- Organisation

En 2014, le Groupe BMCE a procédé au réaménagement de son organisation et ce, afin d'asseoir davantage les fondements d'un Groupe bancaire multi-métiers, d'ancrage national, de vocation internationale et d'ambition continentale. En effet, le réaménagement de l'organisation du Groupe qui est désormais opéré vient souligner sa dimension élargie davantage à l'international.

VII. Gouvernement d'Entreprise

Ont présidé au réaménagement de l'organisation, l'indépendance des responsabilités, le resserrement du pouvoir exécutif du Groupe BMCE, le renforcement de la dimension Groupe, les synergies et la mutualisation et enfin l'empowerment.

Y sont ainsi soulignées la dimension davantage élargie du Groupe, reflétant l'importance prise par le développement des activités internationales, un alignement plus fort de la gouvernance avec les exigences réglementaires en vigueur à l'échelle locale et internationale.

Dans ce cadre, certaines entités, compte tenu de leurs missions intrinsèques, sont directement rattachées à la Présidence du Groupe : le Contrôle Général Groupe, la Fondation BMCE Bank, le Bureau du Président, la Communication Groupe et RM Experts.

Par ailleurs, et dans le sillage de l'alignement aux pratiques internationales de Gouvernance, les fonctions Risques et Coordination Groupe sont désormais rattachées à l'organe de Direction qu'est le Comité de Direction Générale. La séparation des fonctions Risques & Finances favorise ainsi l'Independence des risques vis-à-vis de toute fonction opérationnelle.

Dans ce même esprit, la fonction Compliance est singularisée dans l'organisation et est également rattachée au Comité de Direction Générale Groupe. Il lui est ainsi conféré plus de poids, reflétant la volonté de renforcer la vigilance en matière de contrôle des opérations sur l'ensemble du périmètre fonctionnel - des métiers - et géographique - des implantations-. En veillant au respect des dispositions légales et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques ainsi que des orientations du Conseil d'Administration, des instructions Présidentielles, de la Direction Générale et des procédures, la fonction Compliance contribue à la préservation de la réputation du Groupe.

Les exigences réglementaires afférentes aux règles de bonne gouvernance requièrent pareillement que soit mis en valeur un Pôle dans l'organisation, précisément dédié à la Gouvernance, le Pôle Gouvernance & Développement Groupe. Ce Pôle précédemment dénommé Secrétariat Général Groupe, continuera d'assumer ses autres fonctions importantes en relation avec la Communication Financière, l'Intelligence Economique et le Développement Durable & la Responsabilité Sociale d'Entreprise.

Pareillement, sont rattachées au Comité de Direction Générale deux autres Entités : Contrôle Permanent Groupe et Capital Humain Groupe.

L'organigramme est de dimension Groupe et de vocation multinationale, articulé autour de trois grands blocs :

- ✓ Le premier bloc regroupe la Banque au Maroc, notamment la Banque de l'Entreprise, la Banque des Particuliers et Professionnels;
- ✓ Le second bloc regroupe les Finances et Opérations Groupe ;
- ✓ Le troisième bloc regroupe les entités relevant de la Banque à l'International, notamment, les établissements financiers consolidés à l'international, à savoir le Groupe Bank Of Africa, BMCE Bank International Holdings et ses deux filiales BMCE Bank International Londres et BMCE Bank International Madrid, La Banque de Développement du Mali et La Congolaise de Banque.

a. La Banque au Maroc : une organisation commerciale centrée sur le client au sein des régions

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de Régionalisation, BMCE Bank a érigé 8 Directions Régionales, articulée autour de 8 régions, en cohérence avec les régions administratives du Royaume et ce, afin de rapprocher les centres de décision au plus près de ce qui représente la raison d'être et la raison d'exercer d'une Banque, à savoir son client.

Fondée sur une Régionalisation à la fois déconcentrée (Engagement, Juridique & Contrôle Permanent) et décentralisée (Pilotage, Animation & Coordination Support), la Direction Régionale est désormais unique et commune pour les deux filières Part/Pro et Entreprises, disposant d'une large autonomie et responsable de l'ensemble des aspects de gestion de la région en termes de réalisations commerciales, maîtrise des risques, rentabilité…

Les Directions Régionales sont appuyées par les structures du Siège qui se recentrent davantage sur leurs missions fondamentales : définition des pratiques et des normes, apports d'expertises, mise en place de dispositifs d'évaluation, suivi et contrôle.

Ainsi, au sein de la Banque du Maroc :

- ✓ La Banque de l'Entreprise fédère les PME et les Grandes Entreprises et chacune avec ses fonctions transverses tel le Marketing & Pilotage. L'exercice 2015 a vu l'émergence du Pôle Investissement et Ingénierie Financière au sein de la Banque de l'Entreprise. Outre la dynamisation de la distribution des outils de financement liés aux investissements, financements structurés, promotion immobilière et projets touristiques, la mission de ce Pôle serait la conception et la mise en œuvre de solutions dédiées à la régularisation de créances en anomalies et à la récupération de provisions sur le marché des Entreprises.
- ✓ La Banque des Particuliers & Professionnels fédère un pool de compétences Marketing, spécialisé par marché - particuliers, professionnels, clientèle privée, migrants - chargé d'accompagner le réseau dans la mise en œuvre de la stratégie commerciale et dans l'animation de la distribution. Ce dispositif commercial et marketing est complété par le Pilotage, Moyens & CRC.

La Banque d'Affaires, BMCE Capital, est au service de trois grands types de clientèles : les institutionnels, la clientèle Particuliers & Haut de Gamme ainsi que le Groupe Bancaire lui-même.

Organisée en lignes métiers intégrées, BMCE Capital privilégie les synergies dans la création de valeur pour le client opérant, au Maroc et à l'international à travers ses filiales, dans la gestion d'actifs et de patrimoine, l'intermédiation boursière, les activités de marchés ainsi que le conseil et l'ingénierie financière.

b. Les compétences des entités fonctionnelles sont élargies aux autres composantes du Groupe

Les Finances Groupe outre la planification stratégique et financière, la financière Banque et le Pilotage Fiscal Groupe et la comptabilité Banque, intègre la gestion des Participations dont les missions essentielles, portent sur l'optimisation et le suivi du portefeuille de participations.

Les Opérations Groupe œuvre à préserver la cohérence de l'évolution technologique et à l'optimisation des process à travers le Groupe. Il fédère trois entités : IT & Process Groupe, Logistique Groupe et Juridique Groupe. Sont rattachées à IT & Process Groupe, les entités de support chargées des Centres Services Métiers, des Technologies, Process et Organisation Groupe et de la Qualité. Il supervise, en outre, - EurAfric Information.

c. Les activités internationales

Les programmes majeurs entrepris par la Banque se trouvent prioritairement au service de l'expansion du Groupe. Que cette expansion se fasse sur le continent américain, européen ou en Asie, elle est prioritairement au service de l'Afrique et, en son sein, au service du pays africain le plus important pour le Groupe qu'est le Maroc et donc BMCE Bank.

Sont rattachés aux activités de la Direction Générale de la Coordination de l'International, BMCE International Holdings Plc avec BMCE Bank International Londres, BMCE Bank International Madrid et BMCE Bank International France, et BMCE Bank China ainsi que les relations avec les Institutions Financières Etrangères et Coopération Internationale, les Synergies Métiers à l'International, les Programmes de Développement à l'International, le Développement et la Coordination de la Sous-Région Afrique Centrale et l'International Business Development.

1. Comité Exécutif Groupe

Aux termes de l'organisation réaménagée, est institué le Comité Exécutif Groupe qui concentre les pouvoirs décisionnaires sur les questions relevant du périmètre du Groupe. Présidé par M. Othman BENJELLOUN, le Comité Exécutif Groupe assure le pilotage stratégique du Groupe. Il constitue le relais opérationnel du Conseil d'Administration dans l'élaboration de proposition d'axes de développement, la mise en œuvre de la stratégie telle qu'il l'a validée et le suivi rapproché de la gestion des risques Groupe. Il pilote les activités du Groupe et arbitre toute question opérationnelle et fonctionnelle relevant de la compétence des entités du Groupe et des comités internes.

La fréquence de réunion du Comité Exécutif Groupe est trimestrielle.

Tableau 7 Membres du comité exécutif

Comité exécutif	
Président	
Othman BENJELLOUN	Président Directeur Général
Vice-Président	
Brahim BENJELLOUN-TOUIMI	Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe
Membres	
Mamoun BELGHITI	Intuitu personae
Driss BENJELLOUN	Directeur Général Délégué, en charge des Finances Groupe
M'Fadel EL HALAISSI	Directeur Général Délégué, en charge de la Corporate Maroc
Mounir CHRAIBI	Directeur Général Délégué, en charge des Opérations Groupe
Omar TAZI	Directeur Général Délégué, en charge de la Retail Maroc
Mohammed AGOUMI	Directeur Général Délégué, en charge de la Direction Générale de la Coordination de l'International
Amine BOUABID	Administrateur Directeur Général de BOA Group
Khalid NASR	Président du Directoire de BMCE Capital
Secrétariat	
Moulay BOURAQADI SAADANI	Responsable Risques Groupe

Source : BMCE Groupe

2. Comité de Direction Générale Groupe

BMCE Bank est dotée du Comité de Direction Générale Groupe, instance dirigeante placée au cœur du fonctionnement du Groupe Bancaire au Maroc. Le Comité de Direction Générale Groupe, relais opérationnel du Comité Exécutif Groupe, est chargé de décliner en actions et mesures opérationnelles les orientations stratégiques du Groupe et leur suivi.

Ce Comité se réunit à une fréquence hebdomadaire, tous les mercredis. Ses différentes missions se présentent comme suit :

Pilotage de l'activité

- Piloter l'élaboration du plan stratégique en cohérence avec les décisions du Comité Exécutif Groupe, traduire le plan stratégique en objectifs budgétaires clairs pour les entités et assurer le suivi de sa mise en œuvre ;
- Impulser et examiner l'avancement du déploiement des grands projets transversaux impactant le fonctionnement et le développement;
- Valider les budgets annuels, suivre l'allocation et veiller à l'optimisation des ressources ;
- Surveiller la réalisation effective du plan budgétaire et, s'assurer de la mise en place d'actions correctives en cas d'écart ;
- Décider de la politique de tarification des produits et services, tout en veillant à la rentabilité des métiers ;
- Evaluer les opportunités de lancement de nouvelles activités ou produits et services et, en assurer le suivi de mise en œuvre ;
- Arbitrer les questions opérationnelles relevant des Pôles, Directions et des Comités internes dont il fixe les objectifs ;
- Veiller à l'efficience de l'organisation en mettant en œuvre les actions nécessaires relatives aux ressources humaines, à l'organisation, à l'informatique, à la logistique et à la sécurité qui concourent au développement.

Contrôle interne, audit & gestion des risques

- Veiller à la surveillance et la maîtrise des risques ainsi qu'à la définition du niveau d'appétence aux risques dont la pertinence est régulièrement évaluée ;

- Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des politiques et stratégies définies et prendre les mesures correctives le cas échéant ;
- Veiller au respect des ratios prudentiels et à la réglementation en matière de contrôle interne, risques et conformité ;
- Informer régulièrement le Comité d'Audit et de Contrôle Interne et le Conseil d'Administration des éléments essentiels et principaux enseignements tirés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats du Groupe ;
- Examiner l'évolution des dossiers des grands engagements supérieurs à 5% des fonds propres ainsi que l'évolution des dossiers de la Watch& Weak lists ;
- Emettre des recommandations sur les mesures à mettre en œuvre pour les dossiers à risque ;
- S'assurer de l'efficacité des actions entreprises par le réseau commercial pour la régularisation des grands engagements.

Ressources Humaines

- Examiner la politique de rémunération, de formation, de mobilité et de recrutement du personnel ;
- S'assurer de l'adéquation entre les priorités opérationnelles et les politiques de recrutement et de formation ;
- Suivre la gestion des carrières des hauts potentiels.

Autres prérogatives

- Veiller à une politique de communication commerciale, institutionnelle et financière cohérente ;
- Arbitrer les éventuels conflits d'intérêts et l'ensemble des dossiers non résolus relevant de la compétence des entités et des comités internes ;
- Proposer au Comité Exécutif Groupe des axes de développement.

Sa composition se présente comme suit :

Tableau 8 Membres du comité de la direction générale du groupe :

Comité direction générale groupe	
Président	
Brahim BENJELLOUN-TOUIMI	Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe
Membres	
Mamoun BELGHITI	Président Directeur Général de RM Experts
Amine BOUABID	Administrateur Directeur Général de BOA Group
Driss BENJELLOUN	Directeur Général Délégué, en charge des Finances Groupe
M'Fadel EL HALAISSI	Directeur Général Délégué, en charge de la Corporate Maroc
Mounir CHRAIBI	Directeur Général Délégué, en charge des Opérations Groupe
Omar TAZI	Directeur Général Délégué, en charge du Retail Maroc
Mohammed AGOUMI	Directeur Général Délégué, en charge la Direction Générale de la Coordination de l'International
Khalid NASR	Président du Directoire de BMCE Capital
Mohamed BENNOUNA	Conseiller auprès de la Direction Générale
Khalid LAABI	Directeur Général Adjoint, Contrôleur Général Groupe
Mostafa ZAHED	Directeur Général Adjoint
Moulay BOURAQADI SAADANI	Responsable Risques Groupe
Zouhair EL KAISSI	Responsable Finances & Participations
Najib BENABDALLAH	Directeur Général Adjoint, Responsable Programme de Développement à l'International
Zouheir FASSI FIHRI	Directeur Général Adjoint, Responsable Communication Groupe
Mounir KABBAJ	Directeur Général Adjoint, Responsable Développement Marchés
Salma TAZI	Directeur Général Adjoint, Responsable Investissements & Ingénierie Financière
Houda SBIHI	Responsable Gouvernance & Développement Groupe
Assia BERRADA	Responsable Compliance Groupe
Leila SERAR	Responsable Capital Humain Groupe
Secrétaire du Comité	Responsable Gouvernance & Développement Groupe

Source : BMCE Groupe

3. Le Comité de Récupération de Provisions

Le Comité de Récupération de Provisions, présidé par le Président Directeur Général Othman Benjelloun, est dédié exclusivement aux récupérations des provisions sur les créances en souffrance de la clientèle.

4. Le Comité de Crédit Senior

Le Comité de Crédit Sénior examine et approuve hebdomadairement les dossiers de crédits relevant de sa délégation. Le CCS est composé des membres sénior dont le *Senior Risk Manager* qui sont désignés par M. le Président Directeur Général, ainsi que d'autres membres qui sont nommés intuitu personae par le Président du Comité de Crédit. Les règles de fonctionnement et les pouvoirs diffèrent selon les niveaux des risques soumis, ainsi que la nature du segment du portefeuille de crédit concerné de la Banque qu'il soit Entreprise, Corporate ou Particuliers & Professionnels.

Le périmètre du Comité de Crédit couvre également les entités du Groupe. Il évalue et émet, à travers le Comité de Crédit Senior Entités du groupe, des décisions sur la prise de risque sur certaines contreparties ou groupe de contrepartie du portefeuille bancaire et de négociation et ce, pour les activités au Maroc et à l'international pour les contreparties individuelles dont les montants dépassent 30 MDH et les expositions de groupe de contreparties supérieures à 5% des Fonds Propres.

Le Comité de Crédit Régional dispose de la délégation de statuer sur les contreparties au niveau de la région en respect du schéma délégataire en vigueur.

5. Le Comité de Surveillance des Comptes en Anomalie

Dans le cadre du suivi du portefeuille, le Comité de Surveillance des Comptes en anomalie (central et restreint) se réunit mensuellement afin de suivre l'assainissement des comptes à risques.

6. Comité de Fonctionnement

Au sein du Comité de Direction Générale Groupe, est créé le Comité de Fonctionnement en tant qu'instance de remontée, de partage de l'information et d'arbitrage de toute problématique liée au fonctionnement des activités de la Banque. Il apporte ainsi une expertise métier et émet des recommandations au Comité de Direction Générale Groupe afin d'éclairer ses décisions sur ces aspects.

7. Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe

Issu du Comité de Direction Générale du Groupe BMCE Bank, le Comité de Pilotage et Gestion des Risques Groupe l'assiste en matière de gestion et suivi effectifs et opérationnels du dispositif de pilotage des risques du Groupe et de la cohérence des activités du Groupe avec les Politiques des Risques et limites fixées.

Le Comité s'assure de l'efficience du dispositif de pilotage des risques et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie sur les volets risques de crédit, marché, pays et opérationnels.

8. Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe

Emanant du Comité de Direction Générale du Groupe BMCE Bank, le Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe l'assiste en matière de gestion et suivi effectifs et opérationnels des dispositifs de contrôle mis en place sur le périmètre Groupe.

9. Comité ALM Groupe

Le Comité ALM Groupe est l'instance en charge de l'élaboration et l'exécution de la stratégie de gestion Actif – Passif du Groupe, et ce, conformément aux orientations stratégiques validées par le Conseil d'Administration.

VIII. Organigramme de BMCE Bank (Mars 2017)

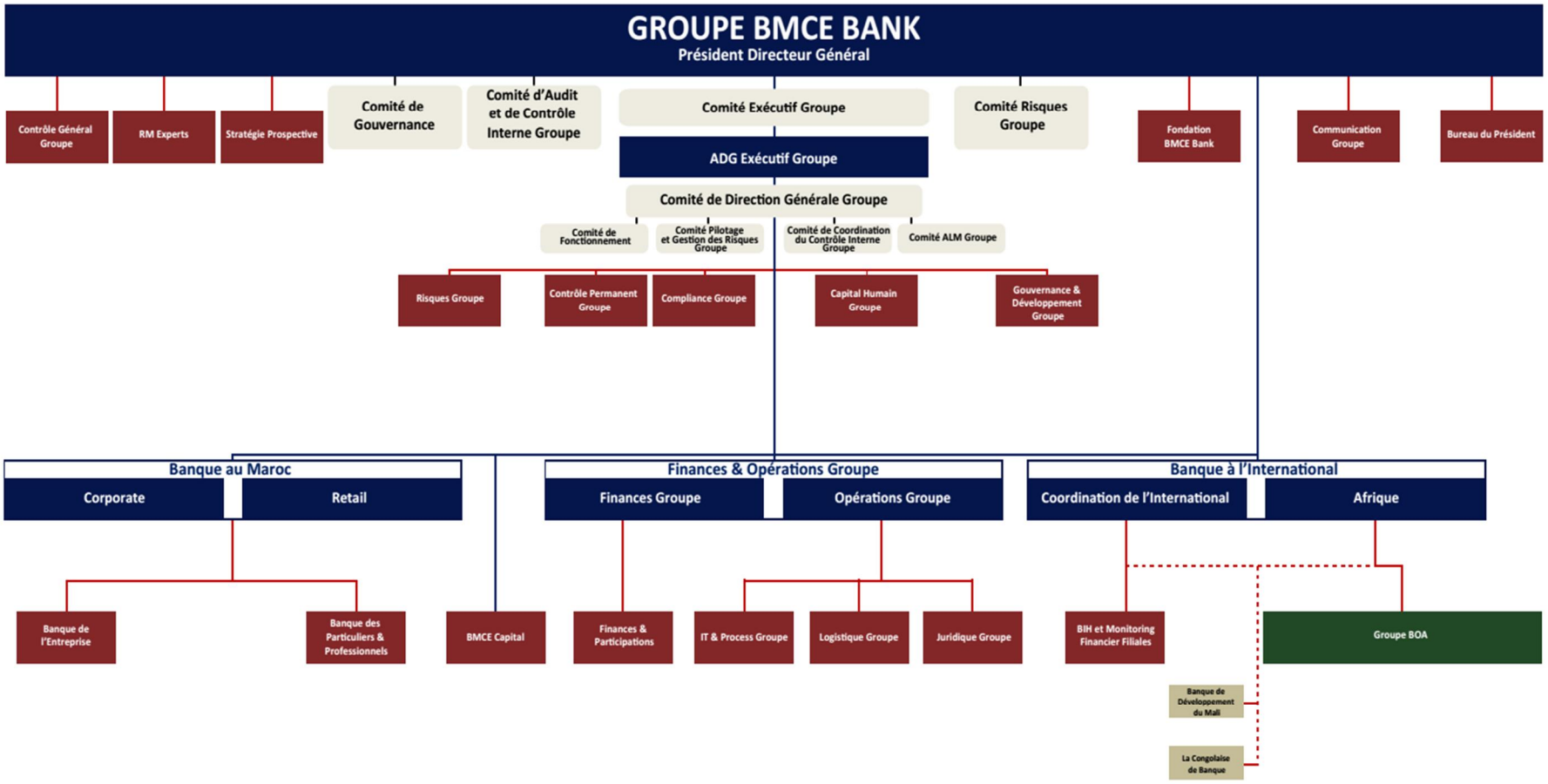

Source : BMCE Bank

6. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

- M. Othman BENJELLOUN

Président Directeur Général

Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général du Groupe BMCE Bank Of Africa, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995 et Président du Holding FinanceCom.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. BENJELLOUN est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles : - l'Education, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique et - la Protection de l'Environnement.

M. BENJELLOUN a été nommé Chancelier de l'Université Al Akhawayn d'Ifrane par feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « Honorary Fellow » du King's College of LONDON.

M. BENJELLOUN est également Conseiller, depuis 1981, au Center for Strategic International Studies de Washington –CSIS– présidé par Dr. Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction Honorary Trustee.

M. BENJELLOUN a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Commandeur de l'Etoile Polaire par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal par le Président Abdoulaye Wade, et également de la Médaille «Encomienda de Numero de la Orden de Isabel la Catolica» par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut récemment décoré de l'Ordre de Commandeur de la Grande Etoile de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. Benjelloun a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Né en 1932 à Casablanca – ancien élève de l'Ecole Polytechnique d'Ingénieurs de Lausanne, Suisse – M. BENJELLOUN, marié au Docteur Leïla MEZIAN BENJELLOUN, médecin ophtalmologue, est père de deux enfants Dounia et Kamal.

- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI

Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe

M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe de BMCE Bank. A cet égard, il assure la Présidence du Comité de Direction Générale, la Vice-Présidence du Comité Exécutif Groupe et la Vice-Présidence du Comité de Crédit Senior.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe BMCE Bank, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président de Bank of Africa, Groupe bancaire détenu à près de 73% par BMCE Bank et présent dans 19 pays, essentiellement en Afrique Subsaharienne. Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe.

Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires, services financiers spécialisés – affacturage, crédit à la consommation, leasing, recouvrement-, ou le courtage d'assurance.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, FinanceCom. Il est également Président du Conseil de Surveillance d'EurAfric Information spécialisée dans le domaine technologique ainsi qu'Administrateur d'Euro Information, filiale technologique du Groupe Crédit Mutuel - CIC.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la Fondation BMCE Bank pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement.

Il siège également au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière de développement. Il est aussi Administrateur de la Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca.

M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il a débuté sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la Salle des Marchés d'une grande banque d'affaires française et rejoint BMCE Bank en 1990.

- Mamoun BELGHITI

Président Directeur Général de RM Experts

M. Mamoun BELGHITI est Président Directeur Général de la filiale du Groupe dédiée à l'activité de Recouvrement, RM Experts. Il est également Administrateur de BOA Côte d'Ivoire, filiale du Groupe BOA.

Monsieur Mamoun BELGHITI a débuté sa carrière en 1972 au sein des Services Généraux puis à la Direction de l'Inspection. Il s'est vu confier, en 1981, la responsabilité de la Direction Crédit et Trésorerie et, en 1991, celle de la Direction de l'Investissement et du Crédit. Dès 1996, il prend en charge la Direction des Affaires Financières, où il participe activement à la mise en place du plan stratégique de développement et à la réorganisation de la Banque. Durant la même année, M. BELGHITI est promu au poste de Directeur Général Adjoint.

En février 1998, il est nommé en tant que Directeur Général en charge aussi bien de la Direction des Affaires Financières que de la Banque du Réseau Maroc. En avril 2002, il accède au titre de Conseiller Principal du Président en charge notamment de la représentation de la Banque auprès des Institutions Nationales et Internationales ainsi que des relations avec les autorités monétaires. Il siège, par ailleurs, dans les instances où la Banque est actionnaire.

En mars 2004, M. BELGHITI est coopté Administrateur Directeur Général en charge du Remedial Management Groupe.

- Driss BENJELLOUN

Directeur Général Délégué, en charge des Finances Groupe

M. Driss BENJELLOUN est Directeur Général Délégué en charge des Finances Groupe BMCE Bank. Il est également Administrateur de filiales du Groupe BMCE Bank, notamment BOA Group, BOA Bénin, BOA Madagascar et BMCE Capital.

Ayant intégré le Groupe BMCE Bank en 1986, M. Driss BENJELLOUN a été chargé de conduire le projet de création d'une entité de Contrôle de Gestion visant l'amélioration du pilotage des activités puis chargé, à partir de 1990, de doter la Banque d'une Direction Audit et Contrôle de Gestion.

Après la privatisation de BMCE Bank, M. Driss BENJELLOUN fut nommé Responsable de la Direction Production Bancaire. En 1998, M. Driss BENJELLOUN fut nommé Directeur Général Adjoint en charge de plusieurs Directions de la Banque constituant le Pôle de Support Groupe - Production Bancaire, Systèmes d'Information, Organisation, Moyens Généraux, Sécurité.

En 2003, M. Driss BENJELLOUN a pris en charge le Pôle Financier Groupe en vue de renforcer notamment l'intégration des différentes filiales de BMCE Bank, que ce soit au Maroc, en Europe ou en Afrique. Ainsi, il a participé à la restructuration de la BDM et piloté la fusion de cette dernière avec la BMCD.

M. BENJELLOUN est titulaire d'un Doctorat en Finance de l'Université Paris Dauphine et du Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures.

- M'Fadel EL HALAISSI

Directeur Général Délégué en charge de la Corporate Maroc

M. M'Fadel EL HALAISSI est Directeur Général Délégué en charge de la Corporate Maroc. Ce Pôle de Direction Générale regroupe le marché des Entreprises, de la PME-PMI à la Grande Entreprise.

Cette responsabilité lui a été confiée après plus de 25 ans de carrière au sein de BMCE Bank, dans les activités de crédit, de financement d'investissement, de restructuration de crédits, de mise en place de solutions de haut de bilan, spécialisée sur le marché des entreprises.

Depuis son intégration à BMCE Bank, il s'était vu confier la création du Département de Restructuration des crédits d'investissements. Ces premières années se sont poursuivies par la prise en charge de la Direction de l'Investissement et des Marchés d'Entreprises en 1998.

En avril 2002, il fut nommé Directeur Général Adjoint en charge de la Corporate Bank, un pôle étendu ensuite à l'International.

M. EL HALAISSI est titulaire d'un Doctorat en Economie de l'Université de Lille.

- Mounir CHRAIBI

Directeur Général Délégué en charge des Opérations Groupe

M. Mounir CHRAIBI est Directeur Général Délégué en charge des Opérations Groupe, ayant rejoint BMCE Bank en 2010.

A ce titre, M. Mounir CHRAIBI a sous sa responsabilité l'ensemble des directions technologiques, juridique, logistique, qualité et traitements bancaires de BMCE Bank.

Dans ce cadre, il conduit des chantiers stratégiques comme la réalisation du système d'information de la Banque et de l'Assurance (SIBEA), la convergence des systèmes d'information des filiales internationales de BMCE Bank et l'industrialisation des back-office de la Banque.

M. CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de BMCE Immobilier, filiale en charge de la gestion active du patrimoine Immobilier hors exploitation de BMCE Bank et Président du Conseil d'Administration de Damancash, société de transfert d'argent opérant au Maroc et ayant rejoint le giron de BMCE Bank en 2014, à l'occasion d'un rachat par une filiale technologique du Groupe, GNS Technologie.

Il a débuté sa carrière en 1987 en tant que Chef de Projet du Schéma Directeur du Système d'Information du Crédit du Maroc puis, de 1989 à 1994, il dirige l'entité en charge de l'Organisation et des Systèmes d'Information de l'Office d'Exploitation des Ports.

En 1994, il est nommé Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail puis en 2001, en tant que Directeur Général de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale.

En 2005, M. CHRAIBI est nommé Wali de la Région de Marrakech Tensift Al Haouz.

M. Mounir CHRAIBI est ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Paris et Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris.

Il a été décoré du Wissam Al Arch de l'Ordre de Chevalier, en 2008. Il est également décoré Chevalier de l'Ordre de Léopold du Royaume de Belgique.

- M. Omar TAZI

Directeur Général Délégué en charge de la Retail Maroc

M. Omar TAZI est Directeur Général Délégué en charge de la Retail Maroc.

M. Omar TAZI a débuté sa carrière au sein de la Banque de Développement du Canada. En 1992, il intègre Wafa Bank, en tant que Responsable de la Trésorerie.

De 1993 à 2005, M. Omar TAZI a occupé plusieurs postes de responsabilités au sein de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), notamment en tant que Responsable de la Direction des Crédits d'Investissement, Responsable du Réseau d'Exploitation des marchés Particuliers, Professionnels et Entreprises, puis Directeur Général Adjoint de la Banque Commerciale.

Courant cette période, il a également été Administrateur, Vice-président et Président de plusieurs filiales de la SGMB, notamment de SOGEBOURSE, GESTAR, SOGECREDIT, SOGEFINANCEMENT et ACMAR Maroc.

De 2005 à 2010, M. Omar TAZI a été Administrateur Directeur Général du Groupe AFMA, spécialisé dans le conseil et le courtage en assurances.

C'est en juin 2011 que M. Omar TAZI rejoint le Groupe BMCE Bank afin de donner une dynamique de progrès et de montée en compétence des forces commerciales de la Banque. En 2012, il a été désigné respectivement, Membre du Conseil de Surveillance de SALAFIN et Administrateur Délégué de BMCE EuroServices.

M. Omar TAZI est titulaire d'un Master en Sciences Finances de l'Université de Sherbrooke – Canada.

- M. Mohammed AGOUMI

Directeur Général Délégué en charge de la Direction Générale de la Coordination de l'International

M. Mohammed AGOUMI est Directeur Général Délégué de BMCE Bank en charge de la Coordination de l'International.

A ce titre, il a la responsabilité de la synergie entre les différentes entités du Groupe à l'International et en assure pour certaines la responsabilité directe.

Il a notamment la responsabilité directe de toutes les entités Corporate européennes ainsi que le réseau off shore du Groupe au Maroc. Il assure également la responsabilité de LCB Bank et de la BDM.

Il préside le Conseil d'administration de BBI Madrid et est membre des conseils de BOA, de BBI PLC, de BIH, de LCB et de BDM.

Il a rejoint le Groupe BMCE Bank en 2012, après avoir eu une longue carrière dans l'Audit et le Conseil au niveau international.

Il a rejoint le Groupe Crédit Agricole France - CASA où il a exercé plusieurs fonctions et responsabilités -. Nommé Directeur Général Délégué de LCL – Le Crédit Lyonnais en 2006 et membre du Comité Exécutif du Groupe CASA, il a été en charge du fonctionnement, de la stratégie et de la Direction des Engagements. En 2008, il fut nommé au sein du Comité Exécutif du Groupe CASA afin de diriger le développement International.

En 2010, il a fondé le groupe Europa Corporate Business Group - ECBG –. Il est également Président de la filiale d'ECBG, créée au Maroc et dénommée Financing Access Maroc.

M. Mohammed AGOUMI est diplômé de l'ESSEC (1979) et titulaire d'un DEA d'économie mathématique et d'économétrie (1980). Il est Expert-Comptable diplômé à Paris (1993) et a enseigné pendant deux ans à l'ESSEC.

1. Intéressement et participation du personnel

- Plans d'actionnariats passés :

Un plan d'actionnariat a été réalisé 3 fois dans le cadre de deux opérations de cession réservées aux salariés opérées en 2003 et 2005 et à travers une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe BMCE Bank opérée en décembre 2010.

L'opération de cession réservée aux salariés lancée en 2003, portait sur 750 000 actions, soit 4,72% du capital. Le prix unitaire d'acquisition de cette opération a été fixé à MAD 400 par action. L'acquisition des titres, réservée exclusivement aux membres titulaires du personnel du Groupe BMCE Bank, a été financée facultativement par un prêt dont le taux d'intérêt est de 3,375% et la durée s'étale du 19 février 2003 au 31 mai 2006 inclus.

Aux termes de la Note d'Information élaborée à cet égard en 2003, à partir du 19 février 2005 une partie du portefeuille investi en actions a été cédée, permettant aux salariés de réaliser une plus-value de plus de MAD 100 par action.

En 2005, une nouvelle opération de cession a été initiée au profit exclusif des membres du personnel. Cette Offre a porté sur 628 841 actions BMCE Bank, soit 3,96% du capital au prix unitaire de MAD 525. Elle a été assortie d'une garantie du cours d'achat et de la possibilité de financement des titres acquis par crédit bancaire au taux préférentiel de 2,91%.

A partir du 28 mai 2007, les salariés ont eu la possibilité de céder le premier tiers des titres détenus en portefeuille à un prix par action de MAD 2 750. A la même date de l'année 2008, les membres du personnel ayant souscrit à l'opération ont pu de nouveau céder le second tiers à un prix par action oscillant entre MAD 3 163 et MAD 3 250.

La cession du reliquat des actions acquises s'est opérée entre le 1er décembre 2008 et le 26 décembre 2008 inclus, le cours moyen de vente est de MAD 266,2 (post split). Par ailleurs, le taux de cession de l'OPV se fixe à 94% à fin décembre 2008.

En 2009, 159 557 actions ont été cédées par le personnel au cours moyen de MAD 247,55.

En décembre 2010, une augmentation de capital d'un montant de 500 millions de dirhams prime d'émission comprise, correspondant à 2 500 000 actions BMCE a été réalisée au prix de 200 dirhams par action. Les actions acquises dans le cadre de ce programme et qui ont donné lieu à un financement par un prêt doivent être détenues par les membres du personnel éligible selon le calendrier suivant :

- Détention de la totalité des actions acquises pendant une durée minimum de trois (3) ans, soit jusqu'au 21/12/2013 inclus ;
- Détention de la moitié des actions initialement acquises pendant une durée minimum de quatre (4) ans, soit jusqu'au 21/12/2014 inclus.

Le taux d'intérêt appliqué est de 2,5% par an et le remboursement du montant du principal du Prêt et des intérêts sera effectué in fine, à l'expiration de la Durée du Programme, ou à la suite de chaque vente partielle. Toutefois, les Membres du Personnel auront la faculté de rembourser à tout moment par anticipation, et sans pénalités, tout ou partie du montant du principal du Prêt et des intérêts.

La majorité des collaborateurs ayant souhaité conserver leurs actions au-delà de cette date, la banque leur a consenti un allongement de la durée du prêt.

2. Rémunération octroyée aux membres des organes d'administration et de direction

La rémunération du Conseil d'Administration de BMCE Bank proposée à l'Assemblée Générale du 23 mai 2017 au titre de l'exercice 2016 s'établit à MAD 5 millions au titre des jetons de présence.

Pour sa part, la rémunération brute annuelle des principaux Dirigeants au titre de l'année 2016 s'établit à MAD 20,2 millions. Par ailleurs, les prêts accordés aux membres de Direction totalisent MAD 32,1 millions à fin décembre 2016, dont MAD 12,4 millions de crédits immobiliers.

PARTIE IV : ACTIVITE DE BMCE BANK

I. Historique de BMCE Bank

31 Août 1959	▪ Création de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur par les Pouvoirs Publics ;
1962	▪ Absorption des agences marocaines de la Banca Commerciale Italiana ;
1965	▪ Ouverture de l'Agence Tanger Zone Franche ;
1971	▪ Absorption de la Société de Banque du Maghreb (ex-Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie) ;
1973	▪ Ouverture de la première représentation à l'étranger destinée aux marocains en France ;
1975	▪ Absorption de Banco Espagnol en Marruecos et des agences marocaines de Bank of America ;
1988	▪ Création de MAROC FACTORING, société d'affacturage ;
1989	▪ Ouverture de BMCE International à Madrid ;
1992	▪ Le capital de BMCE Bank atteint le seuil du milliard de dirhams ;
1993	▪ Institution d'une filiale de droit espagnol ;
1995	▪ Privatisation de la Banque (appel d'offre remporté par un consortium d'investisseurs nationaux et internationaux dont le chef de file est la Royal Marocaine d'Assurances) ; ▪ Création des premières entités des marchés de capitaux : BMCE Capital Bourse (ex. MIT) et BMCE Capital Gestion (ex Marfin) ;
1996	▪ Première opération sur le marché international avec l'émission de M USD 60 d'actions GDRs cotées à la Bourse de Londres ; ▪ Distinction « Best Bank in Morocco » décernée à la Banque par le magazine EUROMONEY ;
1997	▪ Création de SALAFIN, société de crédit à la consommation ; ▪ Ouverture d'un bureau de représentation en Allemagne ;
1998	▪ Création de BMCE Capital, la banque d'affaires du Groupe BMCE ; ▪ BMCE Bank est élue pour la deuxième fois « Best Bank in Morocco » par le magazine EUROMONEY ;
1999	▪ Prise de participation aux côtés de RMA, de Commerzbank et de l'UBP, dans le capital d'Al Watanya et d'Alliance Africaine à hauteur de 67% et 85% respectivement. Pôle leader dans la bancassurance érigé avec 25% de parts de marché ; ▪ Lancement d'un emprunt de M EUR 160 destiné à financer la prise de participation dans les assurances et souscrit par 25 banques internationales ; ▪ Entrée à hauteur de 20% dans le capital de Méditélécom, en partenariat avec Telefonica et Portugal Telecom ;
2000	▪ Création du Holding FinanceCom ; ▪ Inauguration des bureaux de représentation de Londres et de Pékin ; ▪ Partenariat scellé avec le Groupe Espirito Santo, l'un des premiers groupes privés portugais ; ▪ Prise de participation à hauteur de 1,56% dans la PROPARCO, filiale de l'Agence Française de Développement ; ▪ Acquisition avec la Banque de Développement du Mali de 51% de la BMCD ; ▪ Distinction « Bank of the Year Award » décerné par la revue spécialisée The Banker ; ▪ Inauguration des premières écoles Medersat.Com de la Fondation BMCE ;
2001	▪ Ouverture du bureau de représentation de Barcelone ; ▪ Titre« Bank of the Year Award » décerné pour la seconde fois par la revue spécialisée The

	Banker ;
2002	▪ Lancement du 1er programme de rachat portant sur 9,45% du capital social, en vue de régulariser le cours de l'action BMCE Bank sur le marché boursier ; ▪ Entrée en vigueur d'une nouvelle organisation centrée sur le client (projet d'entreprise Cap Client) ; ▪ Changement du statut de l'agence de Tanger Zone Franche qui devient une Banque Off Shore ;
2003	▪ Lancement d'un emprunt obligataire subordonné ; ▪ Lancement de la 1ère Offre Publique de Vente réservée aux salariés de BMCE Bank. Les salariés se sont portés acquéreurs de 4,72 % du capital ;
2004	▪ Première entreprise non européenne ayant fait l'objet d'un rating Social au Maroc ; ▪ Entrée de Morgan Stanley Investment Management dans le capital de la Banque ; ▪ Entrée du CIC au capital de BMCE Bank à hauteur de 10%, devenant le 1er actionnaire étranger de la Banque ; ▪ Entrée dans le tour de table de la Congolaise de Banque ;
2005	▪ Lancement du projet d'extension du réseau via l'ouverture de 50 agences par an sur 3 ans ; ▪ Lancement de la 2ème Offre Publique de Vente réservée aux salariés de BMCE Bank. Les salariés se sont portés acquéreurs de 3,96 % du capital ;
2006	▪ Lancement de la nouvelle identité visuelle ;
2007	▪ Signature d'une convention de partenariat visant l'entrée dans le capital du Groupe Bank Of Africa à hauteur de 35%. ▪ Obtention de l'agrément bancaire pour la création d'une filiale au Royaume-Uni, MediCapital Londres;
2008	▪ Concrétisation de l'acquisition des 35% du capital du Groupe Bank of Africa ; ▪ Création de EurAfric Information, joint-venture technologique commun entre BMCE Bank, RMA et le groupe français Crédit mutuel (CIC Assurances) visant la réalisation d'un schéma directeur informatique consolidé de la banque et de l'assurance et un projet de plate-forme technologique de rayonnement au Maroc et à l'étranger ; ▪ Renforcement de la participation du CIC dans le capital de la Banque, la portant de 10% à 15% pour une mise de EUR 209 millions ; ▪ Autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la conclusion de l'emprunt subordonné de nature perpétuelle d'un montant de EUR 70 millions consenti par la SFI ; ▪ Emission d'un emprunt subordonné consenti par PROPARCO pour un montant de EUR 50 millions ; ▪ Extension du plafond des Certificats de Dépôt émis le portant à MAD 10 milliards ; ▪ Réduction de la valeur nominale de MAD 100 à MAD 10, portant le nombre d'actions à 158 751 390 ; ▪ Prise de participation par BMCE Bank de 7,5% supplémentaires dans BOA portant la part dans le capital de cette dernière à 42,5% ; ▪ Emission d'un emprunt obligataire perpétuel subordonné pour un montant global de MAD 1 milliard ; ▪ Distinction de la Banque par *The Bankers Magazine* du Groupe *Financial Times*. BMCE BANK est ainsi élue « Banque de l'année 2008 au Maroc » et ce, pour la sixième fois depuis 2000 ; ▪ Transfert de l'intégralité de la participation du CIC dans BMCE Bank au profit de son actionnaire majoritaire, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-.

2009	▪ Acquisition par le CIC, à travers la BFCM, de 4,9% de parts supplémentaires de capital de BMCE Bank, portant ainsi sa participation à 19,9% ; ▪ Emission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel pour un montant de MAD 1 Md.
2010	▪ Acquisition par la Caisse de Dépôts et de Gestion de 8% du capital de BMCE Bank, portant ainsi sa participation directe et indirecte à 9,40%. ▪ Renforcement dans le capital de BOA à hauteur de 55,8%. ▪ Augmentation de capital réservée à la BFCM, portant sa participation à 25% (MAD 2,5 milliards). ▪ Augmentation de capital de BMCE Bank réservée au personnel du Groupe pour un montant de MAD 500 millions en décembre 2010.
2011	▪ Désignation d'un Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank en tant que Président Directeur Général du Groupe BOA ▪ Montée dans le capital de BANK OF AFRICA à hauteur de 57,15% ▪ Certification ISO 14001 pour l'environnement ▪ Cession des participations (4,6%) de CAJA DE AHORROS DEL MEDITERRANEO -CAM- dans BMCE Bank à FinanceCom ▪ Renforcement dans le capital Locasom à 94,5%
2012	▪ Montée dans le capital de BANK OF AFRICA à hauteur de 59,40% ▪ Augmentation de capital en numéraire réservée aux actionnaires de référence de la Banque pour un montant global de MAD 1 500 000 000.

2013	▪ Emission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant de MAD 1 milliard ▪ Renforcement de la participation de BMCE Bank dans le capital du Groupe panafricain Bank of Africa de 65% à 72,6% en 2013 ▪ Emission réussie du 1er Eurobond marocain Corporate, souscrit par une soixantaine d'investisseurs étrangers au montant de 300 millions de dollars en novembre 2013 ▪ Restructuration de BMCE International Holding regroupant désormais les deux filiales européennes BBI Londres et BBI Madrid ▪ Création de BMCE EuroServices filiale qui propose aux MRE une gamme de solutions de transfert vers le Maroc ▪ Ouverture en cours d'une succursale à Shangai, 2ème bureau de représentation en Chine[16] ▪ BMCE BANK élue Banque Marocaine de l'année 2013 par The Banker Magazine du Groupe Financial Times et ce, pour la septième fois depuis l'an 2000 ▪ « Meilleur Groupe Bancaire en Afrique » décerné par le Magazine Britannique The European, en reconnaissance de la stratégie d'expansion du Groupe en Afrique ▪ « Top Performer RSE Maroc » par l'agence de notation Vigéo pour la 2ème année consécutive pour l'engagement de la Banque dans la « Communauté et le développement local » et pour sa « Stratégie environnementale » ▪ Obtention par la Présidente de la Fondation BMCE Bank - Dr. Leila MEZIAN BENJELLOUN du «Prix international WISE 2013 » de la Qatar Foundation dans le cadre du « Sommet international de l'innovation en éducation WISE 2013 » et du Prix du Festival Tayri n'Wakal » en juin 2013 à Tiznit ▪ Obtention du titre « Dauphin d'or de la catégorie Education Corporate Media & TV Awards » pour le film documentaire « L'école de la Palmeraie », produit pour la Fondation par Dounia Production au Festival de Cannes en 2013 sur plus de 700 films candidats
2014	▪ Poursuite du développement du Groupe en Afrique Subsaharienne avec la création de la 16ème banque du réseau Bank of Africa au Togo et l'ouverture d'un bureau de représentation en Ethiopie à travers BOA Mer Rouge (Djibouti). ▪ Organisation de la première édition du China -Africa Investment Meetings, rencontres du commerce B to B (Business to Business) ou commerce interentreprises et ce, en collaboration avec la China Africa Joint Chamber of Commerce and Industry (CAJCCI) et la filiale africaine Bank of Africa.
2015	▪ Ouverture d'un Bureau de Représentation au Canada dans le cadre d'un partenariat avec le Mouvement Desjardins portant notamment sur la promotion des investissements Canadiens au Maroc, l'accompagnement des Migrants Marocains installés au Canada ainsi que les Étudiants Marocains poursuivant leurs études supérieures dans ce pays. ▪ Élargissement du réseau de BMCE EuroServices à travers l'ouverture de nouvelles implantations aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique à Anvers. ▪ Démarrage de l'activité de BOA Capital – dotée du statut CFC en partenariat avec BMCE Capital. ▪ « Best Bank in Morocco », EMEA Finance 2014 ▪ « Best Bank » au Bénin, Burkina Faso et Madagascar ▪ Obtention du prix « Meilleur Groupe Bancaire en Afrique » décerné par le Magazine britannique « the European » ▪ « Top performer RSE Maroc » par l'agence de notation Vigeo pour la 3ème année consécutive pour son engagement dans la « Communauté et le développement local »

[16] Les démarches sont toujours en cours actuellement.

	au titre des actions de la Fondation BMCE Bank ▪ « Best Performer RSE Maroc » pour sa stratégie environnementale, au titre de la Gestion de ses Ressources Humaines, la valorisation de son capital humain et ses actions en faveur de la formation et de la promotion de l'employabilité de ses collaboratrices et collaborateurs ▪ Obtention du Prix CSR Arabia Awards 2014, Partnership Category ▪ Renouvellement de la certification ISO 14 001 dans la gestion environnementale reflétant la maîtrise des impacts environnementaux directs et indirects ; la mise en place d'une ligne de financement pour l'efficacité des énergies renouvelables et modalités de son octroi; ▪ Signature de 4 mémorandums d'entente avec des opérateurs industriels et financiers chinois ; ▪ Emission d'un emprunt obligataire subordonnée de MAD 2 Md ; ▪ Nouvelle dénomination « BMCE Bank Of Africa » renforçant la dimension africaine du Groupe ; ▪ Célébration du 55ème anniversaire de la création de la Banque et du 20ème anniversaire de la Fondation BMCE Bank ; ▪ Introduction du mandarin dans le réseau d'écoles Medersat.Com de la Fondation BMCE Bank ; ▪ Montée dans le capital de BOA à 75%, de la Banque de Développement du Mali à 32,4% et de La Congolaise de Banque à 37% ; ▪ Expansion de Bank of Africa au Rwanda, suite à l'acquisition de Agaseke Bank ; ▪ Attribution par BMCE Bank de la 1ère édition du Prix de l'Entreprenariat Africain (African Entrepreneurship Award) récompensant les meilleures idées de projets en Afrique ▪ Elargissement du réseau Medersat.Com suite à l'ouverture de l'école Medersat.Com BniChiguer de Nador venant ainsi renforcer la présence du réseau d'écoles dans la région ; ▪ Certification ISAE 3402 Type II[17] de BMCE Capital Gestion attribuée par le cabinet PWC et ce, pour la 2ème fois en consécration à l'environnement de travail sécurisé.
2016	▪ BMCE Capital Gestion Privée première institution financière au Maroc à obtenir la certification ISO 9001 version 2015 pour ses activités de gestion de patrimoine ; ▪ Intégration de BMCE Bank of Africa, depuis décembre 2016, au palmarès 'Emerging Market 70' de Vigeo Eiris, dédié aux pays émergents, consacrant les meilleures pratiques RSE ; ▪ BMCE Bank Of Africa, primée pour la 3ème année consécutive aux Arabia CSR Awards 2016 ; ▪ 1ère Banque dans la région certifiée ISO 50001 pour son Système de Management de l'Energie ; ▪ 1ère Banque marocaine et 2ème en Afrique à obtenir la distinction HEQ – High Environmental Quality - Cerway International Certification, pour le nouveau siège BMCE Bank Of Africa Academy – phases Conception et Réalisation ; ▪ BMCE Bank of Africa, 1ère banque à émettre un emprunt obligataire « Green Bonds », par appel public à l'épargne, destiné au financement des projets nationaux et internationaux écoresponsables de même que le soutien des initiatives privées et publiques pour la préservation des ressources naturelles ; ▪ Signature d'une ligne de financement de 20 millions d'Euros avec la BEI et FMO, en

[17] La certification ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements 3402) est une norme publiée par l'IAASB (*International Auditing and Assurance Standards Board*) visant à mesurer la pertinence et l'efficacité opérationnelle des contrôles mis en place dans l'objectif d'offrir aux clients ainsi qu'à leurs auditeurs la garantie d'un environnement de travail sécurisé et d'un dispositif de contrôle interne robuste.

	marge de la COP22, destinée à accompagner le financement de l'économie circulaire au Maroc dans le domaine de la collecte, recyclage et valorisation des matières résiduelles ; ▪ 1ère Banque au Maroc à adhérer au Global Compact des Nations Unies, formulant ainsi son engagement et soutien à ses dix Principes relatifs aux respects des droits de l'Homme, des normes de travail, de protection de l'environnement, ainsi qu'à la lutte contre la corruption ; ▪ Adhésion à l'initiative « Mainstreaming Climate Action » d'intégration de l'action pour le climat au sein des institutions financières en collaboration avec la BEI, l'AFD, la BERD, HSBC, Yes Bank et autres Institutions Financières ; ▪ Signature, en partenariat avec l'AFD & la BEI, d'un MOU pour la mise en place d'une première ligne en Afrique spécifique au financement de l'Adaptation au Changement Climatique, d'un montant de 20 M€ ; ▪ Organisation de la conférence Green Banking in Africa, en partenariat avec la BERD, regroupant des intervenants internationaux leaders dans le domaine de la finance verte.
2017	▪ « Top Performer RSE »par l'agence de notation extra financière Vigeo Eiris pour la 4ème année consécutive – domaine « Environnement ». ▪ Participation au lancement officiel des «Principes pour le financement à impact positif», organisé par Europlace et l'Unep FI : «Principles for positive impact». Il s'agit d'un cadre international destiné aux acteurs du secteur financier leur permettant d'évaluer la dimension durable de leurs actifs, indique le communiqué de la banque. ▪ Contributeur à l'alliance Sino-Marocaine avec un rôle d'investisseur et de banquier dans le cadre du lancement par Sa Majesté le Roi de la « Cité Mohammed VI Tanger-Tech » suite au partenariat scellé avec le groupe chinois HAITE et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Source : BMCE Bank

II. Appartenance de BMCE Bank au Groupe FINANCECOM

Au 31 décembre 2016, BMCE Bank est détenue à hauteur de 36,30% par le Groupe FinanceCom, directement et indirectement – participations détenues par RMA, FinanceCom S.A., et SFCM.

Tableau 9 Liste des filiales du Groupe FinanceCom à fin décembre 2016 par pôle d'activité[18]

	% contrôle	% d'intérêt
FCOM L GLOBAL CAPITAL	*100,00%*	*99,00%*
FINANCE EUROPE	*100,00%*	*100,00%*
MEDITELECOM	*25,50%*	*15,70%*
BIOBEEF	*97,00%*	*97,00%*
RANCHADAROUCH	*90,59%*	*90,59%*
BMCE BANK	*36,30%*	*22,59%*
BANK OF AFRICA	*36,30%*	*16,45%*
BMCE CAPITAL	*36,30%*	*22,59%*
BMCE BANK INTERNATIONAL	*36,30%*	*22,59%*
MAGHREBAIL	*78,80%*	*26,92%*
SALAFIN	*36,30%*	*16,88%*
MAROC FACTORING	*36,30%*	*22,59%*
LOCASOM	*36,30%*	*22,00%*
RM EXPERTS	*36,30%*	*22,00%*
RMA CAPITAL	*57,48%*	*57,48%*
FINATECH	*82,35%*	*68,50%*
AIR ARABIA	*14,15%*	*12,55%*
BRICO INVEST	*37,53%*	*37,53%*
ACTIF INVEST	*100,00%*	*100,00%*
CAPESTATE	*100,00%*	*100,00%*
RISMA	*36,84%*	*21,22%*
Colliers	*40,00%*	*40,00%*
REVLYS	*50,00%*	*39,37%*
OToWER	*100,00%*	*40,80%*
VILLAJENA	*50,00%*	*39,97%*

[18] Filiales présentées avec le pourcentage de contrôle.

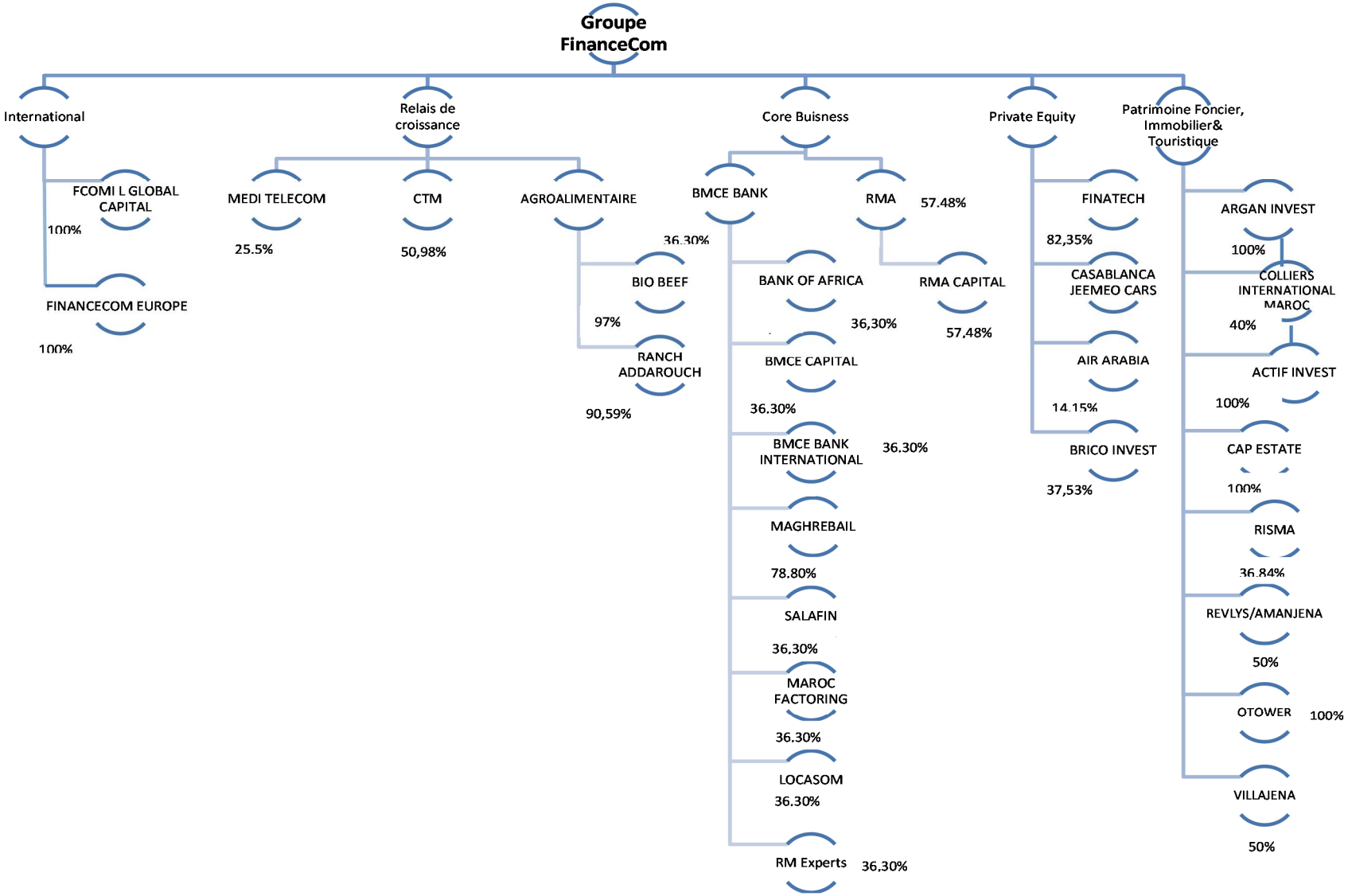

Source : BMCE Bank

1. Présentation du Groupe FinanceCom et de ses principales filiales

FinanceCom est un groupe marocain privé avec des ambitions régionales et internationales, s'articulant autour de cinq pôles :

- Core Business, représenté par (i) le Groupe BMCE Bank, troisième groupe bancaire privé marocain et (ii) le Groupe RMA accaparant une part de marché de 18,2% en termes de primes émises à fin 2016 (Les données sectorielles 2016 ne sont pas encore publiées). Au 31 décembre 2016, celles-ci atteignent plus de MAD 5.9 milliards ;
- Relais de croissance, représenté notamment par MEDI TELECOM, deuxième opérateur de téléphonie mobile au Maroc avec un parc d'abonnés de 13,6 millions de clients à fin décembre 2016 réalisant un chiffre d'affaires consolidé de MAD 5,5 milliards à fin décembre2016
- Private Equity, incluant notamment Finatech, holding de sociétés leader dans les nouvelles technologies de l'information ;
- Patrimoine, regroupant notamment les filiales (i) CAPESTATE, filiale immobilière du Groupe au capital de MAD 225 millions, (ii) Argan Capital, pôle de gestion des fonds d'investissements du Groupe FinanceCom et (iii) REVLY'S, société de financement touristique ;
- International, abritant notamment la filiale FinanceCom Europe, entité de support et de coordination stratégique des principales Business units pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe.

2. Présentation des principales filiales du Groupe

1) Core Business

- <u>RMA</u>

Née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective depuis janvier 2005, RMA est la deuxième compagnie du secteur marocain des assurances en termes de primes émises. En effet, au 31 décembre 2016, le montant de ces primes s'élève à MAD 5,9 Milliards. La compagnie d'assurance affiche par ailleurs un résultat net de MAD 752 millions au titre du même exercice. A fin 2016, RMA capte une part de marché globale de 16,7%[19].

2) Relais de croissance

- <u>Meditelecom</u>

Créée en 1999, MEDI TELECOM opère sur le marché marocain des télécommunications et s'adresse aussi bien au marché des Particuliers qu'à celui des PME et des Grandes Entreprises.

En juillet 2005, la société a été adjudicataire d'une licence de téléphonie Fixe, lui permettant de devenir le second opérateur Fixe après Maroc Telecom. Par ailleurs, en juillet 2006, une licence 3G lui a été attribuée pour l'établissement et l'exploitation de réseaux publics de télécommunications au Maroc.

En septembre 2009, les deux Groupes Portugal Telecom et Telefonica, ont cédé leur participation dans le capital de Meditelecom (64%) au profit de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et de FinanceCom, avec son partenaire RMA. Le montant de cette transaction s'élève à EUR 800 millions. En 2010, le Groupe FRANCE TELECOM rachète 40% du capital de MEDITEL auprès des deux actionnaires marocains à parts égales, puis 9% complémentaire en juillet 2015.

[19] Selon la FMSAR.

Depuis décembre 2016, les produits et services commercialisés par MEDI TELECOM sont brandés Orange.

A 31 décembre 2016, le parc d'abonnés du deuxième opérateur télécoms fait ressortir 13,6 millions de clients mobiles, soit une part de marché de 32,8%[20]. Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2016 s'élève à MAD 5,5 milliards.

- CTM

Société leader des secteurs Transport de voyageurs et Messagerie au Maroc, première à être listée à la Bourse de Casablanca en 1993. Au 31 décembre 2016, CTM génère un résultat net part du groupe de MAD 69,7 millions pour un chiffre d'affaires consolidé de MAD 603 millions.

- RANCH ADAROUCH

Ranch Adarouch est le plus grand élevage d'Afrique de bovins de type Santa Gertudis avec 3 488 têtes à fin décembre 2016, évoluant notamment en mode de ranching extensif sur un domaine de plus de 11 000 hectares.

- Bio Beef : Première unité privée d'abattage industriel, de découpe et de transformation de viandes rouges au Maroc aux normes sanitaires de l'ONSSA.

3) Private Equity

- FINATECH Group

Acteur majeur de l'énergie et des technologies numériques de l'information et de la communication, crée en juin 2007, FINATECH Group est un intégrateur de référence qui offre des solutions et infrastructures globales depuis la conception, la réalisation jusqu'à la maintenance et l'exploitation.

FINATCEH est organisé autour de deux pôles d'activité : Pôle Energie & Infrastructures et Pôle Systèmes &Technologies.

- Air Arabia Maroc :

Compagnie aérienne marocaine low cost créée en 2009. Air Arabia Maroc est dotée d'un capital de MAD 224,6 millions et compte dans son tour de table aux côtés du Groupe FinanceCom, le Groupe Holmarcom et l'opérateur Air Arabia basé aux Emirats Arabes Uni ;

BRICO INVEST « Mr BRICOLAGE »

Mr Bricolage est une chaîne de magasins spécialisés dans la distribution de matériel de bricolage et le conseil pour l'aménagement de la maison, basés à Casablanca, Marrakech, Tanger et Agadir.

4) Patrimoine

- ARGAN Capital

Argan Capital Holding une société d'investissement dans les métiers de gestion immobilière. Elle détient à ce titre 100% d'Actif Invest et 40% de Colliers International Maroc.

- CAP ESTATE

Cap Estate est la filiale immobilière du Groupe FinanceCom, dotée d'un capital de MAD 225 millions.

- COLLIERS INTERNATIONAL MAROC

Entité spécialisée dans la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, créée en partenariat avec Colliers International Group.

[20] Selon l'ANRT.

- REVLY'S

REVLY'S est la société qui détient l'Hôtel Amanjena. Elle est détenue à parts égales entre le Groupe FinanceCom et AMAN RESORT.

Par ailleurs, le Groupe détient avec AMAN RESORT, la société VILLAJENNA, qui dispose d'une réserve foncière d'une dizaine d'hectares basés à Marrakech avec comme objectif le développement du concept des villas sous gestion du Groupe AMAN RESORT.

- RISMA

Société gestionnaire des hôtels de la chaîne Accor au Maroc de marque Ibis, Sofitel, SuiteHotel Pullman et Novotel.

5) International

- FinanceCom International

FinanceCom International comprend :

- FinanceCom Europe : entité de support et de coordination stratégique des principales Business Units pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe du Groupe FinanceCom ;
- FCOMI L GLOBAL CAPITAL : fonds européen de gestion multi-stratégies.

6) Autres filiales

- O TOWER : Entité au capital de MAD 260 millions, détenue conjointement par BMCE Bank Of Africa, RMA et FinanceCom, portant le projet de la Tour Mixed Use à édifier sur la vallée de Bouregreg à Rabat.

3. Relations entre BMCE Bank et le Groupe FinanceCom

Les entités contrôlées par le Groupe Finance.Com entretiennent des relations bancaires durables avec la Banque. En effet, dans le cadre de ses activités courantes, BMCE Bank octroie des crédits et offre des services à ces entités à des conditions normales applicables à la clientèle.

Au 31 Décembre 2016, le montant des engagements de la Banque envers les entités du Groupe FinanceCom s'élève à MAD 16,68 milliards (y compris les filiales de BMCE Bank).

Tableau 10 Engagements du groupe envers ses filiales :

(en milliers de DH)	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Sœurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif				
Prêts, avances et titres	313 832	3 389 440	39 771	12 926 268
Comptes ordinaires	313 832	1 827 319	13 341	12 193 309
Prêts		836 921	26 430	363 782
Titres		725 200		369 177
Opération de location financement				
Actif divers				7 365
Total	313 832	3 389 440	39 771	12 933 633
Passif				
Dépôts	-	1 866 341	35 607	12 365 095
Comptes ordinaires		1 866 341	35 607	12 236 912
Autres emprunts				128 183
Dettes représentées par un titre				349 662
Passif divers				218 876

Total	-	1 866 341	35 607	12 933 633
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés				1 166 184
Engagements reçus				1 166 184

Source : BMCE Bank

Tableau 11 Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées (en M MAD)

(en milliers de DH)	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés			- 1 396	- 382 076
Intérêts et charges assimilées				476 764
Commissions (produits)		- 48 413		- 306 450
Commissions (charges)				43 525
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	41 370			
Loyers reçus		- 70 587	- 4 169	- 158 620
Autres		75 835		326 858

Source : BMCE Groupe

4. Les conventions liant le Groupe BMCE Bank et FinanceCom

1) Conventions conclues au cours de l'exercice 2016

- <u>Convention d'assistance et de prestations de services</u>

BMCE Bank et FinanceCom ont conclu une convention aux termes de laquelle FinanceCom s'engage à fournir à BMCE Bank des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de BMCE Bank à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de FinanceCom sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 39 187 KDH.

- <u>Personne concernée :</u>
  - Monsieur Othman BENJELLOUN, Président de FinanceCom est également Président Directeur Général de BMCE Bank ;
  - Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur des deux sociétés ;
  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank est également Administrateur de FinanceCom.

2) Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'application s'est poursuivie en 2016

- Convention de compte courant d'associés en faveur de « O TOWER » entre FINANCECOM, BMCE BANK et RMA

Par cette convention conclue le 1er janvier 2015, BMCE BANK, FINANCECOM et RMA actionnaires de la société « O TOWER » à hauteur de 55% pour FINANCECOM, 22,5% pour RMA et 22,5% pour BMCE BANK acceptent de mettre à la disposition de celle-là une avance en compte courants d'associés ouverte au taux de 4,5%. L'objet de cette avance en compte courant est de permettre, à titre temporaire, le financement de l'activité de « O TOWER ». Le montant qui a été libéré à fin 2015 s'élève à 5.942 KDH.

La présente convention est conclue pour une période de douze (12) mois à compter du 1er janvier 2015. Au-delà de cette période, elle sera renouvelée par tacite reconduction, par période d'un (1) an ferme au 31 décembre de chaque année.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré en 2016 un produit de 275 KDH.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BMCE BANK et Président du Conseil d'Administrateur de « O TOWER »
  - Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BMCE BANK et également Administrateur à « O TOWER »
  - Monsieur Zouheir BENSAID, Administrateur de BMCE BANK et également Administrateur à « O TOWER ».

- Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BMCE BANK et MEDI TELECOM SA

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général de BMCE Bank et également Administrateur de MEDI TELECOM
  - Monsieur Zouheir BENSAID Administrateur de MEDI TELECOM est également Administrateur de BMCE Bank.

- Contrat de Prestation de services conclu entre BMCE BANK et la société RMA

Conclu en avril 2012 avec prise d'effet au 1er octobre 2011, ce contrat définit les conditions générales et particulières de mise à disposition de locaux et d'accès aux différents services et moyens matériels que fournit BMCE BANK au profit de la RMA.

Il détermine en outre les modalités et conditions d'utilisation par cette dernière, moyennant une rémunération forfaitaire, des ressources mises à sa disposition.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 un produit global de 121 KDH.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Othman BENJELLOUN est Président du Conseil de Surveillance de RMA et également Président Directeur Général de BMCE Bank
  - Monsieur Zouheir BENSAID est Président du Directoire de RMA et Administrateur de BMCE Bank
  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank

III. Filiales de BMCE Bank

1. Organigramme[21] au 31/12/2016

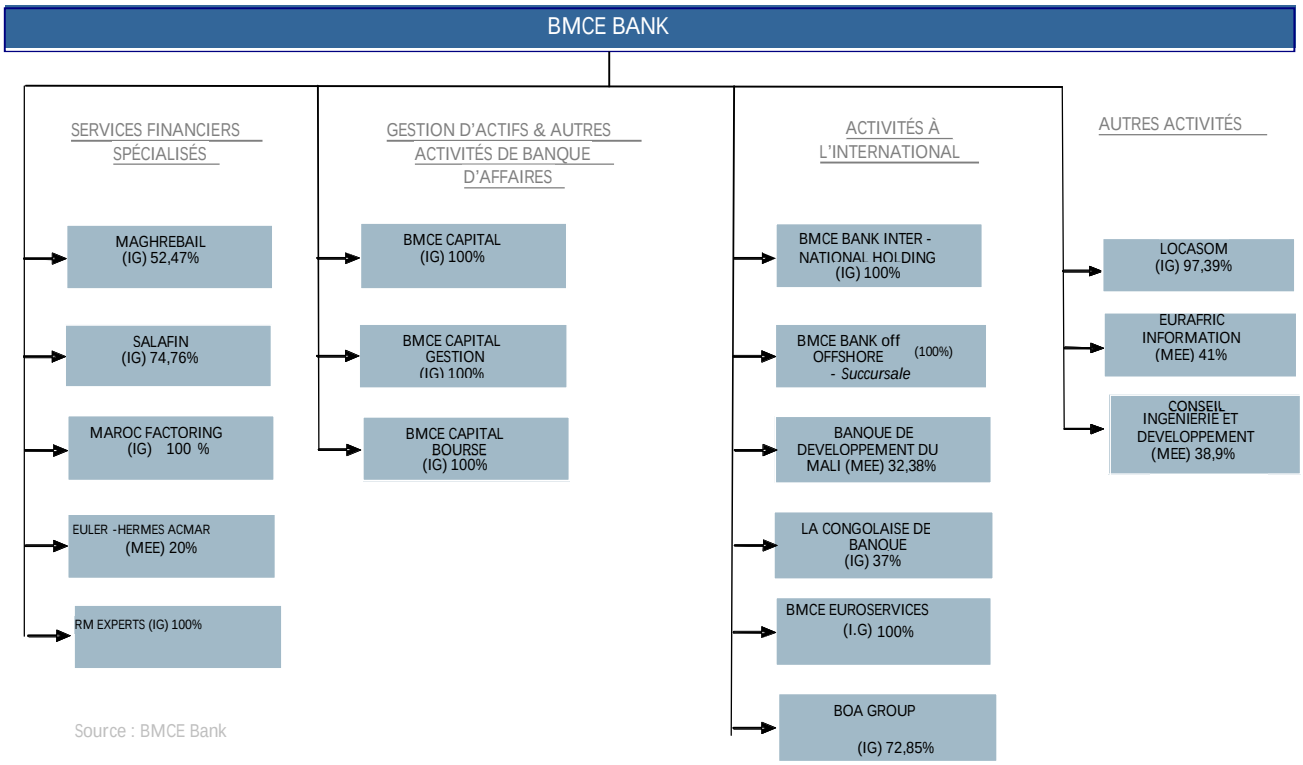

Source : BMCE Bank

2. Présentation des filiales

1) BMCE Capital

La Banque d'Affaires du Groupe a structuré ses activités par lignes de métiers spécialisées :

- Pôle Marchés, en charge des activités relatives à :
  - ✓ Gestion d'actifs, au sein de la filiale existante du Groupe, BMCE Capital Gestion mais également BMCE Capital Gestion Privée ;
  - ✓ Intermédiation boursière au sein de la filiale société de bourse, BMCE Capital Bourse ;
  - ✓ Marchés des capitaux à travers BMCE Capital Markets ;
  - ✓ *Custody* au sein de BMCE Capital Opérations ;
  - ✓ Distribution multi-produits par la Plate-forme Commerciale ;
  - ✓ Conseil à travers BMCE Capital Conseil.

En 2006, BMCE Capital a inauguré sa filiale tunisienne Axis Capital, spécialisée dans le conseil financier, l'intermédiation boursière et la gestion d'actifs.

En 2008, la Banque d'Affaires du Groupe BMCE s'est vue décernée par Bureau Veritas Certification la certification de sa Salle des Marchés à la norme ISO 9001 version 2000, avec un score de zéro écart. BMCE Capital dispose désormais de la première Salle des Marchés certifiée ISO au Maghreb.

A fin 2016, BMCE Capital enregistre un chiffre d'affaires de près de M MAD 250 et un bénéfice consolidé de MAD 56,6 millions.

[21] L'organigramme reprend uniquement les filiales comprises dans le périmètre de consolidation et le % d'intérêt

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	BMCE Capital
Siège social	Tour BMCE Bank - Rond Point Hassan II - Casablanca
Capital social	MAD 100 000 000
Nombre d'actions détenues	1 000 000
Montant du capital détenu	MAD 100 000 000
% du capital détenu	100%
% des droits de vote détenus	100%
Chiffre d'affaires 2015	M MAD 241
Résultat net consolidé 2015	M MAD 55
Contribution au résultat net consolidé du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 48,2
Chiffre d'affaires 2016	M MAD 250
Résultat net consolidé 2016	M MAD 56,6
Contribution au résultat net consolidé du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 56,5
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	M MAD 6,5

Source: BMCE Bank

2) BMCE Capital Bourse

Créée en 1995, et filiale à 100% de BMCE Bank, BMCE Capital Bourse a réussi à s'imposer en tant qu'acteur dynamique du marché marocain de l'Equity.

Au terme de l'année 2014, BMCE Capital Bourse a drainé un chiffre d'affaires de MAD 20,8 millions et un résultat net de K MAD 380.

Au 31 décembre 2015, les revenus de la filiale s'établissent à MAD 18 millions pour un RN de K MAD 560.

A fin 2016, le chiffre d'affaires ressort à MAD 35,7 millions pour un résultat net de MAD 25 millions. Cette évolution tient compte de la quote-part en produits de cession et dividendes versés par la Bourse de Casablanca suite à sa démutualisation.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	BMCE Capital Bourse
Siège social	63, boulevard Moulay Youssef - Casablanca
Capital social	MAD 10 000 000
Montant du capital détenu	MAD 10 000 000
Nombre d'actions détenues	100 000
% du capital détenu	100%
% des droits de vote détenus	100%
Chiffre d'affaires 2015	M MAD 18
Résultat net 2015	K MAD 560
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	K MAD 950
Chiffre d'affaires 2016	M MAD 35,7
Résultat net 2016	M MAD 25
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 12,2
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	

Source : BMCE Bank

3) BMCE Capital Gestion

BMCE Capital Gestion clôture l'exercice 2015 sur des performances exceptionnelles avec un encours d'actifs sous gestion de plus MAD 53 milliards, soit une hausse de près de 27%, pour une collecte positive de MAD 11,2 milliards. Il en découle ainsi une part de marché consolidée à plus de 16%.

A fin 2014, la société de Gestion affiche des revenus de MAD 110,9 millions pour un résultat net de MAD 49,4 millions. En 2015, son chiffre d'affaires s'établit à MAD 134 millions pour un RN de MAD 61 millions.

Au terme de l'année 2016, BMCE Capital Gestion draine des revenus de MAD 153,3 millions pour un résultat net de MAD 72,3 millions.

A noter que la société de gestion a obtenu, en mai 2016, des certifications « Engagements de Service » et « ISO 9001 version 2015 ».

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	BMCE Capital Gestion
Siège social	63, boulevard Moulay Youssef - Casablanca
Capital social	MAD 25 000 000
Montant du capital détenu	MAD 25 000 000
Nombre d'actions détenues	250 000
% du capital détenu	100%
% des droits de vote détenus	100%
Chiffre d'affaires 2015	M MAD 134
Résultat net 2015	M MAD 61
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 61
Chiffre d'affaires 2016	M MAD 153,3
Résultat net 2016	M MAD 72,3
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 72,3
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	M MAD 58

Source : BMCE Bank

4) Maroc Factoring

Créée en 1988 à l'initiative de BMCE Bank qui détient aujourd'hui 100% de son capital, la société Maroc Factoring est pionnière de l'activité de factoring au Maroc. La société offre aux entreprises un certain nombre de produits s'articulant autour de son activité principale :

- Le financement immédiat de leurs factures, en totalité ou en partie ;
- La gestion et le recouvrement des factures en lieu et place du client ;
- La garantie à 100% contre les risques d'impayés sur les acheteurs privés.

Dans un contexte de recrudescence des risques notamment pour les sociétés exportatrices confrontées à une concurrence agressive de certains pays tels que la Chine et l'Inde, une politique de sélection rigoureuse des engagements a été adoptée. Celle-ci devrait être renforcée dans les conditions actuelles de la crise internationale.

La filiale Factoring du Groupe BMCE Bank affiche au terme de l'année 2014 un chiffre d'affaires de MAD 141 millions drainant un résultat net de MAD 31 millions, et en 2015 un chiffre d'affaires de MAD 98,9 millions pour un résultat net de MAD 15,5 millions.

Au 31 décembre 2016, MAROC FACTORING a totalisé des revenus de MAD 73,4 millions induisant un résultat net de MAD 15,1 millions à la même date.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	Maroc Factoring
Siège social	63, Résidence Adriana, Boulevard Moulay Youssef
Capital social	MAD 45 000 000
Montant du capital détenu	MAD 45 000 000
Nombre d'actions détenues	450 000
% du capital détenu	100%
% des droits de vote détenus	100%
Chiffre d'affaires 2015	M MAD 98,9
Résultat net 2015	M MAD 15,5
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE	M MAD 21
Chiffre d'affaires 2016	M MAD 73,4
Résultat net 2016	M MAD 15,1
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 17,8
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	M MAD 15,5

Source : BMCE Bank

5) Salafin

La société de crédit à la consommation SALAFIN a été créée en 1997. Elle est dotée en 2010 d'un capital de MAD 239,5 millions. A l'issue de son introduction en bourse, réalisée en décembre 2007, la part de BMCE Bank a été ramenée de 92,8% à 75%.

L'activité de SALAFIN englobe aussi bien les opérations de crédit classique que les opérations de location avec option d'achat, leasing aux particuliers. La gamme de produits commercialisés par la société se subdivise ainsi en trois familles : le financement automobile, le revolving avec la carte Oxygen et le crédit personnel avec SalafWadif et SalafDirect.

Par ailleurs, la société a lancé en 2008 plusieurs produits, notamment le produit Easy-Latitudes en partenariat avec DarTawfir et la carte de crédit FLEXY, en partenariat avec BMCE Bank. En outre, une plateforme de gestion de recouvrement SALAFIN –BMCE Bank pour la clientèle des particuliers a été mise en place.

Au 31 décembre 2014, SALAFIN draine un PNB de MAD 309 millions pour une capacité bénéficiaire de MAD 106 millions. En 2015, la société affiche un PNB de MAD 354,5 millions drainant un résultat net de plus de MAD 125 millions.

Les réalisations de SALAFIN au terme de l'année 2016 laissent apparaître un PNB social de MAD 371 millions engendrant un résultat net de plus de MAD 138,5 millions.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	Salafin
Siège social	Zenith Millenium - Immeuble 8 - Sidi Maârouf - Casablanca
Capital social	K MAD 239 450
Montant du capital détenu	MAD 179 043 200
Nombre d'actions détenues	1 790 432
% du capital détenu	74,76%
% des droits de vote détenus	74,76%
Identité des autres actionnaires	Personnel Salafin : 2,6% RCAR : 5,1% Divers actionnaires : 17,5%
Produit Net Bancaire social 2015	M MAD 354,5
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 87
Résultat net social 2015	M MAD 125
Produit Net Bancaire social 2016	M MAD 371
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 95
Résultat net social 2016	M MAD 138,5
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	M MAD 102,05

Source : BMCE Bank

6) Maghrebail

En activité depuis 1972, MAGHREBAIL agit aussi bien sur le crédit-bail mobilier que sur le crédit-bail immobilier et propose à ses clients une gamme diversifiée de produits dans le cadre du crédit-bail opérationnel, tels que les packages incluant la prise en charge des services d'entretien et d'assurance des biens d'équipements donnés en crédit-bail.

Au 31 décembre 2015, Maghrebail affiche un PNB de MAD 159 millions pour un RN de MAD 64 millions.

A fin 2016, la filiale crédit-bail du Groupe BMCE Bank totalise un PNB social de MAD 390,9 millions tandis que la capacité bénéficiaire s'élève à MAD 87,1 millions.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	Maghrebail
Siège social	45, Bd Moulay Youssef - Casablanca
Capital social	K MAD 138 418
Montant du capital détenu	MAD 72 622 000
Nombre d'actions détenues	726 220
% du capital détenu	52,47%
% des droits de vote détenus	52,47%
Identité des autres actionnaires[22]	RMA : 26,34% MAMDA & MCMA : 7,99% Divers actionnaires : 13,20%
PNB social 2015	M MAD 158,7
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 60
Résultat net social 2015	M MAD 64
PNB social 2016	M MAD 390,9
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 72,5
Résultat net social 2016	M MAD 87,1
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	M MAD 33,4

Source : BMCE Bank

[22] Mise à jour à fin décembre 2015

7) Banque de Développement du Mali -BDM S.A-

Dans le cadre de la politique de privatisation des banques étatiques par l'Etat Malien, BMCE Bank a acquis au cours de l'exercice 2000, en consortium avec la Banque de Développement du Mali, 51% du capital dans la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts -BMCD-[23].

Au cours de l'exercice 2001, une opération de fusion des deux banques BMCD et BDM S.A. a été menée et ce, afin de notamment (i) renforcer l'assise domestique de la BDM-SA sur le marché intérieur, (ii) atteindre la taille critique et une dimension sous-régionale permettant de répondre aux besoins de financement des différents secteurs d'activité et (iii) développer et diversifier les activités de la banque fusionnée et accroître sa rentabilité.

A fin 2015, la Banque affiche un PNB social de MAD 426,3 millions (vs. MAD 423 millions) et un résultat net de MAD 228 millions.

A fin 2016, la BDM affiche un résultat net de MAD 243,6 millions pour un PNB de M MAD 582,7.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	Banque de Développement du Mali
Siège social	Bamako - Mali
Capital social	FCFA 10 Md
Montant du capital	10 milliards FCFA
Nombre d'actions détenues	121 723
% du capital détenu	32,38%
% des droits de vote détenu	32,38%
Identité des autres actionnaires	Etat du Mali : 23,04% BOAD – Lomé : 15,96% CCIM : 17,87% Privés maliens : 10,75%
Produit Net Bancaire social 2015	M MAD 426,3
Résultat net social 2015	M MAD 228
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 79,0
Produit Net Bancaire social 2016	M MAD 582,7
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 80,0
Résultat net social 2016	M MAD 243,6
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	M MAD 25,3

Source : BMCE Bank

[23] Pour rappel, la participation de BMCE Bank dans le capital de la BDM était de 25 000 titres en 1996, soit 51% du capital. En 2001, la BDM a fusionné avec la BMCD, le nombre de titres détenus par BMCE Bank dans la nouvelle entité est de 77 926 titres, soit 20,73% du capital. En 2006, BMCE Bank a acquis la part de la BCP pour aboutir à 27,38% du capital de la BDM. En 2015, la participation de BMCE Bank a été portée à 32,38%.

8) La Congolaise de Banque

Acquise en 2004 et entrée dans le périmètre de consolidation en 2005[24], la Congolaise de Banque affiche des indicateurs d'activité et financiers satisfaisants.

A fin 2015, son PNB s'établit à MAD 302 millions pour un RN de MAD 57,7 millions.

Au terme de l'année 2016, la Congolaise de Banque affiche un PNB de MAD 315,8 millions et une capacité bénéficiaire de près de MAD 46,4 millions.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	La Congolaise de Banque
Siège social	Brazzaville - Congo
Capital social	FCFA 10 Md
Montant du capital détenu	FCFA 3 700 000 000
Nombre d'actions détenues	370 000
% du capital détenu	37%
% des droits de vote détenu	37%
Identité des autres actionnaires	Etat : 11% Privés locaux : 52%
Produit Net Bancaire social 2015	M MAD 302
Résultat net social 2015	M MAD 57,7
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 31
Produit Net Bancaire social 2016	FCFA 19,1 Md (M MAD 315,8)
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 3,6
Résultat net 2016	FCFA 2,8 Md (M MAD 46,4)
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	M MAD 10,9

Source : BMCE Bank

[24] Son exclusion du périmètre de consolidation en 2004 a été motivée par l'indisponibilité d'informations financières au titre de cet exercice

9) Groupe Bank Of Africa

Dans le cadre de sa politique de déploiement à l'international, BMCE Bank a conclu en mars 2007 un partenariat capitalistique pour la prise de participation de 35% dans le capital du Groupe bancaire Bank Of Africa. En octobre 2008, BMCE Bank a augmenté de 7,5% sa participation dans la BOA pour la porter à 42,5%.

En 2015, BMCE Bank a procédé au renforcement à 74,97% de sa participation dans la banque africaine (contre 72,7% en 2014). Par ailleurs, cette dernière a procédé à l'extension du réseau de Bank of Africa au Rwanda, portant le nombre d'implantations du Groupe à 20 pays sur le continent[25]. La même année, le Groupe affiche un PNB de MAD 4 762 millions (vs. MAD 4 325 millions en 2014) pour un résultat consolidé de MAD 1 031 millions (vs. MAD 987 millions).

A fin 2016, le PNB du Groupe BOA s'élève à MAD 5 milliards (vs. MAD 4 762 millions en 2015) tandis que le résultat consolidé se fixe à MAD 1,2 milliards (vs. MAD 1 031 millions).

Le Groupe BOA détient des participations dans les entités suivantes :

Filiales du Groupe BANK OF AFRICA	% de contrôle
BOA GROUP S.A.	*100,00%*
AFH OCEAN INDIEN	*100,00%*
AFH SERVICES	*100,00%*
AGORA – HOLDING	*74,24%*
ATTICA	*83,84%*
BOA - WEST AFRICA	*100,00%*
BOA – BÉNIN	*54,17%*
BOA - BURKINA FASO	*56,48%*
BOA - CÔTE D'IVOIRE	*72,52%*
BOA - MADAGASCAR	*61,11%*
BOA – MALI	*63,46%*
BOA – NIGER	*59,48%*
BOA - FRANCE	*92,46%*
BOA - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	*65,01%*
BOA – TOGO	*94,44%*
BOA – SÉNÉGAL	*61,83%*
BOA - MER ROUGE	*79,99%*
BOA - GHANA	*93,49%*
BOA - KENYA	*86,99%*
BOA - UGANDA	*81,20%*
BOA - TANZANIA	*74,30%*
BANQUE DE CRÉDIT DE BUJUMBURA (BCB)	*20,25%*
BANQUE DE L'HABITAT DU BÉNIN (BHB)	*89,43%*
BOA SERVICES	*99,92%*
SCI OLYMPE - BURKINA FASO	*100,00%*
BOA - CAPITAL	*49,00%*
BOA - RWANDA	*89,36%*
AÏSSA SARL	*100,00%*
SCI OLYMPE - CÔTE D'IVOIRE	*100,00%*
OLYMPE SA - MALI	*99,80%*

[25] BOA dispose également d'un établissement de crédit en France « BOA France ».

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	BOA Group S.A.
Objet social	Holding détenant des participations dans des banques commerciales et des sociétés financières, toutes entièrement dédiées au continent africain
Siège social	Luxembourg
Capital social	EUR 93 154 535
Montant du capital détenu	EUR 67 864 735
Nombre d'actions détenues	437 837
% du capital détenu	72,85%
% des droits de vote détenu	72,85%
Identité des autres actionnaires	FMO[26] : 8,94% Proparco : 3,73% Autres actionnaires : 14,48%
Produit Net Bancaire consolidé 2015	M MAD 4 762
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 498
Résultat Net Part du Groupe 2015	M MAD 606
Résultat consolidé 2015	M MAD 1 031
Produit Net Bancaire consolidé 2016	M EUR 469 (MAD 5 Md)
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 577
Résultat Net Part du Groupe 2016	M EUR 67,3 (M MAD 728)
Résultat consolidé 2016	M EUR 113,3 (MAD 1,2 Md)
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	M MAD 172,8

Source : BMCE Bank

[26]FMO : Agence néerlandaise de développement spécialisée dans le financement du secteur privé créée en 1970 par le gouvernement néerlandais.

10) EULER HERMES ACMAR

Détenue à hauteur de 20% par le Groupe BMCE Bank, EULER HERMES ACMAR est spécialisée dans l'assurance-crédit en accompagnant les entreprises dans leur développement (au Maroc ou à l'étranger) via la protection de leur poste clients.

En 2015, le résultat net de la société ressort à MAD 27,7 millions et chiffre d'affaires à MAD 144 millions.

A fin 2016, la société génère un résultat net de MAD 11,7 millions pour un chiffre d'affaires de près de MAD 116,6 millions.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	EULER HERMES ACMAR
Objet social	Assurance-Crédit Commercial
Siège social	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca
Capital social	MAD 50 000 000
Montant du capital détenu	MAD 10 000 000
Nombre d'actions détenues	100 000
% du capital détenu	20%
% des droits de vote détenu	20%
Identité des autres actionnaires	EULER HERMES SFAC (55%) / Groupe Banque Populaire (10%) / SGMB (10%)/ SMAEX (5%)
Chiffre d'affaires 2015	M MAD 144
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 6
Résultat net 2015	M MAD 27,7
Chiffre d'affaires 2016	M MAD 116,6
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 2,3
Résultat net 2016	M MAD 11,7
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	M MAD 8

Source: BMCE Bank

11) BMCE BANK OFFSHORE

BMCE Bank dispose depuis 1965, d'une agence située au cœur de la zone franche d'exportation, dans le port de Tanger.

Une seconde agence Offshore a été créée afin de répondre aux besoins accrus des opérateurs implantés dans cette zone. Les investisseurs peuvent ainsi bénéficier d'une structure de proximité offrant des services spécifiques et une gamme adaptée de produits en devises : ouverture et gestion des comptes, dépôts à terme, change et arbitrage entre différentes devises, financement à moyen et court terme, financement de projets industriels…

En 2015, BMCE Bank Offshore affiche un PNB social MAD 325 millions et un résultat net social de MAD 299 millions. En 2016, celle-ci réalise un PNB social MAD 350 millions pour un résultat net social de MAD 241,8 millions.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	BMCE BANK OFFSHORE
Objet social	Banque
Siège social	BMCE Bank Offshore, BP 513 Zone Franche, Port
Capital social	USD 500 000
Montant du capital détenu - Dotation	USD 500 000
Nombre d'actions détenues	-
% du capital détenu	100%
% des droits de vote détenu	100%
Produit Net Bancaire social 2015	M MAD 325
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 299
Résultat net social 2015	M MAD 299
Produit Net Bancaire social 2016	M MAD 350
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 241,8
Résultat net social 2016	M MAD 241,8
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	-

Source : BMCE Bank

12) CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT

Détenue à près de 39% par le Groupe BMCE Bank, CID a été créée en 1982, il s'agit d'une société d'ingénierie pluridisciplinaire intervenant dans les projets de génie civil, de bâtiment, de transport et d'hydraulique. Ce bureau d'études intervient dans plusieurs pays de l'Afrique du nord, Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale et Moyen Orient.

A fin 2015, la société génère un résultat net de MAD 30 millions pour un chiffre d'affaires de MAD 230 millions (vs. MAD 260 millions en 2014). Au terme de l'année 2016, ces deux indicateurs s'établissent respectivement à MAD 32 millions et à MAD 262,3 millions.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT
Objet social	Bureau d'étude
Siège social	rue Ma-Al-Ainine (hay riad) sect 22, 10100 Rabat
Capital social	MAD 40 000 000
Montant du capital détenu	MAD 15 543 700
Nombre d'actions détenues	155 437
% du capital détenu	38,9%
% des droits de vote détenu	38,9%
Chiffre d'affaires 2015	M MAD 230
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 11,7
Résultat net 2015	M MAD 30
Chiffre d'affaires 2016	M MAD 262,3
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 12,4
Résultat net 2016	M MAD 32
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	M MAD 7,77

Source : BMCE Bank

13) EURAFRIC INFORMATION

Société informatique et plate-forme technologique du Groupe BMCE Bank créée en 2008 en joint-venture avec RMA et le Groupe Crédit Mutuel-CIC, animé par des ambitions nationales et internationales, avec pour objectif majeur de bâtir un nouveau Système d'Information Banque et Assurance à la pointe de l'innovation technologique.

Au 31/12/2015, la société affiche un résultat net de KMAD -397 et un chiffre d'affaires de MAD 206 millions (vs. MAD 192 millions en 2014).

A fin 2016, la société génère un résultat net de M MAD -2,9 pour un chiffre d'affaires de MAD 263,3 millions.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	*EURAFRIC INFORMATION*
Objet social	Service Informatique
Siège social	49, rue Ali Bnou Abi Taleb, Casablanca
Capital social	MAD 10 000 000
Montant du capital détenu	MAD 4 099 800
Nombre d'actions détenues	40 998
% du capital détenu	41 %
% des droits de vote détenu	41 %
Identité des autres actionnaires	BFCM 40%, RMA 10%, GACM 9%.
Chiffre d'affaires 2015	MMAD 206
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD -2
Résultat net 2015	M MAD -0,4
Chiffre d'affaires 2016	M MAD 263,3
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD -2,757
Résultat net 2016	M MAD -2,879
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	-

Source : BMCE Bank

14) LOCASOM

Créée en 1980, Locasom est une société de location courte et longue durée des véhicules de tourisme et utilitaires, elle est aujourd'hui le leader de la location longue durée au Maroc.

A fin 2015, la société engendre un résultat net de MAD 26 millions et un chiffre d'affaires de MAD 269 millions (vs. M MAD 209 en 2014).

A fin 2016, la société génère un résultat net de MAD 28 millions pour un chiffre d'affaires de près de MAD 271 millions.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	LOCASOM
Objet social	Location Longue durée
Siège social	10 rue Ali Abderrazak, 2ème étage 20 000 casablanca
Capital social	K MAD 83 043
Montant du capital détenu	MAD 78 476 800
Nombre d'actions détenues	784 768
% du capital détenu	100 %[27]
% des droits de vote détenu	100 %
Chiffre d'affaires 2015	M MAD 269
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 38
Résultat net 2015	M MAD 26
Chiffre d'affaires 2016	M MAD 271
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 39,1
Résultat net 2016	M MAD 28
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	M MAD 23,5

Source : BMCE Bank

[27] Détention directe et indirecte

15) RM Experts

RM Experts, est une filiale de BMCE Bank, créée en 2011, en charge du recouvrement des créances du Groupe. A fin 2015, son PNB s'établit à MAD 51 millions et son résultat net social à MAD 8,4 millions.

Au terme de l'année 2016, RM Experts affiche un PNB de MAD 49,6 millions et un résultat net social de MAD 6,3 millions.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	RM EXPERTS
Objet social	Recouvrement de Créances
Capital social	20 000 000 MAD
Montant du capital détenu	20 000 000 MAD
% du capital détenu	100 %
% des droits de vote détenus	100 %
Produit Net Bancaire social 2015	M MAD 51
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 1
Résultat net social 2015	M MAD 8,4
Produit Net Bancaire social 2016	M MAD 49,6
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 0,3
Résultat net social 2016	M MAD 6,3
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	M MAD 7

Source : BMCE Bank

16) BMCE Euroservices

La filiale BMCE Euroservices, créée en 2013, est un établissement de paiement européen qui a pour mission l'accélération du développement du marché des migrants en Europe. Cette filiale dispose de succursales dans chaque pays à fort potentiel.

Au terme de l'année 2015, la filiale enregistre un PNB de M MAD 157,3 et un résultat net social de M MAD 0,2.

A fin 2016, BMCE Euroservices affiche un PNB de M MAD 160,9 et un résultat net social de K MAD -756.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	BMCE EUROSERVICES
Objet social	Ets de paiement
Capital social	K EUR 4 831
Montant du capital détenu	3 768 000 EUR
Nombre d'actions détenues	3 768
% du capital détenu	100%[28]
% des droits de vote détenus	100%
Produit Net Bancaire social 2015	M MAD 157,3
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 0,2
Résultat net social 2015	M MAD 0,2
Produit Net Bancaire social 2016	M MAD 160,9
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	K MAD -796
Résultat net social 2016	K MAD -756
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	-

Source : BMCE Bank

[28] Détention directe et indirecte

17) BMCE Bank International Holding

Plateforme Européenne du Groupe BMCE Bank qui regroupe désormais BMCE Bank International Plc (Londres & Paris) et BMCE Bank International Madrid.

A fin 2015, la plateforme enregistre un PNB de M MAD 426,4 et un résultat net social de M MAD 167,4.

Au terme de l'année 2016, BMCE Bank International Holding affiche un PNB de M MAD 459,9 et un résultat net social de près de M MAD 173,2.

Données au 31/12/2016 (sauf précision)	
Dénomination	BMCE BANK INTERNATIONAL
Objet social	Ets de crédit/étranger
Capital social	K £ 144 839
% du capital détenu	100 %
% des droits de vote détenus	100 %
Produit Net Bancaire social 2015	M MAD 426,4
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2015	M MAD 171
Résultat net social 2015	M MAD 167,4
Produit Net Bancaire social 2016	M MAD 459,9
Contribution au résultat net part du Groupe BMCE Bank 2016	M MAD 183,1
Résultat net social 2016	M MAD 173,2
Montant des dividendes versés à BMCE Bank en 2016 au titre du RN 2016	-

Source : BMCE Bank

3. Relations entre BMCE Bank et ses filiales

1) Prêts octroyés aux filiales de BMCE Bank

Les prêts accordés aux filiales sont consentis à des conditions variables selon le type de prêts (cf. tableau 10).

Au 31 Décembre 2016, l'encours des engagements de BMCE Bank envers ses filiales s'élève à plus de MAD 14 milliards.

Les entités contrôlées par le Groupe Finance.Com entretiennent des relations bancaires durables avec la Banque. En effet, dans le cadre de ses activités courantes, BMCE Bank octroie des crédits et offre des services à ces entités à des conditions normales applicables à la clientèle.

2) Relations entre BMCE BANK et ses filiales

Les principales conventions régissant les relations entre la BMCE BANK et ses filiales se présentent comme suit :

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Convention de Cession d'Actions entre BMCE BANK et BOA BENIN

Par cette convention, conclue en janvier 2016, BOA Benin cède les 175 actions détenues dans le capital de BOA Group en faveur de BMCE Bank.

Cette cession est consentie à un prix de 950 € par action pour un montant global de 166 250 €.

La cession des actions prend effet à la date du transfert des actions à BMCE Bank.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Benin et Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Mandats de conseil conclus avec BMCE CAPITAL CONSEIL

A travers ce mandat, conclue en octobre 2016, BMCE Bank désigne BMCE Capital Conseil comme conseiller financier et coordinateur global de l'opération d'émission d'obligations de type « Green Bonds » d'un montant de 500 MDH.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois si nécessaire et prend fin à la réalisation de l'opération.

Une commission forfaitaire de conseil et de placement est fixée à 2 MDH HT.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 2.072 KDH.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BCME Capital et Administrateur Directeur Général de BMCE Bank ;
  - Monsieur Zouheir BENSAID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Convention entre BMCE Bank et BMCE Capital Bourse

A travers cette convention conclue en février 2016, BMCE Capital Bourse délèguera à BMCE Bank le traitement opérationnel et technique de l'activité dépositaire de ses avoirs.

En contrepartie, BMCE Capital Bourse devra régler 50 000 DH/HT annuellement. Par ailleurs, elle demeure redevable envers Maroclear de l'ensemble des frais et taxes inhérents à son affiliation.

Cette convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur de BMCE Bank et membre du Conseil d'Administration de BMCE Capital Bourse.

Convention entre BMCE Bank et Eurafric Information (EAI) pour la location de baux

- DATA CENTER

Cette convention, conclue en janvier 2017, prévoit la mise en location par BMCE BANK au profit d'Eurafric Information d'un Data Center d'une superficie de 1 735 m² situé au campus BMCE Bank à Bouskoura Green City – Casablanca.

En termes de rémunération, le loyer mensuel est de 211 629,60 DH/TTC y compris la taxe des services communaux au taux actuel de 10,5%.

La date de prise d'effet est le 1er janvier 2017 pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes égales de 3 ans.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

- PLATEAUX DE BUREAUX ET PLACES DE PARKING IMMEUBLE A2

Conclue en décembre 2016, cette convention prévoit la mise en location par BMCE BANK au profit d'Eurafric Information de la totalité des plateaux de bureaux sis à l'Immeuble A2 d'une superficie globale de 3 624 m², ainsi que la totalité des places de parking relatives à cet immeuble, situés au campus BMCE Bank à Bouskoura Green City – Casablanca.

En termes de rémunération, le loyer mensuel est de 363 075,38 DH/TTC y compris la taxe des services communaux au taux actuel de 10,5%.

La date de prise d'effet est le 1er octobre 2016 pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes égales de 3 ans. Par ailleurs, les Parties conviennent que le montant du loyer arrêté sera révisé le 1er mars 2017 au taux de 10%.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 1.090 KDH.

- PLATEAUX DE BUREAUX ET PLACES DE PARKING IMMEUBLE B2

Conclue en décembre 2016, cette convention prévoit la mise en location par BMCE BANK au profit d'Eurafric Information de la totalité des plateaux de bureaux sis à l'Immeuble B2 d'une superficie globale de 3 822 m², ainsi que la totalité des places de parking relatives à cet immeuble, situés au campus BMCE Bank à Bouskoura Green City – Casablanca.

En termes de rémunération, le loyer mensuel est de 381 864, 80 DH/TTC y compris la taxe des services communaux au taux actuel de 10,5%.

La date de prise d'effet est le 1er octobre 2016 pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes égales de 3 ans. Par ailleurs, les Parties conviennent que le montant du loyer arrêté sera révisé le 1er mars 2017 au taux de 10%.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 1.143 KDH.

- Personnes concernées :
  - Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;

- Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur de BMCE Bank et membre du Conseil de Surveillance d'EAI ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Mounir CHRAIBI Membres du Conseil de Surveillance d'EAI, sont Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank.

Mandat de conseil dans le cadre de la titrisation de créances hypothécaires entre BMCE Bank et BMCE Capital Titrisation

Cette convention a pour objet de confier à BMCE Capital Titrisation la titrisation de créances hypothécaires du Groupe.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois.

En termes de rémunération, un montant forfaitaire de 1 MDH HT est dû à compter de la date de signature et prend fin à la réalisation de l'opération.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 1.036 KDH.

- Personnes concernées :

  - Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BCME Capital et Administrateur Directeur Général de BMCE Bank ;
  - Monsieur Zouheir BENSAID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Mandat d'arrangement d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers entre BMCE Bank et BMCE Capital Titrisation

Dans un contexte d'optimisation des ressources rares, BMCE Bank souhaite optimiser la gestion de son bilan au regard de son important patrimoine foncier.

Ainsi en transférant des actifs fonciers, BMCE Bank pourra (i) libérer une part des fonds propres mobilisés au passif de son bilan au titre de ces biens et (ii) disposer d'une nouvelle réserve de cash grâce à la cession de ce patrimoine.

Cette convention désigne BMCE Capital Titrisation comme arrangeur sur la première opération de titrisation d'actifs immobiliers du Groupe. Cette première opération portera sur un montant compris entre 500 MDH et 1 Milliard DH HT.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois et prend fin à la réalisation de l'opération.

En termes de commission de structuration, une commission de retenue d'un montant forfaitaire de 1 MDH HT est due à la date de signature du Mandat. Une commission de succès de 0,4% HT du montant de l'opération sera réglée qu'en cas de réalisation effective de l'opération.

S'agissant de la commission de placement, une rémunération de 0,2% HT du montant de l'opération sera versée à la date du Règlement/Livraison.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 1.181 KDH.

- Personnes concernées :

  - Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BCME Capital et Administrateur Directeur Général de BMCE Bank ;
  - Monsieur Zouheir BENSAID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Mandat de conseil financier entre BMCE Bank et BMCE Capital Conseil

A travers ce mandat, BMCE Bank désigne BMCE Capital Conseil comme conseiller financier et coordinateur global de l'opération d'émission d'obligations subordonnées d'un montant de 2 Milliards de DH.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois et prend fin à la réalisation de l'opération.

Une commission forfaitaire de conseil et de placement est fixée à 2 MDH HT.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 2.072 KDH.

- Personnes concernées :

  - Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BCME Capital et Administrateur Directeur Général de BMCE Bank ;
  - Monsieur Zouheir BENSAID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;

Convention de gestion entre BMCE Bank et Maroc Factoring

BMCE Bank a entamé un projet visant à réviser la politique de distribution des produits et services factoring au sein de son Groupe.

Dans ce cadre, les encours de factoring seraient répartis entre BMCE Bank et Maroc Factoring, selon des critères de taille de bilan et de fonds propres. Par conséquent, BMCE Bank porterait dans ses livres des opérations de factoring dont la gestion métier serait confiée à Maroc Factoring.

Ainsi, cette convention de gestion porterait sur la proposition de dossiers de crédit factoring à BMCE Bank selon le schéma délégataire en vigueur, l'assistance technique à la Banque en matière de gestion des opérations notamment contrôle opérationnel des factures, la mise en place des mécanismes juridiques de subrogation ou de cession de créances et le suivi des recouvrements des créances factoring financées.

En termes de rémunération, Maroc Factoring serait payée selon les normes usuelles du marché.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 830 KDH.

- Personnes concernées :

  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank, est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;

- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de BMCE Bank, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de BMCE Bank, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire

Cet avenant, conclu le 29 avril 2016, a pour objet de modifier le périmètre des activités déléguées en vue d'y inclure la fourniture, par BMCE Capital à BMCE Bank, de tout type de services et prestations spécialisés de recherche, d'analyse et d'évaluations financières.

Cette convention est de durée indéterminée.

La rémunération annuelle demeure fixée à 15% de l'excédent, par rapport à 100 MDH, du résultat brut d'exploitation généré par les activités de marché de BMCE Bank, et sera comprise entre 20 MDH et 30 MDH.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 59.570 KDH au titre de la gestion déléguée et de 31.080 KDH au titre de la rémunération variable

- Personnes concernées :

  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Amine BOUABID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Zouheir BENSAID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2016

Mandats de conseil conclus avec BMCE CAPITAL CONSEIL

Un mandat de conseil, signé le 14 avril 2015, a pour objet la conduite d'une due diligence, la revue du business plan et l'élaboration d'un rapport d'évaluation, un mémorandum d'information ainsi que la mise en place d'une data room électronique relative à BOA Group.

Ce mandat a une durée de 12 mois sauf prolongation par consentement mutuel.

Cette convention n'a produit aucun impact sur les charges au 31 décembre 2016.

Un 2ème mandat de conseil a été conclu le 15 avril 2015 et désigne BMCE CAPITAL CONSEIL comme conseiller et coordinateur global de l'opération d'émission, par appel public à l'épargne, d'obligations subordonnées d'un montant de 2 MMDH.

Ce mandat s'étale sur 18 mois avec reconduction tacite.

Cette convention n'a produit aucun impact sur les charges au 31 décembre 2016.

- Personnes concernées :

  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;

- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Contrat d'ouverture de crédit conclu entre BMCE BANK ET BOA GROUP

BMCE BANK s'est engagée par un contrat datant du 22 juin 2015 à octroyer en faveur de BOA Group un crédit de 20.000.000 d'euros sur une durée de 7 ans avec un différé en Capital de deux ans et sans aucun différé en intérêt. Le crédit produira des intérêts au taux variable égal au taux Euribor 6 mois, augmenté d'une marge fixe de 350 points de base l'an hors taxes.

L'acte précise également les caractéristiques essentielles du crédit ainsi que ses modalités de remboursement.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2016 un produit de 7.738 KDH.

- Personnes concernées :

  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BOA Group et de BMCE Bank ;
  - Monsieur Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Mohamed AGOUMI est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Convention de gestion d'une plate-forme de recouvrement des dossiers entre BMCE BANK et SALAFIN (Avenant)

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de recouvrement, BMCE BANK et SALAFIN ont conclu une convention cadre le 15 septembre 2008, puis modifiée le 5 juin 2009, déterminant les modalités de mise en place d'une plate-forme de recouvrement dédiée.

La révision du dispositif de recouvrement commercial préconise d'impliquer le réseau de la banque par la prise en charge du 1er et 2ème impayé tous produits confondus.

Cet avenant a pour objet de définir les nouvelles modalités et le périmètre d'intervention des parties.

En termes de rémunération, depuis le 1er juillet 2015, SALAFIN intervient à partir du 3ème impayé et facture 13% du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/ dossier.

Par ailleurs, un dossier confié à la plate-forme SALAFIN est géré jusqu'à la récupération de l'intégralité des impayés ou à la transmission vers les entités définies par la stratégie de recouvrement. Dans le cas où le nombre d'impayés diminue de 2 à 1 impayé, la rémunération est de 5% HT du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/dossier.

Les frais des SMS sont facturés à l'identique pour les dossiers non gérés par SALAFIN.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge de 8.305 KDH.

- Personnes concernées :

  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;

- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Administrateurs de BMCE Bank ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Omar TAZI, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank.

Convention de prestations de services conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL

BMCE BANK et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1er janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe BMCE BANK et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de BMCE BANK.

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 622 KDH.

- Personnes concernées :

  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
  - Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
  - Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
  - Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
  - Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

Acte de cession de compte courant conclu entre ALLIANCES DARNA et BMCE BANK

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de BMCE BANK dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250 143 KDH.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et BMCE BANK, suite auquel, BMCE BANK devient propriétaire dudit compte courant d'associés. La cession a été convenue pour un montant de 250 143 KDH.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré en 2016 un produit de 10 172 KDH.

Personne concernée *:*

- M. M'Fadel ELHALAISSI, Directeur Général Délégué à BMCE BANK et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

Convention de compte courant d'associé entre RIYAD ALNOUR et BMCE BANK

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, BMCE BANK accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de 221.500 KDH au taux de 4%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de BMCE BANK au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de réméré.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré en 2016 un produit de 9.008 KDH.

- Personne concernée :

  - M. M'Fadel ELHALAISSI, Directeur Général Délégué à BMCE Bank et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL

Cet avenant conclu en date du 18 décembre 2014 modifie les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BMCE BANK, telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 puis dans ses avenants subséquents.

Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 3.108 KDH au titre de la rémunération variable.

- Personnes concernées :

  - Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Amine BOUABID, Administrateur de BMCE Bank est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
  - Monsieur Zouheir BENSAID, Administrateur de BMCE Bank est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
  - Messieurs Driss BENJELLOUN et M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank sont également membres du Conseil de Surveillance de BMCE Capital.

Convention de transfert de systèmes informatiques et de services entre BMCE BANK, BMCE BANK INTERNATIONAL PLC et IT INTERNATIONAL SERVICES

Par cette convention conclue le 28 février 2014, BMCE BANK INTERNATIONAL PLC transfère à la société IT INTERNATIONAL SERVICES, filiale de BMCE BANK sa plateforme informatique en contrepartie de prestations de services informatiques par cette dernière à son bénéfice.

Au titre de l'année 2014, le prix correspondant à ce transfert s'élève à 2.989.438 euros.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

- Personnes concernées :

  - Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank et Administrateur de BMCE Bank International Plc
  - Monsieur Mohammed AGOUMI Administrateur de BMCE Bank International Plc est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank et Administrateur d'IT International Services
  - Monsieur Mounir CHRAIBI Directeur Général Délégué de BMCE Bank est également Administrateur d'IT International Services

Convention d'avance en compte courant d'associés entre BMCE BANK et BMCE IMMOBILIER (EX MABANICOM)

Par cette convention conclue le 13 février 2014, BMCE BANK accepte de mettre à la disposition de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) une avance en compte courant d'associés d'un montant global net de 38.000 KDH au taux réglementaire en vigueur soit 3,45 % au titre de l'exercice 2013.

L'avance est consentie pour une durée d'un an renouvelable et son remboursement s'opèrera par affectation du produit de cession des unités immobilières acquises au moyen de ladite avance auprès de la société PACK ENERGY et ce au fur et à mesure de la réalisation des cessions.

Conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, cette convention expire au terme du remboursement intégral de l'avance par BMCE IMMOBILIER en faveur de BMCE BANK.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 un produit global de 977 KDH.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Convention de collaboration entre BMCE BANK et BMCE IMMOBILIER

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

- Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de BMCE BANK en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de BMCE BANK et du groupe BMCE
- Recouvrement des loyers et des créances locatives BMCE BANK et du Groupe BMCE
- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de BMCE BANK et du Groupe BMCE.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 4.899 KDH.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Convention de responsabilité déléguée relative à la gestion de BMCE EUROSERVICES conclue entre BMCE BANK et BMCE INTERNATIONAL S.A.U

Conclu le 10 avril 2012, ce contrat a pour objet de formaliser la relation intra-groupe des parties au regard de la responsabilité encourue par BMCE INTERNATIONAL SAU du fait de l'exécution par sa filiale à 100 % - BMCE EUROSERVICES - des prestations accomplies sous les instructions de BMCE BANK actionnaire indirect à 100 % de la précédente.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Mohamed AGOUMI, Président du Conseil d'Administration de BMCE International S.A.U. est Directeur Général Délégué de BMCE Bank et Administrateur de BMCE EuroServices ;

- Messieurs Azeddine GUESSOUS et Mohammed BENNANI sont Administrateurs de BMCE Bank et de BMCE International S.A.U ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank, est Administrateur de BMCE International SAU et Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices.

Mandat de Gestion conclu entre BMCE BANK et BOA – France

Conclue le 6 juin 2012 entre BMCE BANK et BOA – France, filiale de BOA Group détenu majoritairement par BMCE BANK, cette convention détermine les termes et conditions sous lesquels BMCE BANK donne mandat à BOA France, en contrepartie du règlement de commissions, pour traiter en son nom et pour son compte des opérations financières au bénéfice d'une population MRE. Le contrat définit également les modalités de fonctionnement du compte de BMCE BANK ouvert sur les livres de BOA France.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

- Personnes concernées :

  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BOA Group et de BMCE Bank ;
  - Monsieur Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Mohamed AGOUMI est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties.

La rémunération des appels de marge en faveur de BMCE BANK est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

- Personnes concernées :

  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Convention cadre d'assistance technique entre BMCE BANK et AFH SERVICES

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, BMCE BANK fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier.

En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Groupe BOA est également Administrateur Directeur Général Délégué de la BMCE Bank ;
  - Monsieur Driss Benjelloun, Directeur Général Délégué de BMCE Bank est également Administrateur d'AFH Services.

Convention de prestations de services conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1er janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par BMCE BANK au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Contrat de prêt subordonné entre BMCE BANK et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

Conclue le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BMCE BANK au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4 % au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 un produit global de 7.790 KDH.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE Bank International Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;

- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE Bank International Plc, est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Conventions entre BMCE BANK et SALAFIN

- Contrat de prestations de services entre BMCE BANK et SALAFIN

Conclu en 2009 pour une durée de trois années reconductibles par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BMCE BANK au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 un produit global de 84 KDH.

- Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BMCE BANK et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)

Conclue en 2011 entre BMCE BANK et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BMCE BANK d'un centre de maintenance.

La rémunération due par BMCE BANK est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 211 KDH.

- Convention de prestation de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications entre BMCE BANK et SALAFIN

Conclue le 15 janvier 2009, cette convention a pour principal objet l'implémentation d'un service de recouvrement par lequel SALAFIN s'engage à réaliser les missions que BMCE BANK lui confie (assistance à l'outil de recouvrement et son paramétrage, fourniture d'une licence d'utilisation du module de gestion d'affectation des portefeuilles aux gestionnaires et le module de gestion des télécommunications ; développement des interfaces avec le SI BMCE, hébergement dédié du logiciel de recouvrement et exploitation quotidienne, mise à disposition d'un centre de maintenance…).

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 1.081 KDH.

- Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BMCE BANK par SALAFIN

Conclue le 1er juillet 2011 entre BMCE BANK et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribuée aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

Au titre de cette convention et de son avenant, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016, une charge globale de 106 526 KDH et un produit global de 14 904 KDH.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateurs de BMCE Bank ;
  - Messieurs Omar TAZI et Driss BENJELLOUN sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank.

Conventions entre BMCE BANK et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

- Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BMCE BANK et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BMCE BANK d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E- Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BMCE BANK devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976, 6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros au titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

- Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BMCE BANK et EAI

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1er janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à BMCE BANK, la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

Au titre de ces deux conventions conclues avec EAI en 2011, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 au titre de :

- Prestations récurrentes (charges) : 54.209 KDH,
- Maintenance (charges) : 9.204 KDH,
- Prestations non récurrentes (immobilisations) : 89.404 KDH.

- Personnes concernées :
  - Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur de BMCE Bank et membre du Conseil de Surveillance d'EAI ;
  - Messieurs Driss BENJELLOUN et Mounir CHRAIBI Membres du Conseil de Surveillance d'EAI, sont Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank.

Contrat de prestations de services entre BMCE BANK et EURAFRIC GED SERVICES

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dés obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles BMCE BANK confie à EURAFRIC GED SRVICES des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et volumétrique : le prix de facturation est de 0.86 DHs HT par page numérisée, 0.68 DHs HT par document vidéo-codé, 5 DHs HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DHs HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de BMCE Bank.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 1.854 KDH.

- Personne concernée :
  - Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance d'EAI, est Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BMCE BANK et BMCE BANK INTERNATIONAL Plc (BBI)

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BMCE BANK INTERNATIONAL assure certaines opérations de services bancaires au profit de BMCE BANK, et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger
- Virements interbancaires en faveur de BMCE BANK ou de sa clientèle
- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de BMCE BANK, payables en France
- Confirmations de crédits documentaires

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

Convention Carte MPOST- PASSEPORT entre BMCE BANK et la société GNS TECHNOLOGIES SA

Conclue le 1er février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BMCE BANK en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre Parties.

Les frais correspondant aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de BMCE BANK au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les frais sont portés au débit du solde de la carte.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

Personnes concernées *:*

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank,
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN sont Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank et Administrateurs de GNA Technologies.

Avenant à la Convention BMCE EDIFIN conclu entre BMCE BANK et la société GLOBAL NETWORK SYSTEMS (GNS) désormais GNE TECHNOLOGIES SA

Conclu le 2 Avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, BMCE BANK devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par BMCE BANK au prestataire à 2 750 000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2 000 000 de lignes d'opérations.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 2 870 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN, Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank sont également Administrateurs de GNS Technologies.

Contrat de bail commercial entre BMCE BANK et GNS TECHNOLOGIES

Prenant effet le 1er janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BMCE BANK au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2ème étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n°36.829/C d'une superficie globale de 276 m^2 faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de 16,6 KDH pour la première année, 19,3 KDH pour la deuxième année et 22 KDH pour la troisième année. A cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 un produit global de 293 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN, Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank sont également Administrateurs de GNS Technologies.

- <u>Personnes concernées :</u>
  - Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur de BMCE Bank International Plc, est Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE Bank International Plc, est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BMCE BANK conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL GESTION

Conclue le 1er mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par BMCE BANK d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BMCE BANK. A cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de BMCE BANK est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote – part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Amine BOUABID Administrateur de BMCE Capital Gestion, est également Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de BMCE Bank est également Administrateur de BMCE Capital Gestion.

Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2015 (KMAD)
EAI	01/03/2011	Plateaux de bureaux	49 & 51 rue Ali Ibnou Abi Taleb RDC, du 1er au 7ème étage, parking et sous-sol Casablanca	6.469 KDH Au 30/09/2016
RM Experts	01/01/2011	Plateaux de bureaux	l'immeuble Zénith N° 2 et 2 Bis sis à Lotissement Taoufik rond-point route de Marrakech et Bouskoura Casablanca	1.095 KDH
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	Casablanca 142, avenue Hassan II aux 4éme, 7ème et 8ème	2.957 KDH
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	99,8 KDH
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	Agence BMCE BANK Agadir Ville	33,7 KDH
EURAFRIC INFORMATION	15/10/2009	Appartement de 279 m². TF n°36929/C, propriété dite « GAMECOUR ».	Casablanca 243 Bd Mohamed V	256 KDH Au 30/09/2016

Les baux se renouvellent par tacite reconduction

Convention tripartite relative au transfert des crédits bails relatifs à l'acquisition et à l'aménagement d'un local à usage de bureau sis à Rabat Avenue Imam Malik

Conclue le 16 mars 2011 entre BMCE CAPITAL, le preneur initial, BMCE BANK, le preneur et MAGHREBAIL, le Bailleur, cette convention prévoit au bénéfice de BMCE BANK le transfert des crédits bail sus mentionnés moyennant un loyer mensuel hors taxe de 68.453,70 DHs et un coût global et forfaitaire afférent au financement objet du contrat de 7.200.000,00 DHs dont 720.000 DHs correspondant à la valeur estimée du terrain.

Ce contrat est conclu pour une durée de 97 mois allant du 25 avril 2011 au 24 mai 2019.

Au titre de cette convention BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 851 KDH.

- Personnes concernées :

  - Le Président du Conseil d'Administration de Maghrébail, Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BMCE Bank ;
  - Les Administrateurs de Maghrébail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSAID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Le Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital, M Brahim BENJELLOUN TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Zouheir BENSAID, Administrateur de BMCE Bank, est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
  - Les Membres du Conseil de Surveillance de BMCE Capital Driss BENJELLOUN et M'Fadel EL HALAISSI sont Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank.

Contrat de prestations de services de recouvrement entre BMCE BANK et RM EXPERTS

Conclue le 24 décembre 2010 entre la société RECOVERY INTERNATIONAL MANAGEMENT AND EXPERTISE – RM EXPERTS et BMCE BANK, la convention mandate RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que BMCE BANK lui confiera.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction par périodes de deux années.

A ce titre, BMCE BANK s'engage à mettre à la disposition du Prestataire en la forme d'un détachement l'ensemble des ressources humaines qui sont, à la date de la signature de la convention rattachées au Pôle Remedial Management. Ces ressources recevront leur rémunération directement de BMCE BANK.

BMCE BANK facturera au Prestataire les salaires et autres éléments de la rémunération de ses collaborateurs, augmentés d'une marge de 20%.

RM EXPERTS facturera, par ailleurs, à BMCE BANK une prestation de « Gestion de ses Ressources Humaines ».

Dans le cadre de cette convention, chaque dossier dont le montant à recouvrer est inférieur à la somme de deux cent mille dirhams est facturé à BMCE BANK pour un montant de cinq cent dirhams HT au titre des frais de prise en charge. RM EXPERTS reçoit en outre de BMCE BANK sur les sommes encaissées ou recouvrées des honoraires de résultat payables trimestriellement.

En cas de non recouvrement, BMCE BANK s'engage à rembourser à RM EXPERTS sur justificatifs les frais réels engagés par ce dernier.

Au titre de l'exercice 2016, BMCE BANK a versé à RM EXPERTS des honoraires de résultat de 35.094 KDH et des frais de gestion de dossiers de 3.523 KDH.

- Personnes concernées :

  - Le Président du Conseil d'Administration de RM EXPERTS, Monsieur Mamoun BELGHITI est également Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank est Administrateur de RM EXPERTS ;

- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI Directeur Général Délégué de BMCE Bank est Administrateur de RM EXPERTS.

Convention entre BMCE BANK et MAGHREBAIL

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par BMCE BANK pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de BMCE BANK.

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à BMCE BANK des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire.
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de BMCE BANK.
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.
- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de BMCE BANK au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par BMCE BANK (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 un produit global de 11.920 KDH.

- <u>Personnes concernées :</u>

  - Le Président de Maghrébail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BMCE Bank ;
  - Les Administrateurs de Maghrébail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSAID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrébail, est Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

Convention de partenariat entre BMCE BANK et BUDGET LOCASOM

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par BMCE BANK du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BMCE BANK oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle BMCE en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau BMCE BANK.

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- BMCE BANK s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc...)
- BMCE BANK perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0.15 % à 0.40 % du tarif.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2016.

Personnes concernées :

- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank et Monsieur Azzedine GUESSOUS, Administrateur de BMCE Bank sont également Administrateurs de Budget Locasom.

Contrat de services conclu entre BMCE BANK et BMCE EUROSERVICES

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles BMCE BANK versera une rémunération semi annuelle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par BMCE BANK sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de BMCE BANK au Maroc.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2016 une charge globale de 146.515 KDH.

- Personnes concernées :
  - Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank ;
  - Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de BMCE Bank.

Contrat de bail commercial entre BMCE BANK et la société RM EXPERTS

Prenant effet le 1er mars 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise en location par BMCE BANK au profit de RM EXPERTS d'un plateau de bureaux situé au 3ème étage d'un immeuble situé à Casablanca Zénith n° 2 et 2 Bis Sidi Maarouf, Lotissement Taoufik objet du titre foncier n° 19.779/47. D'une superficie globale de 235 m² il fait lui-même l'objet du titre foncier n° 19.779/47.

Le loyer mensuel total hors frais de syndic et de gestion des parties communes est de 31,2 KDH.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2016 un produit global de 200 KDH.

- Personnes concernées :
  - Le Président Directeur Général de RM EXPERTS, Monsieur Mamoun BELGHITI est également Administrateur de BMCE Bank ;
  - Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank est Administrateur de RM EXPERTS ;
  - Monsieur M'Fadel El HALAISSI, Directeur Général Délégué de BMCE Bank est Administrateur de RM EXPERTS.

IV. Secteur bancaire

1. Cadre réglementaire

Les établissements bancaires sont placés sous la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, lesquels agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Epargne et du Conseil des Etablissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain a entamé sa réforme dès 1993 avec la refonte de la loi bancaire visant la libéralisation et la modernisation de celui-ci. En effet, la loi bancaire 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et qui a été promulguée par le Dahir 1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006).

Cette loi confère plus d'autonomie à Bank Al-Maghrib en matière de politiques monétaire et de change, renforçant ainsi son rôle de supervision et de contrôle. De ce fait, selon ce texte, le Gouverneur de BAM fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Par ailleurs, cette loi bancaire a instauré de nouveaux principes largement inspirés des recommandations de Bâle II auxquels ont du se conformer les banques privées dès fin 2007. Outre ce chantier, le secteur a été marqué par l'engagement de travaux pour préparer la migration des banques vers les nouvelles normes comptables internationales IAS/IFRS, obligatoires à partir de 2008.

S'agissant de Bâle III, La Banque centrale a engagé, au cours de l'année 2012, les travaux pour la mise en œuvre de la réforme dite Bâle III, qui regroupe les mesures élaborées par le Comité de Bâle en réponse à la crise financière internationale apparue en 2007. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques et de réduire le risque de propagation à l'économie réelle. Les mesures publiées dans ce cadre par le Comité de Bâle sont diverses, renforçant à la fois les règles de suivi micro-prudentiel des banques, mais aussi les instruments macro-prudentiels destinés à prévenir la formation de risques systémiques.

Pour assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec ces standards, la Banque a opté pour une approche progressive, en privilégiant les deux réformes majeures de Bâle III relatives aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme (LCR).

Critères	Définition	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 12%
Ratio Tier one	Rapport entre les fonds propres de base d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 9%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles réalisables à CT et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à CT et les engagements par signature donnés.	≥ 100%
Ratio de divisions des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≤ 20%
Réserve monétaire	Fonds dont la banque dispose auprès de BAM, sous forme de comptes gelés et équivalents en moyenne mensuelle à 4% de ses dépôts à vue.	= 4%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories, selon leur degré de risque : - créances pré-douteuses ; - créances douteuses ; - créances compromises. Les provisions doivent être constituées selon la classe de risque et déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.	≥ 20% ≥ 50% ≥ 100%

En janvier 2015, la nouvelle loi bancaire référencée Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au Bulletin Officiel. Cette loi renforce le cadre de supervision du système bancaire et permet l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires.

Les principaux apports de cette loi concernent notamment :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire aux Associations de Micro-Crédit et Banques offshore ;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives à travers une banque dédiée ou dans le cadre de fenêtres ;
- L'établissement d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire, du régime de résolution des crises bancaires et de la protection de la clientèle.

2. Activité du secteur bancaire entre 2009 et 2016

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits. Il est le moteur du financement du développement de l'économie.

En 2016, le secteur compte 19 banques, réparties en quatre catégories :

- Les banques de dépôts classiques, à savoir Attijariwafa Bank, BMCE Bank, BMCI, SGMB et Crédit du Maroc ;
- Le Crédit Populaire du Maroc, constitué de la BCP et de neuf Banques Populaires Régionales ;
- Les ex-Organismes Financiers Spécialisés, à savoir le CAM et CIH Bank ;

- Et, les autres banques, telles que Citibank, Bank Al Amal, CFG Bank, le Fonds d'Equipement Communal, MédiaFinance, AL BARID Bank.

Par ailleurs, les banques étrangères sont largement présentes dans le tour de table des banques privées. En tête, BNP Paribas, Société Générale France et Crédit Agricole SA détiennent au 31 décembre 2016 respectivement la majorité du capital de la BMCI, de la SGMB[29] et de CDM avec des parts de 66,7%, de 56,94% (à fin 2015) et de 78,7%. Par ailleurs, Grupo Santander est actionnaire dans Attijariwafa Bank à hauteur de 5,3% à travers Santusa Holding ; tandis que le Groupe CM-CIC détient, à travers sa holding la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-, 26,2% du capital de BMCE Bank.

Les principaux faits ayant marqué le secteur bancaire depuis 2014 se profilent comme suit :

- Lancement d'une opération de titrisation par le CIH en avril 2014 pour un montant de près de MAD 1,2 Md ;
- Changement d'identité visuelle du CIH et de dénomination pour devenir CIH BANK en avril 2014 ;
- Désengagement de l'Etat du capital de la BCP au profit des BPR en avril 2014 ;
- Emission d'un emprunt obligataire subordonnée en juillet 2014 par BMCE BANK pour un montant de MAD 1 Md ;
- Augmentation de capital par apport en nature par BMCI au titre de la fusion-absorption de BMCI Crédit Conso pour M MAD 324,9 en juillet 2014 ;
- Emission d'un emprunt obligataire subordonnée en décembre 2014 par ATTIJARIWAFA BANK pour un montant de MAD 1,2 Md ;
- Emission, en novembre 2014 par la BCP, d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de MAD 1 Md ;
- Visa de l'AMMC en date du 19/12/2014 pour un emprunt obligataire subordonné de CIH BANK d'un montant de MAD 1 Md ;
- Baisse du taux directeur passant de 3,0% à 2,5% (-25 pbs en septembre 2014 et -25 pbs en décembre 2014) ;
- Promulgation de la loi n° 77-14 modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du CPM telle que modifiée et complétée, qui se traduit par la prise de participation de la BCP dans le capital des BPR de l'ordre de 52% ;
- Publication au bulletin officiel de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés en janvier 2015 ;
- Dépôt en février 2015 par le Ministère de l'Economie et des Finances de l'avant-projet de Loi réformant le statut de la Banque Centrale ;
- Circulaire relative aux informations et documents minimums nécessaires pour l'instruction de demandes d'agrément édictée par Bank Al-Maghrib en mai 2015 ;
- Emission, en juin 2015 par SGMB, d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de M MAD 800 ;
- Emission, par BMCE BANK, d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de MAD 2 Md en juin 2015 ;
- Augmentation de capital par conversion optionnelle des dividendes de l'exercice 2014 en actions nouvelles CREDIT DU MAROC en octobre 2015 pour un montant de M MAD 200 ;
- Emission, en novembre 2015 par CREDIT AGRICOLE, d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de M MAD 900 ;
- Augmentation de capital de la BCP en décembre 2015 réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire Du Maroc pour un montant de MAD 1,7 Md ;
- Emission, en décembre 2015 par ATTIJARIWAFA BANK, d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de MAD 1 Md ;

[29] Information non disponible en 2016

- Baisse du taux directeur passant de 2,5% à 2,25% (-25 pbs en mars 2016) ;
- Fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la BCP en juin 2016 ;
- Réalisation par BMCE Bank d'un emprunt obligataire subordonné de MAD 2 Md en juin 2016 ;
- Réalisation par ATTIJARIWAFA BANK d'un emprunt obligataire subordonné de MAD 1 Md en juin 2016.
- Réalisation par BMCE Bank d'un emprunt obligataire de type *Green Bonds* de M MAD 500 en novembre 2016 ;
- Emission, en novembre 2016 par CIH BANK d'un emprunt obligataire subordonné de MAD 1 Md ;
- Visa préliminaire de BCP relative à un emprunt obligataire de type *Green Bonds* de MAD 2 Md en novembre 2016 ;
- Emission par CDM d'un emprunt obligataire subordonné de M MAD 500 en novembre 2016 ;
- Visa préliminaire de CREDIT AGRICOLE relative à un emprunt obligataire de type Green Bonds de M MAD 500 en novembre 2016 ;
- Emission par ATTIJARIWAFA BANK d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel de M MAD 500 avec mécanismes d'absorption des pertes et d'annulation du paiement des coupons ;
- Réalisation par ATTIJARIWAFA BANK d'un emprunt obligataire subordonné de MAD 1,5 Md en décembre 2016.

3. Présentation des principaux agrégats[30] :

1) Evolution des ressources

Tableau 12 L'évolution des ressources des banques commerciales[31]

En M MAD	2014	2015	var	2016	var
Dettes envers les sociétés de financement	1 678,6	5 133,6	*205,8%*	3 554,8	*-30,8%*
Dépôts de la clientèle	688 446,3	729 255,0	*5,9%*	759 165,6	*4,1%*
Comptes chèques	*290 520,5*	*309 056,9*	*6,4%*	*333 807,1*	*8,0%*
Comptes courants	*111 674,2*	*117 167,4*	*4,9%*	*120 088,9*	*2,5%*
Comptes d'épargne	*116 451,8*	*123 323,1*	*5,9%*	*130 056,9*	*5,5%*
Dépôts à terme	*134 702,0*	*148 642,1*	*10,3%*	*138 921,5*	*-6,5%*
Autres dépôts et comptes créditeurs	*35 097,8*	*31 065,5*	*-11,5%*	*36 291,3*	*16,8%*
Emprunts Financiers Extérieurs	2 330,2	2 487,8	*6,8%*	1 901,8	*-23,6%*
Titres de créances émis	46 707,1	35 079,5	*-24,9%*	38 853,3	*10,8%*
Total Ressources	739 162,2	771 956,0	*4,4%*	803 475,6	*4,1%*

Source : GPBM

Au 31 décembre 2014, le total des dépôts ressort à MAD 739 162,2 millions, soit une augmentation de 6,3% par rapport à fin 2013, intégrant des dépôts de la clientèle collectés par les banques commerciales qui se renforcent de 7,1% à MAD 688 446,3 millions.

Cette évolution est principalement imputable à la hausse de 7% à MAD 290 520,5 millions des comptes chèques (42,2% de l'encours), de 8,4% des comptes courants à MAD 111 674,2 millions (16,2%) et de 7,9% des comptes d'épargne à MAD 116 451,8 millions (16,9% du total des dépôts de la clientèle).

A l'issue de l'année 2015, ces ressources se fixent à MAD 771 956,0 millions, en augmentation de 4,4% comparativement au 31/12/2014. Les dépôts de la clientèle collectés par les banques commerciales se hissent

[30] Les indicateurs retenus correspondent aux agrégats sociaux des banques.
[31] Les banques comprises dans la définition « banque commerciale » sont : Al Barid Bank, Arab Bank, AWB, Bank Al Amal, BMCE, BMCI, BCP, CDG Capital, CDM, CFG Group, Citi Bank, FEC, LaCaixa, MediaFinance, Sabadell, SG et UMB

de 5,9% à MAD 729 255 millions. Cette évolution recouvre la hausse de 6,4% à MAD 309 056,9 millions des comptes chèques (soit 42,4% des dépôts à la clientèle), de 10,3% à MAD 148 642,1 millions des dépôts à terme atténué, toutefois, par la contraction de 11,5% à MAD 31 065,5 millions des autres dépôts de comptes créditeurs.

Au terme de l'année 2016, les ressources totales des banques commerciales atteignent MAD 803 475,6 millions, en progression de 4,1% par rapport à fin 2015. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de 4,1% à MAD 759 165,6 millions, portés en premier lieu par les comptes chèques (+8% à MAD 333 807,1 millions) qui en représentent 44%.

Sur la période étudiée, les dépôts évoluent à un rythme plus important que celui des crédits profitant de plusieurs facteurs, notamment le rapatriement des fonds qui découlent de l'instauration de la contribution libératoire en 2014, le ralentissement des dépenses de consommation et d'investissement et l'amélioration de la position extérieure du pays.

La structure des ressources des banques commerciales laisse apparaître une prépondérance des dépôts de la clientèle qui en polarisent 93,1% en 2014, 94,5% en 2015 et 94,5% à fin 2016.

Structure des dépôts de la clientèle à fin 2016

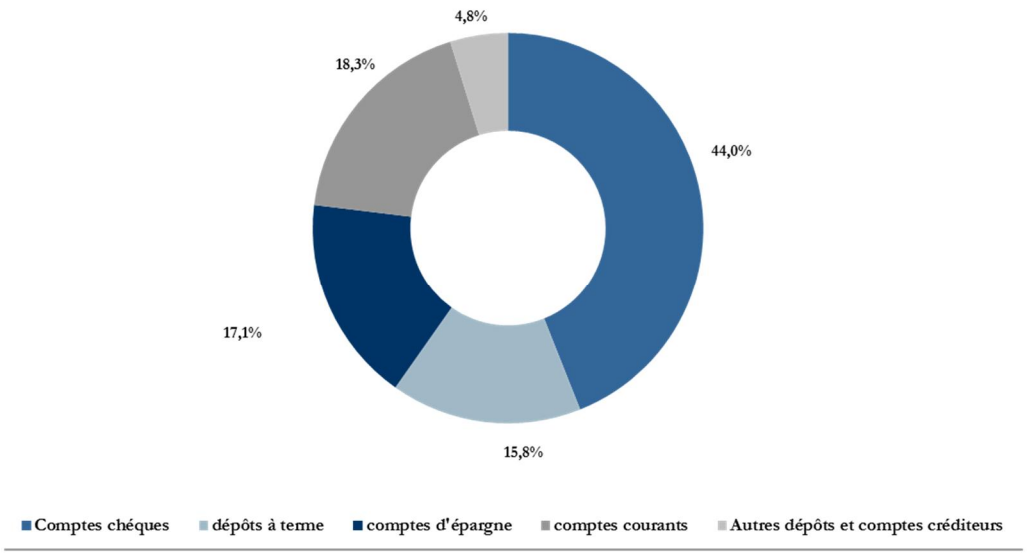

Source : GPBM

Dépôts auprés principales banques commerciales

En 2016, six établissements concentrent près de 92,5% des ressources collectées par les banques commerciales auprès de la clientèle. La ventilation des dépôts se présente comme suit :

Tableau 13 Ventilation des dépôts des principales banques

2016 (M MAD)	ATW	BCP	BMCE	BMCI	CDM	SGMB
Dettes envers les sociétés de financement	933,6	1 925,2	461,8	5,3	71,4	90,0
Dépôts de la clientèle	208 143,4	228 247,5	126 941,4	41 631,6	38 795,7	58 497,0
Emprunts financiers extérieurs	0,1	1 670,3	0,3	0,0	2,3	0,0
Titres de créances émis	7 453,5	0,0	11 924,0	4 359,2	2 405,0	4000,0
Total Ressources	216 530,6	230 843,0	139 327,5	45 996,1	41 274,7	62 587,0

Source : GPBM

BCP détient une part de marché de 30,1% des dépôts de la clientèle, suivie par Attijariwafa Bank qui en capte 27,4% puis BMCE Bank qui en polarise 16,7% à fin 2016.

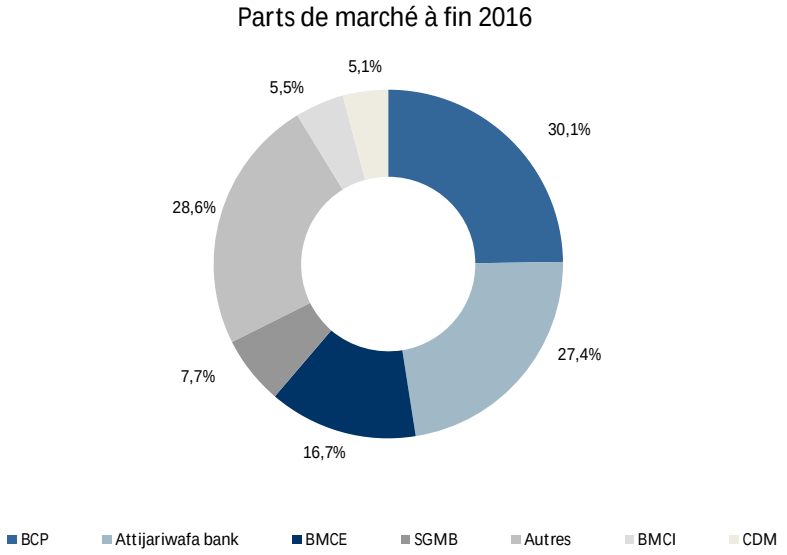

2) Evolution des emplois

L'évolution des crédits à l'économie octroyés par les banques commerciales depuis 2014 est retracée à travers le tableau suivant :

Tableau 14 Evolution des crédits à l'économie octroyés par les banques commerciales :

En M MAD	2014	2015	*Var.*	2016	*Var.*
Créances sur les sociétés de financement	55 282,7	56 148,7	*1,6%*	60 288,8	*7,4%*
Comptes ordinaires des sociétés de financement	8 476,6	5 254,0	*-38,0%*	3 179,6	*-39,5%*
Comptes et prêts de trésorerie à terme	6 444,4	9 386,2	*45,6%*	13 582,8	*44,7%*
Prêts financiers	40 173,8	41 326,9	*2,9%*	43 467,6	*5,2%*
Créances en souffrance sur les EC nettes de provisions sur SF	*0,2*	*0,0*	*-100,0%*	*0,0*	-
Provisions et agios réserves des SF	187,7	181,6	*-3,2%*	58,8	*-67,6%*
Créances sur la clientèle brutes	617 848,4	633 733,6	*2,6%*	652 854,1	*3,0%*
Crédits de trésorerie	159 557,7	152 761,2	*-4,3%*	147 845,7	*-3,2%*
Crédits à l'équipement	144 787,6	144 265,2	*-0,4%*	159 013,3	*10,2%*
Crédits à la consommation	41 085,1	42 952,6	*4,5%*	45 420,8	*5,7%*
Crédits immobiliers	197 959,6	201 504,5	*1,8%*	207 298,4	*2,9%*
Autres crédits	28 594,9	41 989,9	*46,8%*	39 409,4	*-6,1%*
Créances en souffrance brutes	45 863,6	50 260,2	*9,6%*	53 866,5	*7,2%*
Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions	*16 397,3*	*16 606,4*	*1,3%*	*16 605,0*	*0,0%*
Provisions et agios réservés	29 670,6	33 907,2	*14,3%*	37 502,2	*10,6%*
Total crédits	673 131,1	689 882,3	*2,5%*	713 142,9	*3,4%*

Source : GPBM

Au 31 décembre 2014, le total des crédits octroyés par les banques commerciales s'améliore de 2% à MAD 673 131,1 millions, intégrant un repli de 1,3% à MAD 55 282,7 millions des créances sur les sociétés de financement et une augmentation de 2,3% à MAD 617 848,4 millions des créances sur la clientèle (91,8% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

- Une appréciation de 3,2% des crédits immobiliers à MAD 197 959,6 millions (32% de l'encours des crédits à la clientèle);
- Une hausse de 2,6% des crédits de trésorerie à MAD 159 557,66 millions (25,8% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une progression de 1% des crédits à l'équipement à MAD 144 787,57 millions ;
- Une augmentation de 9% des crédits à la consommation à MAD 41 085,1 millions ;
- Et, une baisse de 24,1% des autres crédits à MAD 28 594,9 millions ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes affichent une hausse de 21,1% à MAD 45 863,6 millions à fin 2014.

Au 31 décembre 2015, le total des crédits octroyés par les banques commerciales s'améliore de 2,5% à MAD 689 882,3 millions, intégrant une hausse de 1,6% à MAD 56 148,7 millions des créances sur les sociétés de financement et une augmentation de 2,6% à MAD 633 733,6 millions des créances sur la clientèle (91,9% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

- Une appréciation de 46,8% des autres crédits à MAD 41 989,9 millions (6,6% de l'encours des crédits à la clientèle);
- Une hausse de 4,5% des crédits à la consommation à MAD 42 952,6 millions (6,8% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une progression de 1,8% des crédits immobiliers à MAD 201 504,4 millions ;
- Et, une baisse de 4,3% des crédits de trésorerie à MAD 152 761,2 millions ;
- Une quasi-stagnation (-0,4%) des crédits à l'équipement à MAD 144 265,2 millions ;

- Enfin, les créances en souffrance brutes affichent une hausse de 9,6% à MAD 50 260,2 millions à fin 2015.

A fin 2016, les crédits octroyés par les banques commerciales augmentent de 3,4% à MAD 713 142,9 millions, incluant une hausse de 3% à MAD 652 854,1 millions des créances sur la clientèle (91,5% du total des crédits) contre une croissance de 7,4% à MAD 60 288,8 millions des créances sur les sociétés de financement. Dans le détail, la variation des créances sur la clientèle intègre essentiellement :

- Une baisse de 3,2% des crédits de trésorerie à MAD 147 845,7 millions (22,6% de l'encours des crédits à la clientèle);
- Une augmentation de 2,9% des crédits immobiliers à MAD 207 298,4 millions (31,8% de l'encours) ;
- Une hausse de 5,7% des crédits à la consommation à MAD 45 420,8 millions (7,0% de l'encours) ;
- Une progression de 10,2% des crédits à l'équipement à MAD 159 013,3 millions (24,4% de l'encours) ;
- Et, une régression de 6,1% des autres crédits à MAD 39 409,4 millions (6,0% de l'encours) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes affichent une progression de 7,2% à MAD 53 866,5 millions à fin 2016.

Globalement, la tendance à l'essoufflement du crédit intervient dans un environnement économique marqué par la décélération de la croissance sur la période dans un contexte de manque de dynamisme des activités secondaires et tertiaires et d'une chute de la production agricole en 2016. Le ralentissement de la consommation qui en a été induit a généré de fortes tensions de trésorerie chez les entreprises, entraînant une montée des risques auprès du système bancaire.

Composition des crédits à la clientèle à fin 2016

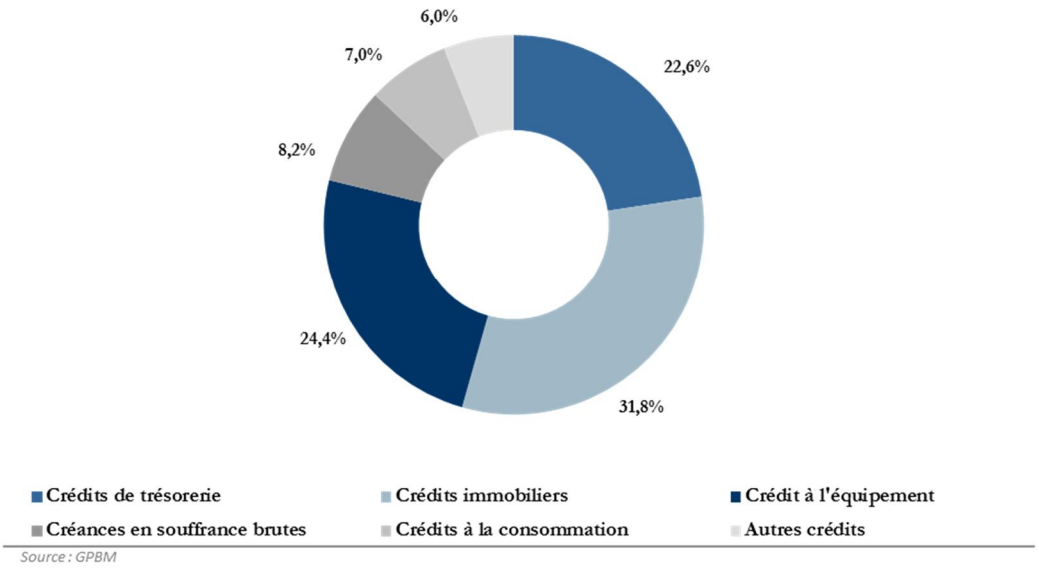

Crédits des principales banques commerciales

Du côté des emplois, les six premiers établissements bancaires s'accaparent 96,1% des crédits octroyés par les banques commerciales à fin 2016. La ventilation des engagements de ces six principaux acteurs se résument dans les tableaux suivants :

Tableau 15 Engagement des principales banques

Ventilation des crédits (M MAD) en 2016	ATW	BCP	BMCE	BMCI	CDM	SGMB
Créances sur les sociétés de financement	22 653,6	14 770,9	11 415,0	3 572,4	2 670,2	5 150,0
Créances sur la clientèle	181 736,4	178 729,3	117 859,0	45 019,5	39 205,1	62 364,0
Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions	3 714,1	4 309,9	1 986,9	1 643,8	911,6	3 672,0
Total Crédits	204 390,0	193 500,2	129 274,0	48 591,8	41 875,4	67 514,0

Source : GPBM

Tableau 16 *Ventilation des engagements des principales banques*

Structure des engagements (en %)	ATW	BCP	BMCE	BMCI	CDM	SGMB
Créances sur les sociétés de financement	37,6%	24,5%	18,9%	5,9%	4,4%	8,5%
Créances sur la clientèle	27,8%	27,4%	18,1%	6,9%	6,0%	9,6%
Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions	*22,4%*	*26,0%*	*12,0%*	*9,9%*	*5,5%*	*22,1%*
Total Crédits	28,7%	27,1%	18,1%	6,8%	5,9%	9,5%

Source : GPBM

A l'issue de l'année 2016, ATW occupe la première position en matière de distribution des crédits à la clientèle des banques commerciales avec une part de marché de 28,7%, suivie de BCP qui en polarise 27,1 et de BMCE Bank qui en draine 18,1%.

Parts de marché en crédits à fin 2016

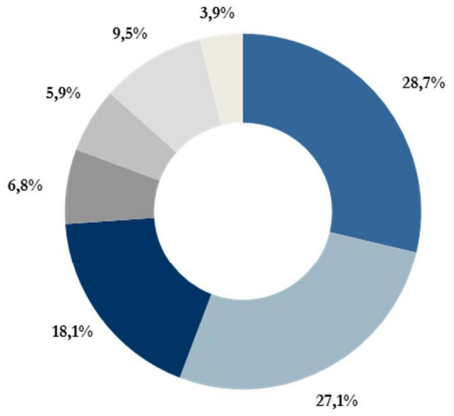

Source : GPBM

Au niveau du portefeuille des créances en souffrance (nettes de provisions), c'est la BCP qui affiche la plus forte proportion avec une part de 26% pour un montant de MAD 4,31 milliards, suivie de ATW avec 22,4% (MAD 3,71 milliards), contre 22,1% pour SGMB (MAD 3,67 milliards) et 12% pour BMCE Bank (MAD 1,99 milliards).

3) Evolution des opérations de hors bilan

Tableau 17 Engagement hors bilan

En M MAD	2014	2015	*Var.*	2016	*Var.*
Engagements Hors bilan donnés	187 272,6	191 653,4	2,3%	227 524,3	18,7%
Engagements de financement donnés	68 773,9	75 293,3	9,5%	91 117,7	21,0%
Engagements de garantie donnés	118 498,7	116 360,1	-1,8%	136 406,6	17,2%
Engagements Hors bilan reçus	56 145,3	57 297,1	2,1%	75 305,2	31,4%
Engagements de financement reçus	3 480,7	2 516,4	-27,7%	5 189,6	106,2%
Engagements de garantie reçus	52 664,6	54 780,7	4%	70 115,6	28,0%
Engagements Hors bilan en souffrance	1 169,3	2 134,9	82,6%	2 370,5	11,0%

Source : GPBM

A fin 2014, les engagements hors bilan donnés des banques commerciales ressortent en légère baisse (-0,9%) à MAD 187 272,6 millions par rapport au 31/12/2013. Cette évolution intègre une baisse de 7,9% à MAD 68 773,9 millions des engagements de financement donnés, atténuée par la progression de 3,7% à MAD 118 498,7 millions des engagements de garantie donnés.

Les engagements hors bilan reçus affichent, de leur côté, une hausse de 7,6% à MAD 56 145,3 millions, recouvrant une hausse des engagements de financement et de garantie, de 21,3% à MAD 3 480,7 millions et de 6,8% à MAD 52 664,6 millions respectivement.

Les engagements hors bilan en souffrance ressortent, quant à eux, en ascension de 21% à MAD 1 169,3 millions au 31/12/2014.

Au terme de l'année 2015, les engagements hors bilan donnés se hissent de 2,3% à 191 653,4 millions par rapport au 31/12/2014. Cette évolution intègre une hausse de 9,5% à MAD 75 293,3 millions des engagements de financement donnés et une baisse de 1,8% à MAD 116 360,1 millions des engagements de garantie donnés.

Les engagements hors bilan reçus affichent, de leur côté, une hausse de 2,1% à MAD 57 297,1 millions, recouvrant une baisse des engagements de financement de 27,7% à MAD 2 516,4 millions et une hausse de 4% des engagements de garantie à MAD 54 780,7 millions.

Les engagements hors bilan en souffrance ressortent, quant à eux, en ascension de 82,6% à MAD 2 134,9 millions au 31/12/2015.

A fin décembre 2016, les engagements hors bilan donnés augmentent de 18,7% à MAD 227 524,3 millions par rapport à fin 2015, intégrant une hausse de 21% à MAD 91 117,7 millions des engagements de financement donnés et un accroissement de 17,2% à MAD 136 406,6 millions des engagements de garantie donnés.

En parallèle, les engagements hors bilan reçus enregistrent une hausse de 31,4% à MAD 75 305,2 millions, recouvrant une progression des engagements de financement de 2x à MAD 5 189,6 millions et une hausse de 28% des engagements de garantie à MAD 70 115,6 millions.

Pour leur part, les engagements hors bilan en souffrance affichent une progression de 11% à MAD 2 370,5 millions.

Engagements hors bilan données des principales banques commerciales

A fin 2016, les six principaux acteurs du marché bancaire marocain canalisent 93,9% des engagements hors bilan des banques commerciales.

Tableau 18 Engagement hors bilan des principaux acteurs financiers :

2016	ATW	BCP	BMCE	BMCI	CDM	SGMB	Autres Banques Commerciales
Engagements donnés (en M MAD)	74 223,2	59 844,6	24 538,9	20 116,0	13 122,2	21 832,0	13 847,4
Part de marché	32,6%	26,3%	10,8%	8,8%	5,8%	9,6%	6,1%

Source : GPBM

Par opérateur, ATTIJARIWAFA BANK polarise 32,6% des engagements donnés par les banques commerciales, suivie de BCP qui en accapare 26,3%.

4) Evolution des principaux indicateurs d'exploitation[32]

Tableau 19 Principaux indicateurs d'exploitation

En M MAD	2014	*Var.*	2015	*Var.*	2016	*Var.*
Marge d'intérêt	25 777,0	3,5%	26 551,4	*3,00%*	26 116,6	*-1,6%*
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	88,8	48,2%	11,0	*-87,6%*	44,7	*NS*
Marge sur commissions	5 080,6	2,6%	5 406,0	*6,4%*	5 717,8	*5,8%*
Résultat des opérations de marché	7 836,9	59,6%	6 128,8	*-21,8%*	7 042,0	*14,9%*
PNB	39 624,5	10,1%	39 085,6	*-1,4%*	40 297,5	*3,1%*
Charges générales d'exploitation	17 863,7	5,3%	18 873,4	*5,7%*	19 593,0	*3,8%*
Coefficient d'exploitation	*45,1%*	-2,1 pts	*48,3%*	*+3,2pts*	*48,6%*	*0,7%*
Dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance	-6 855,5	36,8%	-7 246,3	*5,7%*	-4 166,7	*-42,5%*
Résultat net[33]	9 105,4	0,6%	8 710,3	*-4,3%*	11 482,8	*31,8%*

Source : GPBM –banques commerciales-

- *Produit Net Bancaire*

A fin 2014, le produit net bancaire des banques commerciales progresse de 10,1% à MAD 39,6 milliards, profitant de la dynamique du résultat des opérations de marché (+59,6% à MAD 7,8 milliards).

Au terme de l'année 2015, le PNB recule de 1,4% à MAD 39,1 milliards comparativement à fin 2014, pénalisé par la non récurrence des résultats sur opérations de marché exceptionnels réalisés un an auparavant (-21,8% à MAD 6,1 milliards).

Au terme de 2016, le PNB des banques commerciales progresse de 3,1% à MAD 40,3 milliards par rapport à la l'année passée, principalement tiré à la hausse par la dynamique des activités de marché (+14,9% à MAD 7,0 milliards).

- *Charges générales d'exploitation -CGE-*

En 2014, les charges générales d'exploitation augmentent de 5,3% à MAD 17,9 milliards. Au vu d'une progression plus rapide du PNB, le coefficient d'exploitation s'améliore de 2,1 points à 45,1%.

Les charges générales d'exploitation s'alourdissent de 5,7% à fin 2015, s'établissant à MAD 18,9 milliards, détériorant ainsi le coefficient d'exploitation du secteur de 3,2 points à 48,3%.

A fin 2016, ces charges augmentent de 3,8% à MAD 19,6 milliards, fixant le coefficient d'exploitation à 48,6% (+0,3 point).

[32] Comptes sociaux.
[33] Y compris le résultat non courant.

- *Provisions*

Les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance s'établissent à MAD 6 855,5 millions en 2014, en hausse de 36,8% par rapport à fin 2013. En 2015, celle-ci n'augmentent que de 5,7% à MAD 7 246,3 millions.

A contrario, Les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance baissent en 2016 par rapport à l'année précédente pour s'établir à MAD 4,2 millions (-42,5%).

- *Résultat net*

A fin 2014, le résultat net sectoriel affiche une légère hausse de 0,6% à MAD 6,9 milliards.

Au 31 décembre 2015, la capacité bénéficiaire dégagée par les banques commerciales se fixe à MAD 8,7 milliards, en dégradation de 4,3% comparativement à l'année 2014.

A fin 2016, le RN des banques commerciales ressort en progression de 31,8% à MAD 11,5 milliards comparativement à 2015.

V. Activité de BMCE Bank

1. Evolution des crédits

Au cours de la période sous revue, l'évolution des crédits par type de clientèle se présente comme suit :

Tableau 20 Crédits par type de clientèle sur la période 2014-2016

En M MAD	2014	2015	Var.	2016	Var.
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	19 190	24 495	27,6%	24 563	0,3%
Créances sur la clientèle	99 394	113 329	14,0%	116 660	2,9%
Crédits de trésorerie	*27 462*	29 833	8,6%	31 744	*6,4%*
Crédits à la consommation	*8 396*	9 329	11,1%	9 743	*4,4%*
Crédits à l'équipement	*15 643*	15 886	1,6%	*18 910*	*19%*
Crédits immobiliers	*34 852*	36 320	4,2%	37 666	*3,7%*
Autres crédits[34]	*10 547*	18 885	79,1%	15 154	*-19,8%*
créances acquises par affacturage	-	-		669	*NS*
Intérêts courus à recevoir	*757*	717	-5,3%	654	*-8,8%*
Créances en souffrance	*1 737*	2 358	35,8%	2 120	*-10,1%*
Total crédits	118 584	137 824	16,2%	141 223	2,5%

Source : BMCE Bank – Activité agrégée[35]

A fin 2015, l'encours des crédits s'améliore de 16,2% à MAD 137 824 millions. Cette évolution recouvre essentiellement :

- Une hausse de 27,6% à MAD 24 495 millions des créances sur les établissements de crédit et assimilés ;
- Une augmentation de 79,1% à MAD 18 885 millions des autres crédits ;
- Une progression de 8,6% des crédits de trésorerie à MAD 29 833 millions ;
- Une croissance de 4,2% des crédits immobiliers à MAD 36 320 millions ;
- Et, une dégradation de 35,8% des créances en souffrance à MAD 2 358 millions, imputable principalement à une vague campagne d'assainissement des comptes ainsi qu'au déclassement de relations individuellement significatives. Les provisions ont également enregistré une hausse, corollaire de l'augmentation des CES.

A fin 2016, l'encours des crédits enregistre une hausse de 2,5% à MAD 141 223 millions. Cette évolution intègre essentiellement (i) la croissance de 6,4% des crédits de trésorerie à MAD 31 744 millions, (ii) la hausse de 3,7% des crédits immobiliers à MAD 37 666 millions et (iii) la progression de 19% des crédits à l'équipement à MAD 18 910 millions, atténuées par le retrait de 19,8% des autres crédits à MAD 15 154 millions.

A noter que les crédits immobiliers et crédits de trésorerie représentent à eux seuls plus que la moitié du total des créances sur la clientèle.

Par segment de clientèle, la structure des crédits accordés à la clientèle de BMCE Bank se présente comme suit :

[34] Les autres crédits contiennent notamment les prises en pension.
[35] Inclut BMCE S.A., BMCE Tanger Offshore et BMCE Paris.

Tableau 21 Evolution des crédits accordés à la clientèle par secteur :

En M MAD	2014	Part %	2015	Part %	Var.	2016	Part %	Var.
Secteur public	5 216	5,3%	4 438	3,9%	-14,9%	6 781	5,8%	52,8%
Secteur privé	94 178	94,8%	108 891	96,1%	15,6%	109 879	94,2%	0,9%
Entreprises financières	12 088	12,2%	20 173	17,8%	66,9%	13 847	11,9%	-31,4%
Entreprises non financières	47 894	48,2%	50 981	45,0%	6,4%	57 035	48,9%	11,9%
Autre clientèle[36]	34 196	34,4%	37 736	33,3%	10,4%	38 997	33,4%	3,3%
Créances sur la clientèle	99 394	100,0%	113 329	100,0%	14,0%	116 660	100,0%	2,9%

Source : BMCE Bank – Activité agrégée

La ventilation des crédits par secteur d'activité laisse apparaître un engagement plus important de la Banque vis-à-vis du secteur privé avec une moyenne de 95% sur la période 2014-2016.

Dans le détail, la Banque est essentiellement présente sur le segment des entreprises non financières avec 48,9% des crédits accordés à la clientèle à fin 2016 (vs. 45% à fin 2015).

2. Evolution des dépôts de la clientèle

L'évolution des dépôts de la clientèle par type de produits sur la période 2014-2016 se profile comme suit :

Tableau 22 Evolution des dépôts de la clientèle par type de produits :

M MAD	2014	2015	Var.	2016	Var.
Comptes à vue créditeurs	56 389	61 704	9,4%	67 872	10,0%
Comptes d'épargne	19 485	20 735	6,4%	22 063	6,4%
Dépôts à terme	25 249	29 138	15,4%	30 656	5,2%
Autres comptes créditeurs	8 448	9 025	6,8%	9 957	10,3%
Intérêts courus à payer	532	604	13,5%	576	-4,6%
Total dépôts de la clientèle	110 102	121 206	10,1%	131 124	8,2%

Source : BMCE Bank – Activité agrégée

En 2015, les dépôts de la clientèle affichent une hausse de 10,1% à MAD 121 206 millions intégrant principalement une amélioration de 9,4% des comptes à vue créditeurs à MAD 61 704 millions (50,9%) combinée à une augmentation de 15,4% des dépôts à terme à MAD 29 138 millions.

A fin 2016, les dépôts de la clientèle enregistrent une augmentation de 8,2% à MAD 131 124 millions profitant principalement de la hausse de 10,3% à MAD 9 957 millions des autres comptes créditeurs.

[36] La rubrique « autre clientèle» comprend les entrepreneurs individuels, les particuliers, les institutions à but non lucratif et les marocains résidents à l'étranger (pour les crédits et les dépôts).

Tableau 23 Evolution des dépôts de la clientèle par secteur :

En M MAD	2014	Part %	2015	Part %	*Var.*	2016	Part %	*Var.*
Secteur public	8 395	7,6%	8 696	7,2%	3,6%	9 106	*6,9%*	4,7%
Secteur privé	101 707	92,4%	112 510	92,8%	10,6%	122 019	93,1%	8,4%
Entreprises financières	*9 451*	*8,6%*	8 235	6,8%	-12,9%	11 390	8,7%	38,3%
Entreprises non financières	*17 364*	*15,8%*	20 974	17,3%	20,8%	21 215	16,2%	1,1%
Autre clientèle	*74 892*	*68,0%*	83 301	68,7%	11,2%	89 414	68,2%	7,3%
Dépôts de la clientèle	110 102	100,0%	121 206	100,0%	10,1%	131 124	100,0%	8,2%

Source : BMCE Bank – Activité agrégée

La hausse de 38,3% des dépôts des entreprises financières se rapporte essentiellement aux TCN donnés en pension à la clientèle financière. En dépit de la tendance baissière du marché bancaire concernant les dépôts des entreprises, les dépôts des entreprises non financières enregistrent une hausse de 1,1%.

Le segment « Autre clientèle » demeure premier contributeur aux dépôts de la clientèle, générant à lui seul 68,3% des ressources en moyenne sur la période 2014-2016.

3. Evolution des engagements donnés par signature

L'évolution des engagements donnés par signature se présente comme suit :

Tableau 24 Engagements donnés par signature sur la période 2014-2016 :

En M MAD	2014	2015	Var.	2016	Var.
Engagements par signature en faveur de la clientèle	12 187	14 167	16,2%	17 765	25,4%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	3 487	4 583	31,4%	5 494	19,9%
Autres titres à livrer	34	80	139,1%	377	NS
Total engagements donnés par signature	15 708	18 830	19,9%	23 636	25 ,5%

Source : BMCE Bank – Activité agrégée

Intégrant principalement des engagements en faveur de la clientèle (75,2%), les engagements donnés par signature ressortent en hausse de 25,5% à MAD 23 636 millions à fin 2016.

4. Evolution des engagements reçus par signature

L'évolution de l'encours des engagements reçus par signature se profile comme suit :

Tableau 25 Encours des engagements reçus par signature :

En M MAD	2014	2015	Var.	2016	Var.
Engagements par signature reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	31	31	0,0%	381	NS
Engagements par signature reçus d'établissements de crédit	5 880	8 090	37,6%	10 671	31,9%
Autres titres à recevoir	158	210	32,8%	1	NS
Total engagements reçus par signature	6 070	8 331	37,3%	11 053	32,7%

Source : BMCE Bank – Activité agrégée

A l'issue de l'année 2016, les engagements reçus par signature, essentiellement d'établissements de crédit (96,5%), progressent de 32,7% à MAD 11 053 millions.

VI. Capital humain

1. Effectif

La politique de recrutement adoptée par BMCE Bank s'inscrit dans la continuité de la stratégie de développement des Ressources Humaines de la Banque. Les priorités portent sur l'anticipation des besoins et l'accompagnement du réseau en termes de Ressources Humaines dans le cadre de la politique de croissance interne menée.

1) Evolution récente des effectifs de la banque

Depuis 2014, le personnel de BMCE Bank SA a augmenté passant de 4 921 collaborateurs en 2014 à 5 031 salariés au 31 décembre 2016.

Tableau 26 Evolution des effectifs de la banque par type sur la période 2014-2016

	2014	2015	2016
Hors Cadres	181	219	244
Cadres	2 837	2939	3 121
Gradés	1 696	1659	1 621
Employés	207	92	45
Total	4 921	4 909	5 031

Source : BMCE Bank

Le personnel gradé représente 32,2% de l'effectif global à fin décembre 2016 avec 1 621 salariés. Pour leur part, les cadres sont au nombre de 3 121, établissant le taux d'encadrement[37] de la Banque à 62,0%.

Evolution des effectifs 2016

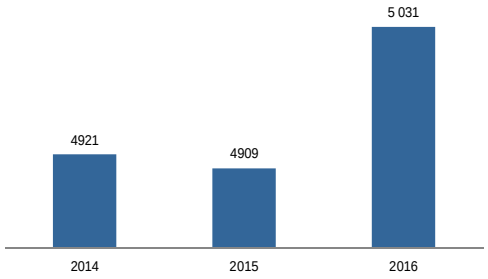

Répartition des effectifs par type à fin 2016

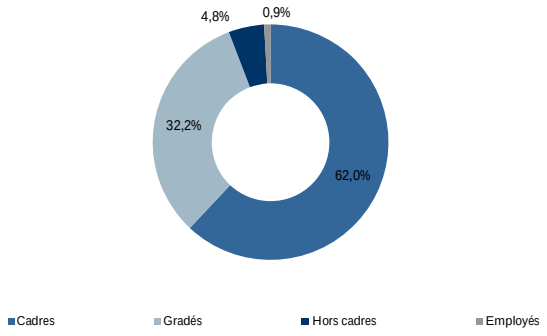

Source : BMCE Bank

Par ailleurs, la Banque fait, de plus en plus, recours à des prestataires de services externes. Dans ce cadre, le nombre d'intérimaires au 31 décembre 2016 est de 332 personnes.

2) Structure de l'effectif

A fin 2016, l'effectif féminin représente 38,1% de l'effectif global de la Banque.

En terme de qualification, on note une amélioration continue du profil des collaborateurs au niveau de la Banque s'est manifestée avec près de 52% des collaborateurs dotés d'une formation de niveau supérieur à Bac+3 contre 47% en 2012.

[37] Nombre de cadres / Effectif

Structure de l'effectif à fin décembre 2016

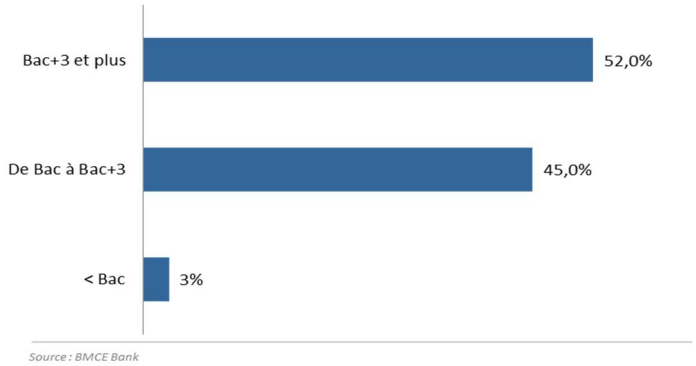

Le Turnover[38] s'établit à 4,1% à fin 2016 (idem en 2015), dénotant de la qualité du climat social au niveau de la Banque. Le nombre des départs s'établit à 214 en 2016 contre 199 au titre de l'exercice 2015. Les motifs de départ étant (i) les démissions (53%), (ii) les retraites (29%), (iii) les retraites anticipées (3%) et (iv) autres départs représentant (15%).

Par ailleurs, 48,1% du personnel de la Banque est âgé de moins de 35 ans à fin 2016.

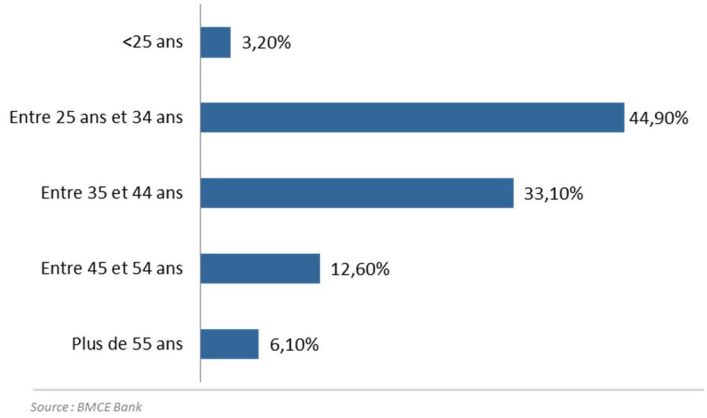

La part de l'effectif de BMCE Bank Maroc dans le total de l'effectif du Groupe est de 37% à fin 2016.

L'effectif du groupe BMCE BANK OF AFRICA au 31/12/2016 s'établit à 14 810 collaborateurs.

2. Réseau de distribution

Tableau 27 Evolution du réseau global de distribution sur la période 2014-2016

	2014	2015	2016
Guichets permanents	665	697	723
DAB et GAB	702	824	848
Succursales et agences à l'étranger	1	1	1
Bureaux de représentation à l'étranger	29	39	39

Source : BMCE Bank

A fin 2016, la Banque dispose de 723 agences au Maroc au service de la clientèle et détient 848 distributeurs automatiques de billets.

[38] [Départ en N] / [Effectif Moyen]

Parmi les autres canaux de distribution l'on trouve également « Caravane Salaf ». Il s'agit d'un réseau de banques mobiles qui visitent périodiquement et régulièrement les zones sous-bancarisées au Maroc et offrent aux clients l'accès à tous les produits et services disponibles en agence.

Les clients de la Banque peuvent également accéder à leurs comptes et effectuer certaines opérations à travers BMCE Direct, la plate-forme en ligne des services bancaires.

	2016
Agences Part/Pro	690
Centre d'affaires	32
Agences Corporate	1
Réseau de distribution	723

Source : BMCE Bank

En 2016, 26 nouvelles agences ont été ouvertes.

Composition du réseau de BMCE Bank à fin décembre 2016

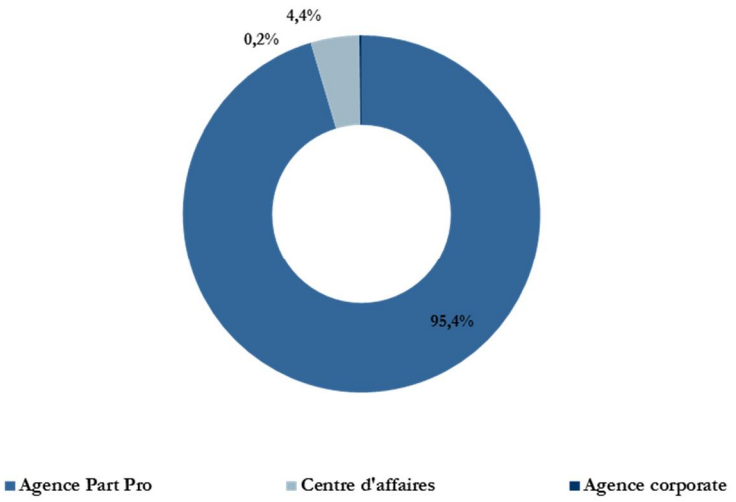

3. Politique sociale

Notons qu'au terme de l'exercice 2016, 549 personnes ont bénéficié de prêts au logement, correspondant à une enveloppe globale de MAD 299 millions. Les prêts à court terme représentent, quant à eux, durant la même période un montant de MAD 169 millions.

4. Actionnariat salarié

BMCE Bank a ouvert son capital à ses salariés depuis février 2003 à travers une première OPV dédiée suivie d'une seconde ayant eu lieu en mai 2005 puis au travers une augmentation de capital en décembre 2010. Ces opérations ont porté respectivement sur 750 000 actions (4,12% du capital), 628 841 titres (3,96% du capital), 2 500 000 actions (1,5% du capital) pour des montants globaux respectifs de MAD 300 millions, de MAD 330,1 millions et de MAD 500 millions.

Via ces offres, la Banque a permis à ses collaborateurs de développer une épargne salariale supplémentaire.

Au 31 Décembre 2016, les actions détenues par le personnel s'établissent à 2 338 466, soit 1,30% du capital de BMCE Bank SA.

VII. Moyens informatiques et organisation

Dans la continuité des exercices précédents, BMCE Bank poursuit le développement de projets organisationnels, informatiques et qualité d'envergure visant une amélioration des process, une meilleure connaissance de la clientèle, un suivi rigoureux des performances permettant un pilotage optimisé, un renforcement de la gestion des risques, ou encore l'amélioration de la productivité à travers la rationalisation des structures.

POSTE AGENCE
Ce programme consiste en une refonte des applications en agence impliquant une vision en temps réel des opérations front to back. Il a permis de dégager des gains en productivité et de maîtriser les risques opérationnels afférents à cette activité.

Une des innovations phares induite par la mise en place du premier lot –centralisation des soldes, traitement des valeurs et gestion des opérations de guichets- a consisté en la mise en place du workflow pour la gestion des dépassements et l'instauration de la suppléance des responsables en cas d'absence de ces derniers.

REFONTE DE L'ACTIVITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL
L'objectif de ce programme de refonte est de disposer d'une plateforme exhaustive, fiable et performante répondant aux normes et standards internationaux pour traiter les opérations de l'activité commerce International de BMCE Bank Of Africa.

En ce qui concerne le premier lot, les modules « crédit documentaire import », « crédit documentaire export » et « gestion des titres d'importations » ont été déployés. La gestion des dépassements sur le workflow de décision a été déployée, et généralisée.

NOUVEAUX PRODUITS ET PACKAGES
L'offre commerciale a été enrichie par de nouveaux produits et packages, notamment :

- Offre complète « Saham assistance » auprès de la clientèle locale et marocaine résidente à l'étranger ;
- Mise en place du produit « accident de travail professionnel » ;
- Refonte de la « Globale Pro » permettant de proposer une offre d'assurance adaptée aux professionnels à travers sa personnalisation selon la catégorie du client et les risques couverts ;
- Partenariat avec Moneygram International permettant dorénavant à la clientèle marocaine d'utiliser ce canal afin d'alimenter ses comptes au Maroc depuis toute agence Moneygram dans le monde ;
- Lancement du partenariat avec Booking.

BANQUE DIGITALE
Ce programme a pour enjeux de définir la stratégie « multicanal » de la Banque. Les objectifs étant de (i) développer l'accessibilité de la Banque par le client sur le canal de son choix, (ii) garantir la qualité du traitement des flux sur tous les canaux en assurant le temps réel sur les canaux digitaux, et (iii) accompagner les clients et les collaborateurs dans l'utilisation des canaux distants.

Concernant BMCE Direct Web, le service de paiement des factures «fatourati» qui permet aux clients de régler leurs factures en ligne a été déployé en décembre 2016.

La fonctionnalité «relevé cartes», qui permet d'afficher aux clients les caractéristiques de leurs cartes monétiques a également été mise en place en décembre 2016.

S'agissant de BMCE Direct Smartphone, plusieurs améliorations ont été mises en production en novembre 2016 notamment l'amélioration de la restitution d'images sur IPhone et Android, la gestion multi-user et l'authentification via empreinte digitale.

Pareillement, en juin 2016, le lancement du site web « agence directe lot 1 » ainsi que la console de traitement backoffice a été effectué. Cette plateforme s'adresse en particulier aux MRE, facilitant les opérations d'ouverture de compte et de vente à distance. Plusieurs améliorations ont été réalisées entre juillet et septembre 2016. La traduction du site en deux langues, à savoir en anglais et en espagnol, a été finalisée en novembre 2016.

CONVERGENCE IT

En termes de convergence Groupe, la dimension Groupe est plus marquée, ainsi les filiales du Groupe au Maroc et à l'International sont accompagnées dans l'évolution de leur Système d'Information précisément.

En 2016, les travaux liés au Système d'Information se sont poursuivis à travers le lancement du second lot. Ce dernier s'inscrit dans la continuité des travaux du premier lot qui ont permis le déploiement de BMCE EuroServices dans six pays européens entre 2013 et 2014 et ayant pour objectif de faire évoluer l'offre commerciale de BMCE EuroServices et de consolider son mode de gestion opérationnelle.

VIII. Stratégie de développement

Dans le cadre de sa stratégie de développement, les investissements déployés par BMCE BANK se profilent comme suit :

Tableau 28 : Investissements réalisés de 2014 à 2016

Immobilisations incorporelles et corporelles	2014	2015	var	2016	var
Immobilisations incorporelles	107 691	116 028	8%	207 335	78,7%
Droit au bail	*2 084*	*4 950*	*2,4x*	*1 000*	*-79,8%*
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	*105 607*	*111 078*	*5%*	*206 335*	*85,8%*
Immobilisations corporelles	286 637	2 449 183	8,5x	1 431 499	-41,6%
Immeubles d'exploitation	51 408	17 180	-67%	410 217	*23,9x*
Terrain d'exploitation	*984*	*0*	*-100%*	*700*	-
Immeubles d'exploitation - Bureaux	*50 424*	*17 180*	*-66%*	*409 517*	*23,8x*
Mobilier et matériel d'exploitation	27 166	61 512	*2,3x*	162 136	*2,6x*
Mobilier de bureau d'exploitation	*7 261*	*38 256*	*5,3x*	*83 440*	*2,2x*
Matériel de bureau d'exploitation	*3 876*	*5 377*	*39%*	*15 759*	*2,9x*
Matériel informatique	*11 063*	*12 488*	*13%*	*27 980*	*2,2x*
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	*290*	*2 263*	*7,8x*	*32 397*	*14,3x*
Autres matériel d'exploitation	*4 676*	*3 128*	*-33%*	*2 560*	*-18,2%*
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	101 839	122 641	20%	105 505	-14,0%
Immobilisation corporelles hors exploitation	106 224	2 247 850	*21,2x*	753 641	-66,5%
Terrain hors exploitation	*47 949*	*2 194 604*	*45,8x*	*460 600*	*-79,0%*
Immeubles hors exploitation	*54 816*	*48 138*	*-12%*	*283 405*	*5,9x*
Mobilier et matériel hors exploitation	*935*	*1 585*	*70%*	*6 372*	*4,0x*
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	*2 524*	*3 523*	*40%*	*3 264*	*-7,4%*
Montant des acquisitions au cours de l'exercice	394 328	2 565 211	6,5x	1 638 834	-36,1%

Source : BMCE Bank - Comptes sociaux- Etats B9-

En 2016, les investissements réalisés affichent une baisse de 36,1% à MAD 1,6 Md, consécutivement à un retrait de 41,6% des immobilisations corporelles à MAD 1,4 Md, compensée partiellement par la hausse de 78,7% des immobilisations incorporelles (M MAD 207,3).
En effet l'évolution des investissements en immobilisations corporelles en 2016 résulte principalement des éléments suivants :

- Une baisse de 66,5% des immobilisations corporelles hors exploitation à M MAD 753,6 ;
- Un recul de 14% des autres immobilisations corporelles d'exploitation à M MAD 105,5.

En 2015, les investissements effectués par la banque se sont appréciés de 6,5x par rapport à 2014, pour s'établir à MAD 2,6 Md. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- Un bond de 8,5x des investissements en immobilisations corporelles à MAD 2,4 Md, suite essentiellement à la forte hausse de 21,2x des immobilisations corporelles hors exploitation à MAD 2,2 Md ;
- Un accroissement de près de 8% des immobilisations incorporelles à M MAD 116,0 en raison principalement d'une hausse de 2,4x du droit au bail à M MAD 4,9.

IX. Politique d'investissement

Les principales opérations stratégiques de BMCE Bank en 2014 sont :

- Programme de Convergence : projet visant le renforcement du dispositif de maitrise des risques et de contrôle interne à l'échelle Groupe.
- Montée dans le capital de BOA à hauteur de 72,6%.
- Extension du réseau Bank Of Africa : Ouverture d'une filiale au Togo et d'un Bureau de représentation en Ethiopie.
- Restructuration de la plateforme européenne sous l'ombrelle de BMCE International Holding regroupant désormais les deux filiales européennes BMCE Bank International Londres et BMCE Bank International Madrid.
- Création de BMCE EuroServices, filiale qui propose aux MRE une gamme de solutions de transfert vers le Maroc.
- Ouverture d'un bureau de représentation à Montréal au Canada, en partenariat avec le mouvement Des Jardins, 1er groupe financier coopératif au Canada et 5ème à Montréal.

A fin 2015, BMCE Bank a réalisé les opérations suivantes:

- Montées dans le capital de (i) BOA Group (DH 618,3 millions), (ii) Maghrébail (DH 138,2 millions), (iii) La Congolaise de Banque (DH 59,2 millions), (iv) Radio Méditerranée Internationale (DH 70,8 millions), (v) Banque de Développement du Mali (DH 36,8 millions), (vi) Casa Finance City Authority « CFCA » et Ex : MFB, Moroccan Financial Board (DH 30 millions), (vii) Amethis (DH 18,5 millions), et (viii) Foncière Emergence (DH 6 millions) ;
- Entrées dans le capital de (i) Riyad Alnour suite à une opération de vente à réméré, ainsi BMCE acquiert 100% des titres de la société pour une valeur de 78,4 MDH, (ii) Royal Ranches Marrakech, dans le cadre d'une dation en paiement, BMCE Bank devient actionnaire à hauteur de 13,33% pour une valeur de 60 MDH, (iii) Ecoparc (12MDH), (iv) Vigeo (480 KEUR), (v) Société Marocaine de Gestion de Fonds de Garantie Bancaire (59 KDH), (vi) SONORMA (30 KDH), et (vii) Mutandis Automobile suite à une scission partielle de l'activité automobile de Mutandis SCA au profit d'une nouvelle société « MUTANDIS AUTOMOBILE ».

A fin décembre 2016, BMCE Bank a réalisé les opérations suivantes :

- (i) Acquisition de 300 actions auprès de BMCE Immobilier dans la société SONORMA (MAD 8 millions), (ii) Montée dans le capital de BOA Group suite à la reprise de 175 actions auprès de BOA Bénin (KEUR 166), (iii) Acquisition de 3750 titres O Tower auprès de FinanceCom et participation à l'augmentation de capital (MAD 62 millions en cumulé), (iv) Création de Africa Morocco Links : libération de la totalité du capital (MAD 1 million), (v) Décroisement EMAT/ Magshore (KMAD 5) ; (vi) Participation à l'augmentation de capital de BMCE International Holding (GBP 12,8 millions) , (vii) Tanger Med Zones (MAD 9,3 millions), (viii) Ste IPE (KMAD 401) ; (ix) Réponse aux appels de fonds de la Foncière Emergence (MAD 7,6 millions), (x) Maroc Numeric Fund (MAD 4 millions), (xi) Amethis Finance Luxembourg (KEUR 197) ;
- Entrées dans le capital de (i) la Bourse de Casablanca à hauteur de 8% soit MAD 31,4 millions), (ii) Africa Co-Development Group à hauteur de 20% soit KMAD 500, (iii) Casablanca Patrimoine SA à hauteur de 1,61% soit KMAD 500 ;
- Cession de (i) 4900 actions Africa Morocco Links à KMAD 490, (ii) Experian Maroc à MAD 2,7 millions et de (iii) Eurafric Ged Services (KMAD 161).

PARTIE VI : SITUATION FINANCIERE DE BMCE BANK - COMPTES CONSOLIDES IFRS 2014-2016

I. Présentation des comptes consolidés IFRS

Au 31 Décembre 2014, le périmètre de consolidation du Groupe BMCE Bank se présente comme suit :

Tableau 29 Périmètre de consolidation du Groupe BMCE Bank en 2014

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BMCE BANK	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	51,00%	51,00%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	74,76%	74,76%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
LA CONGOLAISE DE BANQUE	Banque	25,00%	25,00%	I.G.[39]
BANK OF AFRICA	Banque	72,70%	72,70%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,30%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	27,38%	27,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'étude	38,90%	38,90%	M E E

Source : BMCE Bank

[39] L'entité est intégrée globalement car BMCE contrôle cette filiale selon les critères énoncés dans la norme IFRS 10. Elle dispose d'un mandat de gestion qui lui a été confié par les autres actionnaires et de la majorité au sein du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2015, le périmètre de consolidation du Groupe[40] BMCE Bank se présente comme suit :

Tableau 30 Périmètre de consolidation du Groupe BMCE Bank sur en 2015

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BMCE BANK	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	74,50%	74,50%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LA CONGOLAISE DE BANQUE	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA	Banque	74,97%	74,97%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,9%	38,9%	M E E

Source : BMCE Bank

[40] Cf. notes annexes sur les états financiers consolidés IFRS

Au 31 décembre 2016, le périmètre de consolidation du Groupe BMCE Bank se présente comme suit :

Tableau 31 Périmètre de consolidation du Groupe BMCE Bank au 31/12/2016

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BMCE BANK	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	74,76%	74,76%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LA CONGOLAISE DE BANQUE	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Holding	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding	72,85%	72,85%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E

Source : BMCE Bank

1. Variations du périmètre de consolidation sur la période 2014-2016 :

Le périmètre de consolidation entre 2014 et 2015 a connu deux acquisitions complémentaires dans la BDM (32,38% contre 27,38% en 2014) et la LCB (37% contre 25% en 2014).

La banque a également participé à deux augmentations de capital (i) de la BOA pour s'établir à près de 75% contre 72,7% en 2014 et (ii) de Maghrébail pour porter sa participation à 52,47% contre 51% en 2014.

Entre 2015 et 2016, le périmètre de consolidation est resté pratiquement inchangé, hormis une baisse du pourcentage d'intérêt dans BOA Group de 75% à 72,85% suite à une augmentation de capital réservée à un actionnaire minoritaire.

2. Contribution des filiales au PNB et RNPG au 31 décembre 2016 (en milliers de dirhams) :

	Capital social (en K MAD)		% Contrôle		Méthode de conso	Contribution au PNB Consolidé IFRS (K MAD)		Contribution au RNPG IFRS (K MAD)	
K MAD	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016		31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016
Maroc Factoring	45 000	45 000	100%	100%	IG	93 998	70 314	20 894	17 825
Salafin	239 450	239 450	74,50%	74,76%	«	249 827	245 869	87 143	95 060
Maghrebail	138 418	138 418	52,47%	52,47%	«	300 408	463 717	59 656	72 490
BMCE Euroservices	K € 4 831	K € 4 831	100%	100%	«	24 383	13 018	232	-796
BMCE Capital	100 000	100 000	100%	100%	«	185 015	195 724	48 219	56 544
BMCE Capital Bourse	10 000	10 000	100%	100%	«	17 888	35 087	950	12 237
BMCE Capital Gestion	25 000	25 000	100%	100%	«	141 468	163 053	60 890	72 292
La Congolaise de Banque	FCFA 10 Md	FCFA 10 Md	37%	37%	«	315 579	323 720	30 825	3 566
BOA	FCFA 59 358 M	FCFA 61 105 M	74,97%	72,85%	«	5038007	5 318 035	498 185	577 070
BMCE International Holding	K £ 144 839	K £ 157 659	100%	100%	«	446 117	501 394	170 889	183 109
LOCASOM	83 043	83 043	100%	100%	«	147 277	142 682	37 570	39 068
RM EXPERTS	20 000	20 000	100%	100%	«	-28	4 847	658	314
EURAFRIC	10 000	10 000	41%	41%	MEE			-1 692	-2 757
ACMAR	50 000	50 000	20%	20%	MEE			5 537	2 334
CID	40 000	40 000	38,90%	38,90%	MEE			11 658	12 448
BDM	FCFA 10 Md	FCFA 10 Md	32,38%	32,38%	MEE			78 985	80 141

Source : BMCE Bank – Comptes consolidés IFRS-

II. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

1. Comptes de résultats consolidés IFRS

Les comptes de résultat du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2016 se présentent comme suit :

Tableau 32 Evolution des comptes de résultat sur la période 2014-2016

K MAD	2014	2015	Var.	2016	Var.
Intérêts et produits assimilés	12 701 901	13 502 956	6,30%	14 505 242	7,4%
Intérêts et charges assimilés	-4 959 094	-4 962 142	0,10%	-5 259 644	6,0%
MARGE D'INTERÊT	7 742 807	8 540 814	10,30%	9 245 598	8,3%
Commissions perçues	2 247 263	2 290 577	1,90%	2 572 675	12,3%
commissions servies	-333 395	-339 423	1,80%	-455 730	34,3%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 913 868	1 951 154	1,90%	2 116 945	8,5%
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 093 341	441 412	-59,60%	982 990,0	122,7%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	100 886	211 536	109,70%	229 923,0	8,7%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	1 194 227	652 948	-45,30%	1 212 913	85,8%
Produits des autres activités	1 022 668	1 044 522	2,10%	884 515	-15,3%
Charges des autres activités	-376 343	-372 633	-1,00%	-469 956	26,1%
PRODUIT NET BANCAIRE	11 497 227	11 816 805	2,80%	12 990 015	9,9%
Charges générales d'exploitation	-5 827 763	-6 261 222	7,40%	-6 678 453	6,7%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-666 100	-672 006	0,90%	-696 947	3,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 003 364	4 883 577	-2,40%	5 614 615	15,0%
Coût du risque	-1 778 322	-1 439 956	-19,00%	-1 616 531	12,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 225 042	3 443 621	6,80%	3 998 084	16,1%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	81 621	97 733	19,70%	103 652	6,1%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	17 306	74 609	331,10%	-111 741	-249,8%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	0	-	-31 514	-
RESULTAT AVANT IMPÔTS	3 323 969	3 615 963	8,80%	3 958 481	9,5%
Impôt sur les bénéfices	-631 790	-961 233	52,10%	-1 123 654	16,9%
RESULTAT NET	2 692 179	2 654 730	-1,40%	2 834 827	6,8%
Résultat hors groupe	748 315	699 195	-6,60%	798 641	14,2%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 943 864	1 955 535	0,60%	2 036 186	4,1%

Source : BMCE Bank

2. Produit Net Bancaire

L'évolution du PNB du Groupe BMCE BANK du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

Tableau 33 Evolution du produit net bancaire sur la période 2014-2016

K MAD	2014	2015	Var.	2016	Var.
Intérêts et produits assimilés	*12 701 901*	*13 502 956*	*6,3%*	*14 505 242*	*7,4%*
Intérêts et charges assimilés	*-4 959 094*	*-4 962 142*	*0,1%*	*-5 259 644*	*6,0%*
MARGE D'INTERÊT	7 742 807	8 540 814	*10,3%*	9 245 598	*8,3%*
Commissions perçues	*2 247 263*	*2 290 577*	*1,9%*	*2 572 675*	*12,3%*
commissions servies	*-333 395*	*-339 423*	*1,8%*	*-455 730*	*34,3%*
MARGE SUR COMMISSIONS	1 913 868	1 951 154	*1,9%*	2 116 945	*8,5%*
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	*1 093 341*	*441 412*	*-59,6%*	*982 990*	*122,7%*
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	*100 886*	*211 536*	*109,7%*	*229 923*	*8,7%*
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	1 194 227	652 948	*-45,3%*	1 212 913	*85,8%*
Produits des autres activités	*1 022 668*	*1 044 522*	*2,1%*	*884 515*	*-15,3%*
Charges des autres activités	*-376 343*	*-372 633*	*-1,0%*	*-469 956*	*26,1%*
PRODUIT NET BANCAIRE	11 497 227	11 816 805	*2,8%*	12 990 015	*9,9%*

Source : BMCE Bank

Au 31 décembre 2015, le Produit Net Bancaire consolidé augmente de 2,8% à MAD 11 816,8 millions recouvrant :

- L'accroissement de 10,3% de la marge d'intérêt à MAD 8 540,8 millions, dont la contribution dans le PNB se renforce de 4,9 points à 72,3%. Par ligne de métier, la hausse de la marge d'intérêt est tirée par la bonne performance des activités à l'international (+14,6% à MAD 4 388,4 millions) dont la contribution augmente de 1,9 points à 51,4% et de la banque au Maroc (+11,2% à MAD 3 517 millions) ;
- L'amélioration de 1,9% à MAD 1 951,2 millions de la marge sur commissions bénéficiant notamment de la bonne tenue des commissions nettes sur opérations avec la clientèle (+7,6% à MAD 1 125,8 millions). Par pôle, cette évolution est portée par la hausse de 16,4% de la marge émanant de la banque au Maroc à MAD 963,8 millions, compensant la baisse de 12,9% de celle provenant des filiales à l'international à MAD 823,7 millions (recul de 7,2 points de la contribution de ces filiales à 42,2% au profit de la banque au Maroc dont la part progresse de 6,2 points à 49,4%) ;
- Et, la baisse de 45,3% à MAD 652,9 millions du résultat des opérations de marché par rapport à l'année dernière, qui fût marquée par la performance exceptionnelle des activités de marché en raison notamment des effets de la baisse de la courbe des taux des Bons du Trésor et des taux directeurs.

A fin 2016, le Produit Net Bancaire consolidé s'apprécie de 9,9% à MAD 12 990,0 millions intégrant :

- Le bond de 85,8% du résultat des activités de marché à MAD 1 212,9 millions principalement tiré par la progression de 2,2x des gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat à MAD 983,0 millions consécutivement à la hausse de la plus-value réalisée sur les actifs de marché observée essentiellement sur le portefeuille des OPCVM suite à la baisse de la courbe des taux et provenant principalement de la valorisation du portefeuille composé notamment d'OPCVM de taux ;

- L'accroissement de 8,3% de la marge d'intérêt à MAD 9 245,6 millions, dont la contribution dans le PNB baisse de 1,1 points à 71,2% par rapport à fin 2015. Cette performance est particulièrement due à la marge sur le portefeuille de transactions (2,9x à MAD 1,1 milliards). Il s'agit des revenus d'intérêt issus du portefeuille de *Trading* composé de bons du trésor et d'obligations qui ont fortement progressé entre 2015 et 2016. Par pôle, la variation provient à 51,8% des activités internationales (+9,1% de la contribution de ces activités à MAD 4 786,5 millions) ;
- Et, l'augmentation de 8,5% à MAD 2 116,9 millions de la marge sur commissions recouvrant la hausse de 18,7% des commissions nettes sur opérations avec la clientèle à MAD 1 336,6 millions, s'expliquant principalement par la performance des filiales de BOA. Par activité, la progression est essentiellement tirée par la performance de la Banque au Maroc (+6,9% à MAD 1 030,6 millions, atténuée néanmoins par la baisse des commissions émanant des services financiers spécialisés (-7,5% à MAD 12,5 millions). La contribution des activités internationales à la marge sur commissions est passée de MAD 823,7 millions en 2015 à MAD 903,9 millions en 2016, soit une progression de 10%. La contribution des activités internationales est passée de 42,2% à 42,7%.

Tableau 34 La contribution au PNB par pôle d'activités au 31 décembre 2016

K MAD		PNB 2016	PNB 2015	PNB 2014
Banque du Maroc		5 525 326	4 880 905	4 939 564
Gestion d'actifs et Banque d'affaires		393 864	344 371	351 681
Services financiers spécialisés		784 994	644 205	743 701
Activités à l'international	Afrique	5 641 755	5 353 930	4 937 144
	Europe	501 394	446 117	366 438
	Total	6 143 149	5 800 047	5 303 583
Autres activités		142 682	147 277	158 698

Source : BMCE Bank

A fin 2016, la Banque au Maroc participe à raison de 42,5% au PNB consolidé du Groupe (MAD 5 525,3 millions), tandis que les activités à l'international y contribuent à 47,3% (MAD 6 143,1 millions) avec une part de 43,4% pour l'Afrique, contre 6,0% pour les services financiers spécialisés (MAD 785,0 millions). Le reste émane de l'activité de gestion d'actifs et de banque d'affaires (MAD 393,9 millions) et des Autres activités (MAD 142,7 millions).

Contribution au PNB par pôle à fin 2016

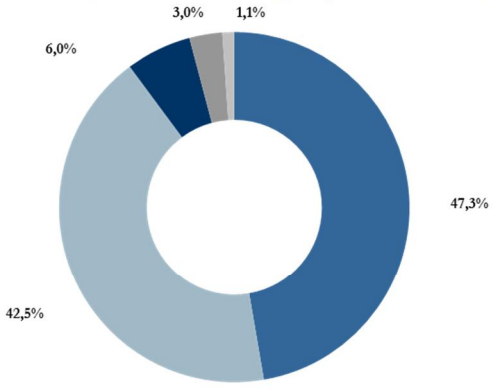

■ Activité à l'international ■ Banque du Maroc ■ Services financiers spécialisés ■ Gestion d'actifs et banque d'affaires ■ Autres activités

Source : BMCE Bank – Activité consolidée IFRS

Tableau 35 Ventilation du PNB par pôle d'activités au 31 décembre 2016

EN KMAD	31/12/2016							
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	ACTIVITES INTERNATIONALES			Total
					EUROPE	AFRIQUE	Sous-total	
Marges d'intérêt	3 645 136	69 037	761 297	-16 351	422 842	4 363 638	4 786 479	9 245 598
Marge sur commissions	1 030 566	169 988	12 501	0	76 746	827 144,00	903 890	2 116 945
Produit net bancaire	5 525 326	393 864	784 994	142 682	501 394	5 641 755	6 143 149	12 990 015

EN KMAD	31/12/2015							
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	ACTIVITES INTERNATIONALES			Total
Marges d'intérêt	3 517 004	32 488	620 546	-17 635	362 921	4 025 489	4 388 411	8 540 814
Marge sur commissions	963 811	150 168	13 519	0	73 573	750 083	823 656	1 951 154
Produit net bancaire	4 880 905	344 371	644 205	147 277	446 117	5353 930	5 800 047	11 816 805

3. Résultat Brut d'Exploitation

L'évolution du résultat brut d'exploitation du Groupe BMCE BANK du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

Tableau 36 Evolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2014-2016

K MAD	2014	2015	Var.	2016	Var.
PRODUIT NET BANCAIRE	11 497 227	11 816 805	*2,8%*	12 990 015	*9,9%*
Charges générales d'exploitation	-5 827 763	-6 261 222	7,4%	-6 678 453	6,4%
Charges de personnel	-3 030 005	-3 275 478	8,1%	-3 511 124	7,2%
Impôts et taxes	-83 586	-104 508	25,0%	-120 407	15,2%
Charges externes	-1 383 487	-1 486 180	7,4%	-1 585 443	6,7%
Autres charges générales d'exploitation	-1 330 685	-1 395 056	4,8%	-1 461 479	4,8%
Coefficient d'exploitation[41]	56,5%	58,7%	*2,2 pts*	56,8	*- 1,9 pts*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-666 100	-672 006	0,9%	-696 947	3,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 003 364	4 883 577	*-2,4%*	5 614 615	*15,0%*

Source : BMCE Bank

[41] (Charges générales d'exploitation+ Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles)/ Produit Net bancaire

Au 31 décembre 2015, les charges générales d'exploitation augmentent de 7,4% à MAD 6 261,2 millions, principalement sous l'effet de l'accroissement de 8,1% des charges de personnel à MAD 3 275,5 millions et de 7,4% des charges externes à MAD 1 486,2 millions.

Ces augmentations sont liées à (i) l'évolution de l'effectif global, (ii) la hausse des honoraires et prestations liées à plusieurs projets structurants et (iii) la hausse du nombre d'agences en 2015 (38 agences ouvertes en 2015 au niveau de BMCE Bank et 34 au niveau de BOA), engendrant de nouvelles charges de fonctionnements. Le coefficient d'exploitation s'établit à 58,7% contre 56,5% une année auparavant.

A fin 2016, les charges générales d'exploitation augmentent de 6,4% à MAD 6 678,4 millions comprenant essentiellement des charges de personnel d'un montant de MAD 3 511,1 millions. Les charges externes enregistrent une hausse de 6,7% à MAD 1 585,4 millions expliquée principalement par les charges d'expansion du réseau d'agences (26 agences ouvertes en 2016 au niveau de BMCE Bank et 45 agences au niveau de BOA).

Profitant d'une évolution plus importante du PNB, le coefficient d'exploitation s'améliore ainsi de 1,9 points à 56,8% comparativement à l'année précédente.

Par pôle, les activités internationales sont à l'origine de 47,7% des charges générales d'exploitation au 30/12/16 (-0,4 point par rapport à fin 2015), suivies de la Banque au Maroc qui s'en accapare 44,2% (+0,4 point).

4. Coût du risque

Tableau 37 Evolution du résultat net d'exploitation sur la période 2014-2016

K MAD	2014	2015	Var.	2016	Var.
Résultat brut d'exploitation	5 003 364	4 883 577	*-2,4%*	5 614 615	*15%*
Dotations aux provisions	-1 934 231	-2 571 528	32,9%	-2 355 213	-8,4%
Reprises de provisions	627 707	1 618 558	157,9%	721 441	-55,4%
Variation des provisions	-471 798	-486 986	3,2%	17 241	103,5%
Coût du risque	-1 778 322	-1 439 956	-19,0%	-1 616 531	12,3%
Résultat d'exploitation	3 225 042	3 443 621	*6,8%*	3 998 084	*16,1%*

Source : BMCE Bank

Au 31 décembre 2015, le coût du risque s'allège de 19% à MAD 1 440 millions, en raison de l'augmentation des reprises de provisions à MAD 1 618,6 millions suite aux efforts de recouvrement. Dans ce sillage, le résultat d'exploitation s'apprécie de 6,8% à MAD 3 443,6 millions.

Par pôle, BOA présente la contribution la plus significative au coût du risque consolidé (63% soit MAD 907 millions) en lien avec l'aggravation du coût du risque au cours de la période, principalement au niveau de BOA Kenya, tandis que BMCE y contribue à 38% soit MAD 549 millions en diminution par rapport à l'année précédente en raison de reprises de provisions.

A fin 2016, le coût du risque est en augmentation de 12,3% et s'établit à MAD 1 616,5 millions. Cette hausse s'explique par l'accroissement du coût du risque de BMCE SA et de certaines filiales en Afrique subsaharienne. En effet, la LCB est la filiale qui enregistre la plus forte hausse du coût du risque, attribuable au déclassement en IFRS de créances déclassées post clôture en local.

Dans le détail, BMCE et les filiales marocaines contribuent à hauteur de 46% au coût du risque en cohérence avec l'activité au cours de la période et par rapport au secteur bancaire, tandis que le Groupe BOA présente une contribution au coût du risque de 45% au 31/12/2016.

Les normes de provisionnement locales en Afrique Subsaharienne diffèrent selon les banques centrales des pays : BCEAO, BEAC, Banque Centrale du Congo, pays anglophones, etc. (plus de 10 règlementations différentes avec une banque centrale dédiée).

Tableau 38 Evolution des créances en souffrances brutes sur la clientèle sur la période 2014-2016

En K MAD	2014	2015	*Var.*	2016	Var.
Créances en souffrance brutes	10 371 295	12 733 763	*22,8%*	14 710 286	*15,52%*
Créances sur la clientèle brutes	162 030 503	180 643 452	*11,5%*	188 563 032	*4,38%*
Provisions sur les créances en souffrance	6 877 560	7 363 756	7,1%	8 788 810	*19,35%*

Source : BMCE Bank

Au 31 décembre 2015, les créances en souffrances brutes augmentent de 23% à MAD 12,7 milliards, du fait de l'augmentation de la sinistralité aussi bien au Maroc (16,3% des CES) qu'en Afrique Subsaharienne (+40% intégrant principalement l'impact du Kenya lié à la conjoncture locale et à la dégradation de certaines contreparties au niveau de la place bancaire).

Les provisions y afférentes se sont également renforcées de 7% à MAD 7 milliards, provenant essentiellement de l'Afrique Subsaharienne, dont les provisions enregistrent une hausse de 23,5% (impact Kenya).

Au 31 décembre 2016, les créances en souffrances brutes affichent une hausse de 15,5% à MAD 14,7 milliards par rapport à fin 2015 provenant essentiellement des entités en Afrique Subsaharienne (évolution de 22,5% sur l'exercice 2016). Les provisions qui s'y rapportent se renforcent de 19.35% à MAD 8,8 milliards, en lien avec l'augmentation des couvertures en provisions sur l'Afrique Subsaharienne et des impacts subis au niveau des implantations BOA Kenya, BHB et BOA Ghana.

La hausse des provisions enregistrée au niveau de BOA Kenya provient de la forte augmentation des créances en souffrance, principalement en raison de la conjoncture locale et de la dégradation de certaines contreparties au niveau de la place bancaire.

Pour BOA Ghana, la hausse des provisions résulte de l'augmentation progressive des taux de couverture.

Pour BHB, l'augmentation des provisions provient du déclassement en consolidé d'un projet de construction de logements économiques.

A noter que la variation globale des CES s'élève à MAD 1 976 Millions pour le Groupe BMCE Bank dans la mesure où les déclassements restent soutenus avec un niveau de croissance continu sur la période (hausse conjoncturelle et progressive).

Tableau 39 Part de l'Afrique dans les créances en souffrance brutes, les créances sur la clientèle brutes et les provisions pour les créances en souffrance :

En K MAD	2014			2015			2016		
	Afrique Subsaharienne	Groupe BMCE	*Part Afrique*	Afrique Subsaharienne	Groupe BMCE	*Part Afrique*	Afrique Subsaharienne	Groupe BMCE	*Part Afrique*
Créances en souffrance brutes	2 959 669	10 371 295	*29%*	4 204 443	12 733 763	*33%*	5 150 768	14 710 286	*35%*
Créances sur la clientèle brutes	39 186 662	162 030 503	*24%*	43 129 216	180 643 452	*24%*	46 583 656	188 563 032	*25%*
Provisions sur les créances en souffrance	1 650 547	6 877 560	24%	2 017 414	7 363 756	27%	2 596 343	8 788 810	30%

Tableau 40 Evolution des créances en souffrances brutes sur les établissements de crédits sur la période 2014-2016 :

En K MAD	2014			2015			2016		
	Maroc	Europe	Afrique	Maroc	Europe	Afrique	Maroc	Europe	Afrique
Créances en souffrance brutes	58 669	0	29 595	58 616	0	24 100	58 620	0	27 760
Créances envers les établissements de crédit	10 437 608	2 371 474	3 243 617	13 272 891	3 127 517	4 554 179	13 781 032	3 145 671	4 275 686
Provisions sur les créances en souffrance	58 669	0	9 684	58 616	0	7 651	58 620	0	8 920

Source : BMCE Bank

Tableau 41 Evolution du coût du risque sur la période 2014-2016 :

	2014	2015	*Var.*	2016	*Var.*
Taux de contentieux[42]	6,40%	7,05%	+0,65 pt	7,80%	+0,75 pt
Taux de couverture[43]	66,31%	57,83%	-8,48 pts	59,75%(*)	+1,92 pts
Coût du risque[44]	1,15%	0,83%	-0,32 pt	0,90%	+0,07 pt

Source : BMCE Bank

(*) En tenant compte d'un reclassement qui n'a pas été effectué comptablement, le taux de couverture réel est de 61,97%.

Au 31 décembre 2015, le taux de contentieux de la banque augmente de 0,65 point passant de 6,4% en 2014 à 7,05% tandis que le taux de couverture baisse à 57,83% à fin 2015 (-8,48 points). L'évolution du taux de couverture au 31/12/2015 s'explique par une situation exceptionnelle en 2014 avec une augmentation des couvertures notamment sur l'Afrique Subsaharienne, conformément aux recommandations des Commissaires aux Comptes et de Bank Al Maghrib.

Parallèlement, le coût du risque baisse de 0,32 point à 0,83%. La baisse sur le périmètre Maroc est du fait de l'anticipation en IFRS des solutions mises en place pour les dossiers en anomalies.

Au 31 décembre 2016, le taux de contentieux ressort à 7,80% (+0,75 point) tandis que le taux de couverture se renforce de 1,92 points à 59,75% (en tenant compte d'un reclassement qui n'a pas été effectué comptablement, le taux de couverture réel est de 61,97%), traduisant une politique globale de hausse des couvertures au niveau du Groupe. Le coût du risque augmente légèrement de 0,07 point à 0,90%.

Le reclassement consiste à prendre en compte, pour les filiales anglophones, les 'Credit Reserves' dans le calcul des taux de couverture.

[42] Créances en souffrance brutes / Créances sur la clientèle brutes
[43] Provisions sur créances en souffrance / créances en souffrance brutes
[44] Coût du risque / Créances sur la clientèle nettes

Il s'agit de provisions enregistrées au bilan correspondant au différentiel entre les provisions calculées selon les normes locales (banque centrale) et celles calculées selon les normes IFRS locales (publications locales).

Tableau 42 Ventilation du coût du risque par zone géographique

En K MAD	2014			2015			2016		
	Maroc	Europe	Afrique	Maroc	Europe	Afrique	Maroc	Europe	Afrique
Coût du Risque	1 077 496	40 852	659 931	511 332	24 983	904 041	746 328	29 874	840 329
Taux de contentieux	6%	5%	8%	6%	3%	10%	7%	5%	11%
Taux de couverture	71%	68%	56%	63%	30%	48%	65%	41%	50%

5. Résultat net part du Groupe

L'évolution du RNPG du Groupe BMCE BANK entre décembre 2014 et décembre 2016 se présente comme suit :

Tableau 43 Evolution du résultat net part du groupe sur la période 2014-2016

K MAD	2014	2015	*Var.*	2016	*Var.*
Résultat d'exploitation	3 225 042	3 443 621	*6,80%*	3 998 084	*16,1%*
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	81 621	97 733	19,70%	103 652	6,1%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	17 306	74 609	4,3x	-111 741	NS
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-		-31 514	NS
Résultat avant impôts	3 323 969	3 615 963	8,80%	3 958 481	9,5%
Impôt sur les bénéfices	-631 790	-961 233	52,10%	-1 123 654	16,9%
Résultat net	2 692 179	2 654 730	-1,40%	2 834 827	6,8%
Résultat hors Groupe	748 315	699 195	-6,60%	798 641	14,2%
Résultat net part du Groupe	1 943 864	1 955 535	0,60%	2 036 186	4,1%

Source : BMCE Bank

Au 31 décembre 2015, la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence enregistre une hausse de 19,7% à MAD 97,7 millions comparativement à une année auparavant. Cette évolution intègre essentiellement :

- La progression de 54,9% de la contribution de la BDM à MAD 79,1 millions, soit 80,9% de la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence, résultant du double effet de l'amélioration du résultat social de la BDM de 30,8% et de l'augmentation de 5% de la participation dans son capital, à 32,38% ;
- Le bond de 2,2% de la contribution d'ACMAR à MAD 5,5 millions ;
- Le recul de 53,2% de la contribution de CID à MAD 11,7 millions ;
- Et, l'augmentation du déficit du RN provenant d'EURAFRIC de 47,8% à MAD -1,7 millions.

De leur côté, les gains ou pertes nets sur autres actifs affichent un bond de 4,3x à MAD 74,6 millions, sous l'effet de la constatation d'un résultat exceptionnel chez BOA Group. Le RNPG ressort, ainsi, à MAD 1 955,5 millions (+0,6%).

La ventilation du RNPG par secteur d'activité au 31/12/2015 laisse apparaître une contribution de 43,2% de la Banque au Maroc (soit MAD 845,2 millions), de 8,9% des services financiers spécialisés et de 5,6% de la gestion d'actifs et Banque d'affaires. Les activités internationales présentent, quant à elles, une contribution de 39,8% (+6,5 points).

A fin 2016, la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence progresse de 6,1% à MAD 103,65 millions, recouvrant essentiellement :

- La hausse des résultats des sociétés mises en équivalence chez BOA[45] de MAD 3,2 millions à MAD 11,5 millions ;
- La hausse de la contribution de la Banque de Développement du Mali de +1% à MAD 80,1 millions ;
- La hausse de la contribution de CID de +7% à 12,4 millions de MAD ;
- La baisse du résultat d'Acmar et d'Eurafric Information.

Pour leur part, les gains ou pertes nets sur autres actifs s'établissent à MAD -111,7 millions contre 74,6 millions un an auparavant. Cette baisse provient principalement du dénouement du contrôle fiscal de BMCE Bank.

La variation de valeurs des écarts d'acquisition de -31,5 millions de MAD provient de l'annulation des reprises du badwill[46] de BOA Group dans le cadre de l'harmonisation des comptes consolidés. En dépit de cette évolution, le RNPG ressort en progression de 4,1% à MAD 2 036,2 millions.

Le résultat hors Groupe s'améliore, quant à lui, de 14,2% à MAD 798,6 millions. La contribution de BOA dans le résultat des Intérêts Minoritaires ressort à MAD 691,5 millions au 31/12/2016, soit en progression de 24% par rapport au 31 décembre 2015.

Tableau 44 Contribution des sociétés mises en équivalence au résultat net part de groupe :

Sociétés MEE	Contribution au RNPG IFRS (K MAD)				
	HANOUTY	EURAFRIC	ACMAR	CID	BDM
RN mis en équivalence au 31 décembre 2016	0	-2 757	2 334	12 448	80 141
RN mis en équivalence au 31 décembre 2015	0	-1 692	5 537	11 658	79 056
RN mis en équivalence au 31 décembre 2014	0	-1 145	2 496	24 902	51 096

Source : BMCE Bank

Par pôle d'activité, le RNPG est généré à raison de 40,0% par l'activité de la Banque au Maroc (-3,2 pts), de 41,4% par les activités internationales (32,5% en Afrique et 9% en Europe) et de 9,2% par les sociétés de financement spécialisés. La différence émanant de la gestion d'actifs & Banque d'Affaires (6,9%) et des autres activités (2,4%).

Tableau 45 Répartition du RNPG par secteur d'activité :

[45] Le résultat des sociétés mises en équivalence qui remonte de BOA comprend le résultat d'une filiale, BOA Capital, qui est retraité au niveau consolidé car elle est détenue également par BMCE Capital qui la consolide par intégration globale.

[46] En application de ses normes locales, BOA Group constate des reprises de son badwill au niveau de son compte de résultat dans la rubrique « Résultat des corrections de valeurs » qui comprend également les corrections sur les créances clientèle. Les reprises constatées par BOA sur son badwill sont annulées au niveau de la consolidation IFRS BMCE par le biais du poste « variation de valeurs des écarts d'acquisition ».

K MAD		RNPG 2016	RNPG 2015	RNPG 2014
Banque du Maroc		814 518	845 170	992 887
Gestion d'actifs et Banque d'affaires		141 073	110 059	106 593
Services financiers spécialisés		188 023	173 887	145 484
Activités à l'international	Afrique	660 705	607 994	521 932
	Europe	183 109	170 889	125 542
	Total	843 814	778 883	647 474
Autres activités		48 758	47 536	51 426

Source : BMCE Bank

Contribution au RNPG par pôle à fin 2016

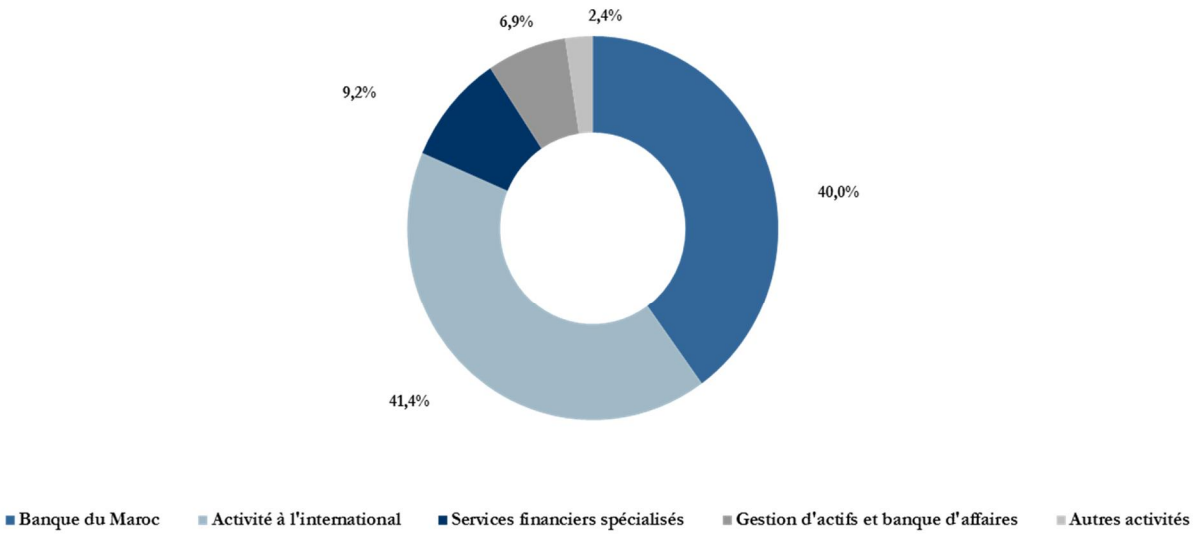

Source : BMCE Bank – Activité consolidée IFRS

6. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

La rentabilité financière du Groupe BMCE BANK a évolué comme suit :

Tableau 46 Evolution de la rentabilité financière des actifs sur la période 2014-2016

En K MAD	2014	2015	*Var*	2016	Var
Total bilan	247 243 077	*279 421 620*	*13,0%*	305 922 878	9,5%
Total bilan moyen	241 969 916	*263 332 349*	*8,8%*	292 672 249	11,1%
Résultat net	2 692 179	*2 654 730*	*-1,4%*	2 834 827	6,8%
RoA[47]	1,11%	1,01%	-0,1 pt	0,97%	-0,04 pt

Source : BMCE Bank

[47] Résultat net / total bilan moyen, pour 2016

Tableau 47 Evolution de la rentabilité financière des capitaux propres sur la période 2014-2016

En K MAD	Au 31/12/14	Au 31/12/15	*Var*	Au 31/12/2016	Var
Capitaux propres part du Groupe (N-1)	*14 898 971*	*16 063 542*	*7,8%*	*17 022 041*	*6,0%*
RNPG (N)	*1 943 864*	*1 955 535*	*0,6%*	*2 036 186*	*4,1%*
Dividendes versés en N au titre de N-1	*717 853*	*789 639*	*10,0%*	*897 317*	*13,8%*
RoE[48]	13,71%	12,8%	-0,9 pt	12,6%	-0,2 pt

Source : BMCE Bank

Au 31 décembre 2016, le RoA de BMCE Bank ressort à 0,97% (-0,01 point) comparativement à fin 2015), tandis que le RoE annualisé se fixe à 12,6% (-0,2 point).

7. Ratios réglementaires

Tableau 48 Evolution des principaux ratios réglementaire sur la période 2014-2016

En M MAD	*2014*	*2015*	*2016*	*Var.*
Fonds propres[49]	23 753	25 680	27 926	+8,8%
Fonds propres de base	19 231	19 744	20 573	+4.2%
Actifs pondérés	196 878	208 794	226 821	+8.6%
Ratio Tier 1 (min. 9%)	9,8%	9,5%	9,1%	- 0,4 pts
Ratio de solvabilité (min 12%)	12,1%	12,3%	12,3%	+ 0 pts
Coefficient de liquidité (activité Maroc)	125%	110%	116,6%	+6,6 pts

Source : BMCE Bank

Le ratio de solvabilité consolidé de la Banque (comprenant le « coussin de conservation »), traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure supérieur à la norme réglementaire fixée à 12%. Il reste stable à 12,3% au 31 décembre 2016.

Pour sa part, le Tier 1 (comprenant « le coussin de conservation ») ressort à 9,1% en 2016, contre 9,5% en 2015 (vs. une exigence réglementaire de 9%).

A noter que (i) le montant des fonds propres de base doit, à tout moment, être au moins égal à 5,5% des risques pondérés; (ii) le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 6,5% des risques pondérés et (iii) que le montant des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit, à tout moment être au moins égal à 9,5% des risques pondérés.

Les établissements de crédit doivent également constituer un coussin de conservation représentant 2,5% des fonds propres répondant aux caractéristiques du noyau dur.

La banque pilote ses fonds propres de base pour que ceux-ci soient à tout moment au-dessus de 8% (constitués grâce au capital social, prime d'émission, et réserves).

De son côté, le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio) ressort à 135% sur base consolidée à fin Décembre 2016 au-dessus de la limite réglementaire de 70% en 2016. En social, le ratio de liquidité ressort à 116,6%.

A noter que les limites réglementaires prévues par la note circulaire relative au LCR se présentent comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019
LCR minimum à respecter	60%	70%	80%	90%	100%

[48] Résultat net part du groupe N/(Capitaux propres part du Groupe (N-1) – Dividendes versés (N) au titre de N-1)

[49] Les fonds propres retenus dans le cadre du calcul des ratios réglementaires intègrent un certain nombre d'éléments et retraitements complémentaires (dettes subordonnées, immobilisations, goodwill…) (cf circulaire n°14/G/2013 de BAM)

III. Analyse du bilan consolidé IFRS

1. Bilan consolidé IFRS

Tableau 49 Bilan consolidé du groupe sur la période 2014-2016

ACTIF - K MAD	2014	2015	Var	2016	Var
Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des chèques postaux	9 966 747	10 403 090	4,40%	12 155 637	*16,8%*
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 609 790	25 760 228	-10,00%	38 890 923	*51%*
Instruments dérivés de couverture	-	7 207		2 938	*-59,2%*
Actifs financiers disponibles à la vente	4 891 427	6 846 572	40,00%	8 317 725	*21,5%*
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés	16 072 610	20 971 036	30,50%	21 221 229	*1,2%*
Prêts et créances sur la clientèle	155 152 943	173 279 696	11,70%	179 774 222	*3,7%*
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	18 153 337	24 559 458	35,30%	25 136 170	*2,3%*
Actifs d'impôt exigible	199 008	63 550	-68,10%	414 191	*551,8%*
Actifs d'impôt différé	445 733	473 814	6,30%	521 548	*10,1%*
Comptes de régularisation et autres actifs	4 978 851	5 364 187	7,70%	6 440 776	*20,1%*
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-		-	
Participations dans des entreprises mises en équivalence	513 766	585 787	14,00%	631 268	*7,8%*
Immeubles de placement	835 047	3 035 131	263,50%	3 746 146	*23,4%*
Immobilisations corporelles	5 847 075	6 516 029	11,40%	6 988 825	*7,3%*
Immobilisations incorporelles	744 273	703 525	-5,50%	828 970	*17,8%*
Ecarts d'acquisition	832 470	852 310	2,40%	852 310	*0,0%*
Total Actif	247 243 077	279 421 620	13,00%	305 922 878	*9,5%*

Source : BMCE Bank – Comptes consolidés IFRS

PASSIF - K MAD	2014	2015	Var	2016	Var
Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux	-	-		-	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 745 648	2 046 594	-25,50%	2 098 276	*2,5%*
Instruments dérivés de couverture	2 018	-	-100,00%	-	
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	33 142 978	51 176 027	54,40%	49 708 268	*-2,9%*
Dettes envers la clientèle	161 268 876	178 255 021	10,50%	190 050 335	*6,6%*
Titres de créances émis	13 170 353	8 967 697	-31,90%	13 186 303	*47,0%*
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-		-	
Passifs d'impôt courant	55 341	131 027	136,80%	641 287	*389,4%*
Passifs d'impôt différé	1 099 810	1 130 452	2,80%	1 198 242	*6,0%*
Comptes de régularisation et autres passifs	7 636 569	6 315 040	-17,30%	14 278 900	*126,1%*
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-		-	
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-		-	
Provisions pour risques et charges	523 011	650 913	24,50%	685 204	*5,3%*
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-		-	
Dettes subordonnées	6 795 304	8 639 297	27,10%	10 493 376	*21,5%*
Capital et réserves liées	12 488 381	12 899 418	3,30%	13 299 090	*3,1%*
Réserves consolidées				-	
-Part du groupe	1 481 861	2 101 501	41,80%	2 934 250	*39,6%*
-Part des minoritaires	4 000 114	4 381 320	9,50%	4 520 991	*3,2%*
Gains et pertes latents ou différés, Part du Groupe	149 436	65 587	-56,10%	-9 794	*NS*
Gains et pertes latents ou différés, Part des minoritaires	-8 802	6 996	NS	3 323	*-52,5%*
Résultat net de l'exercice		-		-	
-Part du groupe	1 943 864	1 955 535	0,60%	2 036 186	*4,1%*
-Part des minoritaires	748 315	699 195	-6,60%	798 641	*14,2%*
Capitaux propres consolidés	20 803 169	22 109 552	6,30%	23 582 687	*6,7%*
TOTAL Passif	247 243 077	279 421 620	13,00%	305 922 878	*9,5%*

Source : BMCE Bank – Comptes consolidés IFRS

Au terme de l'année 2016, le total actif consolidé se bonifie de 9,5% par rapport au 31 décembre 2015 à MAD 305,9 milliards, intégrant essentiellement :

- L'augmentation de 16,8% des valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, service des chèques postaux à MAD 12,2 milliards ;
- L'amélioration de 3,7% de l'encours de créances à la clientèle à MAD 179,8 milliards depuis fin 2015, généré à raison de 64,5% par l'activité sociale (soit MAD 116 milliards) ;
- La progression de 1,2% des prêts et créances sur les établissements de crédit à MAD 21,2 milliards ;
- L'appréciation de 51% de l'actif financier à la juste valeur par résultat à MAD 38,9 milliards intégrant des hausses de 3,3x au niveau des Bons du Trésor à MAD 14,1milliards et de 2,1x des obligations à MAD 3,2milliards ;
- Le renforcement des actifs financiers disponibles à la vente de 21,5% à MAD 8,3 milliards essentiellement constaté au niveau des obligations (+33,8% à MAD 5,5 milliards) ;
- Et, l'accroissement de 2,3% à MAD 25,1 milliards des placements détenus jusqu'à l'échéance bénéficiant de la hausse de 11,9% à MAD 14,3 milliards observée au niveau des obligations d'Etat.

De son côté, le passif consolidé du Groupe présente au titre de l'année de 2016 les principales variations suivantes :

- L'augmentation de 6,6% de l'encours des dépôts de la clientèle consolidés à MAD 190 milliards provenant à 69% de l'encours en social (soit MAD 131,1 milliards) ;
- Le repli de 2,9% à MAD 49,7 milliards des dettes envers les établissements de crédit essentiellement due à la baisse de 6,8% des emprunts ;
- L'augmentation de 126,1% à MAD 14,3 milliards des comptes de régularisation et autres passifs par rapport à fin 2015 s'explique essentiellement par l'évolution du poste « Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres » qui est passé de MAD 15 millions à MAD 7,3 milliards, soit des dettes sur titres empruntés par BMCE Bank constatés au 31 décembre 2016.
- Et, la hausse de 21,5% de l'encours de dettes subordonnées à MAD 10,5 milliards, intégrant l'emprunt obligataire de MAD 2 milliards réalisé en juin 2016.

A l'issue de l'exercice 2015, le total actif consolidé augmente de 13% comparativement à l'année précédente à MAD 279,4 milliards. Cette évolution s'explique par :

- La progression de 11,7% à MAD 173,3 milliards de l'encours consolidé de crédits à la clientèle, généré à hauteur de 65,4% par la banque au Maroc, soit MAD 113,3 milliards (+14%) ;
- La hausse de 30,5% des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à MAD 21 milliards due à la progression des valeurs reçues en pension à terme des E.C.A (Resales) chez la BMCE ;
- L'appréciation de 35,3% des placements détenus jusqu'à leur échéance à MAD 24,6 milliards. Les principaux excédents de trésorerie ont fait l'objet de placements en titres détenus jusqu'à échéance ;
- Le recul de 10% à MAD 25,8 milliards des actifs financiers à la juste valeur par résultat, essentiellement constaté au niveau des OPCVM et autres titres à revenu variable ;
- La progression de 40% des actifs financiers disponibles à la vente à MAD 6,8 milliards principalement expliquée par l'appréciation de 50,2% du portefeuille d'obligations à MAD 4,1 milliards ;
- Et, le bond de 3,6x des immeubles de placement à MAD 3 milliards sous l'effet de l'accroissement des dations de paiement et des acquisitions réalisés au niveau de la BMCE SA ;

Pour sa part, l'évolution du passif consolidé du Groupe au titre de l'exercice 2015 recouvre :

- L'élargissement de 54,4% des dettes interbancaires à MAD 51,2 milliards suite à la hausse des niveaux des valeurs mises en pension (Repos) ;
- La hausse de 10,5% à MAD 178,3 milliards des dépôts de la clientèle provenant à hauteur de 68% de l'activité au Maroc, soit MAD 121,2 milliards (+10,1%) ;
- L'accroissement de 27,1% à MAD 8,6 milliards des dettes subordonnées au vu de la réalisation d'un emprunt obligataire de MAD 2 milliards en juin 2015 ;
- Le recul de 31,9% des titres de créances émis à MAD 9 milliards suite au repli de 33% de l'encours des Certificats de Dépôt émis par BMCE Bank en 2015 de MAD 3 560 millions, et la baisse des BSF émis par Maghrébail passant de MAD 1 077 millions à MAD 413 millions en 2015 ;
- La baisse de 17,3% des comptes de régularisation et autres passifs à MAD 6,3 milliards ;

- Et, le renforcement de 6,3% des capitaux propres consolidés à MAD 22,1 milliards principalement sous l'effet de la hausse de 18,3% des réserves consolidées à MAD 6,5 milliards à fin 2015.

1) Evolution des crédits

Le tableau ci-dessous affiche l'évolution des crédits par type de produits sur la période considérée :

Tableau 50 Evolution des crédits par type de produits sur la période 2014-2016 :

K MAD	2014	2015	Var	2016	Var
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (C1)	16 072 610	20 971 036	30,48%	21 221 229	1,20%
Comptes à vue	*3 923 290*	*5 630 176*	*43,51%*	4 992 941	*-11,30%*
Prêts	*12 169 796*	*12 839 340*	*5,50%*	13 446 232	*4,70%*
Opérations de pension	*47 877*	*2 567 788*	*ns*	2 846 445	*10,90%*
Provisions	*-68 353*	*-66 268*	*-3,05%*	-64 389	*-2,80%*
Créances sur la clientèle (C2)	155 152 943	173 279 696	11,68%	179 774 222	3,7%
Comptes ordinaires débiteurs	24 271 477	25 697 536	*5,88%*	24 688 644	*-3,9%*
Prêts consentis à la clientèle	116 381 173	124 431 972	*6,92%*	138 932 342	*11,7%*
Opérations de pension	9 467 823	18 162 143	*91,83%*	11 561 531	*-36,3%*
Opérations de location-financement	11 910 030	12 351 801	*3,71%*	13 380 515	*8,3%*
Provisions	-6 877 560	-7 363 756	*7,07%*	-8 788 810	*19,4%*
Total crédits (C1+C2)	171 225 553	194 250 732	13,45%	200 995 451	3,5%

Source : BMCE Bank

En 2016, l'encours de crédit enregistre une progression de 3,5% à MAD 201 milliards, cette variation intègre :

- Une hausse de 1,2% à MAD 21,2 milliards des créances sur les établissements de crédit recouvrant essentiellement une amélioration de 10,9% à MAD 2,8 milliards des opérations de pension ;
- Une appréciation des créances sur la clientèle de 3,7% à MAD 179,8 milliards recouvrant une progression de 11,7% des prêts consentis à la clientèle à MAD 138,9 milliards, atténuée par la régression de 36,3% des opérations de pension à MAD 11,6 milliards.

En 2015, les crédits octroyés par le Groupe BMCE Bank affichent une augmentation de 13,4% pour se porter à MAD 194,2 milliards, cette évolution recouvre :

- Une progression de 30,5% à MAD 21 milliards des créances sur les établissements de crédit intégrant un bond de 53,6x des opérations de pension à MAD 2,6 milliards et une progression de 43,5% des comptes à vue à MAD 5,6 milliards ;
- Une amélioration des créances sur la clientèle de 11,7% à MAD 173,3 milliards recouvrant notamment une hausse de 91,8% des opérations de pension à MAD 18,2 milliards et de 6,9% des prêts consentis à la clientèle à MAD 124,4 milliards.

La ventilation des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité se présente comme suit :

Tableau 51 Ventilation des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité sur la période 2014-2016 :

K MAD	2014	2015	Var.	2016	Var
Banque au Maroc	99 346 209	113 592 596	14,3%	117 079 106	3,1%
Services financiers spécialisés	14 867 010	14 680 785	-1,3%	14 702 011	0,1%
Activités à l'international	40 939 545	45 006 206	9,9%	47 992 984	6,6%
Banque d'affaires	179	109	-39,1%	121	11,0%
Total	155 152 943	173 279 696	11,7%	179 774 222	3,7%

Source : BMCE Bank – Activité consolidée IFR

Les prêts et créances sur la clientèle de la Banque au Maroc se renforcent de 3,1%, représentant 65,1% du total tandis que celles afférentes aux activités à l'international se hissent de 6,6% (26,7% des créances).

Répartition des créances par pôle en 2016

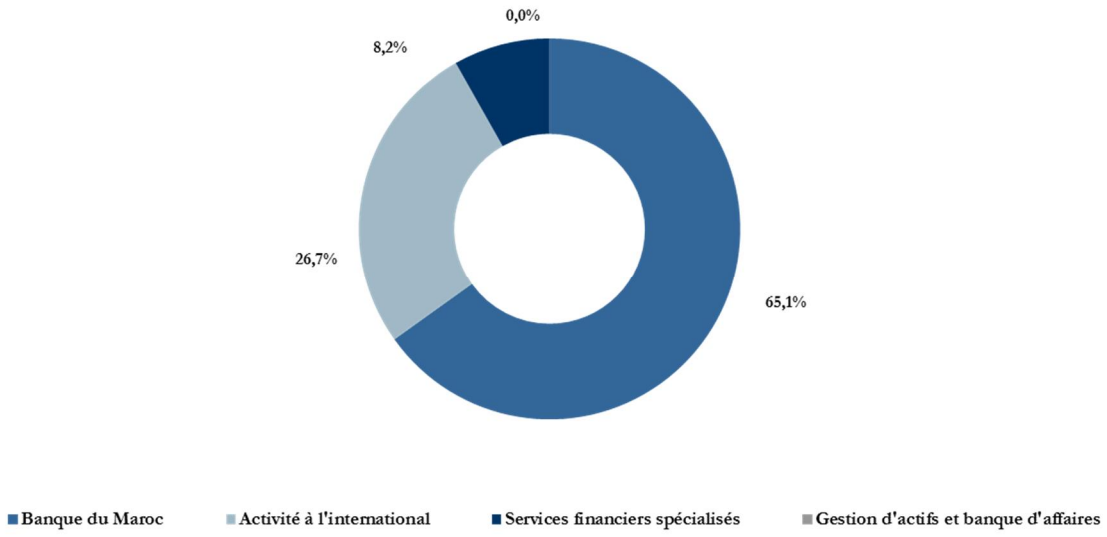

Par pôle d'activité, la Banque au Maroc draine 65,1% des crédits à la clientèle distribués à fin 2016 (-0,4 point comparativement à fin 2015), contre une part de 26,7% pour les activités à l'international (+0,7 points) et de 8,2% pour les services financiers spécialisés (-0,3 point).

2) Evolution des dépôts

L'encours consolidé des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle par type de produits évolue comme suit sur la période sous revue :

Tableau 52 Evolution des dépôts de clientèle et établissements de crédits sur la période 2014-2016 :

K MAD	2014	2015	Var	2016	Var
Dettes envers les établissements de crédit (D1)	33 142 978	51 176 027	54,4%	49 708 268	-2,9%
Comptes à vue	2 254 051	2 081 821	*-7,6%*	2 801 428	*34,6%*
Emprunts	26 604 762	34 683 456	*30,4%*	32 330 639	*-6,8%*
Opérations de pension	4 284 165	14 410 750	*3,4x*	14 576 201	*1,1%*
Dettes envers la clientèle (D2)	161 268 876	178 255 021	10,5%	190 050 335	6,6%
Comptes ordinaires créditeurs	89 254 191	100 028 015	*12,1%*	108 326 940	*8,3%*
Comptes à terme	35 948 532	40 871 554	13,7%	40 965 156	*0,2%*
Comptes d'épargne à taux administré	19 993 183	21 017 845	*5,1%*	22 391 034	*6,5%*
Bons de caisse	4 488 643	4 666 140	*4,0%*	5 085 322	*9,0%*
Opérations de pension	3 246 264	2 481 744	*-23,6%*	4 218 496	*70,0%*
Autres comptes créditeurs	8 338 063	9 189 723	10,2%	9 063 387	-1,4%
Total dépôts (D1+D2)	194 411 854	229 431 048	18,0%	239 758 603	4,5%

Source : BMCE Bank

A fin 2016, l'encours des dépôts de clientèle et établissements de crédits augmentent de 4,5% à MAD 239,8 milliards intégrant notamment :

- La baisse de 2,9% des dettes envers les établissements de crédit à MAD 49,7 milliards tirées à la baisse par le recul de 6,8% à MAD 32,33 milliards des emprunts ;
- La hausse de 6,6% des dettes envers la clientèle à MAD 190 milliards recouvrant principalement les progressions de 70% à MAD 4,2 milliards des opérations de pension et de 8,3% à MAD 108,3 milliards des comptes ordinaires créditeurs.

A fin 2015, l'encours des dépôts augmente de 18% à MAD 229,4 milliards. Cette évolution s'explique notamment par :

- La progression de 54,4% des dettes interbancaires à MAD 51,2 milliards intégrant notamment le bond de 3,4x réalisé par les opérations de pension à MAD 14,4 milliards ;
- L'augmentation de 10,5% à MAD 178,3 milliards des dépôts de la clientèle principalement tirés par les hausses de 12,1% des comptes ordinaires créditeurs à MAD 100 milliards et de 13% des comptes à terme et autres comptes créditeurs à MAD 50,1 milliards.

La ventilation des dépôts de la clientèle par zone géographique se présente comme suit :

Tableau 53 Ventilation des dépôts de la clientèle par zone géographique sur la période 2014-2016

En K MAD	2014	2015	var	2016	var	part
Maroc	111 211 025	122 220 781	9,9%	131 909 534	7,9%	69,4%
Afrique	48 544 736	54 445 069	12,2%	56 390 289	3,6%	29,7%
Europe	1 513 115	1 589 171	5,0%	1 750 512	10,1%	0,9%
Total dépôts	161 268 876	178 255 021	10,5%	190 050 335	6,6%	100,0%

Source : BMCE Bank

Par zone géographique, les dépôts des clients au Maroc représentent 69,4% du total des dépôts de la clientèle en 2016 (contre 68,9% à fin 2015) tandis que la contribution du réseau africain baisse de 0,8 point à 29,7%.

Par pôle d'activité, la banque au Maroc draine 68,9% des dettes envers la clientèle, contre 30,6% pour les activités internationales et 0,5% pour les services financiers spécialisés en 2016.

Tableau 54 Taux de transformation sur la période 2014-2016

En K MAD	2014	2015	Var.	2016	Var.
Dettes envers la clientèle	161 268 876	178 255 021	10,5%	190 050 335	*6,6%*
Prêts et créances sur la clientèle	155 152 943	173 279 696	11,7%	179 774 222	*3,7%*
Taux de transformation[50]	*96,2%*	*97,2%*	+1 pt	94,6%	*-2,6 pts*

Source : BMCE Bank

En 2016, le taux de transformation du Groupe s'est établi à 94,6 en baisse de 2,6 points par rapport à fin 2015.

Si on neutralise les repos et les resales, le taux de transformation s'améliore de 2,3 points.

2. Structure des ressources consolidées de BMCE Bank

Les ressources de BMCE Bank se composent essentiellement des fonds propres, des dettes envers les établissements de crédit et des dépôts de la clientèle.

Tableau 55 Evolution de la structure des ressources consolidées sur la période 2014-2016

K MAD	2014	2015	*Var.*	2016	*Var.*
Fonds propres et assimilés dont :	27 598 472	30 748 849	*11,4%*	34 076 063	*10,8%*
Dette subordonnée	6 795 304	*8 639 297*	*27,1%*	*10 493 376*	*21,5%*
Capital	1 794 634	*1 794 634*	*0,0%*	*1 794 634*	*0,0%*
Réserves liées au capital	10 693 747	*11 104 784*	*3,8%*	*11 504 456*	*3,6%*
Actions propres	0	*0*	*NS*	*0*	
Réserves et résultats consolidés Part du groupe	3 425 724	*4 057 036*	*18,4%*	*4 970 436*	*22,5%*
Gains ou pertes latents différés Part du groupe	149 436	*65 587*	*-56,1%*	*-9 794*	*NS*
Capitaux propres consolidés du groupe :	20 803 169	22 109 552	*6,3%*	23 582 687	*6,7%*
Capitaux propres part du groupe	16 063 542	*17 022 041*	*6,0%*	*18 259 732*	*7,3%*
Intérêts minoritaires	4 739 627	*5 087 511*	*7,3%*	*5 322 955*	*4,6%*
Ressources	207 582 207	238 398 745	*14,8%*	252 944 906	*6,1%*
Etablissements de crédit	33 142 978	*51 176 027*	*54,4%*	*49 708 268*	*-2,9%*
Clientèle	161 268 876	*178 255 021*	*10,5%*	*190 050 335*	*6,6%*
Titres de créances émis	13 170 353	*8 967 697*	*-31,9%*	*13 186 303*	*47,0%*

Source : BMCE Bank

En 2016, les fonds propres et assimilés du Groupe BMCE Bank augmentent de 10,8% à MAD 34,1 milliards, comparativement à fin 2015, principalement sous l'effet de la hausse de 21,5% de l'encours de la dette subordonnée à MAD 10,5 milliards, compte tenu de la réalisation d'une émission obligataire subordonnée de MAD 2 milliards en juin 2016.

A fin décembre 2015, les Fonds propres et assimilés du Groupe se montent à MAD 30,7 milliards, en hausse de 11,4% comparativement à fin 2014 essentiellement grâce à l'accroissement de 27,1% à MAD 8,6 milliards des dettes subordonnées tenant compte de la réalisation d'un emprunt obligataire de MAD 2 milliards en juin 2015 et à la progression de 18,3% des réserves consolidées à MAD 6,5 milliards à fin 2015.

[50] Prêts et créances sur la clientèle / Dettes envers la clientèle.

De leur côté, les ressources du Groupe sont essentiellement composées de dépôts de la clientèle (74,8%), bien que leur part régresse de 2,9 points au profit des dettes envers les établissements de crédit (+5,5 points à 21,5%).

A l'issue de 2014, les Fonds propres et assimilés se renforcent de 10,6% à MAD 27,6 milliards par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique essentiellement par (i) l'augmentation de 25,8% des réserves et résultats consolidés à MAD 3,4 milliards et (ii) l'accroissement de 16,8% de l'encours de la dette subordonnée à MAD 6,8 milliards (émission en juillet 2014 d'un emprunt obligataire de MAD 1 milliard).

3. Tableau des flux de trésorerie de BMCE Bank

Tableau 56 Tableau des flux de trésorerie sur la période 2014-2016 :

K MAD	2014	2015	Var.	2016	Var.
Résultat avant impôts	3 323 969	3 615 961	8,8%	3 958 481	9,5%
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 463 904	672 212	-80,6%	696 947	3,7%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-	31514	
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	173 473	46 758	-73,0%	-39 470	NS
+/- Dotations nettes aux provisions	1 106 319	952 970	-13,9%	1 633 772	71,4%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-65 808	-97 733	-48,5%	-103 652	-6,1%
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 346 058	-822 557	-38,9%	-1 061 663	-29,1%
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	-	0	
+/- Autres mouvements	58 543	-165 751	NS	-541 722	3,27x
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	3 390 373	585 900	-82,7%	615 726	5,1%
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-2 073 872	6 870 435	NS	59 915	-99,1%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	3 260 835	-355 618	NS	-1 497 240	-321,0%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-6 036 643	-3 575 435	40,8%	-3 358 590	6,1%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-4 488 481	-1 992 029	55,6%	701 528	NS
- Impôts versés	-806 052	-581 529	-27,9%	-560 317	3,6%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	- 10 144 213	365 823	NS	-4 654 704	-12,7x
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	- 3 429 871	4 567 685	NS	-80 497	NS
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 732 356	-2 474 166	-237,8%	-1 425 337	42,4%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-187	-2 211 410	NS	-728 257	67,1%
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 849 669	-1 361 288	-60,2%	-1 003 781	26,3%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 1 582 212	-6 046 864	-282,2%	-3 157 375	47,8%
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-909 304	-667 738	26,6%	-1 088 198	-63,0%

+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 844 774	-2 947 262	NS	6 291 591	NS
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	935 470	-3 615 000	NS	5 203 393	NS
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-252 118	-164 613	34,7%	-233 206	-41,7%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-4 328 731	-5 258 792	-21,5%	1 732 315	NS
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	15 544 470	11 215 740	-27,8%	5 956 947	-46,9%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	11 870 837	9 966 853	-16,0%	10 403 196	4,4%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 673 632	1 248 887	-66,0%	-4 446 249	NS
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11 215 740	5 956 947	-46,9%	7 689 262	29,1%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 966 853	10 403 196	4,4%	12 155 637	16,8%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 248 887	-4 446 249	NS	-4 466 375	-0,5%
Variation de la trésorerie nette	-4 328 731	-5 258 792	-21,5%	1 732 315	NS

Source : BMCE Bank

La trésorerie nette de la Banque s'établit à MAD 1,7 milliard (contre MAD -5,3 milliards), soit un écart de MAD 7 milliards. Cette évolution intègre :

- Des flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle de MAD -80,5 millions (*vs.* MAD 4,6 milliards en 2015) ;
- Des flux nets liés aux opérations d'investissement de MAD -3,2 milliards (*vs.* MAD -6 milliards en 2015) recouvrant des investissements dans les nouvelles agences et dans les titres de placements (bons du trésor principalement) ;
- Et, des flux nets liés aux opérations de financement de MAD 5,2 milliards (contre MAD -3,6 milliards) correspondant essentiellement 1- en décaissement : au versement des dividendes aux actionnaires de BMCE Bank et aux actionnaires minoritaires dans les filiales et au remboursement des titres de créances émis par BMCE Bank et ses filiales, 2- en encaissement : à l'émission de la dette subordonnée de 2 milliards de MAD par BMCE Bank.

L'augmentation nette des actifs et passifs de l'activité opérationnelle (MAD -4,7 milliards) s'explique principalement par les opérations affectant les titres de transaction (MAD -2,2 milliards) et les opérations avec la clientèle (MAD -1,5 milliard).

Le montant des autres flux de trésorerie nette provenant des activités de financement (+MAD 6,3 milliards) s'explique par l'émission de titres de créances par BMCE Bank de l'ordre de MAD 4,6 milliards en net (dont MAD 2 milliards de dette subordonnée) et par l'émission de BSF par Maghrebail et Salafin de l'ordre de MAD 1,7 milliards en net.

4. Engagements de financement et de garantie

Tableau 57 Evolution des engagements de financement et de garantie sur la période 2014-2016

K MAD	2014	2015	Var.	2016	Var.
Engagements de financement donnés	10 122 682	9 846 296	-2,7%	13 452 970	36,6%
Aux établissements de crédit	*1 257 036*	1 023 096	-18,6%		
A la clientèle	*8 865 646*	8 823 200	-0,5%	13 452 970	52,5%
Ouverture de crédit					
Autres engagements en faveur de la clientèle					
Engagements de financement reçus	*2 347 719*	2 491 359	6,1%	*2 181 683*	-12,4%
Des établissements de crédit	*2 347 719*	2 491 359	6,1%	2 181 683	-12,4%

Source : BMCE Bank

Au terme de l'année 2015, les engagements de financement donnés s'élèvent à MAD 9 846,3 millions, en repli de 2,7% comparativement à l'année 2014 et ce, suite au recul de 18,6% à MAD 1 023,1 millions des engagements donnés aux établissements de crédit. En revanche, les engagements de financement reçus, exclusivement des établissements de crédit, ont connu une hausse de 6,1% à MAD 2 491,4 millions.

Au terme de l'année 2016, les engagements de financement donnés progressent de 36,6% à M MAD 13 453,0 consécutivement à la hausse de 52,5 des engagements donnés à la clientèle à MAD 13 453 millions. Pour leur part, les engagements de financement reçus exclusivement des établissements de crédit baissent de 12,4% à MAD 2 181,7 millions.

Tableau 58 Evolution des engagements de garantie donnés et reçus :

K MAD	2014	2015	*Var.*	2016	*Var.*
Engagements de garantie donnés	21 930 665	27 255 712	24,3%	31 627 218	16,0%
D'ordre des établissements de crédit	5 885 648	8 380 362	42,4%	11 933 231	42,4%
D'ordre de la clientèle	16 045 017	18 875 350	17,6%	19 693 988	4,3%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions					
Autres garanties d'ordre à la clientèle					
Engagements de garantie reçus	52 736 107	68 162 828	29,3%	75 147 878	10,2%
Des établissements de crédit	51 735 698	65 458 883	26,5%	73 902 914	12,9%
De l'état et d'autres organismes de garantie	1 000 409	2 703 945	170,3%	1 244 964	-54,0%

Source : BMCE Bank

A fin 2015, les engagements de garantie donnés augmentent de 24,3% à MAD 27 255,7 millions suite à la progression de 42,4% à MAD 8 380,4 millions des engagements de garantie donnés à l'ordre des établissements de crédit et de 17,6% à MAD 18 875,3 millions de ceux donnés à l'ordre de la clientèle. De leur côté, les engagements de garantie reçus s'améliorent de 29,3% à MAD 68 162,8 millions portés essentiellement par l'augmentation de 26,5% à MAD 65 458,9 millions des engagements de garantie reçus des établissements de crédit.

A l'issue de l'année 2016, les engagements donnés se hissent de 16% à MAD 31 627,1 millions tirés par la bonification de 42,4% à MAD 11 933,2 millions de ceux d'ordre des établissements de crédit (BMCE Bank étant l'entité ayant le plus contribué à la hausse des engagements donnés aux établissements de crédit) et l'accroissement de 4,3% à MAD 19 694 millions de ceux d'ordre de la clientèle. Parallèlement, les engagements de garantie reçus (à 98,3% des établissements de crédit) progressent de 10,2% à MAD 75 147,9.

PARTIE VII : PERSPECTIVES

I. PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA BANQUE

Le Groupe BMCE Bank of Africa continue de nourrir son plan d'une vision de Banque universelle, innovante, multi-africaine, synergétique, et de banque socialement responsable. Ainsi, pour les 5 prochaines années, le Groupe prévoit :

- La poursuite de la croissance organique, à travers l'extension du Réseau, et l'ouverture d'une centaine d'agences au Maroc et en Afrique Subsaharienne ;
- Le renforcement de la présence du Groupe en Afrique à travers Bank Of Africa ; en Europe à travers BMCE International Holding pour les métiers de Corporate et Trade Finance et BMCE Euroservices pour les Migrants ; et en Chine à travers la future succursale de Shanghai ;
- La consolidation des activités de Retail Banking & Corporate Banking, notamment le segment des PME, et développement de nouvelles niches porteuses, telles que la Banque participative et le Green Business ;
- L'engagement résolu dans le Multicanal avec l'ambition de devenir un leader digital de référence au Maroc et en Afrique ;
- La multiplication des synergies intra-Groupe tant commerciales qu'opérationnelles, à travers les métiers et les géographies ;
- Le déploiement du Programme Convergence de structuration du Groupe, prioritairement dans les domaines des Risques, Contrôle Périodique et Permanent, Compliance, Informatique et Capital Humain ;
- Le maintien du Leadership en matière de la RSE et de Développement Durable.

Ainsi, et afin de poursuivre sa stratégie de développement, BMCE Bank a alloué un montant annuel moyen de plus de MAD 500 millions en investissement sur les trois dernières exercices. En 2016, l'investissement s'est répartit entre MAD 266 millions pour les bâtiments, MAD 208 millions pour les systèmes d'information, MAD 86 millions pour les équipements et MAD 101,7 millions de leasing.

Pour rappel, dans un tel contexte de croissance, aussi bien des crédits à l'économie que de la consolidation des participations stratégiques, la banque a procédé au renforcement de ses fonds propres en 2016, en émettant un montant de 2 milliards de dirhams additionnels en dettes subordonnées, en plus des trois émissions réalisées de 2 milliards de dirhams en 2015 et de 1 milliard de dirhams en janvier 2013, et en septembre 2014.

La banque s'engage par ailleurs à poursuivre ses efforts de rationalisation des charges dans un contexte d'accroissement des effectifs pour accompagner le développement du réseau et le renforcement des fonctions régaliennes. La banque poursuivra également ses efforts en matière de recouvrement et d'assainissement du portefeuille des engagements pour contenir le coût du risque aussi bien au Maroc qu'à l'international.

PARTIE VIII : FACTEURS DE RISQUE

I. Risques Afférents À la Banque et À son Secteur

1. Gestion du Risque de Contrepartie

Les crédits distribués (à la clientèle et aux établissements de crédit) par la Banque (Activité Consolidée) se sont élevés à MAD 201 milliards à fin décembre 2016 contre MAD 194,2 milliards au 31 décembre 2015.

BMCE Bank a la volonté de développer davantage son champ d'intervention au segment des PME-PMI. En effet, ce segment est porteur de meilleures marges et présente un gisement d'opportunités non seulement en matière de concours bancaires mais aussi de conseil en financement et en restructuration.

Depuis 2015, la qualité du portefeuille dans les pays d'implantation s'est légèrement dégradée pour l'ensemble du secteur bancaire. L'impact sur nos filiales est plus modéré (sauf pour le Ghana, Kenya et BHB) traduisant une amélioration dans la gestion des risques.

L'évolution des créances en souffrance reste plus soutenue que celle des crédits, notamment avec l'entrée en vigueur du dispositif Convergence et des positions plus strictes de nos différents régulateurs. La sinistralité groupe s'élève à 7,8% en 2016 contre 7,04% en 2015.

Par ailleurs, une progression significative au niveau des provisions pour faire face à la sinistralité et pour une meilleure couverture des créances en souffrances. Ainsi le groupe atteint une couverture satisfaisante de 62% en 2016 contre 59% en 2015%.

Les portefeuilles des entités BOA sont majoritairement Corporate, et présentent ainsi des garanties solides, ce qui explique les taux de sinistralité inférieurs à ceux du secteur.

La Banque a entrepris un effort sensible d'assainissement de son portefeuille de créances clients, effort qu'elle maintient dans le cadre de sa politique de gestion du risque et en conformité avec les règles prudentielles édictées par Bank Al-Maghrib, ainsi que les pratiques saines de risques.

De ce fait, la Banque a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur plusieurs instances de gouvernance, d'une part, et de gestion courante, d'autre part.

Sont ainsi impliqués dans la gestion et la surveillance des risques de la Banque et du Groupe :

- Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe (CACI) ;
- Le Comité de Direction Générale (CDD), en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi ;
- Les comités de crédit, qui approuvent l'ensemble des engagements ;
- Le Comité de surveillance des comptes en anomalie et de déclassement ;
- Le comité Risques Groupe, assistant le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière ;
- Le Comité de Pilotage & gestion des risques Groupe et Le Comité de Pilotage & gestion des risques BMCE BANK. Issus du CDD, ils s'assurent de l'efficience du dispositif de pilotage des risques et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie sur les volets risques de Crédit, Marché et Opérationnels.

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par les hautes instances de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques et en procédures spécifiques adaptées à la nature des activités et des contreparties, se basant notamment sur un système de notation interne, un système de délégation de pouvoir et un système de gestion des limites pour pallier le risque de concentration.

Le système de délégation de pouvoir se matérialise par des niveaux d'approbation, selon le segment du client, le montant agrégé des facilités proposées au client, et du type d'exposition (entreprises publiques et semi-publiques, exposition aux banques, etc.).

Le système de rating de la Banque est un système bidimensionnel, combinant un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent à la transaction et un rating financier obtenu sur la base de la situation financière du débiteur. En plus des aspects quantitatifs, d'autres qualitatifs sont pris en considération dans l'élaboration du rating. (Potentiel de développement, le secteur d'activité, le rating de la société mère, le risque pays ainsi que les incidents de paiement).

Dans le cadre de la réglementation bâloise, Bank Al-Maghrib a fixé le nombre minimum de classes que doit comporter un système de notation, ainsi sont requises à minima :

- 7 classes pour les contreparties saines ;
- 1 classe pour les contreparties en défaut.

Selon l'échelle de notation adoptée par le Groupe BMCE Bank of Africa, la note finale de la contrepartie s'échelonne sur 11 niveaux :

Catégorie		Classe	Définition
Investment grade	Risque restreint	1	Extrêmement stable à court et moyen terme; très stable à long terme; solvable même après de graves bouleversements
		2	Très stable à court et moyen terme; stable à long terme; solvabilité suffisante même lors d'évènements néfastes persistants
		3	Solvable à court et moyen terme même après de grosses difficultés; de légers développements néfastes peuvent être absorbés à long terme
		4	très stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; substance suffisante à moyen terme pour pouvoir survivre; évolution à long terme encore incertaine
	Risque moyen	5	stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; ne peut absorber que des petits développements néfastes à moyen terme
		6	Capacité limitée à absorber des développements néfastes inattendus
		7	Capacité très limitée à absorber des développements néfastes inattendus
Sub-investment grade	Risque élevé	8	faible capacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Tout changement des conditions économiques et commerciales interne et externe rendra difficile le respect des engagements.
		9	Incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Le respect des engagements est lié à l'évolution favorable des conditions commerciales et économiques internes et externes.
	Risque très élevé	10	très fort risque de défaillance, incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Défaut partiel de paiement des intérêts et du capital.
		11	Défaut total de paiement des intérêts et du capital

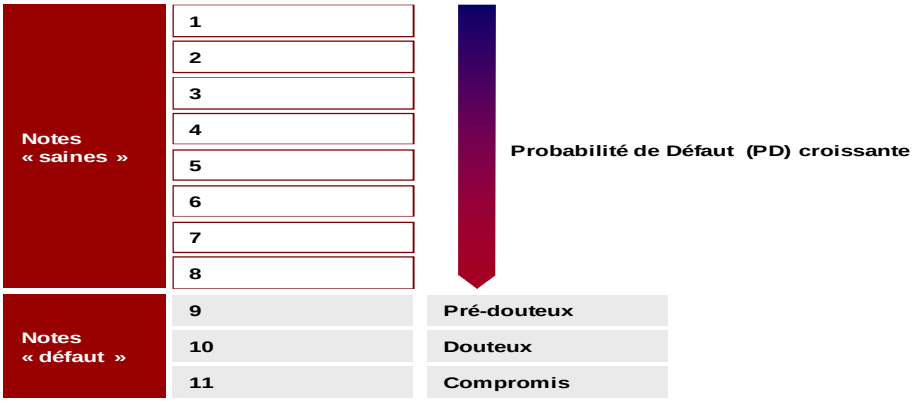

Source : BMCE Bank

La répartition des engagements par classe de risque à fin Décembre 2016 se présente ainsi :

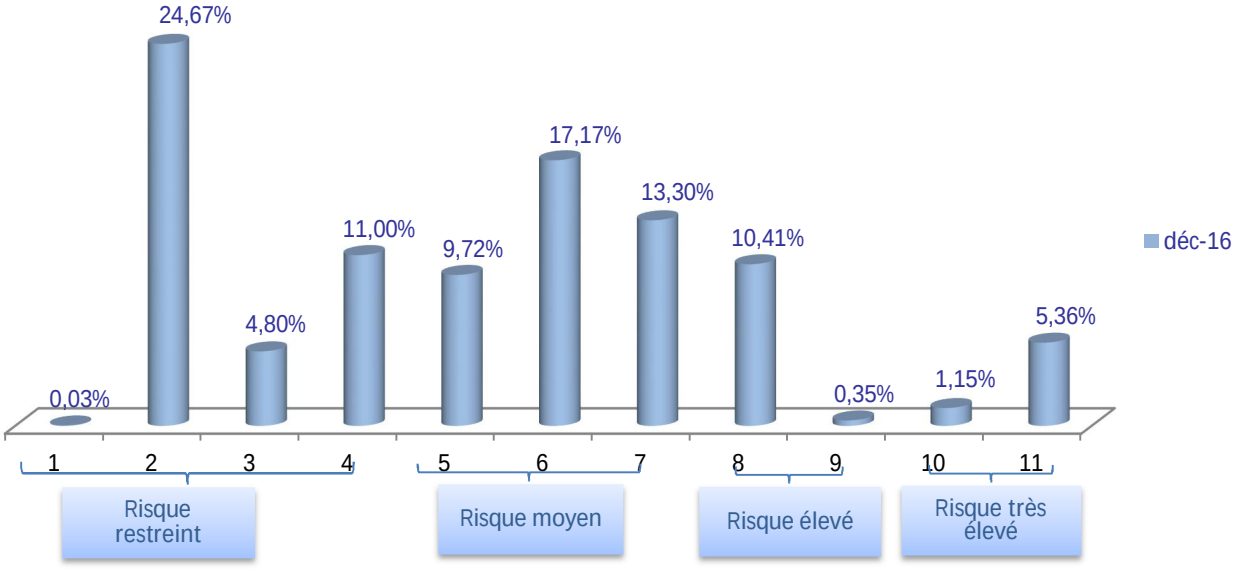

2. Risque de Taux et de Liquidité

1) Processus de décision en matière de gestion ALM

Le Comité ALCO est chargé de superviser la gestion du risque de taux et de liquidité et reçoit régulièrement des rapports sur la conformité aux plafonds et lignes de conduite établis.

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne examine le cadre de gestion et les principales politiques en matière de taux et liquidité et les soumet à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration approuve le cadre de gestion et est avisé de la position de taux et de liquidité de BMCE Bank.

Au sein du Pôle Finances, le Département ALM veille à l'élaboration de politiques, de stratégies, et de plan d'urgence, en matière de gestion de risques de taux et de liquidité, il recommande et surveille les plafonds s'inscrivant dans ce cadre.

2) Risque de Liquidité global

Le coefficient de liquidité à court termes (LCR Liquidity Coverage Ratio) sur base consolidée s'est inscrit à 135% à fin Décembre 2016 au-dessus de la limite réglementaire de BAM fixée à 70%.

A fin Décembre 2016, le Gap de liquidité à horizon 12 mois enregistre un excèdent de liquidité de MAD +12,7 milliards contre MAD +10,4 milliards à fin décembre 2015.

3) Risque de Taux Global

Les résultats des *stress testing* effectués au 31 Décembre 2016 relativement aux impacts d'une variation des taux d'intérêt de 200 pbs sur la marge d'intérêt et sur la valeur économique des Fonds Propres ressortent en conformité avec les limites fixés par le comité ALCO.

En effet, cet impact est estimé à MAD 101 millions soit 1.7% du PNB prévisionnel 2016, inférieur à la limite ALCO fixée à 5%.

La variation de la valeur économique des Fonds Propres face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à MAD 1 135 millions soit 6.7% des Fonds Propres réglementaires également inférieure à la limite ALCO fixée à 20%.

Le Gap de Taux à horizon 12 mois (Excédent des actifs sur passifs à taux révisable) sur l'année ressort à MAD +3,1 millions au 31 Décembre 2016, contre MAD +3,2 millions à fin décembre 2015.

3. Risque de Taux et de Liquidité (Risques de Marché)

1. Analyse du risque de liquidité

Le passif monétaire est de MAD 12 955 millions de duration égale à 2,39 jours, tandis que l'actif liquide est de MAD 32 600 millions.

Par ailleurs, il est à signaler que 99.71 % de la valeur de l'actif obligataire est composé de Bons de Trésor, ce qui assure une liquidité quasi-totale. Cette catégorie de l'actif s'établit à MAD 7 029 millions.

2. Analyse du risque de taux

Les actifs sont essentiellement obligataires, composés de Bons du Trésor, TCN et Obligations.

Ces actifs sont essentiellement financés par des passifs courts dont la duration est 2.39 jours.

Le portefeuille obligataire (au 31 Décembre 2016) présente un taux de rendement moyen de 2,64% pour une duration moyenne de 3,63 ans et une sensibilité moyenne de 3,53 années. Son encours en valeur de marché est de MAD 7 399 millions.

Une évolution parallèle des taux d'intérêt de +100 pbs entraînerait alors une perte moyenne de MAD 255 millions.

Une évolution parallèle des taux d'intérêt de +200 pbs se traduirait par une perte moyenne de MAD 507 millions.

Le spectre des sensibilités ci-dessous présente le choix de ventilation de la sensibilité totale sur les différentes catégories de papiers, et donc le choix de projection du risque de taux sur les différentes bandes de maturités.

Le graphe ci-dessous indique que le portefeuille obligataire est constitué majoritairement de papiers court et moyen terme.

Spectre de sensibilité du portefeuille obligataire de BMCE Bank au 31 Décembre 2016

Source : BMCE Ba

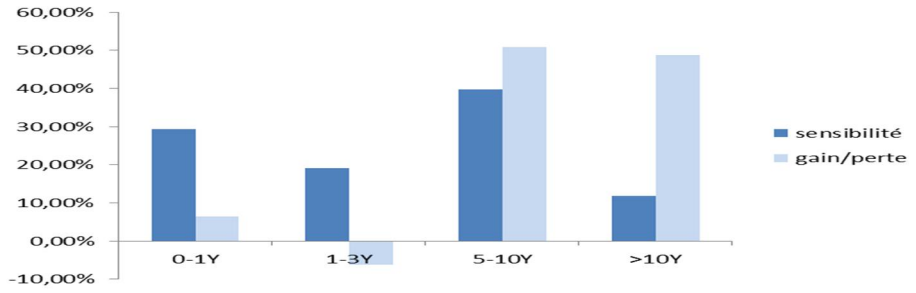

1) Risque de Change

Tableau 59 Risque de change par type de devises

Devises	Position en devises *	Contre-valeur en KMAD	% Fonds propres
EUR	-5 946	-63 352	0,38%
LYD	4	32,0898	0,00%
SEK	836	931,6384	0,01%
CHF	-1 081	-10 722	0,07%
TND	34	148,8146	0,00%
CAD	-62	-465	0,00%
DZD	3 918	357,41955	0,00%
KWD	387	12 772	0,08%
SAR	9305	25005,79175	0,15%
AED	3 194	8 768	0,05%
JPY	-66	-6	0,00%
DKK	3 736	5 354	0,03%
NOK	1 537	1 800	0,01%
USD	-29 277	-295 189	1,79%
GBP	232	2 894	0,02%

Source : BMCE Bank

(*) Actifs – passifs dans la même devise +/- engagements nets à terme +/- Delta des options- Données au 31-12-2016

La somme des positions de change nettes est la suivante :

- Pour les positions longues : MAD 58 065 milliers, soit 0.35% % des fonds propres nets.
- Pour les positions courtes : MAD 369 734 milliers, soit 2.24%% des fonds propres nets.

Le tableau ci-dessus montre que BMCE Bank Of Africa reste dans les limites prudentielles établies par Bank Al-Maghrib, et qui sont fixées à 10% des fonds propres par devise et à 20% pour l'ensemble des devises.

3. Risques réglementaires

Le développement de la réglementation des pays de présence du Groupe fait l'objet d'une veille permanente par les filiales locales, ainsi que par le Centre d'Intelligence Economique. Les résultats sont périodiquement partagés avec les équipes Risques, dans le cadre de la communauté risques du groupe, afin d'estimer les impacts éventuels sur les portefeuilles des banques localement et in fine sur le groupe. Ces éléments sont pris en considération pour la fixation des limites d'exposition sur base sociale et consolidée.

Tableau 60 *Ratio de solvabilité au 31 décembre (Bâle III) sur base consolidée*

	Actifs pondérés (K MAD)
Risques de crédit pondérés	195 243 881
Risques de marché pondérés	9 950 723
Risques opérationnels pondérés	21 626 047
Total des actifs pondérés	226 820 651

Source : BMCE Bank

Tableau 61 Coefficient minimum de solvabilité

	Montant (K MAD)
Fonds propres de base	20 572 728
Fonds propres admissibles	27 926 180
Total des actifs pondérés	226 820 651
Coefficient minimum de solvabilité	12,3%

Source : BMCE Bank

Le ratio de solvabilité de la Banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure supérieur à la norme réglementaire fixée à 12%.

Ce ratio s'établit à 12,3% sur base consolidée au terme du 2nd semestre 2016.

Par ailleurs, le tableau ci-après présente l'évolution du ratio de solvabilité du Groupe BMCE BANK jusqu'à fin 2017 :

Tableau 62 Coefficient minimum de solvabilité prévisionnel

Individuel	déc-16	juin-17	déc-17
Ratio Core Tier I	8,90%	8,10%	8,00%
Ratio Tier I	9,00%	9,10%	9,20%
Ratio de Solvabilité	13,00%	13,10%	13,20%

Consolidé	déc-16	juin-17	déc-17
Ratio Core Tier I	8,50%	8,40%	8,40%
Ratio Tier I	9,10%	9,20%	9,40%
Ratio de Solvabilité	12,30%	12,30%	12,40%

Source : BMCE Bank

Les ratios prévisionnels de BMCE Bank sur base individuelle et consolidée sur l'année 2017 demeurent supérieurs au minium réglementaire en vigueur : 9,0% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et 12,0% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital.

4. Risques du Portefeuille de Participation

A fin 2016, les provisions pour dépréciation, sur base agrégée et y compris CCA, totalisent un montant de 480 MDH contre 703 MDH à fin 2015, soit une nette baisse de -32%. Ces provisions concernent essentiellement des sociétés en liquidation telles, ESFG (MAD 159 Millions), ESI (MAD 135 millions), Hanouty (MAD 122 millions) et EMAT (MAD 30 millions).

Les dotations de la période totalisent un montant de près de MAD 7 millions. Quant aux reprises, elles s'élèvent à MAD 228 millions, soit une reprise nette de MAD 222 millions. »

5. Risque Opérationnel :

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des évènements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels a pour ambition de répondre à un triple objectif :

- Identification et évaluation des risques opérationnels ;
- Appréciation de l'environnement de contrôle ;
- Mise en place et suivi des actions préventives et/ou correctives face aux Risques Majeurs identifiés.

Les risques opérationnels peuvent être analysés et catégorisés selon des critères qualitatifs et quantitatifs, comme suit : les causes, les conséquences (en termes d'impact financier ou autre), le score, la qualification et le niveau de maitrise, et sont classés par type d'évènement bâlois.

6. Risque Pays :

Par risque pays on entend la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

Le risque pays peut aussi résulter de la limitation de la libre circulation des capitaux ou d'autres facteurs politiques ou économiques, il est alors qualifié de risque de transfert. Il peut également découler de d'autres risques en liaison avec la survenance d'événements impactant la valeur des engagements sur le pays concerné (désastres naturels, chocs extérieurs).

En dépit du ralentissement de la croissance dans de nombreux pays, l'inflation est en hausse. De nombreux facteurs sont à l'origine de tels niveaux : Les prix alimentaires très volatiles, l'arrêt des subventions dans les pays rentiers ainsi que les fortes dépréciations monétaires qui ont beaucoup d'effets sur le prix des biens importés.

La réponse des Etats à cette forte inflation oscille entre contrôle des changes (Angola, Nigeria, Zambie) et relèvement des taux d'intérêts directeurs.

Des stress tests sont établis semestriellement pour évaluer les impacts de ces conjonctures sur la solvabilité et la sinistralité au niveau du Groupe. Ces stress tests couvent aussi bien les pays dont l'exposition du Groupe est importante ainsi que ceux présentant une instabilité politique.

II. RISQUES LIE AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES

Les facteurs de risque listés ci-après ne sauraient être considérés comme étant exhaustifs et pourrait ne pas couvrir l'intégralité des risques que comporterait un investissement en obligations subordonnées perpétuelles.

L'attention des investisseurs potentiels susceptibles de souscrire aux obligations subordonnées perpétuelles, objet de la présente note d'information, est attirée sur le fait qu'un investissement dans ce type d'obligations est soumis aux principaux risques suivants :

4. Risque lié à la complexité de l'instrument

Les obligations objet de la présente émission obligataire subordonnée perpétuelle sont des instruments complexes dans la mesure où les « *pay-off* » et qui leurs sont associés ne sont pas totalement prévisibles. En effet, l'émetteur a l'entière discrétion pour annuler le paiement des intérêts pour une durée indéterminée et sur une base non cumulable. Aussi, le nominal des obligations peut être déprécié dans le cas où le seuil de déclenchement est atteint. Par ailleurs, une appréciation du nominale est prévue mais elle demeure soumise à l'accord de Bank Al-Maghrib. Enfin, une majoration du coupon est possible mais elle demeure à l'entière discrétion de l'émetteur et il n'y a aucun mécanisme déterministe de son activation. Ces aspects font que les cash-flows futurs des obligations sont difficilement prévisibles, leurs prévisions faisant appel à plusieurs hypothèses et paramètres (santé financière de l'émetteur, niveau prévisionnel des ratios prudentiels, autres engagements et obligations de l'émetteur, etc.). La complexité des obligations fait donc que leur gestion, notamment leur valorisation, est complexe.

5. Risque lié au caractère perpétuel des titres obligataires subordonnés

Les obligations subordonnées perpétuelles sont émises pour une maturité indéterminée et, par conséquent, le remboursement du capital ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord préalable de Bank Al-Maghrib. Ce remboursement ne peut être effectué avant une période de 5 ans à compter de la date d'émission, sous réserve d'un préavis minimum de cinq ans. Il est possible que l'émetteur n'exerce pas l'option de remboursement dont il dispose.

6. Risque lié à la clause de subordination

Le capital fait l'objet d'une clause de subordination, selon laquelle, en cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées perpétuelles seront remboursés à prix égal au nominal. Ce remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires et après tous les autres emprunts subordonnés qui ont été émis et qui pourraient être émis ultérieurement par l'émetteur, à hauteur des sommes disponibles. En cas de dépréciation du nominal, l'émetteur ne s'est pas engagé vis-à-vis des obligataires à limiter ou arrêter les distributions. En cas de non-respect des ratios réglementaires précités, Bank Al-Maghrib peut, soit à la place, soit en sus des sanctions disciplinaires prévues par la loi 103-12 (loi bancaire), interdire ou limiter la distribution, par un établissement de crédit, de dividendes aux actionnaires et ce, conformément aux dispositions de l'article 91 de la loi susmentionnée.

7. Risque lié à la dépréciation de la valeur nominale des titres (mécanisme d'absorption des pertes)

Dès lors que le ratio *Common Equity Tier 1* (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur au trigger fixé par l'émetteur (fixé à 6,0% dans le cadre de la présente note d'information et ce, conformément aux dispositions de la notice technique de Bank Al-Maghrib fixant les modalités d'application de la circulaire n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédits), sur base individuelle ou consolidée, les titres sont dépréciés du montant correspondant au différentiel (après impact fiscal) entre des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) théoriques permettant d'atteindre 6,0% de ratio CET 1 et les fonds propres effectifs CET 1.

Les intérêts seront donc calculés sur la base du nominal qui est sujet à modification tel que défini dans le mécanisme d'absorption des pertes.

Toutefois, après une éventuelle dépréciation de la valeur nominale des titres, et si la situation financière de l'émetteur ayant nécessité cette dépréciation s'améliore, BMCE Bank of Africa peut déclencher immédiatement, après accord préalable de Bank Al-Magrhib, le mécanisme d'appréciation en totalité ou en

partie du nominal ayant fait l'objet de dépréciation. Le montant de l'appréciation du nominal reste à la discrétion de l'émetteur et n'est pas défini de manière déterministe.

BMCE Bank of Africa veille en permanence au respect des normes internationales du comité Bâle et des directives réglementaires de Bank AL-Maghrib. A cet effet, le groupe dispose d'une politique de pilotage du risque réglementaire lui permettant de :

- disposer d'une assise financière solide permettant de faire face à l'ensemble de ses engagements ;
- respecter l'ensemble des ratios réglementaires exigés par Bank Al-Maghrib ;
- constituer un matelas additionnel de fonds propres permettant d'absorber les chocs des stress tests réglementaires et internes et de garantir le respect des seuils post stress tests, à savoir :
  - un ratio sur fonds propres de catégorie 1 au moins égal à 9,0% (vs de 9,1% sur base consolidée pour BMCE Bank au 31 Décembre 2016) ;
  - un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0 % (vs un ratio de 12,3% sur base consolidée pour BMCE Bank au 31 Décembre 2016).
- répondre aux exigences du régulateur en matière de déclaration des ratios de solvabilité (publications semestrielles du Pilier III destiné à garantir une transparence de l'information financière : détail des ratios prudentiels, composition des fonds propres réglementaires, répartition des risques pondérés).

8. Risque lié à la possibilité d'annulation du paiement du montant des intérêts

L'investisseur est soumis au risque d'annulation du paiement du montant des intérêts (en totalité ou en partie) pour une période indéterminée et sur une base non cumulative. La décision de cette annulation demeure à la discrétion de l'émetteur, après accord préalable de Bank Al-Maghrib, et ce, en vue de faire face à ses obligations. L'annulation des coupons n'est pas considérée comme un cas de défaut de l'émetteur vis-à-vis des porteurs des obligations objet de la présente émission.

Néanmoins, BMCE Bank of Africa peut décider à sa discrétion d'augmenter le montant du coupon à payer qui deviendra, par conséquent, supérieur au montant du coupon déterminé conformément au mode de calcul présenté dans la présente note d'information. Toutefois, la majoration des intérêts n'est pas liée à la survenance d'un ou plusieurs événements définis (tels que l'annulation des coupons précédents). Aussi, une majoration spontanée des coupons pourrait ne pas être cohérente avec les intérêts économiques et financiers de l'émetteur et de ses actionnaires.

En outre, le montant annuel des intérêts à payer dans la cadre de la présente opération demeure très peu significatif par rapport aux niveaux des fonds propres de la banque et, par conséquent, leur contribution au respect des ratios réglementaires reste très limitée voire non significative. A cet effet, BMCE Bank of Africa n'envisage pas le recours à l'annulation du paiement du montant des intérêts dans la cadre de sa politique de pilotage du risque réglementaire.

9. Risques impactant le ratio CET 1

La dégradation du ratio Common Equity Tier 1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, à un niveau inférieur à 6,0% déclenchant ainsi la dépréciation du nominal des titres, pourrait être engendrée par plusieurs facteurs dont principalement :

- la réalisation de pertes substantielles suite à une éventuelle hausse de la sinistralité ou une évolution averse et matérielle de l'environnement de taux ;
- l'introduction de nouvelles normes comptables ;
- l'entrée en vigueur de nouvelles exigences réglementaires, notamment en termes de méthodologie de calcul des ratios prudentiels ;
- hausse du bilan non accompagnée d'une hausse suffisante du niveau des fonds propres ;
- distribution de taille exceptionnelle aux actionnaires ;

En cas de survenance d'un ou plusieurs de ces facteurs de risque, la dégradation du niveau du ratio CET 1 ne peut intervenir que dans le cas où BMCE Bank et ses actionnaires ne mettraient pas en oeuvre l'ensemble des mesures correctives lui permettant de respecter l'ensemble des ratios réglementaires exigés par Bank Al-Maghrib, à savoir : un ratio CET 1 minimum de 9,0% et un ratio. de solvabilité minimum de 12,0%.

10. Risque lié à la liquidité et à la négociabilité des titres

Les obligations objet de la présente note d'information de par leur complexité ne sont pas adaptées aux investisseurs non qualifiés. Aussi, la négociation des dites obligations est strictement réservée aux investisseurs qualifiés et ce, même sur le marché secondaire. Cette limitation pourrait réduire la liquidité des obligations objet de la présente émission par rapport à d'autres obligations dont la négociabilité n'est pas restreinte.

11. Risque lié à la présence de plusieurs options au profit de l'émetteur

Les obligations objet de la présente note d'information contiennent plusieurs options en faveur de l'émetteur à savoir :

- Option de remboursement anticipé ;
- Option de dépréciation/appréciation de la valeur nominale des titres ;
- Option d'annulation de paiement du montant des intérêts.

Tout investisseur potentiel doit prendre en compte ces options pour la prise d'investissement selon ses propres objectifs et contraintes. L'investisseur doit aussi intégrer ces options dans sa proposition de soumission à l'adjudication ainsi que dans la détermination de la juste valeur des titres.

12. Risque lié à l'endettement additionnel

L'émetteur pourrait émettre ultérieurement d'autres dettes ayant un rang égal ou supérieur aux obligations objet de la présente note d'information. De telles émissions viendraient réduire le montant récupérable par les détenteurs des présentes obligations en cas de liquidation de l'émetteur.

III. Faits Exceptionnels et Litiges

Litige Oukrid : Il s'agit d'une affaire relative à la décision de justice requérant de la Banque le règlement d'un montant de MAD 5 millions plus intérêts au titre de sa responsabilité du fait de ses préposés et ce, depuis la date de survenance des faits (en 1990, avant sa privatisation), soit un total arrêté et réglé par la Banque de MAD 13 millions.

Le montant des intérêts est contesté par les Héritiers Oukrid. La modalité de fixation du montant des intérêts a été soumise à la Justice appelée à départager les parties. Le risque final maximal de la banque dans ce dossier est de MAD 26 millions.

Contrôle fiscal : La mission de vérification fiscale de BMCE Bank portant sur l'Impôt sur les Sociétés (IS), l'Impôt sur le Revenu (IR) et la Contribution Sociale de Solidarité au titre des exercices 2012 à 2015 a été clôturée et a abouti à la signature d'un protocole d'accord avec l'administration fiscale. Le dénouement de ce contrôle fiscal a donné lieu à une charge exceptionnelle inscrite dans les comptes de BMCE Bank arrêtés à fin décembre 2016.

PARTIE IX : ANNEXES

I. Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS

1. Résumé des Principes Comptables Appliqués par le Groupe

1.1. Normes comptables applicables

Le Groupe BMCE Bank Of Africa adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe BMCE BANK Of Africa sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

1.2. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le groupe BMCE Bank Of Africa intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

- Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0.5% du total du bilan de l'entité mère ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0.5% de la situation nette de l'entité mère ;
- Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0.5% des produits bancaires de l'entité mère.
- Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration, (une intégration globale ou une mise en équivalence) varie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 décembre 2015, aucune filiale du groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe BMCE Bank sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprise

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition .

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels indentifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Evaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparait un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2015, le groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur, étant le montant auquel on pourrait raisonnablement s'attendre pour la vente d'une UGT, à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

- Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;
- Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

- L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.
- La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du groupe.

1.3. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur , qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

Cette catégorie regroupe les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique « actifs ou passifs à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Un instrument est désigné à la juste valeur par résultat uniquement quand ces conditions sont respectées :

- La désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui surviendrait s'il en était autrement.

- Un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré, et sa performance évaluée, sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement.

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte (voir appendice A, paragraphes AG30 et AG33);

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur sont comptabilisées en pertes ou gains dans le compte de résultat.

Les intérêts sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et charges d'intérêts tandis que les dividendes sont comptabilisés dans les autres produits d'exploitation quand le droit au paiement est établi.

Il est à signaler que le Groupe n'a pas désigné dès l'origine des actifs et passifs financiers non dérivés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat conformément à l'option offerte par l'IAS 39.

En 2013, la banque a émis un emprunt à l'international de 300 millions de dollars à taux fixe. Cet emprunt est couvert par un swap de même caractéristiques que ceux de l'emprunt (un taux fixe contre un taux variable). Cette opération est qualifiée de couverture de juste valeur. L'emprunt et le swap sont ainsi valorisés à la juste valeur par résultat.

Le changement de la juste valeur attribuable aux changements de risque de crédit correspond à un gain de 1.6 Millions de DHS. En cumulé l'impact est de 19 Millions de Dhs. Le risque de crédit propre est calculé sur la base des taux de défauts historiques et les ratings des agences de notation.

Le montant que la banque serait tenue de payer à échéance est supérieur de 27.5 Millions de Dhs par rapport au montant comptable actuel.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, et assortis d'une maturité fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Ils peuvent faire l'objet, le cas échéant, de dépréciations en cas de défaillance de l'émetteur. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires

Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dépréciations sur engagements de financement et de garantie

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur valeur ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable.

Le groupe apprécie en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent individuellement, pour des actifs individuellement significatifs, de même que individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs.

Si le Groupe détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, il inclut cet actif dans un Groupe d'actifs financiers représentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- Les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties…).

Le Groupe répartit le portefeuille des créances douteuses comme suit :

Créances individuellement significatives : Revue individuelle de chacun des dossiers pour estimer les flux de recouvrement et les positionner dans le temps. La dépréciation en IFRS correspond à la différence entre l'encours débiteur et la somme des recouvrements attendus actualisés

Les créances non individuellement significatives : La population non couverte de manière individuelle fait l'objet d'une segmentation en classes homogènes de risque et fait l'objet d'un traitement suivant un modèle statistique, fondé sur des données historiques, des flux de recouvrement par année de déclassement approprié à chaque classe homogène des risques.

Les contreparties ne représentant pas des indicateurs de dépréciation

Ces créances font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des dépréciations collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels, le Groupe établit dans ce sens des watch list qui représentent la liste des comptes à risque.

Les dotations et reprises des dépréciations de valeur des actifs sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque » tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en intérêts et produits assimilés au compte de résultat.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés d'instruments de capitaux propres, sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Le Groupe a défini deux critères de dépréciation non cumulatifs pour les instruments de capitaux propres inscrits au niveau des actifs financiers disponibles à la vente, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 40 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur la baisse durable à travers l'observation d'une moins-value latente sur une année.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les instruments non cotés sur la base de la valeur de modèle.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus se déclinent comme suit :

- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du titre
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe.

La dépréciation des instruments de capitaux propres est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Pour les instruments de dettes, la dépréciation se fait de la même manière que les prêts et créances, soit une dépréciation sur base individuelle en cas d'indices de dépréciation durable et sur base collective en l'absence d'indices de dépréciation.

Compte tenu de la nature du portefeuille, le groupe n'est pas concerné par la dépréciation des instruments de dette.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.
- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BMCE BANK et BANK OF AFRICA ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BMCE BANK SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2015, le groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat».

h.. Evaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

l. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.4. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles:

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe BMCE Bank Of Africa, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du groupe BMCE Bank Of Africa.

Matrice de décomposition retenue par BMCE BANK

	Immeubles : Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros oeuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

1.5. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et« Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.6. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 décembre 2015 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

1.7. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation…) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture…) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes

1.8. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BMCE BANK sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.9. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

- Obligation actuelle envers un tiers.
- Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- Fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1. 10. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales".

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui a moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur.il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

1.11. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.12. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

- Les dépréciations (individuelles et collectives) opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire;
- Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :
- Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;
- Les provisions pour les avantages au personnel ;
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

II. Etats de synthèse des comptes consolidés IFRS 2014-2016

- Bilans -Comptes consolidés IFRS
- Compte de produits et charges -Comptes consolidés IFRS
- Tableau des flux de trésorerie -Comptes consolidés IFRS
- Notes annexes aux états financiers consolidés
  - ✓ Tableau de variation des capitaux propres ;
  - ✓ Marge d'intérêt ;
  - ✓ Commissions nettes ;
  - ✓ Gains sur instruments financiers en valeur de marché par résultat ;
  - ✓ Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente ;
  - ✓ Produits et charges des autres activités ;
  - ✓ Coût du risque ;
  - ✓ Gains et pertes nets sur les autres actifs ;
  - ✓ Impôts sur les bénéfices ;
  - ✓ Informations sectorielles ;
  - ✓ Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat ;
  - ✓ Actifs financiers disponibles à la vente ;
  - ✓ Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit ;
  - ✓ Dettes envers les établissements de crédit ;
  - ✓ Prêts consentis et créances sur la clientèle ;
  - ✓ Dettes envers la clientèle ;
  - ✓ Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie
  - ✓ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
  - ✓ Impôts courants et différés ;
  - ✓ Comptes de régularisation, actifs et passifs divers ;
  - ✓ Participations dans les sociétés mises en équivalence ;
  - ✓ Immobilisations de placement et d'exploitation ;
  - ✓ Ecart d'acquisition ;
  - ✓ Provisions pour risques et charges ;
  - ✓ Engagements de financement ;
  - ✓ Engagements de garantie ;
  - ✓ Rémunérations et avantages consentis au personnel ;
  - ✓ Evolution du capital et résultat par action ;
  - ✓ Périmètre de consolidation ;
  - ✓ Parties liées.

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2016

ACTIF IFRS	NOTES	déc-16	déc-15
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4.1	12 155 637	10 403 090
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	38 890 923	25 760 228
Instruments dérivés de couverture		2 938	7 207
Actifs financiers disponibles à la vente	4.3	8 317 725	6 846 572
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	4.4	21 221 229	20 971 036
Prêts et créances sur la clientèle	4.5	179 774 222	173 279 696
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	4.7	25 136 170	24 559 458
Actifs d'impôt exigible	4.8	414 191	63 550
Actifs d'impôt différé	4.8	521 548	473 814
Comptes de régularisation et autres actifs	4.9	6 440 776	5 364 187
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	4.10	631 268	585 787
Immeubles de placement	4.11	3 746 146	3 035 131
Immobilisations corporelles	4.11	6 988 825	6 516 029
Immobilisations incorporelles	4.11	828 970	703 525
Ecarts d'acquisition	4.12	852 310	852 310
TOTAL ACTIF IFRS		305 922 878	279 421 620

PASSIF IFRS	NOTES	déc-16	déc-15
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	2 098 276	2 046 594
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	4.4	49 708 268	51 176 027
Dettes envers la clientèle	4.5	190 050 335	178 255 021
Titres de créance émis	4.6	13 186 303	8 967 697
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt courant	4.8	641 287	131 027
Passifs d'impôt différé	4.8	1 198 242	1 130 452
Comptes de régularisation et autres passifs	4.9	14 278 900	6 315 040
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions pour risques et charges	4.13	685 204	650 913
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées	4.6	10 493 376	8 639 297
TOTAL DETTES		282 340 191	257 312 068
Capital et réserves liées		13 299 090	12 899 418
Réserves consolidées		-	-
- Part du groupe		2 934 250	2 101 501
- Part des minoritaires		4 520 991	4 381 320
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe		- 9 794	65 587
Gains ou pertes latents ou différés, part des minoritaires		3 323	6 996
Résultat net de l'exercice		-	-
- Part du groupe		2 036 186	1 955 535
- Part des minoritaires		798 641	699 195
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		23 582 687	22 109 552
TOTAL PASSIF IFRS		305 922 878	279 421 620

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2015

ACTIF IFRS	NOTES	31/12/2015	déc.-14
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4.1	10 403 090	9 966 747
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	25 760 228	28 609 790
Instruments dérivés de couverture		7 207	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4.3	6 846 572	4 891 427
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	4.4	20 971 036	16 072 610
Prêts et créances sur la clientèle	4.5	173 279 696	155 152 943
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	4.7	24 559 458	18 153 337
Actifs d'impôt exigible	4.8	63 550	199 008
Actifs d'impôt différé	4.8	473 814	445 733
Comptes de régularisation et autres actifs	4.9	5 364 187	4 978 851
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	4.10	585 787	513 766
Immeubles de placement	4.11	3 035 131	835 047
Immobilisations corporelles	4.11	6 516 029	5 847 075
Immobilisations incorporelles	4.11	703 525	744 273
Ecarts d'acquisition	4.12	852 310	832 470
TOTAL ACTIF IFRS		279 421 620	247 243 077

PASSIF IFRS	NOTES	31/12/2015	déc.-14
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	2 046 594	2 745 648
Instruments dérivés de couverture		-	2 018
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	4.4	51 176 027	33 142 978
Dettes envers la clientèle	4.5	178 255 021	161 268 876
Titres de créance émis	4.6	8 967 697	13 170 353
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt courant	4.8	131 027	55 341
Passifs d'impôt différé	4.8	1 130 452	1 099 810
Comptes de régularisation et autres passifs	4.9	6 315 040	7 636 569
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions pour risques et charges	4.13	650 913	523 011
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées	4.6	8 639 297	6 795 304
TOTAL DETTES		257 312 068	226 439 908
Capital et réserves liées		12 899 418	12 488 381
Réserves consolidées		-	-
- Part du groupe		2 101 501	1 481 861
- Part des minoritaires		4 381 320	4 000 114
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe		65 587	149 436
Gains ou pertes latents ou différés, part des minoritaires		6 996	- 8 802
Résultat net de l'exercice		-	
- Part du groupe		1 955 535	1 943 864
- Part des minoritaires		699 195	748 315
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		22 109 552	20 803 169
TOTAL PASSIF IFRS		279 421 620	247 243 077

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2014

BILAN IFRS

(en milliers de DH)

ACTIF IFRS	NOTES	31/12/2014	déc.-13
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4.1	9 966 747	11 939 091
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	28 609 790	28 223 948
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4.3	4 891 427	3 319 804
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	4.4	16 072 610	18 145 727
Prêts et créances sur la clientèle	4.5	155 152 943	149 374 957
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	4.7	18 153 337	12 536 742
Actifs d'impôt exigible	4.8	199 008	92 432
Actifs d'impôt différé	4.8	445 733	257 635
Comptes de régularisation et autres actifs	4.9	4 978 851	4 317 433
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	4.10	513 766	472 624
Immeubles de placement	4.11	835 047	947 602
Immobilisations corporelles	4.11	5 847 075	5 465 769
Immobilisations incorporelles	4.11	744 273	770 522
Ecarts d'acquisition	4.12	832 470	832 470
TOTAL ACTIF IFRS		247 243 077	236 696 756

PASSIF IFRS	NOTES	31/12/2014	déc.-13
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-	68 253
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	2 745 648	2 437 494
Instruments dérivés de couverture		2 018	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	4.4	33 142 978	35 068 715
Dettes envers la clientèle	4.5	161 268 876	148 790 337
Titres de créance émis	4.6	13 170 353	12 451 775
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt courant	4.8	55 341	94 368
Passifs d'impôt différé	4.8	1 099 810	989 759
Comptes de régularisation et autres passifs	4.9	7 636 569	11 380 363
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions pour risques et charges	4.13	523 011	456 573
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées	4.6	6 795 304	5 815 661
TOTAL DETTES		226 439 908	217 553 298
Capital et réserves liées		12 488 381	12 104 178
Réserves consolidées		-	-
- Part du groupe		1 481 861	1 456 083
- Part des minoritaires		4 000 114	3 612 458
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe		149 436	107 914
Gains ou pertes latents ou différés, part des minoritaires		- 8 802	- 17 778
Résultat net de l'exercice			
- Part du groupe		1 943 864	1 230 796
- Part des minoritaires		748 315	649 807
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		20 803 169	19 143 458
TOTAL PASSIF IFRS		247 243 077	236 696 756

CPC CONSOLIDE AU 31/12/2016

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES IFRS CONSOLIDES			
	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés		**14 505 242**	**13 502 956**
Intérêts et charges assimilés		**- 5 259 644**	**- 4 962 142**
MARGE D' INTERÊTS	2.1	**9 245 598**	**8 540 814**
Commissions perçues		**2 572 675**	**2 290 577**
Commissions servies		**- 455 730**	**- 339 423**
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	**2 116 945**	**1 951 154**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.3	**982 990**	**441 412**
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.4	**229 923**	**211 536**
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE		**1 212 913**	**652 948**
Produits des autres activités	2.5	**884 515**	**1 044 522**
Charges des autres activités	2.5	**- 469 956**	**- 372 633**
PRODUIT NET BANCAIRE		**12 990 015**	**11 816 805**
Charges générales d'exploitation	2,9	**- 6 678 453**	**- 6 261 222**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2,9	**- 696 947**	**- 672 006**
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**5 614 615**	**4 883 577**
Coût du risque	2.6	**- 1 616 531**	**- 1 439 956**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**3 998 084**	**3 443 621**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		**103 652**	**97 733**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.7	**- 111 741**	**74 609**
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		**- 31 514**	
RESULTAT AVANT IMPÔTS		**3 958 481**	**3 615 963**
Impôts sur les bénéfices	2.8	- 1 123 654	- 961 233
RESULTAT NET		**2 834 827**	**2 654 730**
Résultat hors groupe		798 641	699 195
RESULTAT NET PART DU GROUPE		2 036 186	1 955 535
Résultat par Action (EN MAD)		11,35	10,90
Résultat dilué par Action (EN MAD)		11,35	10,90

CPC CONSOLIDE AU 31/12/2015

(en milliers de DH)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES IFRS CONSOLIDES			
	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés		**13 502 956**	**12 701 901**
Intérêts et charges assimilés		**- 4 962 142**	**- 4 959 094**
MARGE D' INTERÊTS	2.1	**8 540 814**	**7 742 807**
Commissions perçues		**2 290 577**	**2 247 263**
Commissions servies		**- 339 423**	**- 333 395**
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	**1 951 154**	**1 913 868**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.3	**441 412**	**1 093 341**
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.4	**211 536**	**100 886**
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE		**652 948**	**1 194 227**
Produits des autres activités	2.5	**1 044 522**	**1 022 668**
Charges des autres activités	2.5	**- 372 633**	**- 376 343**
PRODUIT NET BANCAIRE		**11 816 805**	**11 497 227**
Charges générales d'exploitation	2,9	**- 6 261 222**	**- 5 827 763**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2,9	**- 672 006**	**- 666 100**
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**4 883 577**	**5 003 364**
Coût du risque	2.6	**- 1 439 956**	**- 1 778 322**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**3 443 621**	**3 225 042**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		**97 733**	**81 621**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.7	**74 609**	**17 306**
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			**-**
RESULTAT AVANT IMPÔTS		**3 615 963**	**3 323 969**
Impôts sur les bénéfices	2.8	- 961 233	- 631 790
RESULTAT NET		**2 654 730**	**2 692 179**
Résultat hors groupe		699 195	748 315
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 955 535	1 943 864
Résultat par Action (EN MAD)		10,90	10,83
Résultat dilué par Action (EN MAD)		10,90	10,83

CPC CONSOLIDE AU 31/12/2014

(en milliers de DH)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES IFRS CONSOLIDES			
	NOTES	31/12/2014	déc.-13
Intérêts et produits assimilés		**12 701 901**	**11 446 765**
Intérêts et charges assimilés		**- 4 959 094**	**- 4 801 885**
MARGE D' INTERÊTS	2.1	**7 742 807**	**6 644 880**
Commissions perçues		**2 247 263**	**2 206 721**
Commissions servies		**- 333 395**	**- 459 319**
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	**1 913 868**	**1 747 402**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.3	**1 093 341**	**798 364**
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.4	**100 886**	**162 635**
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE		**1 194 227**	**960 999**
Produits des autres activités	2.5	**1 022 668**	**896 079**
Charges des autres activités	2.5	**- 376 343**	**- 358 334**
PRODUIT NET BANCAIRE		**11 497 227**	**9 891 026**
Charges générales d'exploitation	2,9	**- 5 827 763**	**- 5 300 375**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2,9	**- 666 100**	**- 654 657**
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**5 003 364**	**3 935 994**
Coût du risque	2.6	**- 1 778 322**	**- 1 295 268**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**3 225 042**	**2 640 726**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		**81 621**	**69 089**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.7	**17 306**	**12 207**
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		**-**	**-**
RESULTAT AVANT IMPÔTS		**3 323 969**	**2 722 022**
Impôts sur les bénéfices	2.8	- 631 790	- 841 419
RESULTAT NET		**2 692 179**	**1 880 603**
Résultat hors groupe		748 315	649 807
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 943 864	1 230 796
Résultat par Action (EN MAD)		10,8	6,9
Résultat dilué par Action (EN MAD)		10,8	6,9

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2016

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
Résultat avant impôts		3 958 481	3 615 961
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2,9	696 947	672 212
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		31 514	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		- 39 470	46 758
+/- Dotations nettes aux provisions	2,6	1 633 772	952 970
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4.10	- 103 652	- 97 733
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		- 1 061 663	- 822 557
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		-	-
+/- Autres mouvements		- 541 722	- 165 751
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		615 726	585 900
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		59 915	6 870 435
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		- 1 497 240	- 355 618
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		- 3 358 590	- 3 575 435
Dont Flux liés aux autres opérations affectant les titres de transaction		*- 2 216 271*	*- 2 235 371*
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		701 528	- 1 992 029
Dont Flux liés aux autres opérations affectant les dettes sur titres Empruntés		*701 528*	*- 1 884 371*
- Impôts versés		- 560 317	- 581 529
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		**- 4 654 704**	**365 824**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		**- 80 497**	**4 567 685**
+/- Flux liés aux Actifs Financiers Disponible à la Vente		- 1 425 337	- 2 474 166
+/- Flux liés aux immeubles de placement	4,11	- 728 257	- 2 211 410
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	4,11	- 1 003 781	- 1 361 288
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**- 3 157 375**	**- 6 046 864**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		- 1 088 198	- 667 738
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		6 291 591	- 2 947 262
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**5 203 393**	**- 3 615 000**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		- 233 206	- 164 613
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**1 732 315**	**- 5 258 792**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		5 956 947	11 215 740
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4,1	10 403 196	9 966 853
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		- 4 446 249	1 248 887
Dont Prêt et Emprunt de tresorerie JJ		*- 2 877 349*	*489 872*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		7 689 262	5 956 947
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4,1	12 155 637	10 403 196
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		- 4 466 375	- 4 446 249
Dont Prêt et Emprunt de tresorerie JJ		*- 1 153 270*	*- 2 877 349*
Variation de la trésorerie nette		1 732 315	- 5 258 792

		31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus	2,4	240 014	218 305
Dividendes versés	1,5	- 1 402 997	- 1 240 925
Intérêts perçus		12 532 242	12 290 029
Intérêts payés		- 3 771 219	- 3 366 255

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2015

	NOTE	31/12/2015	31/12/2014
Résultat avant impôts		3 615 961	3 323 969
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2,9	672 212	3 463 904
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		46 758	173 473
+/- Dotations nettes aux provisions	2,6	952 970	1 106 319
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4.10	- 97 733	- 65 808
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		- 822 557	- 1 346 058
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		-	-
+/- Autres mouvements		- 165 751	58 543
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		585 900	3 390 373
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		6 870 435	- 2 073 872
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		- 355 618	3 260 835
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		- 3 575 435	- 6 036 643
Dont Flux liés aux autres opérations affectant les titres de transaction		*- 2 235 371*	*- 4 059 340*
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		- 1 992 029	- 4 488 481
Dont Flux liés aux autres opérations affectant les dettes sur titres Empruntés		*- 1 884 371*	*- 4 355 730*
- Impôts versés		- 581 529	- 806 052
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		**365 823**	**- 10 144 213**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		**4 567 685**	**- 3 429 871**
+/- Flux liés aux Actifs Financiers Disponible à la Vente		- 2 474 166	- 732 356
+/- Flux liés aux immeubles de placement	4,11	- 2 211 410	- 187
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	4,11	- 1 361 288	- 849 669
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**- 6 046 864**	**- 1 582 212**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		- 667 738	- 909 304
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		- 2 947 262	1 844 774
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**- 3 615 000**	**935 470**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		- 164 613	- 252 118
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**- 5 258 792**	**- 4 328 731**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		11 215 740	15 544 470
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4,1	9 966 853	11 870 837
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		1 248 887	3 673 632
Dont Prêt et Emprunt de tresorerie JJ		*489 872*	*791 325*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		5 956 947	11 215 740
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4,1	10 403 196	9 966 853
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		- 4 446 249	1 248 887
Dont Prêt et Emprunt de tresorerie JJ		*- 2 877 349*	*489 872*
Variation de la trésorerie nette		- 5 258 792	- 4 328 731

		31/12/2015	31/12/2014
Dividendes reçus	2,4	218 305	229 525
Dividendes versés	1,5	- 1 240 925	- 1 055 764
Intérêts perçus		12 290 029	12 489 250
Intérêts payés		- 3 366 255	- 4 523 402

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2014

	31.12.2014 IFRS	31.12.2013 IFRS
Résultat avant impôts	**3 323 969**	**2 722 022**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 463 904	3 380 727
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	173 473	35 273
+/- Dotations nettes aux provisions	1 106 319	927 426
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 65 808	- 69 089
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 1 346 058	- 1 008 589
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	58 543	- 61 503
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**3 390 373**	**3 204 245**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	- 2 073 872	3 464 610
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	3 260 835	- 11 587 602
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 6 036 643	4 993 174
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 4 488 481	- 2 839 357
- Impôts versés	- 806 052	- 636 635
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	**- 10 144 213**	**- 6 605 810**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**- 3 429 871**	**- 679 544**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 732 356	- 997 292
+/- Flux liés aux immeubles de placement	- 187	- 174
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 849 669	- 1 502 270
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**- 1 582 212**	**- 2 499 736**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 909 304	612 593
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 844 774	1 940 935
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**935 470**	**2 553 528**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	**- 252 118**	**71 311**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**- 4 328 731**	**- 554 441**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**15 544 470**	**16 098 911**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	11 870 837	9 854 817
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 673 632	6 244 094
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**11 215 740**	**15 544 470**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 966 853	11 870 837
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 248 887	3 673 632
Variation de la trésorerie nette	**- 4 328 731**	**- 554 441**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2014 corrigés	1 794 634	10 693 747	0	3 425 707	149 436	16 063 524	4 739 627	20 803 152
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres clôture 31.12.2014corrigés	1 794 634	10 693 747	0	3 425 707	149 436	16 063 524	4 739 627	20 803 152
Opérations sur capital		411 037		-411 037		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-788 651		-788 651	-452 274	-1 240 925
Résultat de l'exercice				1 955 402		1 955 402	699 194	2 654 596
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)						0		0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					-82 495	-82 495	15 799	-66 695
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)					-1 354	-1 354		-1 354
Avantages au personnel						0		0
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	-83 849	-83 849	15 799	-68 049
Variation de périmètre				-68 567		-68 567	83 181	14 614
Divers				-55 951		-55 951	1 983	-53 968
Capitaux propres clôture 31.12.2015 corrigés	1 794 634	11 104 784	0	4 056 903	65 587	17 021 908	5 087 509	22 109 419
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres clôture 31.12.2015	1 794 634	11 104 784	0	4 056 903	65 587	17 021 908	5 087 509	22 109 419
Opérations sur capital		399 672		-399 672		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-947 308		-947 308	-455 689	-1 402 997
Résultat de l'exercice				2 036 186		2 036 186	798 641	2 834 827
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (E)						0		0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (F)					-70 472	-70 472	- 3 673	-74 145
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (G)					-4 909	-4 909		-4 909
IAS 19 R						0		0
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-75 381	-75 381	-3 673	-79 054
Variation de périmètre				94 400		94 400	-68 140	26 260
Divers				129 925		129 925	-35 693	94 232
Capitaux propres clôture 31.12.2016	1 794 634	11 504 456	0	4 970 434	-9 794	18 259 730	5 322 955	23 582 687

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2013 corrigés	1 794 634	10 309 544	-35 727	2 722 605	107 914	14 898 970	4 244 486	19 143 458
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres clôture 31.12.2013 corrigés	1 794 634	10 309 544	-35 727	2 722 605	107 914	14 898 970	4 244 486	19 143 458
Opérations sur capital		384 203		-384 203		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres			35 727			35 727		35 727
Dividendes				-717 829		-717 829	-337 936	-1 055 764
Résultat de l'exercice				1 943 846		1 943 846	748 315	2 692 161
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)						0		0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					47 856	47 856	8 976	56 831
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)					-6 334	-6 334		-6 334
Avantages au personnel						0		0
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	41 522	41 522	8 976	50 497
Variation de périmètre				-18 092		-18 092	200 689	182 597
Divers (*)				-120 620		-120 620	-124 903	-245 524
Capitaux propres clôture 31.12.2014 corrigés	1 794 634	10 693 747	0	3 425 707	149 436	16 063 524	4 739 627	20 803 152
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres clôture 31.12.2014	1 794 634	10 693 747	0	3 425 707	149 436	16 063 524	4 739 627	20 803 152
Opérations sur capital		411 037		-411 037		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-788 651		-788 651	-452 274	-1 240 925
Résultat de l'exercice				1 955 535		1 955 535	699 195	2 654 730
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (E)						0		0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (F)					-82 495	-82 495	15 799	-66 695
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (G)					-1 354	-1 354		-1 354
IAS 19 R						0		0
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				0	-83 849	-83 849	15 799	-68 049
Variation de périmètre (*)				-68 567		-68 567	83 181	14 614
Divers				-55 951		-55 951	1 983	-53 968
Capitaux propres clôture 31.12.2015	1 794 634	11 104 784	0	4 057 036	65 587	17 022 041	5 087 511	22 109 553

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2012 corrigés	1 794 634	10 186 734	0	2 191 425	81 911	14 254 704	4 153 339	18 408 043
Changement de méthodes comptables				7 152		7 152		7 152
Capitaux propres clôture 31.12.2012 corrigés	1 794 634	10 186 734	0	2 198 577	81 911	14 261 856	4 153 339	18 415 195
Opérations sur capital		122 810		-122 810		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres			-35 727			-35 727	0	-35 727
Dividendes				-592 198		-592 198	-343 582	-935 780
Résultat de l'exercice				1 230 796		1 230 796	649 807	1 880 603
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)						0	0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					14 226	14 226	1 192	15 418
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)					-3 039	-3 039		-3 039
Avantages au personnel					14 817	14 817		14 817
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	26 003	26 003	1 192	27 195
Variation de périmètre				-36 716		-36 716	-167 092	-203 808
Divers (*)				44 956		44 956	-49 178	-4 221
Capitaux propres clôture 31.12.2013 corrigés	1 794 634	10 309 544	-35 727	2 722 605	107 914	14 898 970	4 244 486	19 143 458
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres clôture 31.12.2013 corrigés	1 794 634	10 309 544	-35 727	2 722 605	107 914	14 898 970	4 244 486	19 143 458
Opérations sur capital		384 203		-384 203		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres			35 727			35 727		35 727
Dividendes				-717 829		-717 829	-337 936	-1 055 765
Résultat de l'exercice				1 943 864		1 943 864	748 315	2 692 179
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (E)						0		0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (F)					47 856	47 856	8 976	56 832
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (G)					-6 334	-6 334		-6 334
IAS 19 R						0		0
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				0	41 522	41 522	8 976	50 498
Variation de périmètre (*)				-18 092		-18 092	200 689	182 597
Divers				-120 621		-120 620	-124 903	-245 525
Capitaux propres clôture 31.12.2014	1 794 634	10 693 747	0	3 425 724	149 436	16 063 542	4 739 627	20 803 169

Marge d'intérêts au 31/12/2016

	déc-16			déc-15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	**10 346 197**	**3 163 407**	**7 182 790**	**9 885 496**	**3 089 650**	**6 795 846**
Comptes et prêts/emprunts	9 688 738	3 062 214	6 626 524	9 361 634	2 973 026	6 388 608
Opérations de pensions		101 193	-101 193		116 624	-116 624
Opérations de location-financement	657 459		657 459	523 862		523 862
Opérations interbancaires	**825 329**	**1 292 729**	**-467 400**	**887 565**	**916 517**	**-28 952**
Comptes et prêts/emprunts	606 763	1 172 157	-565 394	623 683	877 403	-253 720
Opérations de pensions	218 566	120 572	97 994	263 882	39 114	224 768
Emprunts émis par le Groupe	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments de couverture de résultats futurs	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Portefeuille de transactions	**1 908 668**	**803 508**	**1 105 160**	**1 341 654**	**955 975**	**385 679**
Titres à revenu fixe	1 908 668	463 711	1 444 957	1 341 654	623 022	718 632
Opérations de pensions			0			0
Prêts/emprunts			0			0
Dettes représentées par un titre	0	339 797	-339 797	0	332 953	-332 953
Actifs disponibles à la vente			**0**			**0**
Actifs détenus jusqu'à échéance	**1 425 048**		**1 425 048**	**1 388 241**		**1 388 241**
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	**14 505 242**	**5 259 644**	**9 245 598**	**13 502 956**	**4 962 142**	**8 540 814**

Marge d'intérêts au 31/12/2015

	déc-15			déc-14		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	**9 885 496**	**3 089 650**	**6 795 846**	**9 620 309**	**2 924 519**	**6 695 790**
Comptes et prêts/emprunts	9 361 634	2 973 026	6 388 608	9 008 184	2 852 671	6 155 513
Opérations de pensions		116 624	-116 624		71 848	-71 848
Opérations de location-financement	523 862		523 862	612 125		612 125
Opérations interbancaires	**887 565**	**916 517**	**-28 952**	**748 342**	**965 111**	**-216 769**
Comptes et prêts/emprunts	623 683	877 403	-253 720	508 162	889 165	-381 003
Opérations de pensions	263 882	39 114	224 768	240 180	75 946	164 234
Emprunts émis par le Groupe	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments de couverture de résultats futurs	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Portefeuille de transactions	**1 341 654**	**955 975**	**385 679**	**1 252 489**	**1 069 464**	**183 025**
Titres à revenu fixe	1 341 654	623 022	718 632	1 252 489	756 372	496 117
Opérations de pensions			0			0
Prêts/emprunts			0			0
Dettes représentées par un titre	0	332 953	-332 953	0	313 092	-313 092
Actifs disponibles à la vente			**0**			**0**
Actifs détenus jusqu'à échéance	**1 388 241**		**1 388 241**	**1 080 761**		**1 080 761**
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	**13 502 956**	**4 962 142**	**8 540 814**	**12 701 901**	**4 959 094**	**7 742 807**

Marge d'intérêts au 31/12/2014

(en milliers de DH)

	déc-14			déc-13		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	**9 620 309**	**2 924 519**	**6 695 790**	**8 954 357**	**3 021 109**	**5 933 248**
Comptes et prêts/emprunts	9 008 184	2 852 671	6 155 513	8 400 936	2 944 638	5 456 298
Opérations de pensions		71 848	-71 848		76 471	-76 471
Opérations de location-financement	612 125		612 125	553 421		553 421
Opérations interbancaires	**748 342**	**965 111**	**-216 769**	**711 218**	**939 670**	**-228 452**
Comptes et prêts/emprunts	508 162	889 165	-381 003	436 721	905 634	-468 913
Opérations de pensions	240 180	75 946	164 234	274 497	34 036	240 461
Emprunts émis par le Groupe	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments de couverture de résultats futurs	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Portefeuille de transactions	**1 252 489**	**1 069 464**	**183 025**	**1 047 357**	**841 106**	**206 251**
Titres à revenu fixe	1 252 489	756 372	496 117	1 047 357	566 320	481 037
Opérations de pensions			0			0
Prêts/emprunts			0			0
Dettes représentées par un titre	0	313 092	-313 092	0	274 786	-274 786
Actifs disponibles à la vente			**0**			**0**
Actifs détenus jusqu'à échéance	**1 080 761**		**1 080 761**	**733 833**		**733 833**
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	**12 701 901**	**4 959 094**	**7 742 807**	**11 446 765**	**4 801 885**	**6 644 880**

COMMISSIONS NETTES au 31/12/2016

	déc-16			déc-15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	**1 900 141**	**242 909**	**1 657 232**	**1 575 303**	**164 300**	**1 411 003**
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	1 336 588		1 336 588	1 125 822		1 125 822
sur titres	267 138	112 548	154 590	196 168	97 622	98 546
de change	296 415	130 361	166 054	253 313	66 678	186 635
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	**672 534**	**212 821**	**459 713**	**715 274**	**175 123**	**540 151**
Produits nets de gestion d'OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	365 244	55 540	309 704	361 150	49 371	311 779
Assurance			-			-
Autres	307 290	157 281	150 009	354 124	125 752	228 372
Produits nets de commissions	**2 572 675**	**455 730**	**2 116 945**	**2 290 577**	**339 423**	**1 951 154**

COMMISSIONS NETTES au 31/12/2015

	déc-15			déc-14		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	**1 575 303**	**164 300**	**1 411 003**	**1 498 023**	**135 079**	**1 362 944**
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	1 125 822		1 125 822	1 046 050		1 046 050
sur titres	196 168	97 622	98 546	165 947	96 320	69 627
de change	253 313	66 678	186 635	286 026	38 759	247 267
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	**715 274**	**175 123**	**540 151**	**749 240**	**198 316**	**550 924**
Produits nets de gestion d'OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	361 150	49 371	311 779	341 856	42 803	299 053
Assurance			-			-
Autres	354 124	125 752	228 372	407 384	155 513	251 871
Produits nets de commissions	**2 290 577**	**339 423**	**1 951 154**	**2 247 263**	**333 395**	**1 913 868**

COMMISSIONS NETTES au 31/12/2014

(en milliers de DH)

	déc-14			déc-13		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	**1 498 023**	**135 079**	**1 362 944**	**1 545 470**	**201 866**	**1 343 604**
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	1 046 050		1 046 050	917 334		917 334
sur titres	165 947	96 320	69 627	150 146	159 370	- 9 224
de change	286 026	38 759	247 267	477 990	42 496	435 494
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	**749 240**	**198 316**	**550 924**	**661 251**	**257 453**	**403 798**
Produits nets de gestion d'OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	341 856	42 803	299 053	321 274	42 222	279 052
Assurance			-			-
Autres	407 384	155 513	251 871	339 977	215 231	124 746
Produits nets de commissions	**2 247 263**	**333 395**	**1 913 868**	**2 206 721**	**459 319**	**1 747 402**

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIER EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT 2016

	déc-16			déc-15		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	976 350		976 350	466 807		466 807
Instruments financiers dérivés	6 746	-106	6 640	-27 077	1 682	-25 395
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	**983 096**	**-106**	**982 990**	**439 730**	**1 682**	**441 412**

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIER EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT 31/12/2015

	déc-15			déc-14		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	466 807		466 807	1 092 286		1 092 286
Instruments financiers dérivés	-27 077	1 682	-25 395	1 055		1 055
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	**439 730**	**1 682**	**441 412**	**1 093 341**	**0**	**1 093 341**

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIER EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT 31/12/2014

(en milliers de DH)

	déc-14			déc-13		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	1 092 286		1 092 286	736 732		736 732
Instruments financiers dérivés	1 055	0	1 055	59 512	2 120	61 632
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	**1 093 341**	**0**	**1 093 341**	**796 244**	**2 120**	**798 364**

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE 31/12/2016

	déc-16	déc-15
Titres à revenu fixe	**0**	**0**
plus ou moins values de cession		
Actions et autres titres à revenu variable	**229 923**	**211 536**
Produits de dividendes	240 014	218 305
Charges de dépréciation	-10 091	-5 314
Plus-values nettes de cession	0	-1 455
TOTAL	**229 923**	**211 536**

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE 31/12/2015

	(en milliers de DH)	
	déc-15	déc-14
Titres à revenu fixe	**0**	**0**
plus ou moins values de cession		
Actions et autres titres à revenu variable	**211 536**	**100 886**
Produits de dividendes	218 305	229 525
Charges de dépréciation	-5 314	-122 065
Plus-values nettes de cession	-1 455	-6 574
TOTAL	**211 536**	**100 886**

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE 31/12/2014

	(en milliers de DH)	
	déc-14	déc-13
Titres à revenu fixe	**0**	**0**
plus ou moins values de cession		
Actions et autres titres à revenu variable	**100 886**	**162 635**
Produits de dividendes	229 525	174 116
Charges de dépréciation	-122 065	34 775
Plus-values nettes de cession	-6 574	-46 256
TOTAL	**100 886**	**162 635**

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

(en milliers de DH)

	déc-16			déc-15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			-			-
Produits nets des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immobilisations en location simple	270 114	111 298	158 816	269 116	104 725	164 391
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-
Divers autres produits et charges bancaires	258 049	96 299	161 750	383 325	218 872	164 453
Autres produits d'exploitation non bancaires	356 352	262 359	93 993	392 081	49 036	343 045
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	**884 515**	**469 956**	**414 559**	**1 044 522**	**372 633**	**671 889**

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	déc-15			déc-14		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			-			-
Produits nets des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immobilisations en location simple	269 116	104 725	164 391	274 345	98 551	175 794
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-
Divers autres produits et charges bancaires	383 325	218 872	164 453	357 964	222 374	135 590
Autres produits d'exploitation non bancaires	392 081	49 036	343 045	390 359	55 418	334 941
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	**1 044 522**	**372 633**	**671 889**	**1 022 668**	**376 343**	**646 325**

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

(en milliers de DH)

	déc-14			déc-13		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			-			-
Produits nets des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immobilisations en location simple	274 345	98 551	175 794	276 229	96 787	179 442
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-
Divers autres produits et charges bancaires	357 964	222 374	135 590	297 070	206 631	90 439
Autres produits d'exploitation non bancaires	390 359	55 418	334 941	322 780	54 916	267 864
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	**1 022 668**	**376 343**	**646 325**	**896 079**	**358 334**	**537 745**

31/12/2016

COÛT DU RISQUE

COÛT DU RISQUE DE LA PERIODE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	déc-16	déc-15
Dotations aux provisions	**-2 355 213**	**-2 571 528**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-2 310 117	-2 444 843
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	-8 643	-13 059
Autres provisions pour risques et charges	-36 453	-113 626
Reprises de provisions	**721 441**	**1 618 558**
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	669 887	1 475 347
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	0	1 575
Reprises des autres provisions pour risques et charges	51 554	141 636
Variation des provisions	**17 241**	**-486 986**
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-11 102	-529 326
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	28 343	42 340
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	**-1 616 531**	**-1 439 956**

31/12/2015

COÛT DU RISQUE

COÛT DU RISQUE DE LA PERIODE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	déc-15	déc-14
Dotations aux provisions	**-2 571 528**	**-1 934 231**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-2 444 843	-1 806 846
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	-13 059	-433
Autres provisions pour risques et charges	-113 626	-126 952
Reprises de provisions	**1 618 558**	**627 707**
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 475 347	570 908
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	1 575	58
Reprises des autres provisions pour risques et charges	141 636	56 741
Variation des provisions	**-486 986**	**-471 798**
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-529 326	-493 375
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	42 340	21 577
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	**-1 439 956**	**-1 778 322**

31/12/2014

COÛT DU RISQUE

COÛT DU RISQUE DE LA PERIODE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	déc-14	déc-13
Dotations aux provisions	**-1 934 231**	**-1 517 753**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 806 846	-1 501 320
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	-433	-3 4[illegible]
Autres provisions pour risques et charges	-126 952	-12 948
Reprises de provisions	**627 707**	**395 502**
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	570 908	353 165
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	58	9 315
Reprises des autres provisions pour risques et charges	56 741	33 022
Variation des provisions	**-471 798**	**-173 017**
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-493 375	-176 691
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	21 577	3 674
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	**-1 778 322**	**-1 295 268**

31/12/2016

GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

	déc-16	déc-15
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**0**	**0**
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
Titres de capitaux propres consolidés	**0**	**0**
Plus-values de cession		0
Moins-value de cession	0	0
Autres	-111 741	74 609
Gains ou pertes sur autres actifs	**-111 741**	**74 609**

31/12/2015

GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**0**	**0**
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
Titres de capitaux propres consolidés	**0**	**0**
Plus-values de cession	0	0
Moins-value de cession	0	0
Autres	74 609	17 306
Gains ou pertes sur autres actifs	**74 609**	**17 306**

31/12/2014

GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

En milliers de DH

	déc-14	déc-13
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**0**	**0**
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
Titres de capitaux propres consolidés	**0**	**0**
Plus-values de cession	0	0
Moins-value de cession	0	0
Autres **(*)**	17 306	12 207
Gains ou pertes sur autres actifs	**17 306**	**12 207**

31/12/2016

IMPÔT SUR LES BENEFICES

2.8.1 Impôts courants et impôts différés

(en milliers de DH)

	déc-16	déc-15
Impôts courants	414 191	63 550
Impôts différés	521 548	473 814
Actifs d'impôts courants et différés	**935 740**	**537 364**
Impôts courants	641 287	131 027
Impôts différés	1 198 242	1 130 452
Passifs d'impôts courants et différés	**1 839 530**	**1 261 479**

2.8.2 Charge nette de l'impôts sur les bénéfices

(en milliers de DH)

	déc-16	déc-15
Charge d'impôts courants	-1 078 191	-790 809
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-45 463	-170 424
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	**-1 123 654**	**-961 233**

2.8.3 Le taux effectif d'impôt

(en milliers de DH)

	déc-16	déc-15
Résultat net	2 834 827	2 654 730
Charges d'impôt sur les bénéfices	-1 123 654	-961 233
Taux d'impôt effectif moyen	**39,6%**	**36,2%**

Analyse du taux effectif d'impôt

	déc-16	déc-15
Taux d'impôt en vigueur	37,0%	37,0%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Imposition forfaitaire		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-0,8%	-0,8%
Taux d'impôt effectif moyen	**36,2%**	**36,2%**

31/12/2015

2.8.1 Impôts courants et impôts différés

(en milliers de DH)

	déc-15	déc-14
Impôts courants	63 550	199 008
Impôts différés	473 814	445 733
Actifs d'impôts courants et différés	**537 364**	**644 741**
Impôts courants	131 027	55 341
Impôts différés	1 130 452	1 099 810
Passifs d'impôts courants et différés	**1 261 479**	**1 155 151**

2.8.2 Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers de DH)

	déc-15	déc-14
Charge d'impôts courants	-790 809	-660 266
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-170 424	28 476
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	**-961 233**	**-631 790**

2.8.3 Le taux effectif d'impôt

	déc-15	déc-14
Résultat net	2 654 730	2 692 179
Charges d'impôt sur les bénéfices	-961 233	-631 790
Taux d'impôt effectif moyen	**36.2%**	**23.5%**

	déc-15	déc-14
Taux d'impôt en vigueur	37.0%	37.0%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Imposition forfaitaire		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-0.8%	-13.5%
Taux d'impôt effectif moyen	**36.2%**	**23.5%**

31/12/2014

IMPÔT SUR LES BENEFICES

2.8.1 Impôts courants et impôts différés

(en milliers de DH)

	déc-14	déc-13
Impôts courants	199 008	92 432
Impôts différés	445 733	257 635
Actifs d'impôts courants et différés	**644 741**	**350 067**
Impôts courants	55 341	94 368
Impôts différés	1 099 810	989 759
Passifs d'impôts courants et différés	**1 155 151**	**1 084 127**
	-	-

2.8.2 Charge nette de l'impôts sur les bénéfices

(en milliers de DH)

	déc-14	déc-13
Charge d'impôts courants	-660 266	-765 802
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	28 476	-75 617
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	**-631 790**	**-841 419**
	0,00	0,00

2.8.3 Le taux effectif d'impôt

	déc-14	déc-13
Résultat net	2 692 179	1 880 603
Charges d'impôt sur les bénéfices	-631 791	-841 419
Taux d'impôt effectif moyen	**23,5%**	**44,7%**
	-	-

Analyse du taux effectif d'impôt

	déc-14	déc-13
Taux d'impôt en vigueur	37,0%	37,0%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Imposition forfaitaire		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-13,5%	7,7%
Taux d'impôt effectif moyen	**23,5%**	**44,7%**

Au 31/12/2016

3 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information comptable et financière au sein du groupe BMCEBank est déclinée en quatre pôle d'activité :

- Banque au Maroc : Bmce Bank Activité Maroc
- Gestion d'actif : Bmce Capital, Bmce Capital Bourse, Bmce Capital Gestion,
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Mghrébail, Maroc Factoring, Acmar
- Activités à l'International : Bmce Bank Off Shore, Bmce Paris, Bmce International (Madrid), Banque de développement du Mali, La congolaise de Banque, MediCapital Bank, Bank Of Africa,

3.1 Résultat par secteur opérationnel

En KMAD

	31/12/2016						31/12/2015					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	3 645 136	69 037	761 297	-16 351	4 786 479	9 245 598	3 517 004	32 488	620 546	-17 635	4 388 411	8 540 814
Marge sur commission	1 030 566	169 988	12 501	0	903 890	2 116 945	963 811	150 168	13 519	0	823 656	1 951 154
Produits nets banacaires	5 525 326	393 864	784 994	142 682	6 143 149	12 990 015	4 880 905	344 371	644 205	147 277	5 800 047	11 816 805
Charge générale d'exploitation et dotations aux	-3 260 377	-288 018	-231 504	-77 796	-3 517 705	(7 375 400)	-3 037 457	-267 747	-218 765	-77 284	-3 331 975	(6 933 228)
Résultat Brut d'exploitation	2 264 949	105 846	553 490	64 886	2 625 444	5 614 615	1 843 447	76 625	425 441	69 993	2 468 071	4 883 577
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-605 905	-47 661	-181 653	-17 920	-270 515	(1 123 654)	-464 940	-48 930	-151 203	-16 773	-279 387	(961 233)
Résultat Part du groupe	814 518	141 073	188 023	48 758	843 814	2 036 186	845 170	110 059	173 887	47 536	778 883	1 955 535
	-	-	-	-	-							

3.2 Actifs et passifs par secteur opérationnel

En KMAD

	31/12/2016						31/12/2015					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
TOTAL BILAN	205 383 601	979 684	9 234 390	183 128	90 142 075	305 922 878	187 904 186	724 956	7 343 858	214 288	83 234 332	279 421 620
ELEMENTS D'ACTIF												
ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE	2 249 497	101 026	19 718	20 464	5 927 020	8 317 725	2 141 161	107 685	17 265	20 365	4 560 096	6 846 572
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	117 079 106	121	14 702 011	0	47 992 984	179 774 222	113 592 597	109	14 680 785	0	45 006 205	173 279 696
Actifs financiers évalués à la juste valeur	38 499 389	208 390	207	0	182 937	38 890 923	25 275 085	122 281	207	0	362 655	25 760 228
PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A ECHEANCE	4 188 468	0	0	0	20 947 702	25 136 170	4 328 349	0	0	0	20 231 109	24 559 458
ELEMENTS DU PASSIF												
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	131 000 917	17	908 600	0	58 140 801	190 050 335	121 110 279	2 616	1 107 886	0	56 034 240	178 255 021
FONDS PROPRES	15 463 646	315 561	1 478 662	(32 906)	6 357 724	23 582 687	14 966 626	263 520	1 422 829	(35 622)	5 492 199	22 109 552

Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique

En milliers de DH	déc-16			déc-15		
	Encours sains	Encours en	Provisions	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
Maroc	13 781 032	58 620	58 620	13 272 891	58 616	58 616
Europe	3 145 671	0	0	3 127 517	0	0
Afrique	4 275 686	27 760	8 920	4 554 179	24 100	7 651
Total en principal	**21 202 389**	**86 380**	**67 540**	**20 954 587**	**82 716**	**66 267**
Créances rattachées						
Provisions						
Valeurs nettes au bilan	**21 202 389**	**86 380**	**67 540**	**20 954 587**	**82 716**	**66 267**

Ventilation des prêts et créances envers la clientèle par zone géographique

	déc-16				déc-15			
En milliers de DH	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	128 534 813	9 353 560	4 358 705	1 748 430	125 168 158	8 419 017	3 904 848	1 408 837
Europe	3 885 045	205 958	85 332	0	3 816 758	110 303	32 658	0
Afrique Subsaharienne	41 432 888	5 150 768	2 424 641	171 702	38 924 773	4 204 443	1 936 574	80 839
Total en principal	**173 852 746**	**14 710 286**	**6 868 678**	**1 920 132**	**167 909 689**	**12 733 763**	**5 874 080**	**1 489 676**

Au 31/12/2015

3 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information comptable et financière au sein du groupe BMCEBank est déclinée en quatre pôle d'activité :

- Banque au Maroc : Bmce Bank Activité Maroc
- Gestion d'actif : Bmce Capital, Bmce Capital Bourse, Bmce Capital Gestion,
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Mghrébail, Maroc Factoring, Acmar
- Activités à l'International : Bmce Bank Off Shore, Bmce Paris, Bmce International (Madrid), Banque de développement du Mali, La congolaise de Banque, MediCapital Bank, Bank Of Africa,

3.1 Résultat par secteur opérationnel

En KMAD

	31/12/2015						31/12/2014					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	3 517 004	32 488	620 546	-17 635	4 388 411	8 540 814	3 163 049	49 612	719 859	-18 399	3 828 686	7 742 807
Marge sur commission	963 811	150 168	13 519	0	823 656	1 951 154	827 661	126 444	14 292	0	945 471	1 913 868
Produits nets banacaires	4 880 905	344 371	644 205	147 277	5 800 047	11 816 805	4 939 564	351 681	743 701	158 698	5 303 583	11 497 227
Charge générale d'exploitation et dotations aux	-3 037 457	-267 747	-218 765	-77 284	-3 331 975	(6 933 228)	-2 731 382	-245 162	-192 747	-87 142	-3 237 430	(6 493 863)
Résultat Brut d'exploitation	1 843 447	76 625	425 441	69 993	2 468 071	4 883 577	2 208 182	106 519	550 954	71 556	2 066 153	5 003 364
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-464 940	-48 930	-151 203	-16 773	-279 387	(961 233)	-229 409	-47 704	-124 596	-11 943	-218 138	(631 790)
Résultat Part du groupe	845 170	110 059	173 887	47 536	778 883	1 955 535	992 887	106 593	145 484	51 426	647 474	1 943 864

3.2 Actifs et passifs par secteur opérationnel

En KMAD

	31/12/2015						31/12/2014					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
TOTAL BILAN	187 904 186	724 956	7 343 858	214 288	83 234 332	279 421 620	164 934 033	763 527	8 090 081	178 767	73 276 669	247 243 077
ELELMENTS D'ACTIF												
ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE	2 141 161	107 685	17 265	20 365	4 560 096	6 846 572	1 569 636	132 554	17 166	21 026	3 151 045	4 891 427
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	113 592 597	109	14 680 785	0	45 006 205	173 279 696	99 370 301	179	14 867 010	0	40 915 453	155 152 943
Actifs financiers évalués à la juste valeur	25 275 085	122 281	207	0	362 655	25 760 228	28 476 818	80 444	2 368	0	50 160	28 609 790
PLACEMENTS DETENUS JUSQU'À ECHEANCE	4 328 349	0	0	0	20 231 109	24 559 458	2 317 968	0	0	0	15 835 369	18 153 337
ELEMENTS DU PASSIF												
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	121 110 279	2 616	1 107 886	0	56 034 240	178 255 021	109 986 007	0	1 225 018	0	50 057 851	161 268 876
FONDS PROPRES	14 966 626	263 520	1 422 829	(35 622)	5 492 199	22 109 552	14 527 416	216 015	1 252 591	(41 433)	4 848 580	20 803 169

Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique

En milliers de DH

	déc-15			déc-14		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
Maroc	13 272 891	58 616	58 616	10 437 608	58 669	58 669
Europe	3 127 517	0	0	2 371 474	0	0
Afrique	4 554 179	24 100	7 651	3 243 617	29 595	9 684
Total en principal	**20 954 587**	**82 716**	**66 267**	**16 052 699**	**88 264**	**68 353**
Créances rattachées						
Provisions						
Valeurs nettes au bilan	**20 954 587**	**82 716**	**66 267**	**16 052 699**	**88 264**	**68 353**

Ventilation des prêts et créances envers la clientèle par zone géographique

En milliers de DH

	déc-15			déc-14		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
Maroc	125 168 158	8 419 017	5 313 684	112 108 604	7 238 376	5 109 489
Europe	3 816 758	110 303	32 658	3 323 611	173 250	117 524
Afrique	38 924 773	4 204 443	2 017 414	36 226 993	2 959 669	1 650 547
Total en principal	**167 909 689**	**12 733 763**	**7 363 756**	**151 659 208**	**10 371 295**	**6 877 560**
Créances rattachées						
Provisions						
Valeurs nettes au bilan	**167 909 689**	**12 733 763**	**7 363 756**	**151 659 208**	**10 371 295**	**6 877 560**

Au 31/12/2014

3 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information comptable et financière au sein du groupe BMCE Bank est déclinée en quatre pôle d'activité :

- Banque au Maroc : Bmce Bank Activité Maroc
- Gestion d'actif : Bmce Capital, Bmce Capital Bourse, Bmce Capital Gestion,
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Mghrébail, Maroc Factoring, Acmar
- Activités à l'International : Bmce Bank Off Shore, Bmce Paris, Bmce International (Madrid), Banque de développement du Mali, La congolaise de Banque, MediCapital Bank, Bank Of Africa,

3.1 Résultat par secteur opérationnel

En KMAD

	31/12/2014						31/12/2013					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	3 163 049	49 612	719 859	-18 399	3 828 686	7 742 807	2 932 463	24 633	590 258	-20 676	3 118 202	6 644 880
Marge sur commission	827 661	126 444	14 292	0	945 471	1 913 868	739 946	112 448	12 134	0	882 874	1 747 402
Produits nets banacaires	4 939 564	351 681	743 701	158 698	5 303 583	11 497 227	4 347 720	217 269	611 901	158 965	4 555 171	9 891 026
Charge générale d'exploitation et dotations aux	-2 731 382	-245 162	-192 747	-87 142	-3 237 430	(6 493 863)	-2 689 721	-195 077	-185 616	-99 329	-2 785 289	(5 955 032)
Résultat Brut d'exploitation	2 208 182	106 519	550 954	71 556	2 066 153	5 003 364	1 658 000	22 192	426 284	59 637	1 769 881	3 935 994
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-229 409	-47 704	-124 596	-11 943	-218 138	(631 790)	-359 011	-22 977	-104 947	-7 388	-347 096	(841 419)
Résultat Part du groupe	992 887	106 593	145 484	51 426	647 474	1 943 864	441 056	66 429	119 847	29 470	573 994	1 230 796

3.2 Actifs et passifs par secteur opérationnel

En KMAD

	31/12/2014						31/12/2013					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
TOTAL BILAN	164 934 033	763 527	8 090 081	178 767	73 276 669	247 243 077	161 135 143	362 570	14 602 647	192 495	60 403 901	236 696 756
ELELMENTS D'ACTIF												
ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE	1 569 636	132 554	17 166	21 026	3 151 045	4 891 427	1 417 723	109 504	14 713	22 763	1 755 101	3 319 804
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	99 370 301	179	14 867 010	0	40 915 453	155 152 943	102 077 895	273	13 781 855	0	33 514 934	149 374 957
Actifs financiers évalués à la juste valeur	28 476 818	80 444	2 368	0	50 160	28 609 790	27 649 487	47 963	48		526 450	28 223 948
PLACEMENTS DETENUS JUSQU'À ECHEANCE	2 317 968	0	0	0	15 835 369	18 153 337	2 523 427	0	27	0	10 013 288	12 536 742
ELEMENTS DU PASSIF												
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	109 986 007	0	1 225 018	0	50 057 851	161 268 876	102 358 798	6 204	1 240 940	0	45 184 395	148 790 337
FONDS PROPRES	14 527 416	216 015	1 252 591	(41 433)	4 848 580	20 803 169	13 839 405	137 808	1 188 659	(82 799)	4 060 385	19 143 458

3.4.1 Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique

En milliers de DH

En milliers de DH	déc-14			déc-13		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
Maroc	10 437 608	58 669	58 669	11 901 101	58 672	36 797
Europe	2 371 474	0	0	1 783 526	0	0
Afrique	3 243 617	29 595	9 684	4 439 225	3 408	3 408
Total en principal	**16 052 699**	**88 264**	**68 353**	**18 123 852**	**62 080**	**40 205**
Créances rattachées						
Provisions						
Valeurs nettes au bilan	**16 052 699**	**88 264**	**68 353**	**18 123 852**	**62 080**	**40 205**
			0,00			0,00

3.4.2 Ventilation des prêts et créances envers la clientèle par zone géographique

En milliers de DH

En milliers de DH	déc-14			déc-13		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
Maroc	112 108 604	7 238 376	5 109 489	114 252 061	6 267 412	4 659 448
Europe	3 323 611	173 250	117 524	1 753 262	126 165	72 824
Afrique	36 226 993	2 959 669	1 650 547	29 660 369	3 621 749	1 573 789
Total en principal	**151 659 208**	**10 371 295**	**6 877 560**	**145 665 692**	**10 015 326**	**6 306 061**
Créances rattachées						
Provisions						
Valeurs nettes au bilan	**151 659 208**	**10 371 295**	**6 877 560**	**145 665 692**	**10 015 326**	**6 306 061**

4.2.1 ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31/12/16			31/12/15		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	**16 099 331**	**0**	**16 099 331**	**4 746 066**	**0**	**4 746 066**
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	14 101 323		14 101 323	4 235 874		4 235 874
Autres titres de créances négociables	1 998 008		1 998 008	510 192		510 192
Obligations	**3 231 539**	**0**	**3 231 539**	**1 518 833**	**0**	**1 518 833**
Obligations d'Etat	881 003		881 003	616 244		616 244
Autres obligations	2 350 536		2 350 536	902 589		902 589
Actions et autres titres à revenu variable	**19 533 271**	**0**	**19 533 271**	**19 490 636**	**0**	**19 490 636**
Opérations de pension	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
aux établissements de crédit						
à la clientèle entreprises						
à la clientèle particuliers						
Instruments financiers dérivés de transaction	**26 782**	**0**	**26 782**	**4 693**	**0**	**4 693**
Instruments dérivés de cours de change	26 205		26 205	4 089		4 089
Instruments dérivés de taux d'intérêt	577		577	604		604
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	**38 890 923**	**0**	**38 890 923**	**25 760 228**	**0**	**25 760 228**
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts	**0**	**2 037 621**	**2 037 621**	**0**	**1 999 324**	**1 999 324**
Etablissements de crédit		2 037 621	2 037 621		1 999 324	1 999 324
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions	**60 655**	**0**	**60 655**	**47 270**	**0**	**47 270**
Instruments dérivés de cours de change	60 655		60 655	47 270		47 270
Instruments dérivés de taux d'intérêt			0			0
Instruments dérivés sur actions			0			0
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	**60 655**	**2 037 621**	**2 098 276**	**47 270**	**1 999 324**	**2 046 594**

4.2.1 ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31/12/15			31/12/14		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	**4 746 066**	**0**	**4 746 066**	**4 014 284**	**0**	**4 014 284**
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	4 235 874		4 235 874	2 789 392		2 789 392
Autres titres de créances négociables	510 192		510 192	1 224 892		1 224 892
Obligations	**1 518 833**	**0**	**1 518 833**	**2 295 130**	**0**	**2 295 130**
Obligations d'Etat	616 244		616 244	565 681		565 681
Autres obligations	902 589		902 589	1 729 449		1 729 449
Actions et autres titres à revenu variable	**19 490 636**	**0**	**19 490 636**	**22 319 502**	**0**	**22 319 502**
Opérations de pension	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
aux établissements de crédit						
à la clientèle entreprises						
à la clientèle particuliers						
Instruments financiers dérivés de transaction	**4 693**	**0**	**4 693**	**-19 126**	**0**	**-19 126**
Instruments dérivés de cours de change	4 089		4 089	-19 703		-19 703
Instruments dérivés de taux d'intérêt	604		604	577		577
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	**25 760 228**	**0**	**25 760 228**	**28 609 790**	**0**	**28 609 790**
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts	**0**	**1 999 324**	**1 999 324**	**0**	**2 696 353**	**2 696 353**
Etablissements de crédit		1 999 324	1 999 324		2 696 353	2 696 353
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions	**47 270**	**0**	**47 270**	**49 295**	**0**	**49 295**
Instruments dérivés de cours de change	47 270		47 270	49 295		49 295
Instruments dérivés de taux d'intérêt			0			0
Instruments dérivés sur actions			0			0
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	**47 270**	**1 999 324**	**2 046 594**	**49 295**	**2 696 353**	**2 745 648**

4.2.1 ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31/12/14			31/12/13		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	**6 716 504**	**0**	**6 716 504**	**9 112 323**	**0**	**9 112 323**
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	3 916 944		3 916 944	6 508 218		6 508 218
Autres titres de créances négociables	2 799 560		2 799 560	2 604 105		2 604 105
Obligations	**190 047**	**0**	**190 047**	**459 108**	**0**	**459 108**
Obligations d'Etat			0			0
Autres obligations	190 047		190 047	459 108		459 108
Actions et autres titres à revenu variable	**21 722 365**	**0**	**21 722 365**	**18 649 052**	**0**	**18 649 052**
Opérations de pension	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
aux établissements de crédit						
à la clientèle entreprises						
à la clientèle particuliers						
Instruments financiers dérivés de transaction	**-19 126**	**0**	**-19 126**	**3 465**	**0**	**3 465**
Instruments dérivés de cours de change	-19 703		-19 703	2 888		2 888
Instruments dérivés de taux d'intérêt	577		577	577		577
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	**28 609 790**	**0**	**28 609 790**	**28 223 948**	**0**	**28 223 948**
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts	**0**	**2 696 352**	**2 696 352**	**0**	**2 430 244**	**2 430 244**
Etablissements de crédit		2 696 352	2 696 352		2 430 244	2 430 244
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions	**49 296**	**0**	**49 296**	**7 250**	**0**	**7 250**
Instruments dérivés de cours de change	49 296		49 296	7 250		7 250
Instruments dérivés de taux d'intérêt			0			0
Instruments dérivés sur actions			0			0
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	**49 296**	**2 696 352**	**2 745 648**	**7 250**	**2 430 244**	**2 437 494**

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE A LA VENTE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
Titres de créance négociables	**0**	**0**
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale		
Autres titres de créance négociables		
Obligations	**5 501 553**	**4 112 360**
Obligations d'Etat	3 970 101	2 833 016
Autres Obligations	1 531 452	1 279 344
Actions et autres titres à revenu variable	**3 251 983**	**3 153 573**
dont titres cotés	316 103	319 930
dont titres non cotés	2 935 880	2 833 643
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	**8 753 536**	**7 265 933**
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	**-435 811**	**-419 361**
Titres à revenu fixe		
Titres à revenu variable	-435 811	-419 361
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	**8 317 725**	**6 846 572**
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations		

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE A LA VENTE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-15	31-déc-14
Titres de créance négociables	**0**	**0**
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale		
Autres titres de créance négociables		
Obligations	**4 112 360**	**2 737 896**
Obligations d'Etat	2 833 016	1 957 528
Autres Obligations	1 279 344	780 368
Actions et autres titres à revenu variable	**3 153 573**	**2 561 896**
dont titres cotés	319 930	325 463
dont titres non cotés	2 833 643	2 236 433
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	**7 265 933**	**5 299 792**
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	**-419 361**	**-408 365**
Titres à revenu fixe		
Titres à revenu variable	-419 361	-408 365
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	**6 846 572**	**4 891 427**
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations		

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE A LA VENTE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	décembre-14	décembre-13
Titres de créance négociables	**0**	**0**
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale		
Autres titres de créance négociables		
Obligations	**0**	**0**
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
Actions et autres titres à revenu variable	**5 299 792**	**3 618 023**
dont titres cotés	325 463	125 195
dont titres non cotés	4 974 329	3 492 828
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	**5 299 792**	**3 618 023**
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	**-408 365**	**-298 219**
Titres à revenu fixe		
Titres à revenu variable	-408 365	-298 219
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	**4 891 427**	**3 319 804**
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations		

OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT
PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
Comptes à vue	4 992 941	5 630 176
Prêts	13 446 232	12 839 340
Dont prêts de tresorerie JJ	*24 826*	*27 323*
Opérations de pension	2 846 445	2 567 788
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	**21 285 618**	**21 037 304**
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-64 389	-66 268
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	**21 221 229**	**20 971 036**
	0,00	0,00

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
Comptes à vue	2 801 428	2 081 821
Emprunts	32 330 639	34 683 456
Dont emprunt de tresorerie JJ	*1 153 270*	*2 877 349*
opérations de pension	14 576 201	14 410 750
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	**49 708 268**	**51 176 027**

OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT
PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-15	31-déc-14
Comptes à vue	5 630 176	3 923 290
Prêts	12 839 340	12 169 796
Opérations de pension	2 567 788	47 877
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	**21 037 304**	**16 140 963**
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-66 268	-68 353
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	**20 971 036**	**16 072 610**

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-15	31-déc-14
Comptes à vue	2 081 821	2 254 051
Emprunts	34 683 456	26 604 762
opérations de pension	14 410 750	4 284 165
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	**51 176 027**	**33 142 978**

OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT
PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-14	31-déc-13
Comptes à vue	3 923 290	4 630 305
Prêts	12 169 796	13 362 300
Opérations de pension	47 877	193 327
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	**16 140 963**	**18 185 932**
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-68 353	-40 205
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	**16 072 610**	**18 145 727**
	0,00	0,00

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-14	31-déc-13
Comptes à vue	2 254 051	1 723 359
Emprunts	26 604 762	18 429 985
opérations de pension	4 284 165	14 915 371
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	**33 142 978**	**35 068 715**

PRÊTS,CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
Comptes ordinaires débiteurs	24 688 644	25 697 536
Prêts consentis à la clientèle	138 932 342	124 431 972
Opérations de pension	11 561 531	18 162 143
Opérations de location-financement	13 380 515	12 351 801
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	**188 563 032**	**180 643 452**
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-8 788 810	-7 363 756
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	**179 774 222**	**173 279 696**
	0,00	0,00

Ventilation des créances envers la clientèle par agent économique

En milliers de DH

En milliers de DH	31-déc-16	31-déc-15
Banque au Maroc	117 079 106	113 592 596
Services Financiers Spécialisés	14 702 011	14 680 785
Activités à l'international	47 992 984	45 006 206
Gestion d'actifs	121	109
Autres Activités	0	0
Total en principal	179 774 222	173 279 696
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	179 774 222	173 279 696
	0,00	

Ventilation des créances sur la clientèle par zone géographique

En milliers de DH

En milliers de DH	31-déc-16	31-déc-15
Maroc	131 781 238	128 273 490
Afrique	43 987 312	41 111 803
Europe	4 005 672	3 894 403
Total en principal	179 774 222	173 279 696
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	179 774 222	173 279 696
	0,00	0,00

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
Comptes ordinaires créditeurs	108 326 940	100 028 015
Comptes à terme	40 965 156	40 871 554
Comptes d'épargne	22 391 034	21 017 845
Bons de caisse	5 085 322	4 666 140
Opérations de pension	4 218 496	2 481 744
Autres comptes crediteurs	9 063 387	9 189 723
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	**190 050 335**	**178 255 021**
	-	-

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique

En milliers de DH

En milliers de DH	31-déc-16	31-déc-15
Banque au Maroc	131 000 907	121 110 279
Services Financiers Spécialisés	908 610	1 107 886
Activités à l'international	58 140 801	56 034 240
Gsetion d'actifs	17	2 616
Autres Activités	0	0
Total en principal	190 050 335	178 255 021
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	190 050 335	178 255 021
	0,00	0,00

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique

En milliers de DH

En milliers de DH	31-déc-16	31-déc-15
Maroc	131 909 534	122 220 781
Afrique	56 390 289	54 445 069
Europe	1 750 512	1 589 171
Total en principal	190 050 335	178 255 021
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	190 050 335	178 255 021

PRÊTS,CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-15	31-déc-14
Comptes ordinaires débiteurs	25 697 536	24 271 477
Prêts consentis à la clientèle	124 431 972	116 381 173
Opérations de pension	18 162 143	9 467 823
Opérations de location-financement	12 351 801	11 910 030
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	**180 643 452**	**162 030 503**
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-7 363 756	-6 877 560
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	**173 279 696**	**155 152 943**
	0,00	0,00

Ventilation des créances envers la clientèle par agent économique

En milliers de DH

En milliers de DH	31-déc-15	31-déc-14
Banque au Maroc	113 592 596	99 346 209
Services Financiers Spécialisés	14 680 785	14 867 010
Activités à l'international	45 006 206	40 939 545
Gestion d'actifs	109	179
Autres Activités	0	0
Total en principal	173 279 696	155 152 943
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	173 279 696	155 152 943
	0,00	0,00

Ventilation des créances sur la clientèle par zone géographique

En milliers de DH

En milliers de DH	31-déc-15	31-déc-14
Maroc	128 273 490	114 213 398
Afrique	41 111 803	37 560 208
Europe	3 894 403	3 379 337
Total en principal	173 279 696	155 152 943
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	173 279 696	155 152 943
	0,00	0,00

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-15	31-déc-14
Comptes ordinaires créditeurs	100 028 015	89 254 191
Comptes à terme	40 871 554	35 948 532
Comptes d'épargne	21 017 845	19 993 183
Bons de caisse	4 666 140	4 488 643
Opérations de pension	2 481 744	3 246 264
Autres comptes crediteurs	9 189 723	8 338 063
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	**178 255 021**	**161 268 876**

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique

En milliers de DH

En milliers de DH	31-déc-15	31-déc-14
Banque au Maroc	121 110 279	109 986 007
Services Financiers Spécialisés	1 107 886	1 225 018
Activités à l'international	56 034 240	50 057 851
Gsetion d'actifs	2 616	0
Autres Activités	0	0
Total en principal	178 255 021	161 268 876
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	178 255 021	161 268 876

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique

En milliers de DH

En milliers de DH	31-déc-15	31-déc-14
Maroc	122 220 781	111 211 025
Afrique	54 445 069	48 544 736
Europe	1 589 171	1 513 115
Total en principal	178 255 021	161 268 876
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	178 255 021	161 268 876

4.5 PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-14	31-déc-13
Comptes ordinaires débiteurs	24 271 477	21 263 162
Prêts consentis à la clientèle	116 381 173	107 613 766
Opérations de pension	9 467 823	15 707 669
Opérations de location-financement	11 910 030	11 096 420
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	**162 030 503**	**155 681 017**
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-6 877 560	-6 306 060
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	**155 152 943**	**149 374 957**

Ventilation des créances envers la clientèle par agent économique

En milliers de DH

En milliers de DH	31-déc-14	31-déc-13
Banque au Maroc	99 346 209	102 077 889
Services Financiers Spécialisés	14 867 010	13 781 855
Activités à l'international	40 939 545	33 514 940
Gestion d'actifs	179	273
Autres Activités	0	0
Total en principal	155 152 943	149 374 957
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	155 152 943	149 374 957

Ventilation des créances sur la clientèle par zone géographique

En milliers de DH

En milliers de DH	31-déc-14	31-déc-13
Maroc	114 213 398	115 860 017
Afrique	37 560 208	31 708 337
Europe	3 379 337	1 806 603
Total en principal	155 152 943	149 374 957
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	155 152 943	149 374 957

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-14	31-déc-13
Comptes ordinaires créditeurs	89 254 191	83 808 102
Comptes à terme	35 948 532	32 738 282
Comptes d'épargne	19 993 183	18 930 245
Bons de caisse	4 488 643	4 144 400
Opérations de pension	3 246 264	1 166 600
Autres comptes crediteurs	8 338 063	8 002 708
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	**161 268 876**	**148 790 337**
	-	-

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique

En milliers de DH

En milliers de DH	31-déc-14	31-déc-13
Banque au Maroc	109 986 007	102 358 798
Services Financiers Spécialisés	1 225 018	1 240 940
Activités à l'international	50 057 851	45 184 395
Gsetion d'actifs	0	6 204
Autres Activités	0	0
Total en principal	161 268 876	148 790 337
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	161 268 876	148 790 337

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique

En milliers de DH

En milliers de DH	31-déc-14	31-déc-13
Maroc	111 211 025	103 605 942
Afrique	48 544 736	43 577 634
Europe	1 513 115	1 606 761
Total en principal	161 268 876	148 790 337
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	161 268 876	148 790 337

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
Autres dettes représentées par un titre	**13 186 303**	**8 967 697**
titres de créances négociables	13 186 303	8 967 697
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	**10 183 703**	**8 436 745**
Emprunt subordonnés	10 183 703	8 436 745
à durée déterminée	8 183 703	6 436 745
à durée indéterminée	2 000 000	2 000 000
Titres subordonnés	**0**	**0**
à durée déterminée		
à durée indéterminée	0	0
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	**309 673**	**202 552**
Total	**23 679 679**	**19 965 657**

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

(en milliers de DH)	31-déc-15	31-déc-14
Autres dettes représentées par un titre	**8 967 697**	**13 170 353**
titres de créances négociables	8 967 697	13 170 353
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	**8 436 745**	**6 568 309**
Emprunt subordonnés	8 436 745	6 568 309
à durée déterminée	6 436 745	4 568 309
à durée indéterminée	2 000 000	2 000 000
Titres subordonnés	**0**	**0**
à durée déterminée		
à durée indéterminée	0	0
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	**202 552**	**226 995**
Total	**17 606 994**	**19 965 657**

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

(en milliers de DH)	31-déc-14	31-déc-13
Autres dettes représentées par un titre	**13 170 353**	**12 451 775**
titres de créances négociables	13 170 353	12 451 775
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	**6 568 309**	**5 574 256**
Emprunt subordonnés	6 568 309	5 574 256
à durée déterminée	4 568 309	2 788 120
à durée indéterminée	2 000 000	2 786 135
Titres subordonnés	**0**	**0**
à durée déterminée		
à durée indéterminée	0	0
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	**226 995**	**241 405**
Total	**19 965 657**	**18 267 436**

ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
Titres de créance négociables	**5 669 715**	**6 095 691**
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5 669 715	6 095 691
Autres titres de créance négociables		0
Obligations	**19 466 455**	**18 463 767**
Obligations d'Etat	14 331 242	12 802 119
Autres Obligations	5 135 213	5 661 648
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE	**25 136 170**	**24 559 458**

ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

(en milliers de DH)	31-déc-15	31-déc-14
Titres de créance négociables	**6 095 691**	**5 977 747**
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	6 095 691	5 977 747
Autres titres de créance négociables	0	
Obligations	**18 463 767**	**12 175 590**
Obligations d'Etat	12 802 119	8 666 272
Autres Obligations	5 661 648	3 509 319
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE	**24 559 458**	**18 153 337**

ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

(en milliers de DH)

	31-déc-14	31-déc-13
Titres de créance négociables	**17 494 319**	**11 542 243**
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	16 991 008	11 523 934
Autres titres de créance négociables	503 311	18 309
Obligations	**659 018**	**994 499**
Obligations d'Etat		
Autres Obligations	659 018	994 499
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE	**18 153 337**	**12 536 742**

IMPÔTS COURANTS ET DIFFERES

(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
Impôts courants	414 191	63 550
impôts différés	521 548	473 814
Actifs d'impôts courants et différés	**935 739**	**537 364**
Impôts courants	641 287	131 027
impôts différés	1 198 242	1 130 452
Passifs d'impôts courants et différés	**1 839 529**	**1 261 479**

IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

(en milliers de DH)	31-déc-15	31-déc-14
Impôts courants	63 550	199 008
impôts différés	473 814	445 733
Actifs d'impôts courants et différés	**537 364**	**644 741**
Impôts courants	131 027	55 341
impôts différés	1 130 452	1 099 810
Passifs d'impôts courants et différés	**1 261 479**	**1 155 151**

IMPÔTS COURANTS ET DIFFERES

(en milliers de DH)	31-déc-14	31-déc-13
Impôts courants	199 008	92 432
impôts différés	445 733	257 635
Actifs d'impôts courants et différés	**644 741**	**350 067**
Impôts courants	55 341	94 368
impôts différés	1 099 810	989 759
Passifs d'impôts courants et différés	**1 155 151**	**1 084 127**

COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	40 950	82 020
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	71 213	43 028
Comptes d'encaissement	397 441	656 493
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	517 122	479 608
Debiteurs Divers	5 087 235	3 794 891
Comptes de liaision	326 815	308 147
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**6 440 776**	**5 364 187**
Dépôts de garantie reçus	20 247	16 786
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	7 261 686	14 974
Comptes d'encaissement	1 304 298	1 417 640
charges à payer et produits constatés d'avance	1 154 763	1 078 145
Autres créditeurs et passifs divers	4 537 906	3 787 495
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**14 278 900**	**6 315 040**

COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

(en milliers de DH)	31-déc-15	31-déc-14
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	82 020	117 027
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	43 028	46 853
Comptes d'encaissement	656 493	426 519
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	479 608	388 464
Debiteurs Divers	3 794 891	3 532 614
Comptes de liaision	308 147	467 374
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**5 364 187**	**4 978 851**
Dépôts de garantie reçus	16 786	29 033
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	14 974	2 017 148
Comptes d'encaissement	1 417 640	1 209 401
charges à payer et produits constatés d'avance	1 078 145	621 937
Autres créditeurs et passifs divers	3 787 495	3 759 050
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**6 315 040**	**7 636 569**

COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-14	31-déc-13
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	117 027	96 643
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	46 853	12 402
Comptes d'encaissement	426 519	383 861
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	388 464	473 081
Debiteurs Divers	3 532 614	3 115 401
Comptes de liaision	467 374	236 045
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**4 978 851**	**4 317 433**
Dépôts de garantie reçus	29 033	57 478
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2 017 148	6 310 266
Comptes d'encaissement	1 209 401	869 224
charges à payer et produits constatés d'avance	621 937	617 785
Autres créditeurs et passifs divers	3 759 050	3 525 610
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**7 636 569**	**11 380 363**

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
ACMAR	19 447	25 114
Banque de Développement du Mali	387 973	347 072
Eurafric	-12 202	-9 728
Société Conseil Ingenierie et Développement	148 585	142 354
Participations dans sociétés mises en équivalences chez BOA	87 465	80 975
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	**631 268**	**585 787**
	0,00	0,00

Données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence (en milliers de DH)

(en milliers de DH)	Total du bilan DECEMBRE 2016	Produit net bancaire-chiffre d'affaires DECEMBRE 2016	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe Déc 2016
ACMAR	422 984	143 544	27 683	5 537
Banque de Développement du Mali	11 536 766	586 037	243 263	79 056
Eurafric	152 925	205 803	-397	-1 692
Société Conseil Ingenierie et Développement	589 439	262 295	32 110	11 658

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

(en milliers de DH)	31-déc-15	31-déc-14
ACMAR	25 114	19 577
Banque de Développement du Mali	347 072	275 226
Eurafric	-9 728	-7 954
Société Conseil Ingenierie et Développement	142 354	150 475
Participations dans sociétés mises en équivalences chez BOA	80 975	76 442
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	**585 787**	**513 766**

Données financières des principales sociétés mises en équivalence

(en milliers de DH)	Total du bilan DECEMBRE 2015	Produit net bancaire-chiffre d'affaires	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe Déc 2015
ACMAR	553 139	0	27 683	5 537
Banque de Développement du Mali	10 068 251	523 743	243 263	79 056
Eurafric	152 925	205 803	-397	-1 692
Société Conseil Ingenierie et Développement	589 439	230 120	30 022	11 658

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-14	31-déc-13
ACMAR	19 577	27 374
Banque de Développement du Mali	275 226	248 290
Eurafric	-7 954	-6 692
Hanouty	0	6 697
Société Conseil Ingenierie et Développement	150 475	132 485
Participations dans sociétés mises en équivalences chez BOA	76 442	64 469
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	**513 766**	**472 623**
	0	-1

Données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence (en milliers de DH)

(en milliers de DH)	Total du bilan DECEMBRE 2014	Produit net bancaire-chiffre d'affaires DECEMBRE 2014	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe Déc 2014
ACMAR	553 139	144 171	12 481	2 496
Banque de Développement du Mali	7 685 083	523 743	183 652	51 096
Eurafric	173 166	191 348	900	-1 145
Société Conseil Ingenierie et Développement	607 503	279 118	64 116	24 902

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-16			31-déc-15		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	**12 320 654**	**5 331 829**	**6 988 825**	**11 455 252**	**4 939 223**	**6 516 029**
Terrains et constructions	3 797 644	380 388	3 417 256	2 860 401	112 969	2 747 432
Equipement, Mobilier, Installations	3 837 324	2 357 522	1 479 802	4 023 357	1 980 130	2 043 227
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	4 685 686	2 593 919	2 091 767	4 571 494	2 846 124	1 725 370
Immobilisations Incorporelles	**2 162 892**	**1 333 922**	**828 970**	**1 866 540**	**1 163 015**	**703 525**
Logiciels informatiques acquis	1 684 757	1 096 920	587 837	1 423 019	930 976	492 043
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	478 135	237 002	241 133	443 521	232 039	211 482
Immeubles de placements	**3 841 315**	**95 169**	**3 746 146**	**3 116 213**	**81 082**	**3 035 131**

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-15			31-déc-14		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	**11 455 252**	**4 939 223**	**6 516 029**	**10 437 505**	**4 590 430**	**5 847 075**
Terrains et constructions	2 860 401	112 969	2 747 432	2 036 095	454 328	1 581 767
Equipement, Mobilier, Installations	4 023 357	1 980 130	2 043 227	3 871 866	1 687 683	2 184 183
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	4 571 494	2 846 124	1 725 370	4 529 544	2 448 419	2 081 125
Immobilisations Incorporelles	**1 866 540**	**1 163 015**	**703 525**	**1 711 352**	**967 079**	**744 273**
Logiciels informatiques acquis	1 423 019	930 976	492 043	1 045 026	563 703	481 323
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	443 521	232 039	211 482	666 326	403 376	262 950
Immeubles de placements	**3 116 213**	**81 082**	**3 035 131**	**941 187**	**106 140**	**835 047**

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-14			31-déc-13		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	**10 437 505**	**4 590 430**	**5 847 075**	**9 674 496**	**4 208 727**	**5 465 769**
Terrains et constructions	2 036 095	454 328	1 581 767	1 751 061	521 905	1 229 154
Equipement, Mobilier, Installations	3 871 866	1 687 683	2 184 183	3 702 800	1 547 661	2 155 139
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	4 529 544	2 448 419	2 081 125	4 220 635	2 139 161	2 081 475
Immobilisations Incorporelles	**1 711 352**	**967 079**	**744 273**	**1 536 277**	**765 755**	**770 522**
Logiciels informatiques acquis	1 045 026	563 703	514 944	935 657	420 712	514 944
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	666 326	403 376	255 577	600 620	345 043	255 577
Immeubles de placements	**941 187**	**106 140**	**835 047**	**1 037 034**	**89 432**	**947 602**

ECARTS D'ACQUISITION

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
Valeur brute comptable en début de période	**832 470**	**832 470**
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	**832 470**	**832 470**
Acquisitions	19 840	
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements	0	0
Valeur brute comptable en fin de période	**852 310**	**832 470**
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	**852 310**	**832 470**

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	Valeur nette comptable 31/12/2016	Valeur nette comptable 31/12/2015
Maghrébail	10 617	10 617
Banque de développement du Mali	3 588	3 588
SALAFIN	5 174	5 174
Maroc Factoring	1 703	1 703
Bmce Capital Bourse	2 618	2 618
Bmce International (Madrid)	3 354	3 354
Bank Of Africa	711 976	711 976
LOCASOM	98 725	98 725
CID	14 555	14 555
TOTAL GROUPE	**852 310**	**852 310**

ECARTS D'ACQUISITION

(en milliers de DH)	31-déc-15	31-déc-14
Valeur brute comptable en début de période	**832 470**	**832 470**
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	**832 470**	**832 470**
Acquisitions	19 840	
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements	0	0
Valeur brute comptable en fin de période	**852 310**	**832 470**
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	**852 310**	**832 470**

Les écarts d'acquisition se répartissent de la manière suivante :

(en milliers de DH)	Valeur nette comptable 31/12/2015	Valeur nette comptable 31/12/2014
Maghrébail	10 617	10 617
Banque de développement du Mali	3 588	3 588
SALAFIN	5 174	5 174
Maroc Factoring	1 703	1 703
Bmce Capital Bourse	2 618	2 618
Bmce International (Madrid)	3 354	3 354
Bank Of Africa	711 976	692 136
LOCASOM	98 725	98 725
CID	14 555	14 555

ECARTS D'ACQUISITION

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-14	31-déc-13
Valeur brute comptable en début de période	**832 470**	**832 470**
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	**832 470**	**832 470**
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements	0	0
Valeur brute comptable en fin de période	**832 470**	**832 470**
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	**832 470**	**832 470**
	-	-

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	Valeur nette comptable 31/12/2014	Valeur nette comptable 31/12/2013
Maghrébail	10 617	10 617
Banque de développement du Mali	3 588	3 588
SALAFIN	5 174	5 174
Maroc Factoring	1 703	1 703
Bmce Capital Bourse	2 618	2 618
Bmce International (Madrid)	3 354	3 354
Bank Of Africa	692 136	692 136
LOCASOM	98 725	98 725
CID	14 555	14 555
TOTAL GROUPE	**832 470**	**832 470**

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
		(en milliers de DH)
(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBU	650 913	523 011
Dotations aux provisions	51 674	222 915
Reprises de provisions	-51 024	-147 234
Utilisation des provisions	39 329	57 128
Variation des parités monétaires et divers	-5 688	-4 907
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN D	685 204	650 913

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
		(en milliers de DH)
(en milliers de DH)	31-déc-14	31-déc-13
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	456 573	520 590
Dotations aux provisions	129 384	613
Reprises de provisions	-45 024	-42 337
Utilisation des provisions	-12 682	-23 726
Variation des parités monétaires et divers	-5 240	1 432
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	523 011	456 573

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
Engagements de financements donnés	13 452 970	9 846 296
Aux établissements de crédit	861 021	1 023 096
A la clientèle	12 591 949	8 823 200
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	2 181 683	2 491 359
des établissements de crédit	2 181 683	2 491 359
de la clientèle	-	-

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

(en milliers de DH)	31-déc-15	31-déc-14
Engagements de financements donnés	9 846 296	10 122 682
Aux établissements de crédit	1 023 096	1 257 036
A la clientèle	8 823 200	8 865 646
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	2 491 359	2 347 719
des établissements de crédit	2 491 359	2 347 719
de la clientèle	-	-

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-14	31-déc-13
Engagements de financements donnés	**10 122 682**	**15 467 096**
Aux établissements de crédit	**1 257 036**	**1 356 425**
A la clientèle	**8 865 646**	**14 110 671**
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	**2 347 719**	**2 897 232**
des établissements de crédit	**2 347 719**	**2 897 232**
de la clientèle	**-**	**-**

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-16	31-déc-15
Engagements de garantie donnés	**31 627 218**	**27 255 712**
D'ordre des établissements de crédit	11 933 231	8 380 362
D'ordre de la clientèle	19 693 988	18 875 350
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus	**75 147 878**	**68 162 828**
des établissements de crédit	73 902 914	65 458 883
de l'état et d'autres organismes de garantie	1 244 964	2 703 945

ENGAGEMENT DE GARANTIE

(en milliers de DH)	31-déc-15	31-déc-14
Engagements de garantie donnés	**27 255 712**	**21 930 665**
D'ordre des établissements de crédit	8 380 362	5 885 648
D'ordre de la clientèle	18 875 350	16 045 017
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus	**68 162 828**	**52 736 107**
des établissements de crédit	65 458 883	51 735 698
de l'état et d'autres organismes de garantie	2 703 945	1 000 409

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-déc-14	31-déc-13
Engagements de garantie donnés	**21 930 665**	**21 576 454**
D'ordre des établissements de crédit	5 885 648	6 646 676
D'ordre de la clientèle	16 045 017	14 929 778
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus	**52 736 107**	**44 459 136**
des établissements de crédit	51 735 698	43 550 070
de l'état et d'autres organismes de garantie	1 000 409	909 066

REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.1 Descriptif de la méthode d'évaluation

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière. L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

- Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BMCE Bank (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

6.2 SYNTHESE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES REGIMES EXISTANTS

6.2.1 Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés

(En milliers de Dhs)

(En milliers de Dhs)	déc-16	déc-15
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	329 668	323 091
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	**329 668**	**323 091**

NB : la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste " Provisions pour risques et charges" du Passif.

6.2.2 Hypothèses de base des calculs

L'analyse de sensibilité appliquée sur les deux principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes de prestations (indemnités de fin de carrière, Médailles du travail) au 31 Décembre 2016 ressort comme suit :

Indemnité de fin de carrirèe	Variation Taux -50 pb	Variation Taux +50 pb
Taux d'actualisation	- 7 300	6 637
taux de croissance des salaires	7 252	- 7 924

Médaille du travail	Variation Taux -50 pb	Variation Taux +50 pb
Taux d'actualisation	- 10 615	9 842
taux de croissance des salaires	12 118	- 13 013

Hypothèses économiques	31/12/2016
Taux d'actualisation	**3,75%**
Taux de croissance des salaires long terme (inflation Incluse)	**3%**
Taux de charges sociales patronales	**10,61%**
Hypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	**Départ Volontaire**
Age de Départ en retraite	**60 ans**
Table de mortalité	**PM 60/64 - PF 60/64**

Le taux d'actualisation se base sur le taux de référence du marché secondaire des Bons du trésor (courbe des taux) – Duration : 22 ans environ.

6.2.3 COÛT DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI

(En milliers de Dhs)	déc-16	déc-15
Charge normal de l'exercice	25 161	17 474
Charge d'intérêt	11 626	12 475
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	**36 787**	**29 949**
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres…		

6.2.4 EVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

	déc-16	déc-15
Dette actuarielle d'ouverture	**323 091**	**230 928**
Charge normale de l'exercice	25 161	17 474
Charge d'intérêt	11 626	12 475
Pertes / Gains actuariels	-	-
Autres écarts actuariels	-	82 815
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	- 30 210	- 20 601
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	**329 668**	**323 091**
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres…		

REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

1.1. DESCRIPTIF DE LA METHODE D'EVALUATION

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.
L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

- Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BMCE Bank (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

1.2. SYNTHESE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES REGIMES EXISTANTS

1.2.1. Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés

(En milliers de Dhs)	déc-15	déc-14
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	323 091	230 928
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	**323 091**	**230 928**

1.2.2. Evolution de la valeur actualisée des obligations

L'analyse de sensibilité appliquée sur les deux principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes de prestations (indemnités de fin de carrière, Médailles du travail) au 31 Décembre 2015 ressort comme suit :

Indemnité de fin de carrirèe	Variation Taux -50 pb	Variation Taux +50 pb
Taux d'actualisation	- 6 966	6 328
taux de croissance des salaires	6 401	- 6 984

Médaille du travail	Variation Taux -50 pb	Variation Taux +50 pb
Taux d'actualisation	- 10 254	9 495
taux de croissance des salaires	10 585	- 11 355

Hypothèses économiques	Valeur retenue au 31/12/2015
Taux d'actualisation	3,75%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation incluse)	3,00%
Taux de charges sociales patronales	10,61%
Hypothèses démographiques	Valeur retenue au 31/12/2015
Modalités de départ en retraite	Départ volontaire
Age de départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.1 Descriptif de la méthode d'évaluation

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.
L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

- Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BMCE Bank (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

6.2 SYNTHESE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES REGIMES EXISTANTS

6.2.1 Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés

(En milliers de Dhs)

	déc-14	déc-13
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	230 928	218 134
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	**230 928**	**218 134**

NB : la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste " Provisions pour risques et charges" du Passif.

6.2.2 Hypothèses de base des calculs

En pourcentage	déc-14	déc-13
Taux d'actualisation	5,60%	5,60%
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs	N/A	N/A
Autres	11%	11%

6.2.3 COÛT DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI

	déc-14	déc-13
Charge normal de l'exercice	16 644	17 558
Charge d'intérêt	11 689	10 045
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	**28 334**	**27 603**
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres…		

6.2.4 EVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

	déc-14	déc-13
Dette actuarielle d'ouverture	**218 134**	**232 869**
Charge normale de l'exercice	16 644	17 558
Charge d'intérêt	11 689	10 045
Pertes / Gains actuariels	-	- 23 518
Autres écarts actuariels		
Amortissement des gains et pertes nettes		-
Prestations versées	- 15 539	- 18 820
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	**230 928**	**218 134**
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres…		

7.1.1 EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAL (EN MAD)	1 794 633 900	1 794 633 900
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	179 463 390	179 463 390
Résultat Part groupe (EN MAD)	2 036 185 656	1 955 534 700
Résultat par Action (EN MAD)	11,35	10,90
Résultat dilué par Action (EN MAD)	11,35	10,90

7.1.1 EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAL (EN MAD)	1 794 633 900	1 794 633 900
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	179 463 390	179 463 390
Résultat Part groupe (EN MAD)	1 955 534 700	1 943 864 261
Résultat par Action (EN MAD)	10,90	10,83
Résultat dilué par Action (EN MAD)	10,90	10,83

7.1.1 EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAL (EN MAD)	1 794 633 900	1 794 633 900
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	179 463 390	179 463 390
Résultat Part groupe (EN MAD)	1 943 864 261	1 230 795 682
Résultat par Action (EN MAD)	10,83	6,9
Résultat dilué par Action (EN MAD)	10,83	6,9

PERIMETRE DE CONSOLIDATION
31/12/2016

7.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BMCE BANK	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	74,50%	74,50%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LA CONGOLAISE DES BANQUES	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA	Banque	72,85%	72,85%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E

PERIMETRE DE CONSOLIDATION
31/12/2015

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BMCE BANK	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100.00%	100.00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100.00%	100.00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100.00%	100.00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100.00%	100.00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52.47%	52.47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	74.50%	74.50%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100.00%	100.00%	I.G.
LA CONGOLAISE DE BANQUE	Banque	37.00%	37.00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100.00%	100.00%	I.G.
BANK OF AFRICA	Banque	74.97%	74.97%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100.00%	97.39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100.00%	100.00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32.38%	32.38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20.00%	20.00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41.00%	41.00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38.90%	38.90%	M E E

7.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

31/12/2014

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BMCE BANK	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	51,00%	51,00%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	74,76%	74,76%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LA CONGOLAISE DE BANQUE	Banque	25,00%	25,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA	Banque	72,70%	72,70%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,30%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	27,38%	27,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E

31/12/2016
PARTIES LIEES

7.4.1 Relation entre les sociétés consolidées du groupe

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration gobale
Actif				
Prêts, avances et titres	**313 832**	**3 389 440**	**39 771**	**12 926 268**
Comptes ordinaires	313 832	1 827 319	13 341	12 193 309
Prêts		836 921	26 430	363 782
Titres		725 200		369 177
Opération de location financement				
Actif divers				**7 365**
Total	**313 832**	**3 389 440**	**39 771**	**12 933 633**
Passif				
Dépôts	**-**	**1 866 341**	**35 607**	**12 365 095**
Comptes ordinaires		1 866 341	35 607	12 236 912
Autres emprunts				128 183
Dettes représentées par un titre				**349 662**
Passif divers				**218 876**
Total	**-**	**1 866 341**	**35 607**	**12 933 633**
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés				1 166 184
Engagements reçus				1 166 184

7.4.2 Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration gobale
Intérêts et produits assimilés			- 1 396	- 382 076
Intérêts et charges assimilées				476 764
Commissions (produits)		- 48 413		- 306 450
Commissions (charges)				43 525
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	41 370			
Loyers reçus		- 70 587	- 4 169	- 158 620
Autres		75 835		326 858

31/12/2015
PARTIES LIEES

Eléments relatifs au bilan

(en milliers de DH)	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration gobale
Actif				
Prêts, avances et titres	**1 269 189**	**3 364 895**	**54 163**	**14 060 300**
Comptes ordinaires	769 189	1 222 966	27 603	11 969 655
Prêts	500 000	530 829	26 560	309 843
Titres		1 611 100		1 780 802
Opération de location financement				
Actif divers				**1 297**
Total	**1 269 189**	**3 364 895**	**54 163**	**14 061 597**
Passif				
Dépôts	**-**	**628 482**	**-**	**12 063 530**
Comptes ordinaires		628 482		11 968 007
Autres emprunts				95 523
Dettes représentées par un titre				**1 791 937**
Passif divers				**206 131**
Total	**-**	**628 482**	**-**	**14 061 597**
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés				1 802 434
Engagements reçus				1 802 434

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers de DH)	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration gobale
Intérêts et produits assimilés	- 39 354	- 51 012	- 8 268	- 415 056
Intérêts et charges assimilées				499 980
Commissions (produits)		- 45 865		- 285 938
Commissions (charges)				36 399
Prestations de services données				
Prestations de services reçues				
Loyers reçus		- 116 473		- 154 684
Autres		108 622		319 285

31/12/2014

PARTIES LIEES

7.4.1 Relation entre les sociétés consolidées du groupe

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration gobale
Actif				
Prêts, avances et titres	**777 740**	**4 138 263**	**50 133**	**12 185 482**
Comptes ordinaires	777 740	1 565 498	29 791	9 669 763
Prêts		582 474	20 342	324 427
Titres		1 990 291		2 191 292
Opération de location financement				
Actif divers				**11 107**
Total	**777 740**	**4 138 263**	**50 133**	**12 196 589**
Passif				
Dépôts	**-**	**1 060 186**	**-**	**9 795 037**
Comptes ordinaires		675 186		9 678 607
Autres emprunts		385 000		116 430
Dettes représentées par un titre				**2 254 822**
Passif divers				**146 730**
Total	**-**	**1 060 186**	**-**	**12 196 589**
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés				1 067 554
Engagements reçus				1 067 581

7.4.2 Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration gobale
Intérêts et produits assimilés	- 55 761	- 45 363	- 6 588	- 354 827
Intérêts et charges assimilées				424 084
Commissions (produits)		- 49 826		- 257 489
Commissions (charges)				34 151
Prestations de services données				
Prestations de services reçues				
Loyers reçus		- 52 874		- 150 154
Autres		64 329		304 235

III. Modèle du bulletin de souscription

Ordre de souscription ferme et irrévocable n°…. relatif à l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanismes d'absorption de pertes de BMCE Bank S.A

Dénomination ou Raison sociale :	Nom du teneur de compte :
N° de compte titres :	Dépositaire :
N° de compte espèce :	
Téléphone :	Fax :
Code d'identité[51]:	Qualité souscripteur[52] :
Nom et Prénom signataire :	Nature de documents exigés :
Siège social :	Fonction :
Adresse (si différente du siège social) :	Mode de paiement :

Emetteur	BMCE Bank S.A
Montant	1 000 000 000 dirhams
Valeur nominale unitaire	100 000 dirhams
Prix d'émission	100%, soit 100 000 MAD à la date de souscription.
Maturité	Perpétuelle, avec possibilité de remboursement anticipé à partir de la 5ème année, à l'initiative de l'emprunteur uniquement, sous réserve d'un préavis minimum de cinq ans et après accord de Bank Al Maghrib.
Date de jouissance	23 juin 2017
Méthode d'adjudication	Adjudication à la française sans priorisation entre les tranches
Taux facial – Tranche A Non coté	Taux révisable chaque 10 ans. Pour les 10 premières années, le taux d'intérêt facial est calculé ou constaté par interpolation linéaire, sur la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 16 juin 2017, augmenté d'une prime de risque comprise entre 325 pbs et 375 pbs (à fixer l'issue de la clôture de la souscription). Ce taux de référence sera publié dans un journal d'annonces légales le 19 juin 2017. Au-delà de 10 ans et pour chaque période de 10 ans, le taux de référence est calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib, 5 jours ouvrables précédent la dernière date d'anniversaire du coupon de chaque période de 10 ans, augmenté de la prime de risque qui sera fixée à l'issue de la clôture de la période de souscription. Pour les 10 premières années, le taux d'intérêt facial retenu sera publié au plus tard le 23 juin 2017 par BMCE Bank of Arica dans un journal d'annonces légales. Au-delà et pour chaque période de 10 ans, le taux d'intérêt facial sera communiqué, dans un journal d'annonces légales, aux porteurs d'obligations 5 jours ouvrables avant la date d'anniversaire.
Taux facial – Tranche B Non coté	Révisable annuellement. Pour la première année, le taux d'intérêt facial est observé ou calculé, par interpolation linéaire, sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT 52 semaines (taux monétaire), telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 16 juin 2017 (hors prime de risque), augmenté d'une prime de risque comprise entre 300 et 325 points de base (à fixer l'issue de la clôture de la souscription). Ce taux de référence sera publié dans un journal d'annonces légales le 19 juin 2017. Le taux d'intérêt facial sera publié au plus tard le 23 juin 2017 par BMCE Bank of Africa dans un journal d'annonces légales. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est déterminé en référence au taux plein 52 semaines calculé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT publiée par Bank Al-Maghrib, 5 jours ouvrables précédent chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque entre 300 et 325 points de base (à fixer à l'issue de la clôture de la souscription) et sera communiqué, dans un journal d'annonces légales, aux porteurs d'obligations 5 jours ouvrables avant la date d'anniversaire.

[51] Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM
[52] Qualité du souscripteur : A Etablissements de crédit
B OPCVM
C Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance
D Fonds d'investissement, fonds de pension
E Autres (compagnies financières et la CDG)

Type d'ordre	Tranche A – Non Cotée / Taux Révisable chaque 10 ans	Tranche B– Non Cotée / Taux révisable annuellement
Nombre de titres demandés		
Montant global (en MAD)		
Taux facial de soumission		

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanismes d'absorption de pertes de BMCE Bank à hauteur du montant total ci-dessus.
Nous déclarons avoir pris connaissance des dispositions de la note d'information relative à cette émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanismes d'absorption de pertes, notamment les caractéristiques des Obligations à émettre dont la date de jouissance est le 23 juin 2017.
Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française.
Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations subordonnées perpétuelles avec mécanismes d'absorption de pertes BMCE Bank qui nous seront attribuées.
L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations subordonnées perpétuelles avec mécanismes d'absorption de pertes BMCE Bank.

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une note d'information visée par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca »

A , le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature et cachet du souscripteur

IV. Rapports de notation de BMCE Bank

- Moody's – BMCE Bank
- Fitch Ratings – BMCE Bank

MOODY'S
INVESTORS SERVICE

Rating Action: Moody's takes positive rating actions on two Moroccan banks

Global Credit Research - 28 Feb 2017

Bank rating actions follow the affirmation of the Moroccan sovereign rating and the change in outlook to positive from stable.

Limassol, February 28, 2017 -- Moody's Investors Service ("Moody's") has today affirmed the Ba1/NP local-currency deposit and Ba1 foreign-currency senior unsecured debt ratings of BMCE Bank (BMCE) and changed the outlook to stable from negative. Moody's also affirmed BMCE's Ba2/NP foreign-currency deposit ratings and its B1 foreign-currency subordinate debt rating. Concurrently, Moody's affirmed the Ba1/NP and Ba2/NP local- and foreign-currency deposit ratings of Credit du Maroc (CdM) and changed the overall outlook to positive from stable.

The change in outlook on the two Moroccan banks' ratings is driven by the rating agency's assessment that the Moroccan government's capacity to support the banks is improving, as indicated by (1) improving external position reflected in the build-up of foreign exchange reserves in the wake of dynamic new export industries and lower nominal oil imports; and (2) declining fiscal imbalances, reflecting gradual but steady fiscal consolidation, supported by fuel subsidy and public pension reforms, which in turn increase the prospect of a gradual reduction in public-sector indebtedness.

Please refer to "Moody's changes outlook on the Government of Morocco's Ba1 rating to positive from stable; ratings affirmed" published on 24 February 2017, for more information on the sovereign rating action please see http://www.moodys.com/viewresearchdoc.aspx?docid=PR_362349 .

A full list of the banks' ratings is provided at the end of this press release.

RATINGS RATIONALE

POSITIVE OUTLOOK FOR CREDIT DU MAROC AND STABLE OUTLOOK FOR BMCE

The change in outlook on CdM and BMCE local-currency deposit ratings reflects Moody's view of an improvement in the Moroccan government's capacity to provide support to the banks if needed. This action is in line with the positive outlook assigned to Morocco's Ba1 sovereign rating.

BMCE's local-currency deposit ratings incorporate a two notch government support uplift on top of the bank's ba3 baseline credit assessment (BCA), based on Moody's assessment of a very high probability of government support in case of need, given BMCE's systemic importance as the third-largest bank. The positive pressure on the sovereign rating, therefore, offsets the negative pressure signaled on the bank's BCA, resulting in the assignment of a stable outlook on the bank's ratings.

CdM's local-currency deposit ratings do not incorporate any government support uplift, since the systemic support provider is at the Ba1 rating level, in line with the adjusted BCA of the bank which reflects the bank's ba3 BCA and two notches of affiliate support uplift from its French majority shareholder, Credit Agricole S.A. (CASA, LT Bank deposits A1 Stable, adjusted BCA baa1). However we assess the probability of government support to CdM to be high, considering the bank's importance to the economy and the payment system as the fifth-largest bank. Hence an improvement in the sovereign rating to Baa3 could introduce one notch of government support uplift on top of the bank's adjusted BCA.

AFFIRMATION OF ALL RATINGS

The decision to affirm the ratings of BMCE and CdM reflects the rating agency's view that despite our expectation that the business environment will gradually improve, credit conditions continue to be vulnerable to volatile agricultural output, large asset concentrations and expansion in sub-Saharan Africa, that exposes the banks to higher cross-border risks. These characteristics are captured in the Moroccan banking system's Macro Profile of 'Moderate-'

The decision to affirm the ratings of BMCE also reflects Moody's views of negative pressures exerted on its ba3 BCA driven by (1) the bank's moderate earnings generating capacity, supported by a solid franchise in

Morocco but challenged by high provisioning requirements relating to its growing exposure to Sub-Saharan Africa; (2) relatively weak asset quality that will continue to constrain the bank's ability to generate capital internally; (3) modest loss-absorption capacity, particularly in the context of growing Sub-Saharan operations, high loan concentrations and low provisioning coverage; and (4) its relatively stable funding profile.

The decision to affirm the ratings of CdM also reflects the rating agency's views of (1) the bank's weak profitability metrics in recent years, although we expect pressures to ease after the bank reorganized its commercial activities and increased its provisioning efforts; (2) Moody's expectation that CdM's asset quality will improve in the medium term, despite the recent deterioration; (3) the bank's moderate capital buffer and (4) its stable deposit base that supports its funding profile. The affirmation of the ratings also reflects our assessment of a high likelihood of affiliate support in the event of need from its French parent bank -- CASA - which results in two notches of uplift from the bank's ba3 BCA to ba1.

WHAT COULD MOVE THE RATINGS UP/DOWN

BMCE's ratings carry a stable outlook. BMCE's rating could be upgraded if both its financial fundamentals -- and specifically its asset quality, capital and reserve metrics -- improve, and the sovereign rating is upgraded signaling a higher capacity to support. BMCE's ratings could be downgraded if BMCE's rising NPL trajectory continues and capital buffers remain low, while the government's capacity to provide support does not strengthen.

CdM's ratings carry a positive outlook in line with the positive outlook of the sovereign rating. Upward pressure on CdM's ratings could also develop following (1) a significant strengthening of CdM's capital buffers; (2) a material reduction in non-performing loans and borrower concentrations; or (3) material improvements in the domestic operating environment, that would be reflected in the macro profile. Downward pressure on CdM's ratings are unlikely in the short term given the current positive outlook. However rating outlook would go back to "stable" if the sovereign rating is stabilized.

LIST OF AFFECTED RATINGS

Issuer: BMCE Bank

Affirmations:

....LT Bank Deposits (Local Currency), Affirmed Ba1, Outlook changed To Stable From Negative

....LT Bank Deposits (Foreign Currency), Affirmed Ba2

....ST Bank Deposits (Local & Foreign Currency), Affirmed NP

....Senior Unsecured Regular Bond/Debenture (Foreign Currency), Affirmed Ba1, Outlook changed To Stable From Negative

....Subordinate (Foreign Currency), Affirmed B1

....NSR LT Bank Deposits (Local Currency), Affirmed Aa2.ma

....NSR LT Bank Deposits (Foreign Currency), Affirmed Aa3.ma

....NSR Senior Unsecured Regular Bond/Debenture (Foreign Currency), Affirmed Aa2.ma

....NSR Subordinate (Foreign Currency), Affirmed Baa2.ma

....NSR Other Short Term (Local & Foreign Currency), Affirmed MA-1

....Adjusted Baseline Credit Assessment, Affirmed ba3

....Baseline Credit Assessment, Affirmed ba3

....LT Counterparty Risk Assessment, Affirmed Ba1(cr)

....ST Counterparty Risk Assessment, Affirmed NP(cr)

Outlook Actions:

....Outlook, Changed To Stable From Negative

Issuer: Credit du Maroc

Affirmations:

....LT Bank Deposits (Local Currency), Affirmed Ba1, Outlook changed To Positive From Stable

....LT Bank Deposits (Foreign Currency), Affirmed Ba2

....ST Bank Deposits (Local & Foreign Currency), Affirmed NP

....NSR LT Bank Deposits (Local Currency), Affirmed Aa1.ma

....NSR LT Bank Deposits (Foreign Currency), Affirmed Aa3.ma

....NSR Other Short Term (Local & Foreign Currency), Affirmed MA-1

....Adjusted Baseline Credit Assessment, Affirmed ba1

....Baseline Credit Assessment, Affirmed ba3

....LT Counterparty Risk Assessment, Affirmed Baa3(cr)

....ST Counterparty Risk Assessment, Affirmed P-3(cr)

Outlook Actions:

....Outlook, Changed To Positive From Stable

PRINCIPAL METHODOLOGY

The principal methodology used in these ratings was Banks published in January 2016. Please see the Rating Methodologies page on www.moodys.com for a copy of this methodology.

Moody's National Scale Credit Ratings (NSRs) are intended as relative measures of creditworthiness among debt issues and issuers within a country, enabling market participants to better differentiate relative risks. NSRs differ from Moody's global scale credit ratings in that they are not globally comparable with the full universe of Moody's rated entities, but only with NSRs for other rated debt issues and issuers within the same country. NSRs are designated by a ".nn" country modifier signifying the relevant country, as in ".za" for South Africa. For further information on Moody's approach to national scale credit ratings, please refer to Moody's Credit rating Methodology published in May 2016 entitled "Mapping National Scale Ratings from Global Scale Ratings". While NSRs have no inherent absolute meaning in terms of default risk or expected loss, a historical probability of default consistent with a given NSR can be inferred from the GSR to which it maps back at that particular point in time. For information on the historical default rates associated with different global scale rating categories over different investment horizons, please see https://www.moodys.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_1060333 .

The Local Market analyst for this rating is Olivier Panis, +971.4.237.9533.

REGULATORY DISCLOSURES

For ratings issued on a program, series or category/class of debt, this announcement provides certain regulatory disclosures in relation to each rating of a subsequently issued bond or note of the same series or category/class of debt or pursuant to a program for which the ratings are derived exclusively from existing ratings in accordance with Moody's rating practices. For ratings issued on a support provider, this announcement provides certain regulatory disclosures in relation to the credit rating action on the support provider and in relation to each particular credit rating action for securities that derive their credit ratings from the support provider's credit rating. For provisional ratings, this announcement provides certain regulatory disclosures in relation to the provisional rating assigned, and in relation to a definitive rating that may be assigned subsequent to the final issuance of the debt, in each case where the transaction structure and terms have not changed prior to the assignment of the definitive rating in a manner that would have affected the rating. For further information please see the ratings tab on the issuer/entity page for the respective issuer on www.moodys.com.

For any affected securities or rated entities receiving direct credit support from the primary entity(ies) of this credit rating action, and whose ratings may change as a result of this credit rating action, the associated regulatory disclosures will be those of the guarantor entity. Exceptions to this approach exist for the following disclosures, if applicable to jurisdiction: Ancillary Services, Disclosure to rated entity, Disclosure from rated entity.

Regulatory disclosures contained in this press release apply to the credit rating and, if applicable, the related rating outlook or rating review.

Please see www.moodys.com for any updates on changes to the lead rating analyst and to the Moody's legal entity that has issued the rating.

Please see the ratings tab on the issuer/entity page on www.moodys.com for additional regulatory disclosures for each credit rating.

Alexios Philippides
Asst Vice President - Analyst
Financial Institutions Group
Moody's Investors Service Cyprus Ltd.
Porto Bello Building
1, Siafi Street, 3042 Limassol
PO Box 53205
Limassol CY 3301
Cyprus
JOURNALISTS: 44 20 7772 5456
SUBSCRIBERS: 44 20 7772 5454

Sean Marion
MD - Financial Institutions
Financial Institutions Group
JOURNALISTS: 44 20 7772 5456
SUBSCRIBERS: 44 20 7772 5454

Releasing Office:
Moody's Investors Service Cyprus Ltd.
Porto Bello Building
1, Siafi Street, 3042 Limassol
PO Box 53205
Limassol CY 3301
Cyprus
JOURNALISTS: 44 20 7772 5456
SUBSCRIBERS: 44 20 7772 5454

MOODY'S
INVESTORS SERVICE

© 2017 Moody's Corporation, Moody's Investors Service, Inc., Moody's Analytics, Inc. and/or their licensors and affiliates (collectively, "MOODY'S"). All rights reserved.

CREDIT RATINGS ISSUED BY MOODY'S INVESTORS SERVICE, INC. AND ITS RATINGS AFFILIATES ("MIS") ARE MOODY'S CURRENT OPINIONS OF THE RELATIVE FUTURE CREDIT RISK OF ENTITIES, CREDIT COMMITMENTS, OR DEBT OR DEBT-LIKE SECURITIES, AND MOODY'S PUBLICATIONS MAY INCLUDE MOODY'S CURRENT OPINIONS OF THE RELATIVE FUTURE CREDIT RISK OF ENTITIES, CREDIT COMMITMENTS, OR DEBT OR DEBT-LIKE SECURITIES. MOODY'S DEFINES CREDIT RISK AS THE RISK THAT AN ENTITY MAY NOT MEET ITS CONTRACTUAL, FINANCIAL OBLIGATIONS AS THEY COME DUE AND ANY ESTIMATED FINANCIAL LOSS IN THE EVENT OF DEFAULT. CREDIT RATINGS DO NOT ADDRESS ANY OTHER RISK, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO: LIQUIDITY RISK, MARKET VALUE RISK, OR PRICE VOLATILITY. CREDIT RATINGS AND MOODY'S OPINIONS INCLUDED IN MOODY'S PUBLICATIONS ARE NOT STATEMENTS OF CURRENT OR HISTORICAL FACT. MOODY'S

PUBLICATIONS MAY ALSO INCLUDE QUANTITATIVE MODEL-BASED ESTIMATES OF CREDIT RISK AND RELATED OPINIONS OR COMMENTARY PUBLISHED BY MOODY'S ANALYTICS, INC. CREDIT RATINGS AND MOODY'S PUBLICATIONS DO NOT CONSTITUTE OR PROVIDE INVESTMENT OR FINANCIAL ADVICE, AND CREDIT RATINGS AND MOODY'S PUBLICATIONS ARE NOT AND DO NOT PROVIDE RECOMMENDATIONS TO PURCHASE, SELL, OR HOLD PARTICULAR SECURITIES. NEITHER CREDIT RATINGS NOR MOODY'S PUBLICATIONS COMMENT ON THE SUITABILITY OF AN INVESTMENT FOR ANY PARTICULAR INVESTOR. MOODY'S ISSUES ITS CREDIT RATINGS AND PUBLISHES MOODY'S PUBLICATIONS WITH THE EXPECTATION AND UNDERSTANDING THAT EACH INVESTOR WILL, WITH DUE CARE, MAKE ITS OWN STUDY AND EVALUATION OF EACH SECURITY THAT IS UNDER CONSIDERATION FOR PURCHASE, HOLDING, OR SALE.

MOODY'S CREDIT RATINGS AND MOODY'S PUBLICATIONS ARE NOT INTENDED FOR USE BY RETAIL INVESTORS AND IT WOULD BE RECKLESS AND INAPPROPRIATE FOR RETAIL INVESTORS TO USE MOODY'S CREDIT RATINGS OR MOODY'S PUBLICATIONS WHEN MAKING AN INVESTMENT DECISION. IF IN DOUBT YOU SHOULD CONTACT YOUR FINANCIAL OR OTHER PROFESSIONAL ADVISER.

ALL INFORMATION CONTAINED HEREIN IS PROTECTED BY LAW, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, COPYRIGHT LAW, AND NONE OF SUCH INFORMATION MAY BE COPIED OR OTHERWISE REPRODUCED, REPACKAGED, FURTHER TRANSMITTED, TRANSFERRED, DISSEMINATED, REDISTRIBUTED OR RESOLD, OR STORED FOR SUBSEQUENT USE FOR ANY SUCH PURPOSE, IN WHOLE OR IN PART, IN ANY FORM OR MANNER OR BY ANY MEANS WHATSOEVER, BY ANY PERSON WITHOUT MOODY'S PRIOR WRITTEN CONSENT.

All information contained herein is obtained by MOODY'S from sources believed by it to be accurate and reliable. Because of the possibility of human or mechanical error as well as other factors, however, all information contained herein is provided "AS IS" without warranty of any kind. MOODY'S adopts all necessary measures so that the information it uses in assigning a credit rating is of sufficient quality and from sources MOODY'S considers to be reliable including, when appropriate, independent third-party sources. However, MOODY'S is not an auditor and cannot in every instance independently verify or validate information received in the rating process or in preparing the Moody's publications.

To the extent permitted by law, MOODY'S and its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors and suppliers disclaim liability to any person or entity for any indirect, special, consequential, or incidental losses or damages whatsoever arising from or in connection with the information contained herein or the use of or inability to use any such information, even if MOODY'S or any of its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors or suppliers is advised in advance of the possibility of such losses or damages, including but not limited to: (a) any loss of present or prospective profits or (b) any loss or damage arising where the relevant financial instrument is not the subject of a particular credit rating assigned by MOODY'S.

To the extent permitted by law, MOODY'S and its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors and suppliers disclaim liability for any direct or compensatory losses or damages caused to any person or entity, including but not limited to by any negligence (but excluding fraud, willful misconduct or any other type of liability that, for the avoidance of doubt, by law cannot be excluded) on the part of, or any contingency within or beyond the control of, MOODY'S or any of its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors or suppliers, arising from or in connection with the information contained herein or the use of or inability to use any such information.

NO WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, AS TO THE ACCURACY, TIMELINESS, COMPLETENESS, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE OF ANY SUCH RATING OR OTHER OPINION OR INFORMATION IS GIVEN OR MADE BY MOODY'S IN ANY FORM OR MANNER WHATSOEVER.

Moody's Investors Service, Inc., a wholly-owned credit rating agency subsidiary of Moody's Corporation ("MCO"), hereby discloses that most issuers of debt securities (including corporate and municipal bonds, debentures, notes and commercial paper) and preferred stock rated by Moody's Investors Service, Inc. have, prior to assignment of any rating, agreed to pay to Moody's Investors Service, Inc. for appraisal and rating services rendered by it fees ranging from $1,500 to approximately $2,500,000. MCO and MIS also maintain policies and procedures to address the independence of MIS's ratings and rating processes. Information

regarding certain affiliations that may exist between directors of MCO and rated entities, and between entities who hold ratings from MIS and have also publicly reported to the SEC an ownership interest in MCO of more than 5%, is posted annually at www.moodys.com under the heading “Investor Relations — Corporate Governance — Director and Shareholder Affiliation Policy.”

Additional terms for Australia only: Any publication into Australia of this document is pursuant to the Australian Financial Services License of MOODY’S affiliate, Moody’s Investors Service Pty Limited ABN 61 003 399 657AFSL 336969 and/or Moody’s Analytics Australia Pty Ltd ABN 94 105 136 972 AFSL 383569 (as applicable). This document is intended to be provided only to “wholesale clients” within the meaning of section 761G of the Corporations Act 2001. By continuing to access this document from within Australia, you represent to MOODY’S that you are, or are accessing the document as a representative of, a “wholesale client” and that neither you nor the entity you represent will directly or indirectly disseminate this document or its contents to “retail clients” within the meaning of section 761G of the Corporations Act 2001. MOODY’S credit rating is an opinion as to the creditworthiness of a debt obligation of the issuer, not on the equity securities of the issuer or any form of security that is available to retail investors. It would be reckless and inappropriate for retail investors to use MOODY’S credit ratings or publications when making an investment decision. If in doubt you should contact your financial or other professional adviser.

Additional terms for Japan only: Moody's Japan K.K. (“MJKK”) is a wholly-owned credit rating agency subsidiary of Moody's Group Japan G.K., which is wholly-owned by Moody’s Overseas Holdings Inc., a wholly-owned subsidiary of MCO. Moody’s SF Japan K.K. (“MSFJ”) is a wholly-owned credit rating agency subsidiary of MJKK. MSFJ is not a Nationally Recognized Statistical Rating Organization (“NRSRO”). Therefore, credit ratings assigned by MSFJ are Non-NRSRO Credit Ratings. Non-NRSRO Credit Ratings are assigned by an entity that is not a NRSRO and, consequently, the rated obligation will not qualify for certain types of treatment under U.S. laws. MJKK and MSFJ are credit rating agencies registered with the Japan Financial Services Agency and their registration numbers are FSA Commissioner (Ratings) No. 2 and 3 respectively.

MJKK or MSFJ (as applicable) hereby disclose that most issuers of debt securities (including corporate and municipal bonds, debentures, notes and commercial paper) and preferred stock rated by MJKK or MSFJ (as applicable) have, prior to assignment of any rating, agreed to pay to MJKK or MSFJ (as applicable) for appraisal and rating services rendered by it fees ranging from JPY200,000 to approximately JPY350,000,000.

MJKK and MSFJ also maintain policies and procedures to address Japanese regulatory requirements.

FitchRatings

Fitch Takes Rating Actions on Moroccan Banks

Fitch Ratings-London-03 August 2016: Fitch Ratings has downgraded Attijariwafa Bank's (AWB) and BMCE Bank's (BMCE) Long-Term Local Currency Issuer Default Ratings (IDRs) to 'BB+' from 'BBB-'. The two banks' Long-term National Ratings have been affirmed at 'AA-(mar)'.

Fitch has also affirmed Societe Generale Marocaine de Banques's (SGMB), Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie's (BMCI) and Eqdom's National Ratings. The Outlooks on all Long-Term Ratings are Stable.

The rating actions follow Fitch's downgrade of Morocco's Long-Term Local Currency IDR to 'BBB-' from 'BBB' as a result of which it is now equalised with Morocco's Long-Term Foreign Currency IDR. This was driven by the change in Fitch's sovereign rating criteria (for more details see 'Fitch Applies Criteria Changes to Morocco's Ratings' dated 22 July 2016 at www.fitchratings.com).

The Long-term Foreign Currency IDRs, Support Ratings and Viability ratings of these entities are unaffected by this rating action.

A full list of rating actions is at the end of this rating action commentary.

KEY RATING DRIVERS - DOMESTIC SYSTEMATICALLY IMPORTANT BANKS
IDRS, NATIONAL RATINGS, SUPPORT RATING AND SUPPORT RATING FLOOR
AWB's and BMCE's IDRs, National Ratings, Support Ratings (SRs) and Support Rating Floors (SRFs) reflect a moderate probability of support from the Moroccan authorities. AWB's and BMCE's Long-Term Local Currency IDRs have been downgraded following the rating action on the sovereign Long-Term Local Currency IDR. The Stable Outlooks on the banks' Long-Term IDRs reflect the Outlook on the Moroccan sovereign's Long-Term IDRs.

Fitch believes that the Moroccan authorities would have a high propensity to support AWB and BMCE if needed, given the two banks' systemic importance in the country. However, Fitch views the probability of support as only moderate given Morocco's financial strength (BBB-/Stable). As a result the entities' Long-Term Local and Foreign Currency IDRs and SRFs continue to be rated one notch lower than the Moroccan sovereign's Long-Term IDRs, reflecting the banks' high systemic importance.

KEY RATING DRIVERS - MOROCCAN FOREIGN-OWNED BANKS AND BANK'S SUBSIDIARY
NATIONAL RATINGS, SUPPORT RATINGS
BMCI's and SGMB's National Ratings and SRs reflect a high probability of support from the respective banks' majority shareholders, BNP Paribas (BNPP, A+/Stable) and Societe Generale (SG; A/Stable), if required. However, BMCI's and SGMB's SRs continue to be constrained by Morocco's Country Ceiling of 'BBB'. All ratings have been affirmed, as these entities' relative positions in the country have not changed as a result of the sovereign rating action.

Eqdom's ratings are based on a high probability of support from SGMB's ultimate majority shareholder SG in case of need. Eqdom's main shareholders are SG Consumer Finance (SGCF, 100%-owned by SG) and SGMB (AAA(mar)/Stable; 57.4%-controlled by SG). Their stakes in Eqdom are 34.9% and 18.8%, respectively. All ratings have been affirmed as Eqdom's relative position in the country has not changed as a result of the sovereign rating action.

RATING SENSITIVITIES
DOMESTIC SYSTEMATICALLY IMPORTANT BANKS
IDRS, NATIONAL RATINGS, SUPPORT RATING AND SUPPORT RATING FLOOR
AWB's and BMCE's IDRs, SRs and SRFs would be sensitive to a change in Fitch's view of the Moroccan state's willingness or ability to support the banks. These ratings are also sensitive to a change in Fitch's assumptions around the availability of sovereign support for Moroccan financial institutions should any progress be made towards providing a framework for resolving banks, including a bail-in tool.

AWB's and BMCE's National Ratings would be downgraded if the sovereign is downgraded by multiple notches or if the Moroccan state's willingness to support AWB and BMCE diminishes, most probably as a consequence of reduced systemic importance. Both scenarios are unlikely in the near future.

MOROCCAN FOREIGN-OWNED BANKS AND BANK'S SUBSIDIARY
NATIONAL RATINGS, SUPPORT RATINGS
A downgrade of BMCI's, SGMB's and Eqdom's National Ratings and SRs remains sensitive to a reduction in ownership, in integration with or in strategic importance to their respective parents.

A downgrade of SGMB's and BMCI's National Long-Term Ratings and their SRs would result from a multiple-notch downgrade

of SG's and BNP Paribas' Long-Term IDRs, which Fitch views as highly unlikely. A one-notch downgrade of SG's Long-Term IDR would lead to a downgrade of Eqdom's National Long-Term Rating. An upgrade of Eqdom's National Ratings could result from stronger integration with SGMB. Eqdom's SR would also be downgraded if SG's Long-Term IDR is downgraded.

BMCI's, SGMB's and Eqdom's SRs could also be downgraded if Morocco's Country Ceiling is revised downwards by at least two notches. An upgrade of BMCI's and SGMB's SRs would result from a two-notch upward revision of Morocco's Country Ceiling.

The rating actions are as follows:

Attijariwafa Bank
Long-Term Foreign Currency IDR: unaffected at 'BB+'; Outlook Stable
Short-Term Foreign Currency IDR: unaffected at 'B'
Long-Term Local Currency IDR: downgraded to 'BB+' from 'BBB-'; Outlook Stable
Short-Term Local Currency IDR: downgraded to 'B' from 'F3'
National Long-Term Rating: affirmed at 'AA-(mar)'; Outlook Stable
National Short-Term Rating: affirmed at 'F1+(mar)'
Support Rating: unaffected at '3'
Support Rating Floor: unaffected at 'BB+'
Viability Rating: unaffected at 'bb-'

BMCE Bank
Long-Term Foreign Currency IDR: unaffected at 'BB+'; Outlook Stable
Short-Term Foreign Currency IDR: unaffected at 'B'
Long-Term Local Currency IDR: downgraded to 'BB+' from 'BBB-'; Outlook Stable
Short-Term Local Currency IDR: downgraded to 'B' from 'F3'
National Long-Term Rating: affirmed at 'AA-(mar)'; Outlook Stable
National Short-Term Rating: affirmed at 'F1+ (mar)'
Support Rating: unaffected at '3'
Support Rating Floor: unaffected at 'BB+'
Viability Rating: unaffected at 'b+'

Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
National Long-Term Rating: affirmed at 'AAA(mar)'; Outlook Stable
National Short-Term Rating: affirmed at 'F1+(mar)'
Support Rating: unaffected at '2'

Societe Generale Marocaine de Banques
National Long-Term rating: affirmed at 'AAA(mar)'; Outlook Stable
National Short-Term rating: affirmed at 'F1+(mar)'
Support Rating: unaffected at '2'

Eqdom
National Long-Term Rating: affirmed at 'AA(mar)'; Outlook Stable
National Short-Term Rating: affirmed at 'F1+(mar)'
Support Rating: unaffected at '2'

Contact:
Primary Analyst
Solena Gloaguen
Director
+44 20 3530 1126
Fitch Ratings Limited
30 North Colonnade
London E14 5GN

Secondary Analyst
Gilbert Hobeika
Associate Director
+44 20 3530 1004

Committee Chairperson
Alexander Danilov
Senior Director
+7 495 956 2408

Media Relations: Elaine Bailey, London, Tel: +44 203 530 1153, Email: elaine.bailey@fitchratings.com.

Additional information is available on www.fitchratings.com

Applicable Criteria

Global Bank Rating Criteria (pub. 15 Jul 2016) (https://www.fitchratings.com/creditdesk/reports/report_frame.cfm?rpt_id=884135&cft=eyJ0eXAiOiJKV1QiLCJhbGciOiJIUzI1NiJ9.eyJzZXNzaW9uS2V5IjoiSjMxV0g0REZHU0xNUkVNMk1KUkRST0VCRzFUMjYwMTlEQkoySzVXSSIsImV4cCI6MTQ5MTgzODk5MCwidXNlcklkIjo2NjM1OX0.rNBwMthrxGrIeN4BMW89JjG9-9Ww_C-OJ7nRMPsNHDo)
Global Non-Bank Financial Institutions Rating Criteria (pub. 15 Jul 2016) (https://www.fitchratings.com/creditdesk/reports/report_frame.cfm?rpt_id=884128&cft=eyJ0eXAiOiJKV1QiLCJhbGciOiJIUzI1NiJ9.eyJzZXNzaW9uS2V5IjoiSjMxV0g0REZHU0xNUkVNMk1KUkRST0VCRzFUMjYwMTlEQkoySzVXSSIsImV4cCI6MTQ5MTgzODk5MCwidXNlcklkIjo2NjM1OX0.rNBwMthrxGrIeN4BMW89JjG9-9Ww_C-OJ7nRMPsNHDo)

Additional Disclosures

Dodd-Frank Rating Information Disclosure Form (https://www.fitchratings.com/creditdesk/press_releases/content/ridf_frame.cfm?pr_id=1009909&cft=eyJ0eXAiOiJKV1QiLCJhbGciOiJIUzI1NiJ9.eyJzZXNzaW9uS2V5IjoiSjMxV0g0REZHU0xNUkVNMk1KUkRST0VCRzFUMjYwMTlEQkoySzVXSSIsImV4cCI6MTQ5MTgzODk5MCwidXNlcklkIjo2NjM1OX0.rNBwMthrxGrIeN4BMW89JjG9-9Ww_C-OJ7nRMPsNHDo)
Solicitation Status (https://www.fitchratings.com/gws/en/disclosure/solicitation?pr_id=1009909)
Endorsement Policy (https://www.fitchratings.com/jsp/creditdesk/PolicyRegulation.faces?context=2&detail=31)

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS (http://fitchratings.com/understandingcreditratings). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEBSITE 'WWW.FITCHRATINGS.COM'. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE 'CODE OF CONDUCT' SECTION OF THIS SITE. FITCH MAY HAVE PROVIDED ANOTHER PERMISSIBLE SERVICE TO THE RATED ENTITY OR ITS RELATED THIRD PARTIES. DETAILS OF THIS SERVICE FOR RATINGS FOR WHICH THE LEAD ANALYST IS BASED IN AN EU-REGISTERED ENTITY CAN BE FOUND ON THE ENTITY SUMMARY PAGE FOR THIS ISSUER ON THE FITCH WEBSITE.

Solicitation Status

Fitch Ratings was paid to determine each credit rating announced in this Rating Action Commentary (RAC) by the obligatory being rated or the issuer, underwriter, depositor, or sponsor of the security or money market instrument being rated, except for the following:

Endorsement Policy - Fitch's approach to ratings endorsement so that ratings produced outside the EU may be used by regulated entities within the EU for regulatory purposes, pursuant to the terms of the EU Regulation with respect to credit rating agencies, can be found on the EU Regulatory Disclosures (https://www.fitchratings.com/regulatory) page. The endorsement status of all International ratings is provided within the entity summary page for each rated entity and in the transaction detail pages for all structured finance transactions on the Fitch website. These disclosures are updated on a daily basis.

V. Contrat d'émission

CONTRAT D'EMISSION

8 JUIN 2017

ENTRE

BMCE BANK OF AFRICA

En qualité d'Emetteur

ET

L'INVESTISSEUR

ET

MONSIEUR HAMAD JOUAHRI
En qualité de Représentant Provisoire de la Masse

TABLE DES MATIERES

Clause **Page**

1. Définitions et interpretation 4
2. Objet 5
3. Caractéristiques des Obligations Subordonnées Perpétuelles 5
4. Conditions générales de l'Emprunt Obligataire Subordonné 6
5. Masse des obligataires 10
6. Durée 10
7. Stipulations diverses 11
8. Droit applicable – Litiges 11

CE CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES EST CONCLU ENTRE LES SOUSSIGNES :

(1) **BMCE BANK OF AFRICA**, société anonyme au capital social de 1.794.633.900 dirhams, inscrite au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 27.129, dont le siège social est situé 140, Avenue Hassan II, Casablanca, représentée par M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, dûment habilité aux fins des présentes en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe,

ci-après désignée l'**Emetteur** ou **BMCE BOA**,

D'UNE PART,

(2) **L'INVESTISSEUR**, désigne tout souscripteur ou tout acquéreur ultérieur des obligations subordonnées perpétuelles (tel que ce terme est défini à l'Article 1 ci-dessous), adhérent au présent Contrat conformément à l'Article 7.2 ci-dessous.

ci-après désignée l'**Investisseur**,

DE DEUXIEME PART

(3) **MONSIEUR HAMAD JOUAHRI**, nommé en qualité de mandataire provisoire des titulaires d'Obligations Subordonnées Perpétuelles (tel que ce terme est défini à l'Article 1 ci-dessous) parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires par le Conseil d'Administration tenu le 8 juin 2017, et qui a accepté ces fonctions.

ci-après désignée le « **Représentant Provisoire de la Masse**»,

DE TROISIEME PART.

L'Emetteur, l'Investisseur et le Représentant Provisoire de la Masse sont ci-après désignés ensemble les **Parties** et individuellement une **Partie**.

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

(A) Par délibérations en date du 23 mai 2017, l'assemblée générale ordinaire de l'Emetteur a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant global maximum en principal de un milliard quatre cent millions (1.400.000.000) de dirhams par voie d'appel public à l'épargne.

(B) Par délibérations en date du 8 juin 2017, en application de l'autorisation susvisée de l'assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration de la Société a décidé l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles pour un montant de 1.000.000.000 de dirhams (l'**Emprunt Obligataire Subordonné**), par voie d'émission de 10.000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100.000 dirhams (les **Obligations Subordonnées Perpétuelles**), réparti comme suit :

- une tranche « A » à une maturité perpétuelle, à taux révisable chaque dix (10) ans, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 1.000.000.000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams ; et

- une tranche « B » à une maturité perpétuelle, à taux révisable annuellement, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 1.000.000.000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams.

(C) Les Parties sont donc convenues de conclure le présent contrat afin de définir les conditions et modalités de l'Emprunt Obligataire Subordonné (le **Contrat**).

CELA EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1. DEFINITIONS ET INTERPRETATION

1.1 Définitions

Dans le cadre du présent Contrat, les termes débutant par une majuscule et cités ci-après ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

AMMC	désigne l'Autorité Marocaine du Marché des capitaux.
Contrat	a le sens qui lui est donné au paragraphe (C) du Préambule.
Date de Jouissance	désigne le 23 juin 2017.
Emprunt Obligataire Subordonné ou EOS	a le sens qui lui est donné au paragraphe (A) du Préambule.
Jour Ouvré	désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques et marchés financiers sont ouverts pour la réalisation de transactions au Maroc.
Loi 17-95	désigne la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée.
Note d'Information	désigne la note d'information relative à l'Emprunt Obligataire Subordonné, établie par l'Emetteur et ayant reçu le visa de l'AMMC.
Obligation(s) Subordonnée(s) Perpétuelle(s) ou OSP	a le sens qui lui est donné au paragraphe (B) du Préambule.
Prix d'Emission	désigne le prix d'émission des Obligations Subordonnées Perpétuelles, soit 100.000 Dirhams par Obligation Subordonnée Perpétuelle.
Résolutions	désigne les décisions de l'assemblée générale ordinaire de l'Emetteur réunie en date du 23 mai 2017 et la décision du conseil d'administration de l'Emetteur réuni en date du 8 juin 2017.

1.2 Interprétation :

(a) Dans le présent Contrat et excepté si le contexte exige une autre interprétation (i) la référence à une heure de la journée renvoie à l'heure en vigueur au Royaume du Maroc, (ii) la référence à une personne englobe ses successeurs et ses cessionnaires.

(b) Dans le présent Contrat, (i) les mots au singulier impliquent également le pluriel et vice-versa ; (ii) les expressions « au présent Contrat » se rapportent au présent Contrat dans son intégralité ; (iii) les exemples qui suivent les termes « inclure », « incluant », « notamment », « en particulier », « en ce compris » et autres termes ayant le même sens ne sont pas limitatifs et (iv) le terme « ou » est disjonctif, mais pas exclusif.

(c) Tout délai stipulé dans le présent Contrat s'entend d'un délai franc (le jour du départ de ce délai n'étant pas pris en compte pour sa computation) et prend fin le dernier jour de ce délai à minuit. Dès lors que le présent Contrat se rapporte à un nombre de jours, celui-ci se rapportera à des jours calendaires, sauf si la mention jours ouvrables est spécifiée.

(d) Les références à des contrats et autres documents doivent être considérées comme incluant tous les amendements et autres modifications y étant apportés par la suite. A moins que le contexte nécessite qu'il en soit autrement et sauf mention contraire, toute référence à une disposition légale s'entend de la disposition telle qu'elle pourra être modifiée, remplacée ou codifiée dans la mesure où cette modification, ce remplacement ou cette codification est applicable ou est susceptible de s'appliquer aux opérations prévues au présent Contrat.

(e) Les Annexes au présent Contrat en constituent une partie intégrante.

(f) Sauf mention contraire, les références aux « Articles » et « Annexes » s'entendent comme des références aux Articles et Annexes du Contrat.

2. OBJET

2.1 Le Contrat a pour objet de définir, sur la base et en complément des Résolutions, les conditions et modalités de l'émission par l'Emetteur de l'Emprunt Obligataire Subordonnée Perpétuel.

2.2 Les Parties conviennent que les modalités et conditions des Obligations Subordonnées Perpétuelles sont détaillées dans la Note d'Information visée par l'AMMC.

2.3 Les Parties déclarent accepter et adhérer à toutes les règles, modalités et conditions contenues dans la Note d'Information.

3. CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES

3.1 Régime juridique

L'émission des Obligations Subordonnées Perpétuelles est régie par le :

- la Loi 17-95 ;
- Dahir n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- la circulaire 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib relative au calcul des fonds propres réglementaires des établissements de crédit (notamment l'article 20 relatif aux instruments de fonds propres additionnels) ;
- la loi 1-93-212 du 21 septembre 1993 relative au conseil déontologique des valeurs mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne ; et
- la circulaire de l'AMMC.

3.2 **Forme des Obligations Subordonnées Perpétuelles**

Les Obligations Subordonnées Perpétuelles sont sous la forme de titres au porteur et sont dématérialisées par inscription au dépositaire central (*Maroclear*) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.

3.3 **Souscriptions**

(a) La souscription des Obligations Subordonnées Perpétuelles ainsi que leur négociation sur le marché secondaire sont réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels qu'énumérés dans la Note d'Information.

(b) Tout transfert d'une OSP entrainera adhésion aux conditions d'émission et de transfert des droits attachés à chaque OSP, telles qu'elles résultent notamment des Résolutions et du présent Contrat et de la Note d'Information.

3.4 **Règlement des souscriptions**

Les Obligations Subordonnées Perpétuelles seront émises au Prix d'Emission et libérées en une seule fois à la Date de Jouissance.

4. CONDITIONS GENERALES DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

4.1 **Maturité des Obligations Subordonnées Perpétuelles**

Les Obligations Subordonnées Perpétuelles auront une maturité perpétuelle, avec possibilité de remboursement anticipé à partir de la cinquième année, à l'initiative de l'Emetteur uniquement, sous réserve d'un préavis minimum de cinq ans et après accord de Bank Al Maghrib.

4.2 **Date de Jouissance**

La Date de Jouissance des Obligations Subordonnées Perpétuelles sera le 23 juin 2017.

4.3 **Intérêts**

(a) Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la Date de Jouissance de l'EOS, soit le 23 juin de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même où le premier Jour Ouvré suivant le 23 juin si celui-ci n'est pas un Jour Ouvré.

(b) Les intérêts des OSP cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la BMCE BOA. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.

(c) BMCE BOA peut décider, à sa discrétion et après accord préalable de Bank Al Maghrib, d'annuler (en totalité ou en partie) le paiement du montant des intérêts pour une période indéterminée et sur une base non cumulative et ce, en vue de faire face à ses obligations (notamment suite à une demande de Bank Al Maghrib). Suite à cette décision, tout montant d'intérêt annulé n'est plus payable par l'Emetteur ou considéré comme accumulé ou dû aux porteurs d'Obligations Subordonnées Perpétuelles.

(d) En cas d'annulation du paiement du montant des intérêts, l'Emetteur est tenu d'informer, dans un délais d'au moins soixante (60) jours calendaires avant la date de paiement, les porteurs d'Obligations Subordonnées Perpétuelles et l'AMMC, de cette décision d'annulation.

(e) Les porteurs d'Obligations Subordonnées Perpétuelles sont informés par un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant le montant des intérêts annulés, les motivations de cette décision d'annulation de paiement du montant des intérêts ainsi que les mesures correctives qui ont été mises en œuvre. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.

(f) La distribution des intérêts ne peut provenir que des éléments distribuables et n'est pas liée à la qualité de crédit de BMCE BOA.

(g) BMCE BOA peut décider, à sa discrétion d'augmenter le montant du coupon à payer qui deviendra, par conséquent, supérieur au montant du coupon déterminé sur la base de la formule ci-dessous. Elle est tenue à cet effet d'en informer l'AMMC, le représentant de la masse et de le publier dans un journal d'annonces légales.

(h) Les intérêts seront calculés selon la formule suivante :

- Pour les obligations à taux révisable chaque 10 ans : **[Nominal x Taux facial].**
- Pour les obligations à taux révisable annuellement : [[Nominal x Taux facial x (nombre de jours exact / 360 jours)]

(i) Les intérêts seront calculés sur la base du dernier nominal tel que défini à l'Article 4.6.

4.4 **Remboursement du capital**

Le remboursement du capital est soumis à l'accord de Bank Al Maghrib et se fait linéairement sur une durée minimale de cinq (5) ans au-delà de la 5ème année.

4.5 **Remboursement anticipé**

(a) BMCE BOA s'interdit de procéder au remboursement anticipé des Obligations Subordonnées Perpétuelles, objet de la présente émission, avant une période de cinq (5) ans à compter de la date d'émission. Au-delà de cinq (5) ans, le remboursement anticipé de tout ou partie du capital ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'Emetteur, sous réserve d'un préavis minimum de cinq ans et après accord de Bank Al Maghrib.

(b) Tout remboursement anticipé (total ou partiel) sera effectué proportionnellement à toutes les tranches des Obligations Subordonnées Perpétuelles objet de la présente émission de façon linéaire sur une durée minimale de 5 ans. Les porteurs d'Obligations Subordonnées Perpétuelles seront informés du remboursement anticipé, dès la prise de décision du remboursement anticipé avec un rappel au moins soixante (60) jours avant la date de début de ce remboursement. Ces avis seront publiés dans un journal d'annonces légales et précisent le montant, la durée et la date de début du remboursement.

(c) En cas de remboursement anticipé, l'Emetteur est tenu d'en informer l'AMMC.

(d) L'Emetteur ne peut pas procéder au remboursement anticipé (total ou partiel) des Obligations Subordonnées Perpétuelles, objet de la présente émission, tant que leur valeur nominale est dépréciée conformément à l'Article 4.6. Dans le cas où le ratio Common Equity Tier 1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0% des risques pondérés, sur base individuelle ou consolidée, durant la période de remboursement, ce dernier sera effectué sur la base de la valeur nominale initiale des titres.

(e) BMCE BOA s'interdit de procéder au rachat Des Obligations Subordonnées Perpétuelles, objet de la présente émission, tant que leur valeur nominale est dépréciée conformément l'Article 4.6. L'Emetteur est tenu d'informer l'ensemble des détenteurs des Obligations Subordonnées Perpétuelles ayant souscrit à la présente émission, de toute éventuelle procédure de rachat par un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant le nombre d'OSP à racheter, le délai et le prix du rachat. BMCE BOA procédera au rachat au prorata des ordres de vente présentés (dans le cas où le nombre de titres présentés est supérieur au nombre de titres à racheter).

(f) En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de BMCE BOA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des Obligations Subordonnées Perpétuelles seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de BMCE BOA.

(g) Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de BMCE BOA, subordonné à toutes les autres dettes.

4.6 **Absorption des pertes**

(a) Les titres sont dépréciés dès lors que le ratio Common Equity Tier 1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, devient inférieur à 6,0% des risques pondérés, sur base individuelle ou consolidée. Les titres sont dépréciés du montant correspondant au différentiel entre des fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) théoriques permettant d'atteindre 6,0% des risques pondérés de ratio CET 1 et les fonds propres effectifs CET 1 (après prise en compte de l'effet lié à la fiscalité).

(b) Ladite dépréciation est effectuée, dans un délai ne pouvant excéder un mois, en diminuant le nominal des titres du montant correspondant et ce, dans la limite d'une valeur nominale minimale de 50 dirhams.

(c) A chaque fin de période semestrielle (dates d'arrêtés semestriels de publication des ratios de solvabilité) ou à une date de calcul extraordinaire ou intermédiaire demandée par Bank Al Maghrib, l'Emetteur devra vérifier que le ratio Common Equity Tier 1 (CET 1), tel que défini par Bank Al Maghrib, respecte le niveau minimal de 6,0% des risques pondérés, sur base individuelle et consolidée. A cet effet, BMCE BOA veillera au respect des exigences du régulateur en matière de déclaration des ratios de solvabilité à travers ses publications semestrielles du rapport, états financiers consolidés, et notes annexes (consultable sur le site web de l'Emetteur) destiné à garantir une transparence de l'information financière. Ces publications seront transmises au représentant de la masse des obligataires regroupant les porteurs d'Obligations Subordonnées Perpétuelles objet de la présente émission, en même temps que le régulateur, et devront contenir le détail des ratios prudentiels (ratio sur fonds propres de base ou CET1 et ratio de solvabilité), composition des fonds propres réglementaires ainsi que la répartition des risques pondérés. Ainsi, l'Emetteur procédera à la publication, après validation préalable de son conseil d'administration, de son ratio de solvabilité à horizon dix-huit (18) mois. Cette publication interviendra à chaque arrêté des comptes ou à une date intermédiaire en cas de survenance d'événement significatif affectant les ratios réglementaires.

(d) En cas de non-respect du ratio minimal de 6,0%, sur base individuelle ou consolidée, l'Emetteur est tenu d'en informer immédiatement Bank Al Maghrib et l'AMMC et d'adresser aux porteurs d'Obligations Subordonnées Perpétuelles, dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrés, un avis publié dans un journal d'annonces légales précisant la survenance d'évènement déclencheur du mécanisme d'absorption de perte, le montant de dépréciation de la valeur nominale des titres, la méthode de calcul de ce montant, les mesures correctives qui ont été mises en œuvre ainsi que la date à laquelle cette dépréciation prendra effet.

(e) Après une éventuelle dépréciation de la valeur nominale des titres, et si la situation financière de l'Emetteur ayant nécessité cette dépréciation s'améliore, BMCE BOA peut déclencher immédiatement, après accord préalable de Bank Al Magrhib, le mécanisme d'appréciation en totalité ou en partie du nominal ayant fait l'objet de dépréciation.

(f) L'Emetteur devra informer les porteurs d'Obligations Subordonnées Perpétuelles, dans un délai d'un mois, par avis publié dans un journal d'annonces légales, de la décision d'appréciation du nominal, du montant, du mode de calcul et de la date d'effet de ladite appréciation.

(g) En cas d'existence d'autres instruments ayant un mécanisme d'absorption de pertes, la dépréciation/appréciation de la valeur nominale sera effectuée au prorata entre tous les instruments dont le seuil de déclenchement a été franchi et ce, sur la base de la dernière valeur nominale précédent la date de déclenchement du mécanisme d'absorption de pertes.

(h) Les intérêts seront calculés sur la base du dernier nominal précédant la date de paiement du coupon (prenant en compte la dépréciation/appréciation du nominal).

(i) En cas de dépréciation ou d'appréciation du nominal des titres, l'Emetteur doit informer immédiatement l'AMMC.

4.7 **Assimilation des Obligations Subordonnées Perpétuelles**

(a) Il n'existe aucune assimilation des Obligations Subordonnées Perpétuelles aux obligations subordonnées et aux obligations subordonnées perpétuelles émises antérieurement par BMCE BOA.

(b) Au cas où BMCE BOA émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs d'Obligations Subordonnées Perpétuelles, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

4.8 **Rang de l'Emprunt par émission d'Obligations Subordonnées Perpétuelles**

(a) Le capital fait l'objet d'une clause de subordination.

(b) L'application de cette clause de subordination ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts.

(c) En cas de liquidation de BMCE BOA, les Obligations Subordonnées Perpétuelles ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

(d) Les Obligations Subordonnées Perpétuelles feront l'objet d'un remboursement après tous les autres emprunts subordonnés qui ont été émis et qui pourraient être émis ultérieurement par BMCE BOA tant au Maroc qu'à l'international.

(e) Ce remboursement sera effectué sur la base du plus petit des deux montants suivants :

- la valeur nominale initiale réduite du montant des remboursements éventuels effectués antérieurement ;

- le montant disponible après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires et des porteurs d'obligations subordonnées perpétuelles qui ont été émises ou celles qui pourraient être émises ultérieurement par BMCE BOA tant au Maroc qu'à l'international.

4.9 **Garantie de remboursement**

L'émission des Obligations Subordonnées Perpétuelles objet du présent Contrat, ne fera l'objet d'aucune garantie particulière.

4.10 **Notation de l'émission des Obligations Subordonnées Perpétuelles**

L'émission des Obligations Subordonnées Perpétuelles objet du présent Contrat, ne fera pas l'objet d'une demande de notation.

5. MASSE DES TITULAIRES D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES

5.1 Conformément aux dispositions de l'article 299 de la Loi 17-95, les titulaires d'Obligations Subordonnées Perpétuelles pour chacune des tranches seront groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse dotée de la personnalité morale.

5.2 Les titulaires d'Obligations Subordonnées Perpétuelles seront réunis en assemblée générale à l'effet de désigner le ou les représentants de la masse. A ce titre, l'Emetteur s'engage à convoquer l'assemblée générale des obligataires dans un délai de un (1) an à compter de l'ouverture de la période de souscription et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement prévu, en vue de désigner un représentant permanent de la masse des titulaires d'Obligations Subordonnées Perpétuelles.

5.3 En attendant la tenue des assemblées générales des obligataires, le conseil d'administration de l'Emetteur tenu le 8 juin 2017, a désigné, parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires, Monsieur Hamad JOUAHRI, domicilié au 44, rue Mohamed Smiha comme représentant provisoire de la masse des obligataires.

5.4 Le représentant de la masse des obligataires a, sauf restriction décidée par l'assemblée générale des obligataires, le pouvoir d'accomplir au nom de la masse des obligataires tous actes de gestion nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des Investisseurs.

5.5 Le représentant de la masse des obligataires a seule qualité pour agir en justice au nom de l'ensemble des Investisseurs.

5.6 Le représentant de la masse des obligataires aura le droit d'obtenir communication des documents mis à la disposition des actionnaires de l'Emetteur dans les mêmes conditions que ceux-ci.

6. DUREE

6.1 Le présent Contrat liera les Parties jusqu'au complet remboursement de l'émission d'Obligations Subordonnées Perpétuelles.

6.2 Le présent Contrat cessera néanmoins de s'appliquer à toute partie qui ne détiendrait plus aucune Obligation Subordonnée Perpétuelle.

7. STIPULATIONS DIVERSES

7.1 Note d'information visée par I'AMMC

L'Emetteur a établi la Note d'Information. Le présent Contrat constitue une partie intégrante de la Note d'Information.

7.2 Adhésion automatique au Contrat

Les souscriptions aux Obligations Subordonnées Perpétuelles et l'acquisition desdites Obligations Subordonnées Perpétuelles entraîneront automatiquement adhésion de chaque souscripteur ou de chaque acquéreur des Obligations Subordonnées Perpétuelles au présent Contrat et aux modalités et conditions contenues dans la Note d'Information.

7.3 Coûts et frais

BMCE BOA prendra à sa charge tous les coûts, frais et honoraires afférents :

- à la préparation et la rédaction du Contrat ;
- à l'émission, le règlement et la livraison des Obligations Subordonnées Perpétuelles;
- aux mesures de publicité de quelque nature qu'elle soit, de l'émission des Subordonnées Perpétuelles ;
- à la commission relative à l'AMMC ;
- au dépositaire central (*Maroclear*) ;
- aux autres prestations (tels que frais de conseil financier, frais de conseil juridique, frais de courtage).

7.4 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les Parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs sus indiqués.

7.5 Autonomie des stipulations du Contrat

Le présent Contrat sera réputé divisible, et la nullité ou l'impossibilité d'exécuter tout terme ou stipulation de celle-ci n'affectera pas la validité ni la force exécutoire du Contrat ou de tout autre terme ou stipulation de celui-ci. En outre, à la place de tout terme ou stipulation nul(le) ou non exécutoire, les Parties y substitueront une stipulation valable et exécutoire aussi proche que possible de cette stipulation nulle ou non exécutoire.

8. DROIT APPLICABLE – LITIGES

Le présent Contrat est soumis au droit marocain.

Tout différend résultant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera soumis aux tribunaux compétents du ressort des tribunaux de commerce de Casablanca.

PAGE DE SIGNATURE

Fait à Casablanca, le 8 juin 2017, en deux exemplaires originaux.

BMCE BOA **Représentée par M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI**	**Monsieur Hamad Jouahri** en qualité de Représentant de la Masse